



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement
École d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

**Verdir une ville en croissance
rapide :**

**La Politique des Parcs Urbains à
Nantes**



Daumin Caroline
Frétigné Rachel
Mazallon Brice

2016-2017 S10

Directeur de recherche
DEMAZIERE Christophe

Verdir une ville en croissance rapide :

La politique des Parcs Urbains à Nantes

**Christophe Demazière
Rachel Frétné
Mazallon Brice
2016-2017**

Caroline Daumin

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Les auteurs de cette recherche ont signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GÉNIE DE L'AMÉNAGEMENT

La formation Génie de l'Aménagement, assurée par le Département Aménagement et Environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons dans un premier temps remercier toutes les personnes qui ont été présentes à nos côtés afin de nous encourager, nous épauler et nous conseiller tout au long de l'exercice du Projet de Fin d'Étude (PFE).

Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements à notre tuteur Christophe Demazière, qui a su être présent et se rendre disponible pour nous accompagner dans notre travail et nous conseiller. Nous tenons également à la remercier pour nous avoir proposé de participer à un séminaire qu'il organisait dans le cadre d'un partenariat France-Angleterre sur la question des modèles, des capitaux verts et de Nantes.

Nous remercions également Mme Françoise Barret et Mme Laurence Chapacou qui nous ont accordé de leur temps précieux afin d'effectuer un entretien avec nous et de nous apporter des éléments de réponse afin de mener à bien notre réflexion.

Nous remercions aussi M. Philippe et Mme Annick Lucas pour nous avoir accueillis chez eux lors de notre visite à Nantes pour assister au séminaire. Nous avons apprécié leur accueil, et bien évidemment toutes les histoires et les éléments qu'ils nous ont expliqués sur la ville de Nantes.

SOMMAIRE

Table des matières

Introduction.....	9
1. Les espaces verts À Nantes.....	11
1.1. Le contexte de la recherche.....	11
1.1.1. Résumé du mémoire de Duygu Sulleymanogullari	11
1.1.2. Définition des termes et concepts utilisés dans la recherche	13
1.1.3. Les fonctions des espaces verts.....	17
1.2. Présentation du terrain d'étude.....	24
1.2.1. Présentation de la ville de Nantes	24
1.2.2. Les parcs urbains à Nantes.....	27
2. Un modèle de création et de gestion ?	39
2.1. Problématique et Hypothèses	39
2.1.1. Problématique	39
2.1.2. Hypothèses.....	40
2.2. Méthodologie	40
2.2.1. Définition des variables	40
2.2.2. Élaboration de la grille d'entretien	42
2.2.3. Méthodes de travail.....	46
3. Des facteurs indicateurs d'exemplarité.....	47
3.1. Influence des labels et réseaux sur Nantes	47
3.1.1. Label European Green Capital.....	47
3.1.2. Réseau Observatoire des villes vertes.....	49
3.1.3. Association Plante et Cité	49
3.1.4. Label Écojardin.....	50
3.1.5. Le label EGC : indicateur d'exemplarité ?	53
3.2. Elaboration d'une grille d'évaluation.....	54
3.2.1. Sélection des critères d'évaluation.....	54
3.2.2. Fonctionnement de la grille d'évaluation	54
3.3. Résultats	57
3.3.1. Nantes	57
3.3.2. Tours	71
3.3.3. Discussion	82
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	86

WEBOGRAPHIE	87
Table des figures	90
Annexes.....	92
Annexe 1 : Entretien semi directif avec le SEVE de Nantes (26/10/2016)	92
Annexe 2 : notes du séminaire à Nantes (24 – 25/10/2016)	109
Annexe 3 : Liste des acteurs	111
Annexe 4 : Planning de réalisation du PFE	112
Annexe 5 : Entretien semi-directif avec le service des parcs et jardins de Tours (07/03/2017)....	113

INTRODUCTION

Les espaces verts, et plus particulièrement les parcs urbains, sont des éléments très importants au sein des ensembles urbains, à l'heure où les enjeux environnementaux, notamment liés à la chaleur et à la pollution, prennent une place de plus en plus prépondérante, et ce notamment du point de vue des habitants. En effet, « 85 % des Français considèrent la présence d'un espace vert comme un critère assez important ou très important au moment de déménager » (Enquête Unep/IFOP, 2016, p. 8). En France, certaines collectivités locales des grandes agglomérations tendent à en faire l'une de leurs priorités, malgré la baisse des dotations de l'Etat et la réforme de la fiscalité. Cette orientation des politiques locales s'explique par le fait que les parcs urbains remplissent plusieurs fonctions, qu'elles soient écologiques, environnementales, économiques ou encore sociales. Ce travail s'intéresse en particulier à la création et à la gestion des parcs urbains à Nantes. En effet, Nantes, ville développant un grand nombre de projets urbains et touristiques (notamment avec le parcours Le Voyage à Nantes), détentrice du label European Green Capital obtenu pour l'année 2013, porte un intérêt tout particulier aux espaces verts et aux parcs urbains.

Il sera tout d'abord nécessaire de définir ce que les termes d'« espaces verts » et de « parcs urbains » désignent, quelles sont leurs fonctions et leurs apports vis-à-vis des espaces urbanisés et de leurs populations. Ils font partie des espaces importants en matière d'utilisation des terrains et "ne sont plus seulement des "produits de luxe" permettant de rendre les villes plus agréables, mais sont des éléments basiques des infrastructures urbaines, fournissant des structures et des services de base aux villes" (Nilsson, et al, 2004). Les habitants souhaitent aujourd'hui vivre dans des environnements calmes, paisibles (Dyugu, 2016), ce qui peut être favorisé par un accès à la nature au sein des espaces urbanisés qui tendent à se densifier afin de limiter l'étalement urbain. L'objectif de la Communauté Urbaine de Nantes (CUN) est alors de tenter de « concilier les points attractifs de la vie en ville avec ceux de la vie à campagne, ce qui est possible grâce à des espaces publics et verts bien conçus et entretenus » (Kayiran, 2010, cité par Suleymanogullari, 2016, p 57).

La CUN parle elle-même d'une "gestion verte à la Nantaise" (Ville de Nantes, Date NC), c'est-à-dire d'une méthode de gestion où tous les parcs ne sont pas gérés de la même manière, en prenant en compte divers éléments tels que la préservation de l'héritage des sites concernés et la mise en valeur du patrimoine existant, ou encore les préférences et souhaits des habitants. Une question se pose alors : Nantes, élue capitale verte européenne en 2013, est-elle pour autant un exemple à suivre en matière de création et de gestion des espaces verts ? Afin de répondre à cette question, deux hypothèses sont faites :

- **Hypothèse 1** : Le label capitale verte européenne démontre que Nantes est un exemple à suivre.
- **Hypothèse 2** : Nantes est remarquable par la gestion, la prise en compte des habitants et la surface d'espace vert par habitant (m²).

Avant de pouvoir confirmer ou non ces hypothèses, il est nécessaire de définir le mot « modèle ». Il peut faire référence à l'original pour un peintre par exemple, ou encore à une imitation. Le modèle qui nous intéresse ici correspond à une illustration exemplaire, à "une vision d'agir, des valeurs partagées qui construisent un nouveau cadre pour les politiques urbaines" (Collectif FIL, 2016). Le modèle est alors à la fois donné pour être reproduit, mais également et surtout pour tenir lieu de référence. En effet, comme l'ont

expliqué les intervenants du *French British Planning Study Group (2016)*, le modèle peut être un véritable répertoire de solutions. Il s'agit donc de quelque chose de réel que l'on va tenter de reproduire pour ses qualités supérieures, et non, comme on peut l'entendre en science, de « quelque chose (objet concret, représentation imagée, système d'équation...) qui se substitue au réel trop complexe, ou inaccessible à l'expérience, et qui permet de comprendre ce réel par un intermédiaire plus connu ou plus accessible à la connaissance » (Drouin, 1988).

Un modèle est donc, par définition, au-dessus des autres dans le domaine concerné. Si la Ville de Nantes constitue réellement un modèle en matière de création et de gestion de parcs urbains, cela impliquerait plusieurs choses : les parcs urbains seraient créés en prenant parfaitement en compte les avis et les besoins des habitants, leur gestion serait la plus efficace possible tout en étant totalement respectueuse de l'environnement, etc.

Etre exemplaire n'est cependant pas suffisant pour être un modèle. Il est également nécessaire de s'intéresser à la place occupée par Nantes aux yeux des autres villes. Si Nantes est vue comme un modèle, alors ses méthodes de gestion et de création de parcs urbains seront données exemples, reprises et adaptées ailleurs. Cela signifie que la visibilité de la ville-exemple a été assurée, ce qui est possible par exemple au travers de l'obtention de labels.

1. LES ESPACES VERTS À NANTES

Dans cette première partie nous nous intéresserons au contexte de la recherche, tout d'abord d'une manière très générale. Nous commencerons dans un premier temps par situer ce travail par rapport à celui effectué par Duygu Suleymanogullari, avant de définir avec davantage de précisions les termes et concepts utilisés lors de la recherche, ainsi que les fonctions des espaces verts. Dans un second temps nous présenterons le terrain d'études et ses caractéristiques.

1.1. Le contexte de la recherche

1.1.1. Résumé du mémoire de Duygu Sulleymanogullari

Le travail de recherche qui va suivre s'inscrit dans la continuité de celui achevé en 2016 par Duygu Suleymanogullari dans le cadre du Master *Planning and Sustainability* à l'Université François-Rabelais de Tours. Ce travail est intitulé « Examining the role of actors and tools in the management process of Urban Green Spaces : The case study of ' Île de Nantes ', France » (Suleymanogullari, 2016). Il s'intéresse tout particulièrement à l'importance des espaces verts dans les espaces urbains, principalement dans les centres-villes, c'est-à-dire là où ces espaces manquent le plus. En effet les espaces verts revêtent une importance primordiale au sein des villes, puisqu'ils sont intimement liés à leur caractère durable. L'objectif de cette recherche était donc de mettre en lumière les concepts et les principes que suit la ville de Nantes lors de la création et de la gestion de parcs urbains sur l'Île de Nantes.

Duygu Suleymanogullari commence tout d'abord par établir des définitions des termes d'espace vert, d'espace vert urbain, etc. Avant d'en donner une typologie et d'expliquer leurs rôles au sein des espaces urbains, et ce d'une manière générale.

Le troisième chapitre est axé sur le cas d'étude de Nantes. Du fait de son histoire, la ville a accumulé des plantes venant des quatre coins du globe, et est considérée comme une « Métropole Verte et Bleue ». En effet, Nantes possède 99 jardins, parcs ou squares, qui représentent 15 % de sa surface, les plus connus étant le Parc de Procé, le Jardin des Plantes, le Parc du Grand Blottereau, le Parc de Beaulieu, le Jardin des Fonderies ainsi que le Parc des Chantiers, chacun possédant ses propres caractéristiques.

Nantes accorde de l'importance au développement durable depuis plus d'une vingtaine d'années, qui combine une croissance urbaine équilibrée avec cohésion sociale, qualité de vie, économie d'espace et de ressources (Comelieu, 2008). Cela passe notamment par la création d'écoquartiers ou encore par une gestion différenciée des espaces verts. Cela a également mené Nantes à concourir en vue de l'obtention du label *European Green Capital*. En 2013, Nantes a obtenu cette récompense, notamment pour son importante contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Il est cependant important de noter que Nantes n'a pas reçu cette distinction pour sa gestion des espaces verts. Bien que la ville ait répondu aux critères demandés, elle n'est pas particulièrement brillante en termes de surface d'espaces verts parmi les autres capitales européennes.

Duygu Suleymanogullari a ensuite restreint ses recherches à l'Île de Nantes, qui fait partie depuis le début des années 2000 d'un important projet urbain. Les trois principaux acteurs du développement de l'île

sont : Nantes Métropole, qui intervient lors de la prise de décision aux côtés de la ville de Nantes, et la SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique), responsable du projet.

Ce projet se divise en deux phases. La phase 1, qui s'est étalée sur 10 ans (de 2003 à 2012), et la phase 2, qui prendra fin en 2030. La première phase avait pour objectifs de reconquérir l'espace public, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en maintenant un lien avec la Loire, de révéler le patrimoine et de ne pas oublier l'héritage industriel et portuaire de l'île, et de créer une véritable mixité sociale et fonctionnelle, tout cela en respectant au maximum l'environnement. La seconde phase s'axe quant à elle sur le développement des mobilités, et le dialogue entre les deux rives.

Deux cas d'étude ont été choisis pour ce *master thesis* : celui du Parc des Chantiers ainsi que celui du Jardin des Fonderies. Le premier, qui était auparavant utilisé par la construction de bateaux, possède 4 jardins à thèmes, tel que le Parc des Voyages. La promotion du parc est faite à la fois par la présence d'une grande grue mais aussi grâce à celle de la Galerie des Machines. Le Jardin des Fonderies est quant à lui un ancien hangar industriel, transformé en jardin exotique.

Duygu Suleymanogullari a interviewé deux acteurs différents, Jean-François Cesbron du Service des Espaces Verts et de l'Environnement de Nantes ainsi que Alain Bertrand de la SAMOA, afin de mettre en évidence les principes et objectifs considérés par les acteurs lors du processus de création et de gestion des parcs à Nantes.

L'objectif derrière la création d'espaces verts sur l'île de Nantes est de tenter d'attirer le plus de personnes possible afin celles-ci viennent habiter sur place. Selon Jean-François Cesbron, cela permet également de répondre à la volonté de la municipalité de créer un parc à moins de 500 m de chaque habitation. Selon les deux acteurs rencontrés, les parcs doivent s'appuyer sur l'existant, et ne pas dénaturer le site. Il est important de prendre en compte l'histoire, l'héritage et les caractéristiques d'un espace avant d'en faire un parc. Ces parcs ont un intérêt public plutôt qu'un intérêt économique direct pour le représentant du service des espaces verts, mais possèdent un intérêt économique important pour l'aménageur. Même si l'objectif premier de la création de parcs n'est pas l'impact économique qu'ils pourraient avoir, cela reste donc tout de même une dimension importante à prendre en compte.

La gestion des espaces verts s'appuie aujourd'hui sur deux principes : l'abandon des pesticides et la promotion de la biodiversité. La dimension sociale des parcs est également importante. En ce qui concerne la participation des habitants, le Parc des Chantiers a fait naître des protestations de la part des anciens travailleurs qui ne souhaitaient pas voir cet espace dénaturé. Cela a donc été pris en compte dans le projet de réhabilitation. L'objectif est, selon les acteurs interviewés, que les habitants puissent agir concrètement sur leur environnement. Si ceux qui fréquentent les parcs participent à leur gestion, cela peut constituer un atout pour la ville.

La première ligne directrice respectée lors de la création de parcs sur l'île de Nantes a donc été de retravailler ce qui était déjà présent sur les lieux, à savoir l'héritage industriel. La seconde est le développement de l'île, qui passe par sa densification et la volonté de la rendre plus attractive.

La conclusion de cette thèse est que ce ne sont pas seulement les politiques publiques qui rendent possible la création et le développement des espaces verts, mais aussi les stratégies et les concepts que les

promoteurs considèrent, de même que la volonté des politiques et des habitants qui souhaitent un cadre de vie plus durable.

1.1.2. Définition des termes et concepts utilisés dans la recherche

Notre sujet « Verdir une ville en croissance rapide : la politique des parcs urbains à Nantes » contient plusieurs termes qu'il nous a semblé nécessaire de définir.

Le mot « Verdir » peut être assimilé à la création d'espaces verts. Plusieurs définitions sont possibles pour les définir. L'imprécision de la notion d'espaces verts rend d'ailleurs difficile les comparaisons internationales. Selon Pierre Merlin et Françoise Choley, ce terme est apparu pour la première fois en 1925, inventé par JCN Forestier, Conservateur des Parcs et Jardins de Paris. Les 1ers espaces verts faisaient référence aux "parcs et jardins" comme étant le lieu de vie sociale. C'est sous le Second Empire que naissent les premières formes de "jardin public" pour des motifs d'hygiène que le baron Haussmann met en place. On distingue les espaces strictement végétaux des espaces minéraux avec plantations d'arbres, qu'on appelle parfois "espace planté". Les espaces verts "peuvent prendre des formes différentes et occuper des superficies et des emplacements variables selon les besoins auxquels ils répondent, leur aire d'influence et la diversité du milieu urbain avoisinant" (Choay, Merlin, 2015). Ils remplissent plusieurs fonctions dont la production (agriculture, forêt), la préservation des ressources naturelles et humaines et l'ouverture au public, aux loisirs. Il est possible de les classer d'après leur localisation (urbaine, rurale), leur degré d'aménagement, leur statut de propriété (public, privé, privé ouvert au public), le type d'usagers, leur taux de fréquentation (quotidienne, hebdomadaire). Enfin, les espaces verts peuvent se situer à différents niveaux comme l'unité d'habitation (aires de jeux, pelouses), l'unité du voisinage (squares, parcs, jardins publics), le quartier (parcs de quartier, promenades, terrains de sport), la ville (parcs urbains, botaniques...) ou encore la zone périurbaine (base de plein air et loisirs, parcs d'attractions).

D'autres typologies que celle des espaces verts donnée par Pierre Merlin et Françoise Choley existent. L'Association des ingénieurs des Villes de France (AIVF) a présenté en 1995 un projet de classement des espaces verts publics disséminés dans les communes représentées par le diagramme ci-dessous. Ainsi l'AIVF distingue les parcs privés des parcs publics.

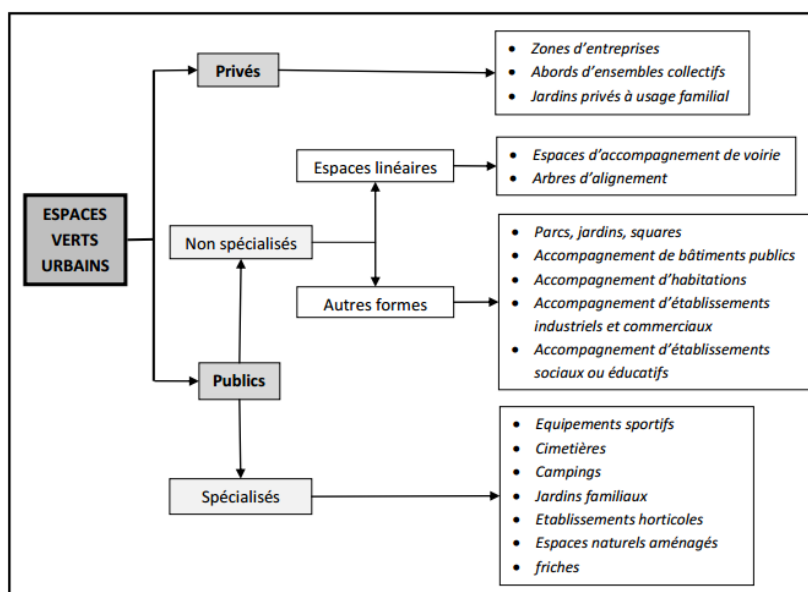


Figure 1 : Typologie des espaces verts
Source : Lofti (2004)

On peut aussi s'interroger sur la définition d'une ville en « croissance rapide ». Par croissance rapide on entend croissance de la population et croissance démographique, impliquant donc également une forte croissance des activités économiques, industrielles, touristiques... Cette croissance engendre nécessairement l'extension des villes et une urbanisation accélérée, afin de répondre à une demande plus importante en logement.

La notion de croissance, ici urbaine et démographique, implique une définition physique du milieu urbain. En effet, en raison de l'augmentation démographique, les villes voient leur périmètre, leurs limites, évoluer et grandir. Cette évolution est la marque d'une croissance urbaine et d'un apport plus important d'habitants. Cela se traduit le plus souvent, dans le contexte français, par un étalement urbain notable. De manière traditionnelle, la croissance urbaine et démographique est définie de manière physique par l'évolution de la morphologie urbaine à travers des outils d'observation, notamment par photographie aérienne.

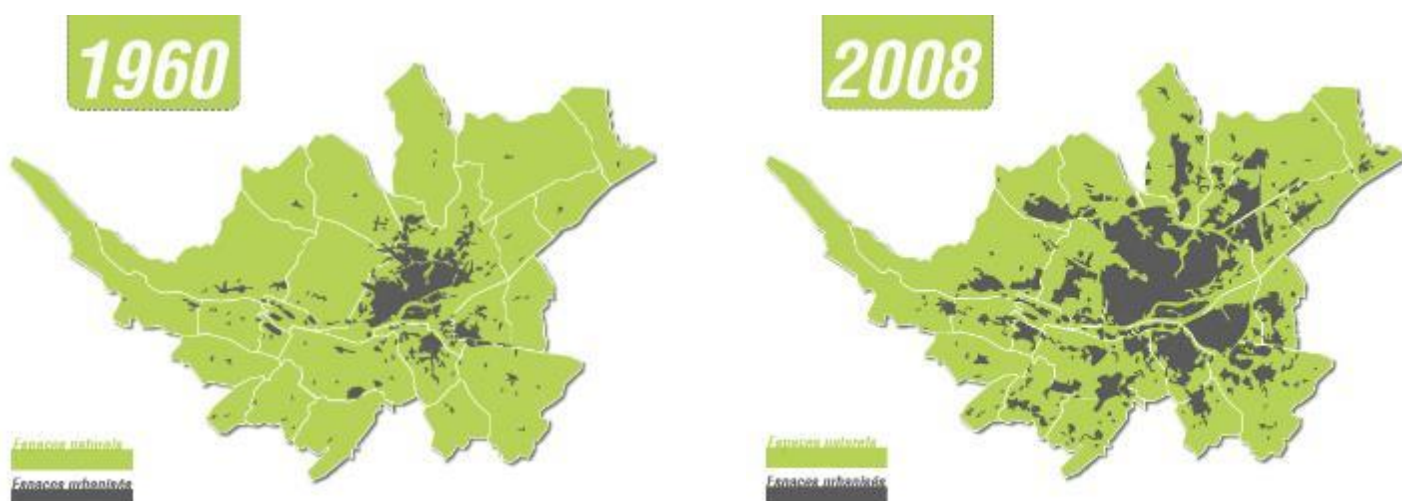


Figure 2: Évolution de l'espace bâti au sein de l'aire urbaine de Nantes
Source : <http://nantes-data-journalisme.letsroot.net/>

Cette croissance rapide en termes de démographie, d'activité et d'urbanisme se constate également à travers l'évolution et l'agrandissement de l'aire urbaine de Nantes, qui accueille donc une population plus importante au cours du temps. La figure 2 ci-dessous permet d'illustrer ces propos de par une représentation cartographique de cette évolution urbaine de 1990 à 1999.



Figure 3: Évolution des aires urbaines en Loire-Atlantique et plus précisément à Nantes
Source : <https://espacepolitique.revues.org/1573>

Néanmoins, la croissance de la ville de Nantes est légèrement inférieure à celle observée dans l'aire urbaine de nantaise, qui compte une augmentation annuelle de +0.8% de sa population, et ce jusqu'en 2014. Par cette importante croissance démographique, Nantes se hisse à la 4ème place parmi les grandes villes, gagnant ainsi trois places par rapport au début des années 2000. Néanmoins, cette croissance démographique importante est principalement due à son solde naturel, car elle compte environ plus de 4000 naissances sur son territoire.

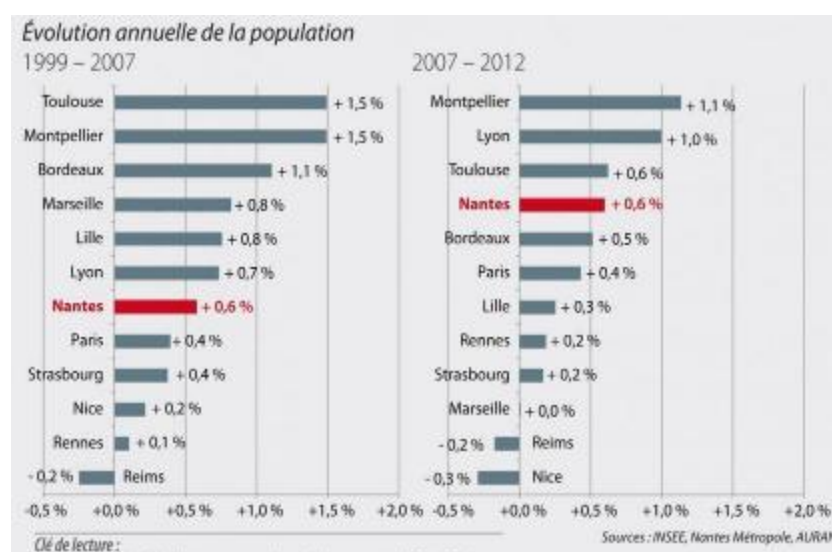


Figure 4: Évolution annuelle de la population à Nantes
Source : <http://www.auran.org>

Une troisième notion nous paraissait essentielle à définir étant l'objet de notre travail ; les « parcs urbains ».

Les parcs urbains, qui sont finalement une sous-catégorie des espaces verts, s'intègrent au tissu urbain. Part intégrante de la ville, ils font désormais partie des politiques urbaines des villes, et ce dans une même mesure que la création d'écoles, de zones d'habitat etc... Ils répondent à des besoins de la population, mais aussi de la ville car ils allient à la fois zone attractive, lieu de vie et identité des quartiers. « Ils sont également des éléments structurant du tissu urbain, permettant aux communes d'aérer leurs zones bâties » (Jarnier, 2010-2011, p.15).

Les parcs urbains se localisent au sein des villes. De ce fait, ils se trouvent au centre de l'activité urbaine et représentent un lieu de détente et de « refuge » pour les habitants en recherche de nature. Ces espaces englobent une nature riche en leur sein, un ensemble d'équipements et d'aménagement. C'est pourquoi ils ont un usage important au sein de la ville et représentent un espace à part entière.

La notion de parc urbain s'intègre à la définition des espaces verts. Ils regroupent l'ensemble des espaces végétalisés des zones urbaines ou à urbaniser des communes et peuvent être à la fois des espaces publics ou privés (Jarnier, 2010-2011, p.14). Nous distinguons les parcs publics des jardins publics. Tout d'abord, un parc est considéré comme un espace plus grand qu'un jardin, concentrant ainsi plus d'activités et plus d'offre de loisirs, notamment pour les utilisateurs. De plus, ils se différencient par leur offre et leur entretien. De ce fait, un parc urbain comportera davantage d'équipements minéraux en rupture avec l'aspect naturel.

Emanuel Boutefeu définit les parcs urbains de manière plus complète de la façon suivante : « espace public, clos ou non, allant de 5 à 3000 hectares, aménagé à des fins récréatifs, composés de pelouses, d'agrément d'arbres, d'ornements et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée ou attenante à une propriété publique » (Jarnier, 2010-2011, p.15).

Nous avons également tenté de définir le mot "modèle". Il peut faire référence à l'original pour un peintre par exemple, ou encore à une imitation. Le modèle qui nous intéresse ici correspond à une illustration exemplaire, à "une vision d'agir, des valeurs partagées qui construisent un nouveau cadre pour les politiques urbaines" (Collectif FIL, 2016). Le modèle est alors à la fois donné pour être reproduit, mais également et surtout pour tenir lieu de référence. En effet, comme l'ont expliqué les intervenants du *French British Planning Study Group (2016)*, le modèle peut être un véritable répertoire de solutions. Il s'agit donc de quelque chose de réel que l'on va tenter de reproduire pour ses qualités supérieures, et non, comme on peut l'entendre en science, de "quelque chose (objet concret, représentation imagée, système d'équation...) qui se substitue au réel trop complexe, ou inaccessible à l'expérience, et qui permet de comprendre ce réel par un intermédiaire plus connu ou plus accessible à la connaissance" (Drouin, 1988). Il nous est cependant difficile de situer d'où les bonnes pratiques de Nantes viennent. Notre cadre de travail s'attachera donc à démontrer que Nantes est exemplaire.

1.1.3. Les fonctions des espaces verts

La nature et la ville sont souvent représentées comme des antagonismes, « et la ville est perçue par beaucoup comme un espace hostile à la nature » (Bouteffau, 2007). Seulement, depuis quelques années, une prise de conscience est apparue, une interaction entre ville et nature a émergé ainsi que des notions telles que ville-nature, nature dans la ville, ville dans la nature, nature urbaine, nature de proximité etc... « A partir du 20^{ème} siècle, architectes et praticiens de la ville ont accordé une place non négligeable à la nature au sein de leurs projets en particulier dans l'optique d'améliorer le cadre de vie à l'image de la grille de Dupont (1958) qui fixe un ratio espaces verts/bâti pour l'équipement des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), ainsi que la taille, la nature, la localisation de ces programmes à réaliser » (Long, Tonini, 2012, p.2). Cette disparition des frontières entre les deux se justifie par une volonté de ne pas rendre l'espace urbain uniquement minéral, mais aussi par l'apport de bienfaits des espaces verts en ville.

Certaines villes, aujourd'hui, offrent des éléments permettant aux habitants et aux usagers de bénéficier d'un environnement habitable dans lequel tous les besoins sont pris en compte, comme les zones d'habitation, les zones d'activité et les zones commerciales. Tout comme ces dernières, les parcs sont des éléments importants.

Les espaces verts au sein d'une ville constituent des lieux d'usage divers, liés à leur structure, aux aménagements qu'ils proposent, à la gestion qui en est faite, ou encore au contexte de leur création. Ils permettent une aération profitable du tissu urbain (CERTU, 2001), et jouent des rôles diversifiés et importants du fait « qu'ils améliorent l'environnement (urbain), la qualité de vie et la durabilité des zones urbaines » (Sulleymanogullari, 2016, p.19). Les espaces verts urbains offrent donc de nombreux avantages, et peuvent avoir des répercussions positives diverses aussi bien sur les gens d'un point de vue moral et physique, que sur la ville et son tissu, grâce à une approche, une gestion et une conception bien assurée de la ville.

Comme le souligne Duygu Sulleymanogullari (2016), les bienfaits de ces espaces verts ont été montrés par la CABA (Commission britannique de l'architecture et de l'environnement bâti) en 2004.

Nous allons nous intéresser dans cette partie à l'analyse et l'explication des diverses fonctions qu'apportent les parcs urbains au sein d'une aire urbaine des communes, et les intérêts qui font que ces derniers sont promus dans les politiques territoriales de certaines municipalités, dont Nantes.

1.1.3.1. Les fonctions urbanistiques

Tout d'abord, la première fonction correspond à un rôle urbanistique dans la mesure où les espaces verts constituent un rôle aérant et structurant au sein du tissu urbain. En ce sens, ils représentent une opposition à la ville dite construite et aux infrastructures dites minérales, et constituent, selon le CERTU, « un maillage de verdure » à part entière de la ville. De ce fait, ils remplissent une fonction hygiéniste au sein des villes au travers des zones de verdure plus ou moins nombreuses et plus ou moins étendues, qui sont incluses dans la ville, et participent à l'embellissement et au déco de la ville. De plus, « la qualité des espaces verts urbains profite également à l'identité et à la culture des zones urbaines, ce qui améliore également l'attrait de ces espaces en donnant des crédits à leur habitabilité et à leur renommée » (Sulleymanogullari, 2016, page 20). Ainsi, ils profitent réellement à l'image de la ville et à l'identité que s'en font les habitants et les usagers, qui intègrent à part entière ces espaces verts à leur quartier.

Ainsi les espaces verts ont un rôle primordial dans le fonctionnement de la ville et du tissu urbain. En effet, ils :

- Permettent une meilleure absorption des eaux de pluie grâce à l'augmentation de la surface de sol perméable en ville. Cela évite donc les risques d'inondation grâce à l'implantation de forêts inondées et de jardins de pluie et/ou de zones humides.
- Contribuent à l'esthétisme de la ville et donc à la valorisation de l'image de cette dernière.
- Participent à la lisibilité du tissu urbain, étant des espaces plus ouverts et permettant d'avoir des points de repère pour les riverains.
- Favorisent une possibilité d'identification, donc indirectement l'appropriation de l'espace urbain.
- Permettent une diminution des nuisances sonores par la présence de végétation.

Les espaces verts ont également un rôle urbanistique dans la mesure où ils s'intègrent désormais aux documents d'urbanisme, tels que les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces documents « visent à préserver et à créer des zones de contact entre le bâti et la trame verte » (Boutefeu, 2007). Cela témoigne de la prise de conscience de la part des urbanistes et des différents acteurs ainsi que de l'importance d'intégrer des espaces verts aux espaces urbains. Désormais, lors de la conception d'un nouveau quartier par exemple, les espaces verts sont tout aussi définis et prévus que les établissements scolaires ou de santé. « Cela [signifie que lorsqu'on] va avoir une ZAC ou un projet [...] et qu'on va avoir d'autres habitants, cela veut dire qu'à ce moment-là on va flécher dans des programmes [...], et de la même façon qu'il y aura une nouvelle école, il y aura aussi un square et un jardin » (Barret, 2016, p.6).

1.1.3.2. Les fonctions environnementales

La deuxième fonction que nous avons identifiée est la **fonction environnementale**. Celle-ci est primordiale dans la mesure où elle apporte un atout et une certaine purification de l'espace urbain.

Cela se traduit par différents intérêts identifiés, notamment la présence d'une faune et d'une flore riche au sein de ces espaces verts. Cela permet d'augmenter et de diversifier les habitats naturels en ville et de ce fait, d'enrichir les espaces naturels. Il est également important de souligner que l'apport d'espaces verts permet la mise en place de corridors biologiques, en réponse à une baisse de la biodiversité. En effet, le développement d'espaces urbains contribue à la disparition de biodiversité, au recul des milieux naturels et à l'effacement des paysages ruraux en périphérie des villes, ce qui explique l'importance de créer un réseau maillé de voies vertes (Boutefeu, 2007).

De plus, la présence d'une végétation importante contribue à filtrer l'air, souvent plus pollué en ville, et donc de fixer les diverses pollutions présentes dans l'air, car la verdure a beaucoup d'influence sur certains aspects climatiques. Cette fonction environnementale se traduit également de par le rôle régulateur de la température, mais également par les bénéfices apportés par les ombres de la végétation, permettant de lutter contre les îlots de chaleur.

« Le terme îlot de chaleur urbain (ICU), caractérise un secteur urbanisé où les températures de l'air et des surfaces sont supérieures à celles de la périphérie rurale (Bureau Mathilde, 2012).

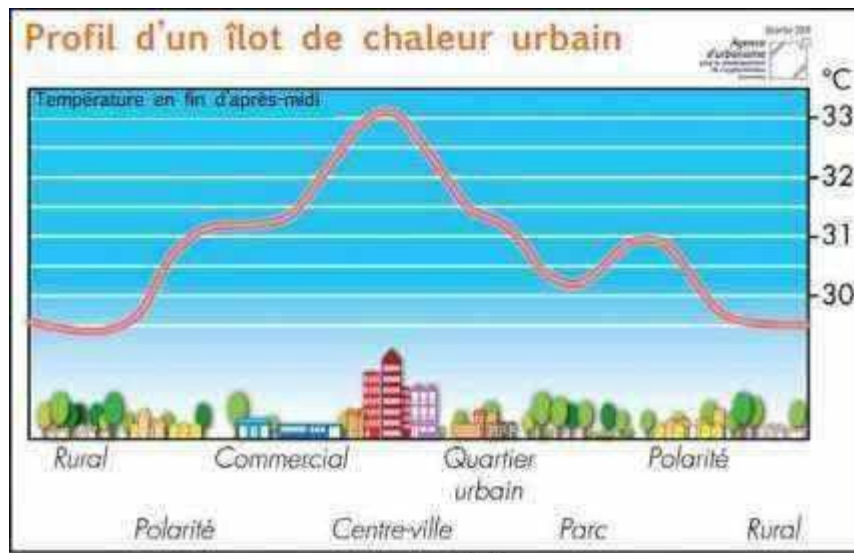


Figure 5: Représentation d'un îlot de chaleur
Source : <http://web04.univ-lorraine.fr>

Ainsi, la végétation urbaine participe à la réduction des îlots de chaleur car par exemple les zones boisées en milieu urbain sont des zones de 2 à 8°C plus fraîches que le reste du tissu urbain. Cela a été montré autour du parc Lafontaine à Montréal et explicité sur la carte ci-dessous, qui illustre une différence de température entre les zones aux abords du parc et les zones plus éloignées du parc, avec une différence 1°C.

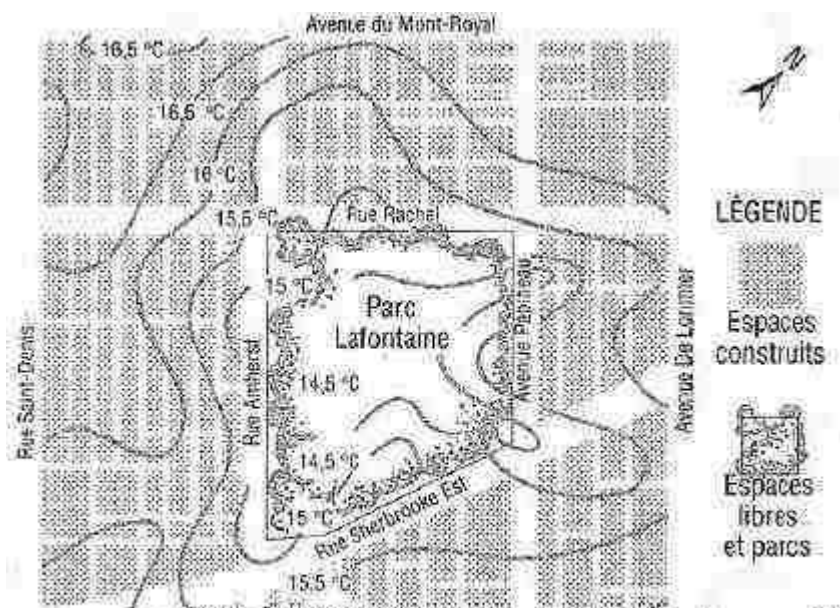


Figure 6: Représentation des températures autour du parc Lafontaine à Montréal
Source : <http://web04.univ-lorraine.fr>

De ce fait, cela contribue à la diminution des températures dans les zones urbaines, comme le rappelle l'ONG environnementale américaine *Nature Conservancy* dans un rapport présenté lors de l'assemblée annuelle de l'*American Public Health Association* en 2016, qui souligne que « les arbres et les parcs peuvent réduire de 20 % à 50 % les concentrations en particules fines et offrir une diminution de température de 0,5 °C et 2°C » (Le Monde, 2016). Cette réduction de la température est notamment due au phénomène d'évapotranspiration, libérant de la vapeur d'eau au niveau des feuilles.

Ainsi, la présence de parcs urbains favorise le développement d'un climat plus agréable et plus sain pour les citoyens et les usagers. En effet, ils permettent de créer un micro climat favorisant une régulation autonome des températures, des ombrages et du vent selon les saisons, impliquant une meilleure gestion des énergies, et entraînant aussi une meilleure qualité d'air de par un impact sur la dépollution.

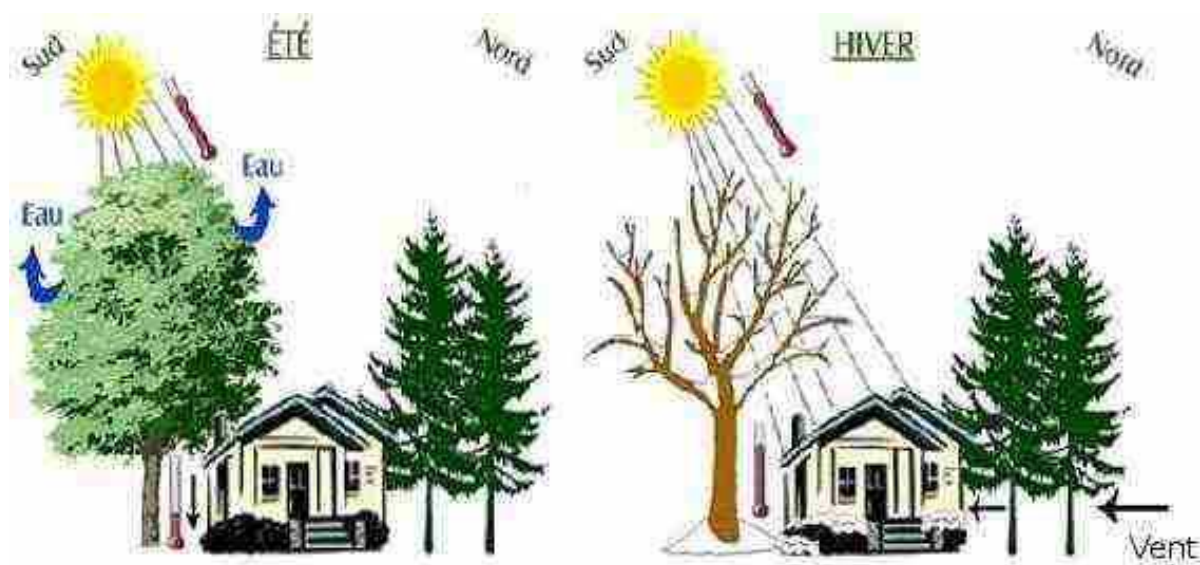


Figure 7: Régulation de la température
Source : <http://web04.univ-lorraine.fr>

Cette régulation de la température et de la pollution produite par l'évaporation des plantes et des arbres, procurent également des intérêts économiques : économie d'énergie, économie d'argent, réduction d'émission de gaz à effet de serre. « L'ombrage des arbres peut diminuer la quantité d'énergie nécessaire pour refroidir les bâtiments, et les arbres réduisant la vitesse du vent diminuent le besoin d'énergie de chauffage » (Sulleymanogullari, 2016, p.23). De ce fait, lorsque les parcs ont une implantation stratégique et qu'ils prennent en compte également la direction des vents, ils permettent une diminution des coûts en termes de climatisation et de chauffage pour les bâtiments à proximité et également une diminution des dépenses énergétiques. « Une étude a ainsi démontré qu'un bon agencement d'arbres et d'arbustes autour d'une maison permet de réduire jusqu'à 15% les coûts de chauffage en hiver et jusqu'à 50% les coûts de climatisation en été » (Le Monde, 2016).

Cependant, ces contributions varient en fonction des espaces verts, et l'importance environnementale est le plus souvent fonction de la surface de ces espaces verts. De ce fait, « plus la surface d'un espace vert est importante, plus la richesse spécifique augmente » (Emmanuel Boufeteau, 2007). C'est pourquoi, par exemple, un square est plus pauvre et possède une contribution environnementale moindre qu'un parc urbain.

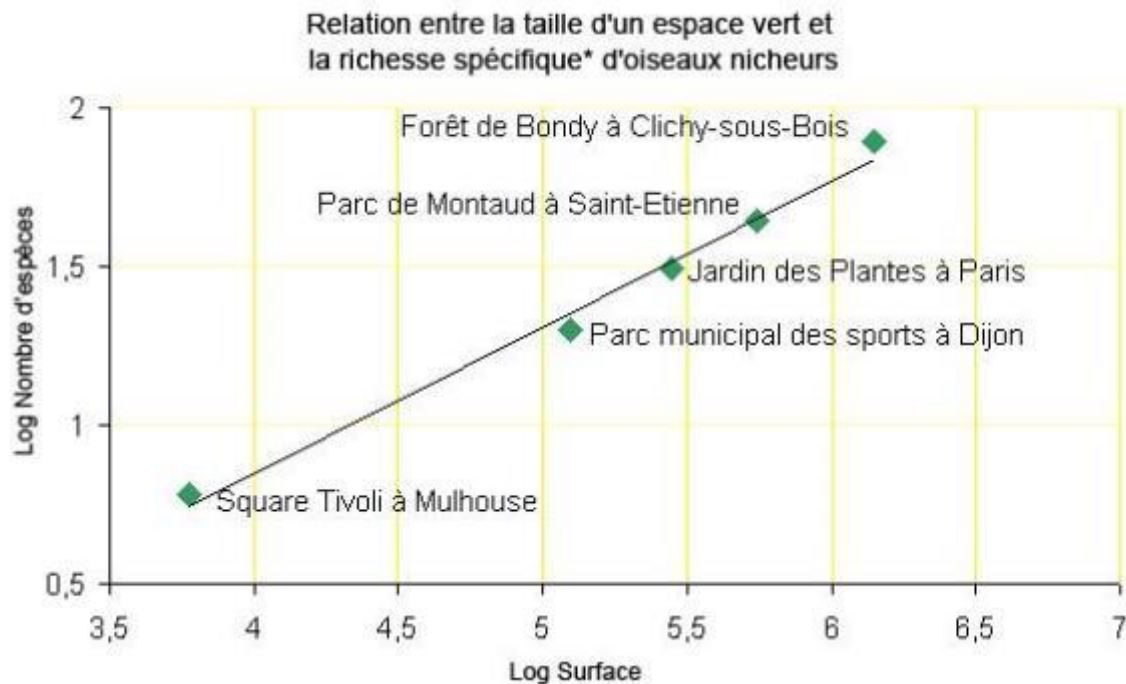


Figure 8 : Représentation du nombre d'espèces dans un parc en fonction de sa superficie à travers les cas de 5 espaces verts différents en France

Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>

En ville, notamment en ville dense, la fonction environnementale se traduit également par le développement d'une trame verte importante, « d'une trame verte urbaine » (Barret, 2016). A noter que cette trame verte est moins forte et à portée plus faible qu'une trame verte et bleue connotant l'action du Grenelle etc. En effet, certains parcs/jardins/squares sont présents afin de tenter de recoudre et de créer une continuité avec des espaces protégés à plus forte valeur environnementale, en créant des chaînes de parcs et en déminéralisant au maximum certains espaces urbains.

Ce bénéfice environnemental apparaît également de manière plus indirecte. En effet, la présence de nombreux espaces verts, créant un réseau au sein des aires urbaines, permet le développement et l'essor de l'utilisation de modes plus doux de déplacement. Le fait d'avoir à disposition un réseau d'espaces naturels et de parcs incite davantage les usagers et les habitants à se déplacer d'un endroit A à un endroit B à pieds ou en vélo, car les espaces leur semblent plus sécurisés et plus agréables. Le CABE a montré qu'à Copenhague, l'augmentation de l'espace public et des parcs a entraîné une augmentation importante des voyages en vélo ou pédestres, diminuant ainsi des rejets de CO₂. Ainsi, ce réseau maillé vert permet indirectement de stimuler les modes doux de déplacement, contribuant à la réduction de gaz à effet de serre.

1.1.3.3. Les fonctions sociales

La troisième fonction des espaces verts concerne la **fonction sociale**, importante dans notre sujet d'étude, car ces espaces sont tout d'abord créés pour les habitants, et parfois, par les habitants, comme nous le verrons à la suite de notre analyse. C'est « un espace représentant un équipement structurant d'intérêt général » (Boutefeu, 2007). Cette fonction sociale se définit à travers différents apports et différentes sous-fonctions. Nous en comptons principalement 6 :

- *La fonction de détente et de repos* : en effet, ces espaces sont des lieux de promenade, des lieux de sortie, notamment durant les week-ends ou après le travail. Ce sont des lieux pour évacuer le stress quotidien de la ville, pour oublier ce qui peut être considéré comme les inconvénients de la vie urbaine (nuisance sonore, pollution, encombrement...). Ils contribuent à améliorer la qualité de vie des riverains. Ce sont des sources de bien-être, de plaisir, et de relaxation pour les riverains, et ils possèdent des pouvoirs apaisants, permettant la réduction de certains maux urbains.
- *La fonction culturelle* : celle-ci est liée à l'histoire au sein de la ville de Nantes mais également autour de ses différents espaces verts, ainsi qu'au contexte politique, social et économique de leur création. En effet, certains espaces verts témoignent du passé industriel de la ville, tandis que d'autres sont la représentation d'une époque plus ancienne.
- *La fonction ludique, d'animation et sportive* : elle est liée à la présence et à la volonté d'implanter des équipements sportifs et de loisir au sein de ces espaces, tels que des aires de jeu pour les enfants, des terrains de sport, des équipements sportifs en plein air, des parcours de santé etc. Elle est également liée à une forte demande de faire du sport en extérieur, notamment de vélo, de jogging, de course à pieds, dans des cadres agréables et dédiés à ces activités, avec une demande également d'activités dites libres (skate, roller...).
- *La fonction pédagogique et de découverte* : cette dernière fonction peut paraître plus discrète que les autres. Le but ici est de développer une curiosité par rapport à la nature et l'environnement auprès des usagers, aussi bien chez les enfants que les plus grands, afin que ces derniers soient sensibilisés et en aient une meilleure connaissance.
- *La fonction de rencontre* : comme le souligne madame Barret lors de notre entretien au sein du service des espaces verts (SEVE), ce sont donc des lieux de sociabilité permettant l'intégration communautaire, le développement des enfants de par le développement de l'équilibre, l'accès aux aires de jeux, à un environnement naturel... Ces espaces permettent l'inclusion sociale de groupe de personnes notamment de par les jardins communautaires, mais aussi de par les parcs car les personnes se rencontrent, se croisent parfois tous les jours.
- *La fonction de dépaysement* : que nous évoque et qu'appuie madame Françoise Barret.

Les parcs, d'un point de vue social, améliorent d'une certaine façon la santé physique et mentale des habitants de ces villes en forte croissance. Les espaces verts offrent donc des avantages en termes de santé publique. Cela a été montré par des études faites par la CABE. En effet, il montre que l'implantation d'espaces

verts au sein d'aires urbaines denses « favorise une baisse de la tension artérielle, réduit le stress et améliore le bien-être mental » (Sulleymanogullari, 2016).

Le fait que les espaces verts contribuent à une amélioration de la santé physique paraît évidemment, puisque, comme expliqué précédemment, ils offrent des espaces permettant l'activité physique et les pratiques de sport en plein air, ce qui a un impact direct sur la santé des pratiquants. Ces activités physiques, qui peuvent être également uniquement de l'ordre de la marche, favorisent une bonne santé mentale ; « Cela peut être une combinaison des effets physiologiques ainsi que la participation aux activités sociales et l'engagement avec d'autres » (Sulleymanogullari – 2016 – p 26).

Cette fonction sociale témoigne également du fait que l'implantation d'espaces verts au sein d'aires urbaines est une vraie demande de la part des habitants et des usagers. En effet, les français vivent le plus souvent en ville, dans des logements collectifs, et donc déplorent l'absence d'espaces verts privés. Cela explique leur volonté de pouvoir accéder à des espaces verts à proximité de leur logement. Cela témoigne d'une réelle quête de verdure et notamment pour des raisons de qualité de vie. Selon une enquête réalisée par le CERTU en 2002, 84% des français estiment qu'il faut créer davantage de jardins et de parcs en milieu urbain. « Quelles que soient les enquêtes d'opinion effectuées, la présence d'un jardin demeure le premier équipement public spontanément cité par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville » (Boufeteau, 2007). Aujourd'hui, selon l'UNEP (2008), 7 français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité, ce qui témoigne d'un réel engouement social et une réelle volonté commune de ces derniers.

Ainsi, les espaces verts procurent de nombreux bénéfices d'ordre environnemental, urbanistique et social, permettant de promulguer une image positive de la ville et d'offrir à ses habitants des espaces plus sains et des accès aisés à la verdure et au végétal. La ville de Nantes est d'ailleurs reconnue pour son nombre non négligeable d'espaces verts. Ils permettent de valoriser son territoire et de nous questionner sur les formes de gestion et de création des espaces verts au sein de Nantes.

1.2. Présentation du terrain d'étude

1.2.1. Présentation de la ville de Nantes

1.2.1.1. Géographie et découpage administratif

Nantes est la capitale administrative de la région des Pays de la Loire et préfecture du département de Loire-Atlantique. La ville se situe à 50 km à l'est de l'embouchure de la Loire et est par conséquent située dans un climat océanique.



Figure 10 : Localisation de Nantes
Réalisation ArcGis : Rachel Frétiigné (octobre 2016)



Figure 9 : Limite communale de Nantes
Source : Géoportail
Réalisation : Rachel Frétiigné (octobre 2016)



Figure 11 : Découpage en 11 quartiers
Source : Wikipédia

La ville de Nantes est découpée en 11 quartiers administratifs. Le quartier de l'île de Nantes, situé au Sud du centre-ville fait actuellement l'objet de nombreux projets et est en plein essor.

1.2.1.2. Population et histoire

Nantes est une ville-port qui s'est développée grâce à la Loire. Dès le 13ème siècle, le commerce portuaire est en plein essor à Nantes. Au 18ème siècle, la prospérité de Nantes repose exclusivement sur un commerce négrier et la ville devient la première en France dans ce commerce avec 42% des expéditions de la traite Française. Cela donnera lieu en 2012 au mémorial de l'abolition de l'esclavage.

Après l'arrivée de l'industrialisation à partir de la seconde moitié du 19ème siècle, Nantes va se spécialiser dans la construction navale qui devient le moteur de son économie. Après les deux guerres mondiales, les crises économiques qui s'en suivent vont provoquer le déclin de l'industrie et la fermeture des chantiers navals. Afin de redresser son économie, Nantes va se tourner vers le tertiaire supérieur notamment avec les activités financières et les biotechnologies. L'arrivée du TGV en 1989 qui place Nantes à moins de 2H de Paris a par ailleurs contribué à ce développement. L'île de Nantes qui a un héritage industriel, va diversifier ses usages en incluant des espaces verts de promenade.

Comme nous l'avons vu précédemment, Nantes est une ville en croissance rapide. Afin de comparer avec d'autres villes, prenons deux communes situées dans des situations très opposées.

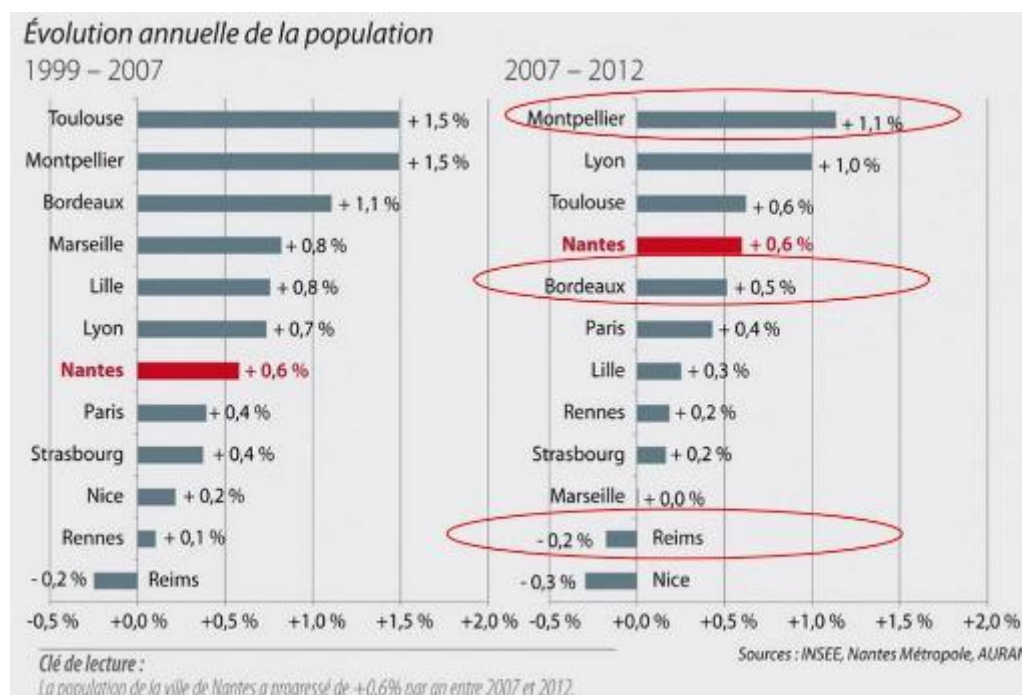


Figure 12 : Evolution du taux de croissance de la population (principales villes françaises)

Source : INSEE, Nantes Métropole, AURAN

Comme le montre le graphique ci-dessus, Montpellier est la ville qui a vu sa croissance démographique augmenter le plus (1.1% entre 2007 et 2012) tandis que Reims a vu sa population décroître (-0.2% entre 2007 et 2012). Enfin nous avons également choisi de comparer Nantes avec la ville de Bordeaux ayant un taux de croissance semblable à Nantes (respectivement 0.5% contre 0.6% entre 2007 et 2012).

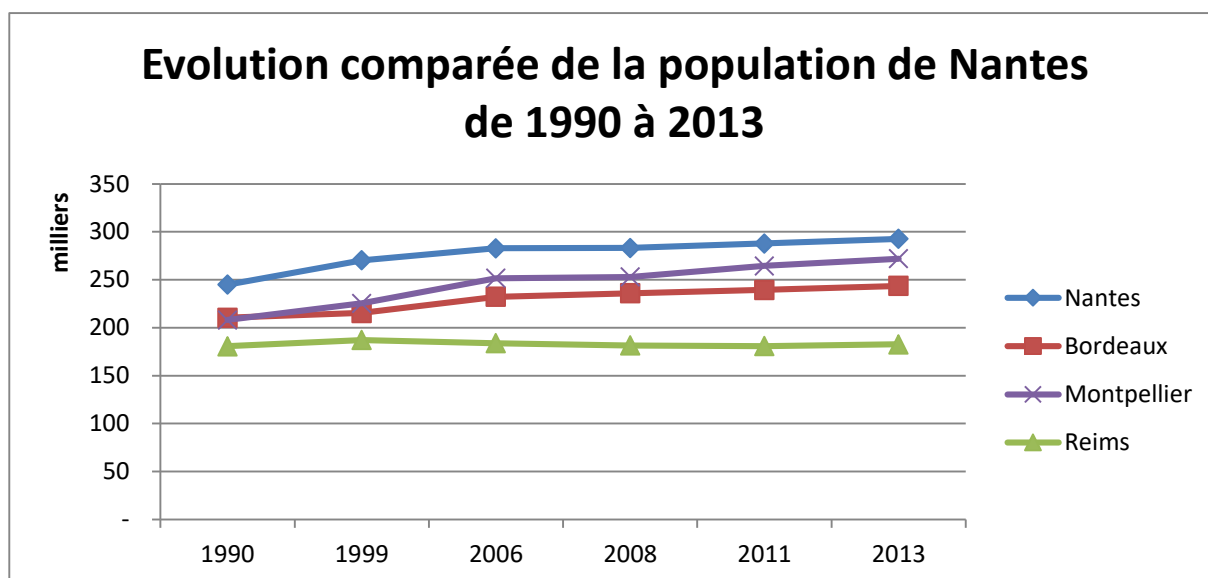


Figure 13 : Evolution comparée de la population de Nantes de 1990 à 2013

Source : INSEE

Réalisation : Rachel Frégné (novembre 2016)

En termes de population, Nantes est aujourd'hui la 6ème ville de France en nombre d'habitants. Elle est passée de plus de 244 000 habitants en 1990 à 292 718 habitants en 2013 comme l'indique la courbe ci-dessous. C'est une ville en croissance qui s'apparente à Bordeaux et dont la population n'a cessé de croître en contraste avec d'autres villes comme Reims mais de manière moins importante qu'à Montpellier.

A l'échelle de l'aire urbaine, Nantes est la 3ème sur 12 des plus grandes aires urbaines françaises en termes de croissance démographique avec +1% par an en moyenne entre 2006 et 2011. Elle se situe ainsi à égalité avec Bordeaux. Au niveau de son poids démographique, elle se place au 8ème rang après Bordeaux et Nice (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, 2014).

1.2.2. Les parcs urbains à Nantes

Nantes est une ville assez emblématique en ce qui concerne les espaces verts. En effet, elle bénéficie d'une histoire importante en termes d'aménagement paysager, aussi bien d'alignement d'arbres que de parcs et de jardins. « De cette tradition d'embellissement et de construction du paysage urbain, qui s'est appuyée sur une école nantaise d'horticulture et sur une culture de la botanique, qui a emprunté à la fois aux modèles européens et à l'exotisme inscrit dans l'histoire nantaise, il demeure une tradition forte de pratiques (perceptible aussi dans les jardins familiaux), de savoir-faire (Nantes est une grande ville du fait qu'elle dispose, comme quelques autres, d'un service très structuré des parcs et jardins, et d'une histoire en la matière) et de co-construction de la ville par l'architecture et le végétal » (Plan Local d'Urbanisme, 2007, p.129).

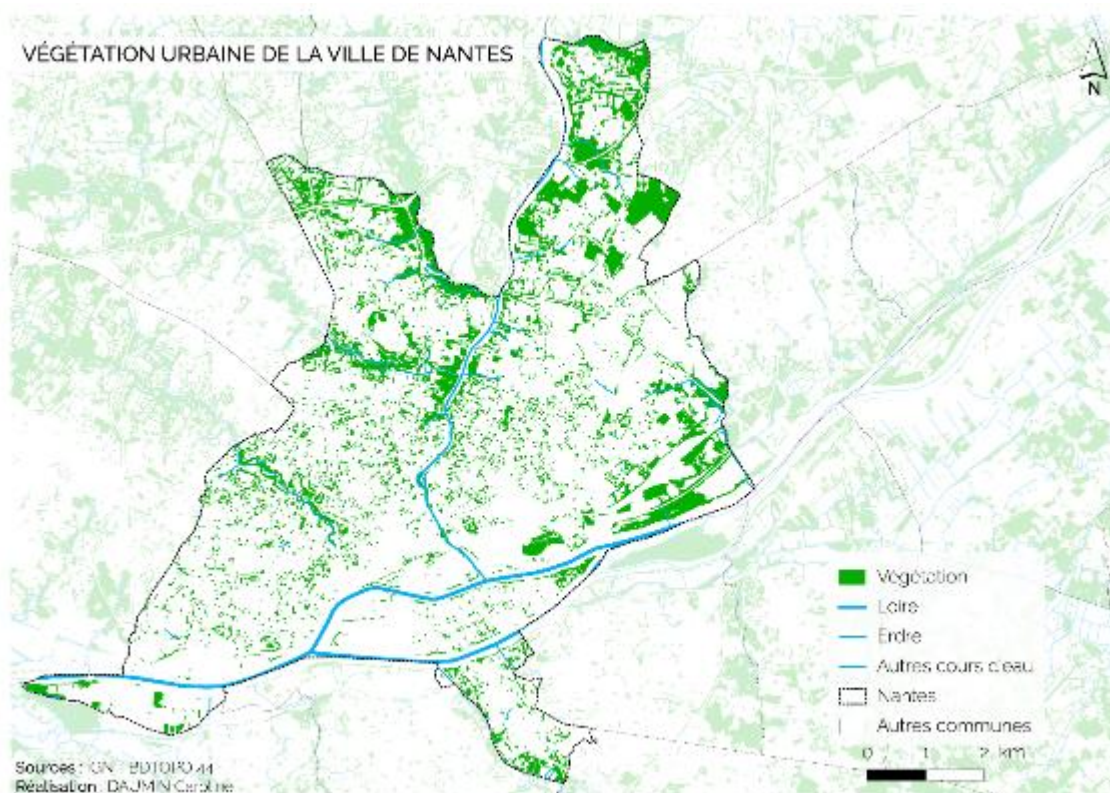


Figure 14 : Les espaces verts à Nantes

Source : BD_TOPO44

Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)

La ville possède un grand nombre d'espaces verts sur son territoire. En effet, la surface qu'ils représentent n'est pas négligeable, puisque la commune compte plus de 200 hectares de parcs, jardins et squares sans prendre en compte les alignements d'arbres ou autre. Les espaces verts sont ici pris en considération dans le sens de la définition nantaise (élément surfacique). De ce fait, Nantes possède plus de 100 parcs/jardins/squares, de taille variable.

Dans cette partie de notre rapport, nous nous attachons à présenter les parcs urbains au sein de Nantes, mais ce de manière non exhaustive. En effet, comme la commune possède de nombreux parcs/jardins/squares, il nous paraît plus pertinent d'en exposer les principaux de manière thématique.

1.2.2.1. Les parcs historiques et horticoles

On peut classer les espaces verts selon différentes catégories que le SEVE a mis en évidence. Tout d'abord « les espaces verts qui sont plutôt **horticoles** » (Barret, 2016). Ceux-ci représentent une assez grande majorité au sein de Nantes, et concerne plutôt les parcs et jardins anciens, donc des **parcs historiques**. Ces parcs historiques se distinguent de leur date de création, se situant le plus souvent dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème} siècle. Ces jardins représentent le plus souvent l'identité de la ville et sont un emblème souvent mis en valeur.

Le **jardin des Plantes** est un très bon exemple de ces espaces historiques et fortement horticoles, qui est considéré pratiquement comme un musée de l'horticulture, possédant des collections végétales diversifiées et denses. Créé en 1865, le jardin des plantes a aujourd'hui plus de 300 ans et fait partie intégrante de l'image de la ville de Nantes. Il est l'un des 4 plus grands jardins botaniques en France.

Ancien jardin des apothicaires, son histoire est aussi liée à celle de Nantes. En effet, les prémices de ce jardin ont été créées par Louis 14 en 1688 suite à une forte demande des apothicaires qui récoltaient beaucoup de botanique. Louis 15 contribuera également à ce parc en ayant la volonté d'y apporter d'autres espèces de plante, notamment des exotiques rapportées de voyage. C'est un jardin botanique à l'anglaise au cœur de la ville, à proximité de la gare ferroviaire. Durant des années ce jardin connaît des modifications, notamment de localisation, se trouvant tout d'abord en plein centre-ville, puis dans la propriété d'Ursulines au début des années 1800. Le parc connaît d'abord des propriétaires privés, il voit ainsi un pharmacien, monsieur Hectot, début 1800, s'en occuper pour sa création, son entretien et son développement ; Antoine Noisette en 1823, puis en 1836 le docteur Jean-Marie Ecorchard chargés du design et du développement du jardin, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Aujourd'hui c'est la municipalité qui possède ce parc et l'entretient. Il a été ouvert au public à partir de 1865.

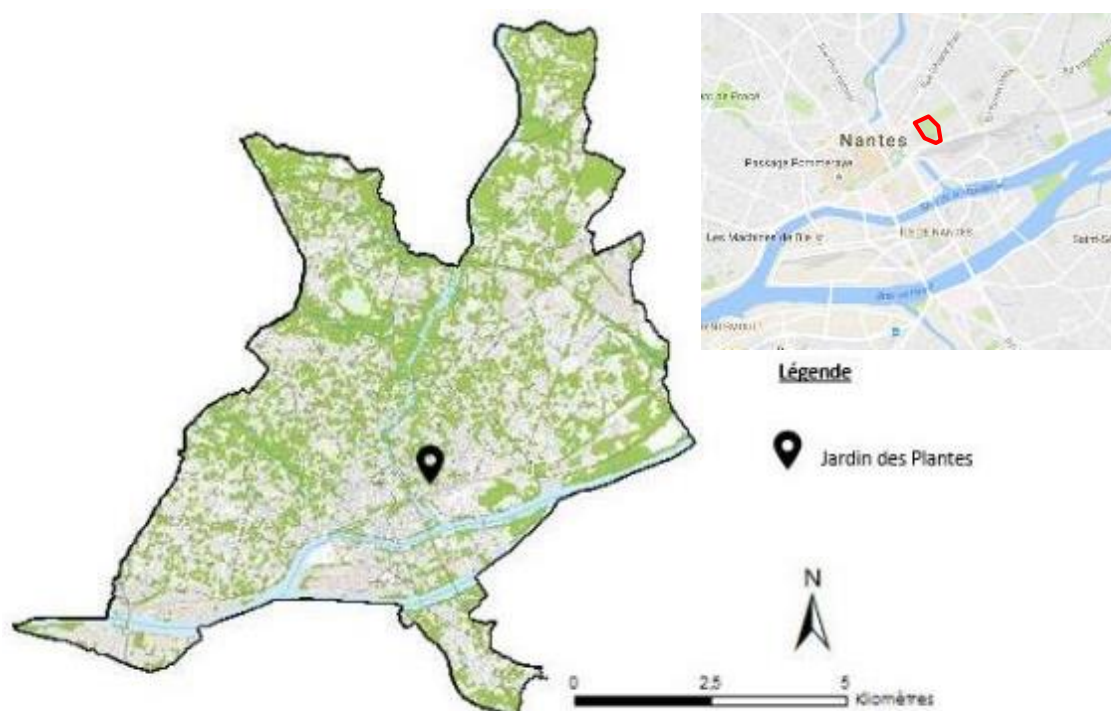


Figure 15 : Localisation du jardin des Plantes
Source : BD_TOPO44 et Google Maps
Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)

Ce jardin attire chaque année 1,2 millions de visiteurs, ce qui en fait le parc le plus fréquenté de Nantes et le plus réputé. Avec ses 7,5 hectares, il est resté quasiment à l'identique depuis sa création de par sa morphologie et ses structures. Il est très remarquable par ses nombreux végétaux (on y retrouve notamment des arbres remarquables tels que le Magnolia), mais également grâce à la présence de statues, de sculptures, de pavillons, de ponts, de fontaines etc. On compte ainsi, en termes de végétation, plus de 11 000 espèces vivantes, 800m² de carré de serres et 70 000 fleurs à chaque saison (Comité des Parcs et Jardin de France, 2010) entretenus par la mairie. Ce jardin a ainsi permis durant des années d'assurer des recherches en botanique, mais aussi de sensibiliser le public par apport au végétal. Ce jardin existe aussi afin d'assurer 4 grandes missions :

- La conservation des collections et des espèces protégées.
- Les activités scientifiques.
- L'éducation.
- L'horticulture.



Figure 16 : Photographies de certains endroits du jardin des Plantes
Réalisation : Caroline Daumin (2016)

Le **parc de Procé** est aussi un bon exemple de ces parcs historiques et horticoles au sein de Nantes, révélateurs de l'image de la ville.



*Figure 17 : Localisation du parc de Procé
Source : BD_TOPO44 et Google Map
Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)*

Ancien parc privé bourgeois, il se situe à l'ouest de la ville avec une superficie de plus de 11 hectares. Il s'agit de l'un des principaux parcs de Nantes en termes de superficie, et se situe de ce fait à la 6^{ème} position des parcs les plus grands de la ville. Le parc est à la jonction de plusieurs quartiers et accueille en son sein une rivière, la Chézine, qui est un affluent de la Loire et qui apporte un certain attrait à cet espace vert.

Le parc possède de nombreux éléments aussi bien paysagers, environnementaux qu'architecturaux. Tout d'abord, il englobe dans son périmètre le manoir de Procé. Il correspond au centre de la propriété sur lequel a été édifié le parc. Celui-ci est une caractéristique propre du parc qui permet de le différencier des autres. Un autre élément architectural le compose : un ancien kiosque dans la partie haute du parc provenant des salons Piou. Le parc est décoré de nombreuses statues parsemées dans l'ensemble du parc, relatant de l'histoire et les apports durant les années faits à ce parc.

Le parc a été créé au milieu du 19^{ème} siècle après l'arrivée du manoir, au 18^{ème} siècle, et autour de celui-ci. Dessiné en 1864 par Dominique Noisette, il « met en lumière une période de l'art des jardins, sans pour autant s'affranchir d'une de ses fonctions : être un lieu de promenade et de repos » (Site Officiel de la Ville de Nantes, 2010). Il a appartenu à de nombreux personnages qui ont marqué l'histoire de la ville de Nantes : Marion de Procé, qui y développait beaucoup d'horticulture, Laënnec et enfin Caillé. Caillé a par la suite vendu le parc à la ville de Nantes en 1912, et devient ainsi ouvert au public.

Durant près de 30 ans, au travers de restaurations et de transformations, de nombreux apports en végétation ont été fait à ce parc. C'est pourquoi une importante diversité et des éléments sont remarquables, tels que les azalées, les rhododendrons, les magnolias, les camélias, les hortensias, le Tupilier de Virginie (l'un des plus anciens de France qui siège près du manoir). Tout un panel de végétation remarquable.

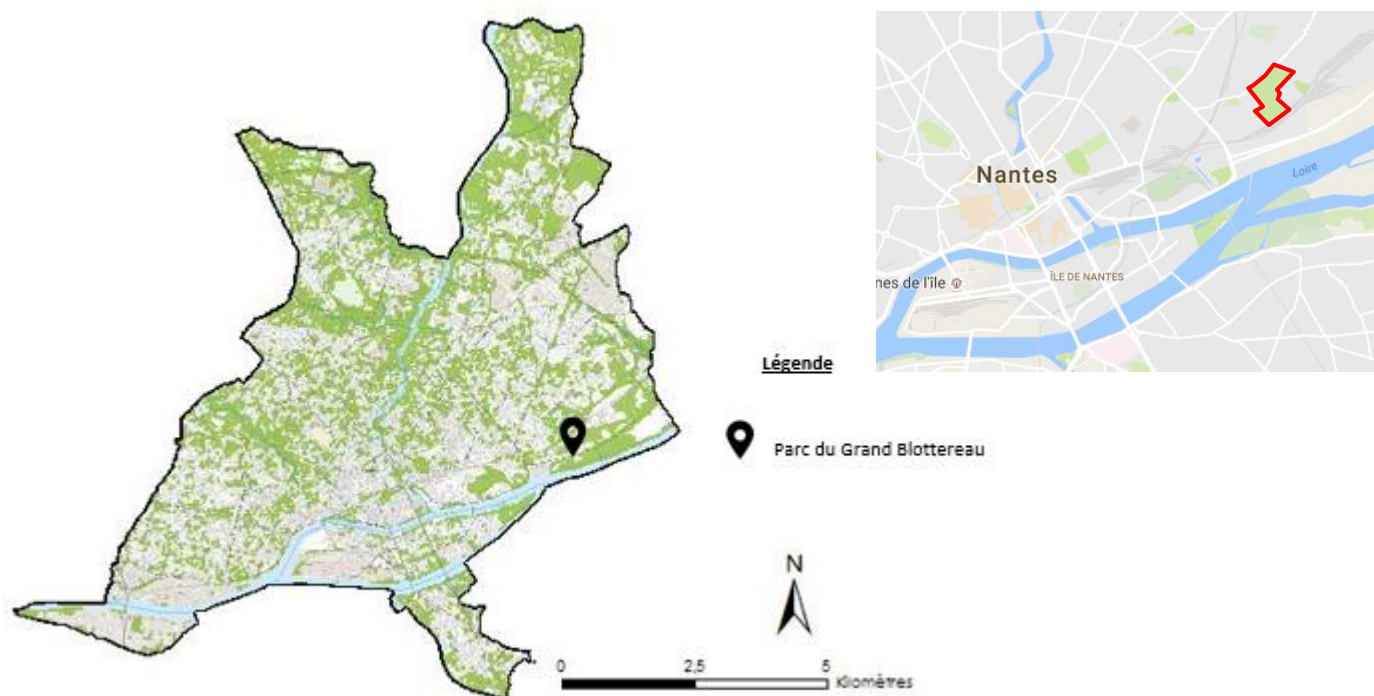


Figure 19: Vue du parc de Procé
Source : <http://www.nantes.fr>



Figure 18 : Point de vue du parc de Procé
Source : Google image

Enfin, nous pouvons également prendre en considération, dans cette catégorie de parc ancien le parc historique, **le parc du grand Blottereau**.



*Figure 20 : Localisation du parc du Grand Blottereau
Source : BD_TOPO44 et Google Map
Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)*

Ce parc est le plus vaste de Nantes ; il représente à lui seul 22 hectares. Il est la propriété de la ville depuis 1905 grâce au legs de Thomas II Dobrée, qui a rendu de ce fait l'espace public. Il accueille également dans les années 1900 l'ancienne école d'agronomie tropicale, permettant la construction de serres et de jardins.

Le parc possède de nombreux espaces naturels, et possède des champs cultivés du monde. On y retrouve, la Méditerranée, l'Amérique des Bayous, les Collines de Corée du Sud... Le parc est réputé pour abriter de nombreuses espèces végétales exotiques, centaines parfois, qui sont récoltées depuis plus d'une quarantaine d'année. Il recueille également des collections uniques de plantes utilitaires telles que des plantes vivrières, aromatiques, médicinales, ou même utilisées dans les textiles (Jardin Nantes, 2010). De ce fait, le parc du Grand Blottereau offre au public une collection unique et dépaysante d'espèces végétales qui en font sa réputation. Par ailleurs, cette diversité est fortement promue dans la mesure où le parc accueille chaque année un festival en l'honneur de ces plantes, mais de bien d'autres aussi ; la Folie des Plantes qui a lieu en septembre. Ce festival permet d'accueillir plus de 40000 visiteurs dans le parc, et plus de 160 exposants à chaque nouvelle édition.



Figure 22 : Espace Corée du Sud
Source : <http://www.atelierdesinitiatives.org>



Figure 21: Serre de l'ancienne école
d'agronomie
Source : <http://www.jardins.nantes.fr/>

1.2.2.2. Les parcs et jardins développés sur des thèmes

Il faut savoir que Nantes a eu l'initiative de développer beaucoup de parcs/jardins/squares sur différentes thématiques même si certains n'ont pas de thématique spécifique permettant de rendre l'espace original. Par exemple, les thèmes développés peuvent être liés au ludique, aux crans de pataugeoire, à des jeux intéressants, au parfum, au patrimoine, ou à l'histoire du quartier.

Prenons le cas du **square des Maraiches** que nous a décrit brièvement madame Barret. Il est situé au nord-est du territoire de la ville de Nantes, lieu qui accueillait de nombreuses parcelles maraîchères, tout comme le territoire sud de la ville. C'était « un quartier de tenues maraîchères » (municipales de Nantes, 2008). L'activité maraîchère était à l'époque très importante à Nantes. De ce fait le thème du maraichage y est fortement développé. Ainsi, on peut y retrouver des parcelles avec des végétaux plus spécifiques, comme des tomates, donc liés à l'ancienne activité maraîchère.



Figure 23: illustration du square des maraîches
Source : <http://mapio.net>



Figure 22: illustration du square des maraîches
Source : <http://mapio.net>

Le **jardin des Nectars** est également un exemple bien représentatif des jardins développés à Nantes. Proche de la petite avenue de Longchamp, il est structuré autour de lignes d'arbres fruitiers en espaliers, se prolongeant avec les alignements de poiriers au sein du parc mais aussi à l'extérieur. Il existe notamment des anciens vergers présents sur ce site.

Le nom de ce jardin a été choisi par les habitants du quartier. Ce nom émerge donc d'un travail autour du thème des papillons et du parfum fait en étroite collaboration avec les habitants. De ce fait, le jardin est développé autour de cette thématique en faisant intervenir des arbres et des plantes apportant une odeur plus spécifique.

1.2.2.3. Les jardins patrimoniaux

Dans cette thématique, nous regroupons les parcs/jardins/squares créés autour d'un patrimoine de la ville, permettant, de ce fait, de valoriser le site ainsi que l'histoire auquel il est rattaché. Ces parcs patrimoniaux sont le plus souvent d'anciens parcs d'armateurs, héritage du commerce triangulaire et maritime/fluvial. Certains d'entre eux ont été cédés pour que la commune puisse en faire des parcs publics. Nantes a à cœur de valoriser son patrimoine, qui apparaît dans de nombreux espaces verts mais notamment dans les deux cas que nous présentons ci-dessous. De ce fait, ces parcs constituent de réels apports patrimoniaux et historiques.

Le premier exemple fort de valorisation du patrimoine de la ville par la création de parcs urbains, est celui du **Parc des Chantiers**. Ce parc témoigne de l'héritage industriel et maritime fort de la ville, au sein d'un territoire qui connaît une réhabilitation notable et reconnue.



*Figure 24 : Localisation du parc des Chantiers
Source : BD_TOPO44 et Google Map
Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)*

Ouvert officiellement au public en 2007, il s'étend sur 13 hectares et se situe sur les rives sud de la Loire, sur l'Île de Nantes, emblème une politique de réhabilitation importante. Ce parc a été construit sur un ancien site industriel (un ancien chantier de construction navale) et intègre des éléments de cet héritage industriel dans son design et sa structure. Il intègre également des éléments d'architecture contemporaine et d'œuvres d'art, tels que l'estuaire de Nantes – Saint-Nazaire ou les Machines de l'Île. De par ces changements, le site est devenu un haut lieu de promenade et de tourisme culturel (Île de Nantes, 2009).

Ce parc est constitué de 4 jardins thématiques aménagés en front de Loire. Ils comprennent divers éléments dont des aires de jeux pour les enfants et des installations ludiques, des anciennes cales de lancement de bateaux réhabilités et d'anciens hangars.

Ce site, en plus d'assurer sa fonction de parc urbain, de lieu de détente et de promenade, accueille également des manifestations, des événements et des activités, qu'ils soient temporaires ou permanents. De ce fait, depuis 2007, on peut voir le parcours « du Grand Éléphant des Machines de l'Île, placé sous les anciennes nefs réhabilitées » (Île de Nantes, 2009). Ces événements ont un impact sur l'attractivité du territoire en raison de la réputation de ces installations.

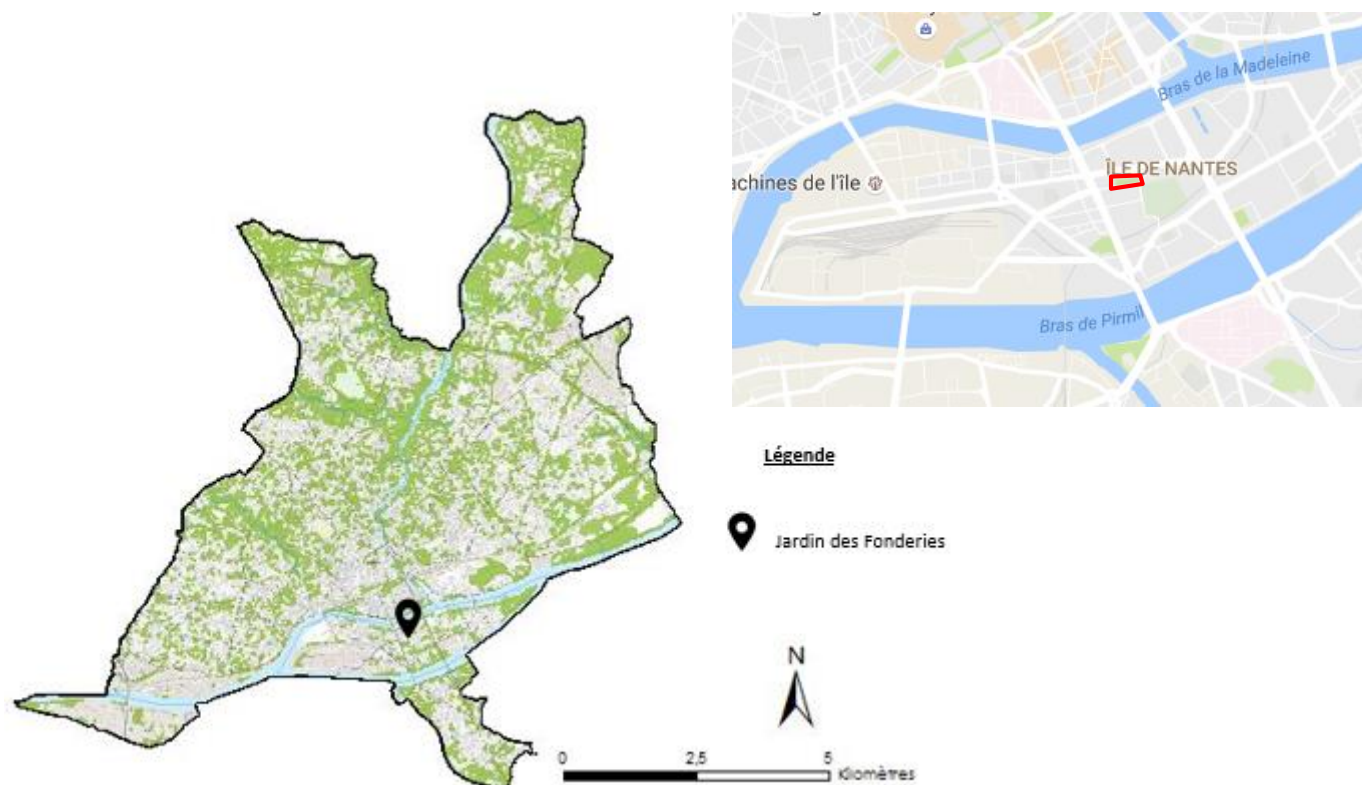


Figure 26 : Éléphant de l'Île de Nantes sous les nefs
Réalisation : Caroline Daumin (2016)



Figure 25 : Vue de la Loire du parc des Chantiers
Source : <http://www.iledenantes.com>

Le **Jardin des Fonderies** figure également comme une représentation forte de l'héritage industriel de la ville.



*Figure 27 : Localisation du jardin des Fonderies
Sources : BD_TOPO44 et Google Map
Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)*

Ce jardin est né d'une réhabilitation de la friche des anciennes halles de Nantes, il se situe au cœur de l'Île de Nantes, proche de parc des Chantiers. Créé en 2009 et se trouvant sous les anciennes nefs de l'ancienne Fonderie restaurées, il est ouvert au public. Il s'inscrit au cœur d'un ancien quartier qui connaît aujourd'hui un chamboulement en raison d'une réhabilitation complète, voulant à la fois allier mixité sociale et fonctionnelle.

Ce jardin « met en valeur le patrimoine botanique et horticole nantais et révèle les traces de l'ancienne activité industrielle du site : réhabilitation des fours, des fosses » (Île de Nantes, 2009).

Au sein de ses 2,6 hectares, il accueille des végétaux exotiques toujours dans un souci de patrimoine, car cela évoque les voyages des navires nantais et des trouvailles ramenés des pays visités. On compte en 2009 100 espèces végétales exotiques. On y retrouve un mélange d'ambiances végétales, d'une part de par les plantes de bruyères au nord regroupant le panel végétal nantais, et d'autre part de par les palmiers, les bananiers et les fougères arbustives créant une ambiance tropicale.

Terrain d'innovation, on peut constater au sein de ce jardin des grandes cuves sur la toiture des nefs, qui récupèrent les eaux de pluie afin d'alimenter le jardin.



*Figure 28 : Vue en profondeur du jardin des Tuileries
Source : <http://www.auran.org>*

1.2.2.4. Les jardins partagés

Les jardins familiaux fortement liés à l'histoire maraîchère de Nantes ont une place importante dans la ville et font face à une forte demande de la part des usagers des habitants en recherche de nature en ville et de terres à récolter.

« Peut-être doit-on y voir le fort attachement des Nantais à l'horticulture (filialité du Jardin des Plantes depuis 300 ans), qui se répercute dans l'importance accordée à nouveau aux jardins familiaux : 785 parcelles (jardins, parcs, potagers), dans 15 sites, représentant 16 hectares à ce jour. La Ville passe une convention par site avec une association. Plus de 370 familles sont en attente de parcelles, on dénombre 170 demandeurs chaque année, les listes d'attente s'allongent » (Extrait du PLU, 2007).

Le **Parc de la Crapaudine** illustre très bien l'importance actuelle de ces espaces en ville et la forte demande qui y est associée.

Avec sa superficie de 4,7 hectares, il est considéré comme le poumon vert du quartier Nantes Sud Loire (Association régionales des parcs, jardins et paysages des pays de la Loire, 2009). Constitué d'anciennes parcelles maraîchères, il accueille aujourd'hui des jardins partagés organisés en îlots par les habitants du quartier, qui y récoltent leurs produits. Ce jardin partagé est assuré par une association : l'association des jardins de la Crapaudine, né d'un ensemble de partenaires associatifs. Ce jardin a mis à disposition un lieu aménagé afin d'accueillir les abeilles, favorisant ainsi une meilleure pollinisation, atout pour les récoltants de ces jardins.

Celui-ci est considéré comme étant un éco-jardin, un potager, mais aussi un lieu pédagogique. En effet, l'association a à cœur de sensibiliser les riverains et les usagers à l'importance de préserver ce lieu, mais également de produire soi-même des produits frais (fruits et légumes). De ce fait beaucoup d'opérations sont faites autour de ce lieu, mais aussi autour de la thématique de la production bio, participative etc.

2. UN MODELE DE CREATION ET DE GESTION ?

Afin de définir la question de recherche, nous formulerons une problématique et deux hypothèses. A noter que la seconde hypothèse fera l'objet d'un travail de recherche au second semestre. Nous expliciterons ensuite nos méthodes de travail, qui comprennent notamment l'élaboration d'une grille d'entretien.

2.1. *Problématique et Hypothèses*

2.1.1. *Problématique*

Au cours des derniers siècles, la place des espaces verts au sein des espaces urbanisés a évolué, notamment au travers des théories de l'urbanisme. Il s'agit, d'une part, de l'urbanisme progressiste (favorisant les valeurs d'hygiène), d'autre part, celui de l'urbanisme culturaliste (priviliégiant les valeurs culturelles traditionnelles) (Merlin et al, 2009). Au sein de ces deux courants de pensée, les espaces verts occupent une place importante. En effet suite à la période d'industrialisation survenue au XIXe siècle, les parcs urbains et les jardins sont apparus comme un moyen de contrebalancer la « minéralisation massive des espaces urbains et l'éloignement des citadins de la campagne » (Aghulon et al, 1998, cité par Mehdi et al, 2012, §20). Il est possible de définir deux tournants majeurs. Le premier est l'apparition des grands ensembles dans les années 1960, qui « peut être considérée comme un premier tournant crucial dans les politiques de planification et d'aménagement des espaces verts (Reygrobellet, 2007, cité par Mehdi et al, 2012, §36). En effet, leur construction s'est accompagnée de la création d'espaces verts destinés à les accompagner. Le second tournant quant à lui est lié à « l'avènement du développement durable dans les années 1990 » (Cormier et al, 2009, cité par Mehdi et al, 2012, §37).

Les collectivités s'intéressent donc de près aux parcs urbains et aux espaces verts en général. Comme évoqué précédemment, ces espaces possèdent différentes fonctions (environnementales, sociales, urbanistiques...) qui leur sont profitables. Des villes, telles que Lyon ou Strasbourg, souhaitent ainsi s'embellir, tandis que d'autres, comme Grenoble, se concentrent davantage sur l'aspect environnemental. La communauté Urbaine de Nantes (CUN) fait également partie des villes ayant choisi de faire des espaces verts l'un des axes importants de sa politique d'urbanisation, en les plaçant au même niveau que les autres enjeux tels que la mobilité ou encore l'éducation, et ce notamment suite à l'impulsion donnée par Jean-Marc Ayrault, Maire de Nantes de 1989 à 2012. La ville se veut être un modèle en termes de développement durable, et cette volonté est également visible au travers de l'obtention en 2013 du label *European Green Capital* (EGC).

Se pose alors la question de savoir si Nantes, élue capitale verte européenne en 2013, est pour autant un exemple à suivre en matière de création et de gestion des espaces verts et des facteurs qui permettraient de l'affirmer. Ce travail de recherche, contrairement au mémoire de Duygu Suleymanogullari dans la continuité duquel il s'inscrit, ne se focalise quant à lui pas uniquement sur l'île de Nantes mais bien sur toute la ville. En effet, même si des parcs urbains récents, et donc pour lesquels davantage d'informations sont accessibles, se trouvent sur l'île, de nombreux parcs plus anciens parsèment la ville et reflètent également sa politique.

2.1.2. Hypothèses

Afin de répondre à cette question de recherche, deux hypothèses sont formulées. La première est que le label capitale verte européenne démontre que Nantes est un exemple à suivre. En effet Nantes possède une image et une réputation de ville verte. Cela est bien sûr dû à son obtention du prix ECG, mais aussi à sa politique concernant le développement des transports en commun et la piétonisation, ainsi qu'aux objectifs qu'elle s'est donnée et qu'elle met en avant, tels que fournir aux habitants un espace vert à moins de 300 m de chaque habitation ou encore un parc urbain à moins de 500 m de chacune d'elle. Ces chiffres ont été fixés par la municipalité bien avant l'obtention du label *European Green Capital*, et celui des 300 m entre l'espace vert le plus proche et chaque habitation a été atteint. Il s'agit d'un modèle s'inscrivant sur la durée, puisqu'il ne concerne pas seulement la création mais également la gestion des parcs urbains.

La seconde hypothèse est que Nantes est remarquable par la gestion, la prise en compte des habitants et la surface d'espace vert par habitant (m²). Il conviendra de s'intéresser au type de gestion et aux plans de gestion, mais aussi à la concertation avec les habitants et à la sensibilisation de ceux-ci dans les parcs. Une comparaison avec d'autres villes telle que Tours permettra de situer Nantes par rapport à d'autres villes du territoire. Il sera alors possible de voir si les espaces verts nantais sont élevés au rang de référence, dans quels domaines et ce qui a permis cela.

2.2. Méthodologie

2.2.1. Définition des variables

Variable n°1 : Orientations politiques et planification

C'est le rôle de la municipalité de créer mais aussi de gérer les parcs urbains. Ces espaces possèdent plusieurs fonctions (urbanistiques, sociales, environnementales) qui ont été détaillées précédemment, et qui justifient leur création, mais leur gestion est tout aussi importante. En effet, plusieurs objectifs sont à remplir. Les usagers doivent pouvoir s'y trouver en parfaite sécurité, les différentes infrastructures présentes doivent être protégées, la santé publique doit être prise en compte, sans compter que certains aspects tels que l'attractivité du site ou encore la préservation de la biodiversité sont à ne pas négliger.

Afin de structurer les actions visant à la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de les planifier, que cela soit en les intégrant au sein des documents d'urbanisme ou au travers de la création de plans de gestion (plans détaillant la gestion des sols, des différentes strates, de la gestion de l'eau, etc.). De telles mesures traduisent alors la volonté politique de développer les parcs urbains en tenant compte à la fois des habitants et de l'environnement. Dans l'exemple Nantais, l'accord du parti de J.M Ayrault avec le parti d'Europe Ecologie les Verts a permis le développement de projet favorables à la création et à la bonne gestion des espaces verts.

Variable n°2 : Type de gestion

Nous avons identifié ce critère car le type de gestion peut influencer sur la biodiversité, sur la qualité du parc urbain et donc sur son exemplarité. La gestion différenciée est un exemple de politique urbaine valorisant la biodiversité et la diminution de l'utilisation de pesticides en ville. (Nahmias et Al, 2012, p.9). Elle est née dans les villes de Rennes et d'Orléans à partir du milieu des années 80 puis s'est diffusée dans les années 90 à

d'autres villes y compris Nantes. Le mode d'entretien de l'espace vert est fait afin de favoriser la diversité des espaces communaux et de respecter davantage le rythme du végétal (Tollis, 2013, §33). La formation des agents qui entretiennent ces espaces est indispensable pour aller de plus en plus vers des pratiques alternatives et sans produits phytosanitaires (label Eco jardins).

Variable n°3 : Surface en m² d'espaces verts par habitant

La surface d'espaces verts par habitant est un critère quantitatif permettant de mesurer l'exemplarité des villes. Selon l'observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais, Les habitants choisissent en général leur lieu de résidence en fonction de la proximité des espaces verts. 31 m² est la superficie moyenne d'espaces verts à laquelle ont accès les habitants des 50 plus grandes villes de France (Observatoire des villes vertes). Selon l'UNEP, la densité d'espace vert par habitant est « de 3 à 60 m² par habitant (et même 200 m² pour Besançon, record de France) » (Novel, 2014).

Variable n°4 : Niveau de concertation avec les habitants

D'après une enquête de l'UNEP (2016), plus de 8 français sur 10 accordent une importance particulière à la présence d'espaces verts à proximité de leur résidence et pour 6 français sur 10, la création d'espaces verts doit être la priorité n°1 des municipalités.

L'implication citoyenne pour la nature en ville peut-être initiée par une collectivité ou un maître d'ouvrage public associé à d'autres acteurs ou à l'initiative des citoyens eux-mêmes qui demandent à être associés à la collectivité. C'est l'exemple du Collectif FIL à Nantes (Séminaire "French-British Planning Study Group", 2016).

La concertation peut se faire dès les études préalables, lors de la programmation et lors de la conception, des prémisses à la concrétisation du projet. Elle peut prendre la forme de réunions publiques, de visite de terrain, d'ateliers et de présentation du projet (Menetrieux, 2014).

Des écueils sont à éviter pour une concertation durable. En effet, l'action ne peut perdurer si elle repose sur un nombre trop restreint de personnes. Le service des espaces verts doit donc s'impliquer en fonction de la motivation de l'association. Dans le cadre des jardins urbains à Strasbourg, les personnes de l'association peuvent demander conseil aux experts jardiniers ou la Mairie peut mettre en place des actions de communication et de pédagogie (Cerema, 2016).

Variable n°5 : Accueil et sensibilisation du public dans les parcs

Bien accueillir et sensibiliser le public au sein des espaces verts est un aspect important à prendre en compte. C'est par exemple grâce à cela qu'il va être possible d'introduire de nouvelles pratiques auxquelles les usagers ne sont pas habitués sans être confronté à un rejet immédiat. Laisser la végétation se développer spontanément peut par exemple être une action mal interprétée : « Le danger principal est que la végétation spontanée soit associée à un laisser-aller des services techniques, à la marque concrète d'un manque d'entretien » (LONG, 2012, §48). L'objectif est donc de permettre aux habitants d'avoir accès à des espaces verts dans lesquels ils peuvent se détendre, se promener, tout en respectant leur environnement et en s'intéressant à la nature qui les entoure.

Cela passe bien entendu par la mise à disposition d'équipements adaptés (tels que des poubelles par exemple), mais aussi par une bonne évaluation des besoins et des attentes des usagers (davantage d'espaces

où s'arrêter, de plans d'eau, etc.), par exemple à l'aide de questionnaires. Il est également possible de recueillir les avis des jardiniers chargés de l'entretien du site.

Informé le public est aussi primordial, qu'il s'agisse d'informations générales comme le règlement du site ou d'information à caractère pédagogique concernant l'écologie et les méthodes de gestion utilisées. Cela permet donc d'éduquer et de sensibiliser les usagers à la gestion écologique des espaces verts. Pour cela des panneaux informatifs peuvent être installés et des animations découvertes peuvent être organisées.

Grâce aux mesures d'information et de sensibilisation, les habitants peuvent ainsi acquérir des connaissances dans le domaine de la gestion écologique. Cela peut éventuellement leur permettre de participer plus activement dans le cadre des actions de concertations menées en parallèle grâce à une compréhension plus avancée de la faune et de la flore.

2.2.2. Élaboration de la grille d'entretien

Afin de mener à bien notre travail, le sujet impose la nécessité d'entreprendre des entretiens avec différents acteurs en charge de la conception et de l'entretien des parcs urbains à Nantes. De ce fait, nous avons réalisé une grille d'entretien en trois temps. Dans un premier temps, chacun de son côté, afin d'obtenir une grille riche et complète, s'attachait à définir une grille d'entretien. Dans un second temps, en nous réunissant tous les trois, afin de mettre en commun les idées et d'être en accord sur les directions possibles de nos entretiens, ce qui nous a permis d'obtenir toutes les dimensions et la liste quasi complète des questions auxquelles nous voulions des réponses. Enfin, dans un troisième temps, nous avons réalisé des modifications de cette grille d'entretien, à la suite des remarques et des conseils que Christophe Demazière nous a fourni.

Cette grille d'entretien s'est réalisée en adéquation avec trois questions principales auxquelles nous devons répondre. De ce fait, chacune des questions posées par l'intermédiaire de cette grille doit permettre de répondre aux trois questions générales afin de nous faire avancer sur notre recherche et notre réflexion. Ces trois questions générales sont les suivantes :

- Comment sont créés et gérés les parcs ?
- Les objectifs définis ont-ils été atteints ?
- D'après le témoignage des acteurs rencontrés, quels sont les bons exemples à retirer du système des espaces verts nantais ?

Ces questions générales sont donc des axes d'orientation, de réflexion et de définition pour notre travail. Il est important également, à travers ces dernières, de distinguer d'une part, la création des parcs qui engage des acteurs du projet urbain, et d'autre part la gestion qui nécessite cette fois-ci d'autres acteurs.

Notre grille se divise en deux colonnes. La première concerne les dimensions de nos entretiens. Ces dimensions ont été établies grâce à la thèse réalisée par Duygu Sulleymanogullari (2016), auxquelles s'ajoutent celles que nous avons définies par rapport à nos problématiques et aux éléments complémentaires que cela peut apporter. Pour ces dimensions, nous en avons définies 12 répondant chacune à des questions indépendantes. Certaines dimensions s'articulent et découlent des unes des autres telles que les indicateurs, les budgets et l'échelle. Ces dimensions sont :

- Les fonctions écologiques et environnementales
- Les fonctions physiques et sociales

- L'entretien des parcs
- Les impacts et retours économiques (directs ou indirects)
- La demande et la participation des habitants
- La politique des espaces verts
- La conservation du patrimoine
- L'échelle
- Les indicateurs
- Le budget
- Le fait que l'exemple est transposable ou non
- Les pistes d'amélioration

Pour chacune de ces dimensions, nous avons défini une liste de questions, allant de la plus générale à la plus précise, les questions générales étant indiquées en italique.

Dimensions	Questions
1- Les fonctions écologiques et environnementales	- <i>Selon vous, Pour quelles raisons, selon quels aspects, la présence de certains parcs contribue à un développement écologique de la ville ?</i> - Biodiversité, produits phytosanitaires, contrôle biologique...
2- Les fonctions physiques et sociales	- <i>Qu'apporte la présence des parcs pour les usagers ? Quels sont les usages souhaités ? effectifs ?</i> - Quels étaient vos objectifs sociaux (ou autres) lors de la création de ces parcs ?
3- L'entretien des parcs	- <i>Comment s'organise l'entretien des parcs ?</i> - Qui s'occupe de l'entretien des parcs ? - Quelles directives sont données quant à l'entretien de ces parcs ? - Y a-t-il eu une évolution dans l'entretien des parcs ? - Est-ce qu'il y a un écart entre les objectifs et l'entretien réel des parcs ?
4- Les impacts et retours économiques (directs et indirects)	- <i>Savez-vous si la présence des parcs a des effets économiques ?</i> - Savez-vous si, dans la proximité de ces parcs, il y a eu une évolution du prix du foncier ? de l'immobilier ? - Présence d'activités, d'entreprises, de boutiques... - Incidence sur le tourisme ?

5- La demande et la participation des habitants	- <i>Comment les habitants sont-ils pris en compte ?</i> - Est-ce que les habitants sont consultés quant aux choix de la conception des parcs urbains ? - Prenez-vous en compte les idées des habitants et des usagers avant de prendre des décisions ? - Quels sont les avis des habitants locaux ? Favorables ou non ? - Communiquez-vous sur la création de ces nouveaux espaces verts ? Quelles demandes ? - Comment s'organise le débat public ? - Existe-t-il un budget participatif ?
6- La politique des espaces verts	- <i>Quelle est la politique des espaces verts adoptée par la ville de Nantes ?</i> - Comment les acteurs en charge de la politique urbaine, réussissent à augmenter le nombre de parcs alors que d'autres objectifs apparaissent, tels que la densification de la ville ? - Quelles justifications sont données par les acteurs afin de mettre en place ces espaces verts ? - Est-ce qu'il y eu des revirements dans l'histoire des politiques relatives aux espaces verts de la ville ?
7- La conservation du patrimoine	- <i>Le patrimoine est-il pris en compte lors de la création d'espaces verts ?</i> - Comment avez-vous décidé de garder l'héritage historique et industriel au sein de certains parcs ? - Pourquoi ? - Où cela peut-il se voir ?
8- Échelle	- <i>Les parcs ont-ils été pensés pour répondre aux besoins uniquement de la population locale, ou aussi pour faire de Nantes un territoire attractif et attirer une population extérieure ?</i> - -Quel rayonnement de ces parcs ? - -Est-ce qu'il y a une différence entre la manière dont vous gérez les parcs de l'île et ceux à l'extérieur, si oui, pourquoi ?
Noter les exemples de parcs cités (classer ceux qui sont situés sur et en dehors de l'île)	- <i>Qu'est-ce exactement que le parc métropolitain ?</i> - Quelle est la raison de sa création ? Dans quel but ? - Quelle sera la date de réalisation ? - Quelle est la part de participation des habitants dans sa conception ?

9- Indicateurs/outils d'évaluation	- Y a-t-il des indicateurs/outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place pour la gestion des espaces verts ? - -Consommation d'eau ? - -Etat des plantes ?
10- Budget	- Quel budget pour la gestion des espaces verts ? - Quelle évolution (a-t-il augmenté ou diminué) ? - Qui finance ?
11- Exemple de Nantes transposable	- Nantes s'est-elle inspirée d'autres villes pour construire sa politique en matière d'espaces verts ? - Freiburg a-t-elle copié sur Nantes ou l'inverse pour « chaque habitant doit avoir un espace vert à moins de 300 m de chez lui » ? - A quoi correspond un espace vert pour votre périmètre de 300m ?
12- Pistes d'améliorations ?	- Quelles sont les pistes d'améliorations ? - Des idées d'amélioration par exemples des jardins 2.0 (ex : Nancy) - En matière d'Agriculture Urbaine ?

Tableau 1 : Grille d'entretien
Réalisation : Caroline Daumin, Rachel Frétygné, Brice Mazallon (2016)

Cette grille correspond à la version que nous avons utilisée durant notre entretien avec Madame Françoise BARRET, travaillant au Service des Espaces Verts à Nantes (SEVE). Bien évidemment, les questions étaient posées suivant la discussion avec l'interlocuteur, et ne suivaient pas nécessairement l'ordre que nous avons défini dans le tableau. Toutefois, nous avons veillé à ce que chacune des questions soient posées, sauf si l'interlocuteur en parlait de lui-même.

2.2.3. Méthodes de travail

Etant trois étudiants à travailler sur ce sujet, nous avons utilisé la plateforme Drive afin de mettre en commun nos travaux. Elle nous a été utile pour constituer certaines fiches comme celle des acteurs qu'il pourrait être intéressant de contacter, le planning par semaine des tâches à réaliser ou encore pour la retranscription de l'entretien avec le Service des Espaces Verts (cf Annexe). Nous avons par ailleurs effectué un point régulier avec notre tuteur de stage afin qu'il puisse nous rediriger si besoin.

Afin de nous documenter davantage sur Nantes, nous avons effectué beaucoup de recherches via internet et échangé sur les critères qui peuvent définir Nantes comme étant un modèle en matière de création et de gestion des espaces verts. Nous avons aussi contacté plusieurs acteurs afin d'avoir plus d'informations (ville de Nantes) mais aussi pour un avoir un entretien. Nous nous sommes également rendus sur place afin de nous rendre compte par nous-même de la gestion de ces espaces verts et plus particulièrement sur l'île de Nantes.

De plus, notre participation au séminaire "*French-British Planning Study Group*" à Nantes le 24 et 25 Octobre 2016 nous a permis d'avoir un regard critique sur le « modèle nantais ». Nous en avons appris davantage sur le Label Green Capital et sur la manière dont il a pu être un tremplin pour le Service des Espaces Verts de Nantes (SEVE) et comment ce label a pu donner naissance à des innovations, comme l'a expliqué le collectif FIL (Co-construction d'une rue avec les habitants). Ce séminaire nous a donné des pistes pour comprendre l'influence politique de Jean-Marc Ayrault sur la création des espaces verts que nous allons développer dans une troisième partie. Il est également intéressant de montrer les oppositions entre le discours des chercheurs et celui du SEVE qui sont parfois en opposition. Ces contradictions et d'autres limites sur le modèle Nantais seront évoquées dans la troisième partie de ce travail.

3. DES FACTEURS INDICATEURS D'EXEMPLARITE

Dans cette troisième et dernière partie, nous apporterons des éléments de réponse visant à valider ou non la première hypothèse précédemment formulée. Nous nous appuyerons sur les différentes reconnaissances existantes pour les espaces verts à Nantes. L'élaboration d'une grille d'évaluation permettra par la suite d'évaluer la politique de création et de gestion des espaces verts de la communauté urbaine de Nantes mais aussi de la comparer avec la ville de Tours.

3.1. *Influence des labels et réseaux sur Nantes*

3.1.1. *Label European Green Capital*

Principe et critères d'éligibilité

Le label *European Green Capital* est l'un des outils que possède la commission européenne afin d'inciter les villes européennes à s'investir concernant les problématiques environnementales. Il récompense les efforts de celles-ci réalisés dans le but de se faire plus durable. Chaque année, cette distinction est attribuée à une ville dont l'aspect durable est particulièrement remarquable et qui peut jouer le rôle de modèle en inspirant d'autres.

Plusieurs critères doivent être remplis afin de pouvoir d'être éligible. Ne peuvent participer que les villes : appartenant à des pays faisant partie de l'Union Européenne, étant candidats à l'Union Européenne, islandaises, suisses, norvégiennes ou liechtensteinoises. Ces villes doivent de plus posséder plus de 100 000 habitants. Si aucune ville du pays n'atteint cette population, la ville la plus grande est éligible. Le terme de « ville » désigne ici une zone urbaine possédant à sa tête un conseil municipal ou équivalent, mais il ne peut s'agir d'une communauté d'agglomération. Il est également interdit aux gagnants de se présenter de nouveau pendant une période de 10 ans après l'obtention de la récompense.

Douze indicateurs environnementaux sont à prendre en compte par les villes candidates : le changement climatique (adaptation et limitation), les transports, les espaces verts urbains, la nature et la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité de l'environnement sonore, la production et la gestion des déchets, la gestion de l'eau, le traitement des eaux usées, l'éco-innovation et l'emploi durable, la performance énergétique, la gestion de l'environnement par la municipalité.

Pour chacun des critères, les villes se sont vues devoir fournir plusieurs informations pour le dossier 2018 : un état des lieux, les mesures mises en place durant les 5 à 10 dernières années, la description de leurs objectifs à court et long terme et leurs approches concernant la réalisation de ces derniers.

Un panel d'expert examine alors ces dossiers pour chaque ville candidate et les évalue de façon qualitative relativement aux 12 critères mentionnés précédemment. De cette façon, une première sélection est réalisée. Les villes sélectionnées sont ensuite invitées à présenter leurs plans d'action et leurs stratégies de communication devant un jury, qui va ensuite délibérer afin d'élire le vainqueur. Ce dernier évalue

l'engagement des candidats, leur vision et l'enthousiasme qu'ils ont pu communiquer au travers de leur présentation. Le jury va également prendre en compte la capacité de chaque ville à jouer le rôle de modèle et à en inspirer d'autres en promouvant les meilleures pratiques ainsi que le modèle EGC, tout en tenant compte de leur taille et de leur localisation respective. Le jury se compose de représentants de la Commission Européenne, du Comité des Régions, du Parlement Européen, de l'Agence Européenne de l'Environnement, de l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI), du Bureau Européen de l'Environnement, et du Bureau de la Convention des Maires.

Des workshops sont mis en place afin d'aider les villes candidates à préparer leur candidature et à comprendre les avantages qui peuvent résulter de l'obtention du label.

Nantes capitale verte européenne : une incitation pour aller plus loin

La Communauté Urbaine Nantaise a obtenu le label de *European Green Capital* en 2013, récompensée pour « les efforts menés depuis plus de 20 ans en faveur de l'environnement et du développement raisonné [de l'agglomération] » (Retière et al, 2013, p. 4). La métropole a cependant décidé de ne pas considérer cela comme un aboutissement, mais davantage comme une opportunité : « c'est aussi une incitation à aller encore plus loin en mobilisant tous les protagonistes concernés pour franchir une nouvelle étape : acteurs publics et privés, associations, mais aussi et surtout l'ensemble des habitants, qui ont incarné ces progrès et qui en sont également les premiers bénéficiaires » (Retière et al, 2013, p. 4).

Un appel à projets citoyens a donc été lancé en juillet 2012. L'objectif était alors d'impliquer les habitants de la ville en les poussant à formuler des initiatives durables concrètes. « Les thèmes de la biodiversité, de la consommation responsable, de la gestion des déchets ou encore de l'optimisation des transports ont particulièrement inspiré les participants » (Nacéra et al, 2013, p. 8). Sur les 206 projets proposés, 85 recevront une aide de Capitale Verte pouvant s'élever à 5000 € par projet. L'un des projets, « le tour de la métropole en 80 arbres », propose par exemple de créer une activité « grimpe-arbre » accessibles aux personnes à mobilité réduite afin de les sensibiliser aux problématiques de l'environnement.

Les acteurs économiques sont également impliqués, notamment avec la création d'un label dédié *European Green Capital*, obtenu par les entreprises en s'engageant à respecter les principes de Nantes Capitale verte. Cette labellisation permet aux entreprises de gagner en visibilité.

Un appel à candidatures a également été lancé, afin de soutenir des projets collectifs proposés par des entreprises relevant des domaines de l'énergie, des déchets, de la mobilité et du développement durable.

En 2013, « Nantes Métropole a souhaité associer les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche [...] au prix Capitale verte de l'Europe » (Nacéra et al, 2013, p. 10). Cela s'est traduit par l'organisation du prix de thèse européen. Les 3 meilleurs travaux proposés ont été récompensés le 2 juillet 2013 à Nantes.

Avec pour objectif de fêter l'obtention du label *European Green Capital*, de nombreuses animations ont été organisées en 2013 (plus de 100 événements), comme par exemple La Folle Journée, durant laquelle Nantes Capitale verte de l'Europe a mis en place un concours visant à offrir des places de concert, ou encore Jardins à quai. Au cours de ce dernier événement, des îles flottantes sont disposées sur l'Erdre, et une multitude d'activités sont proposées (canoë, vélo, promenades à pied...).

Des parcours ont aussi été mis en place cette même année : « avec un parcours Capitale verte, avec 10 points d'étape [...] accessibles en transports en commun et à vélo, et 5 parcours structurés autour des 5 cours d'eau qui dessinent la métropole nantaise : la Loire, l'Erdre, la Sèvre, le Cens et la Chézine » (Nacéra et al, 2013, p. 12).

Le label “Capitale Verte Européenne” n’est pas la seule certification que la ville de Nantes a obtenue. Elle fait en effet aussi partie de réseaux, tel que l’Observatoire des villes vertes.

3.1.2. Réseau Observatoire des villes vertes

Nantes fait partie du réseau de villes *Observatoire des villes vertes* créé par l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) et par un regroupement de responsables des espaces verts en ville : Hortis. L'objectif visé par ces observatoires est de "promouvoir le foisonnement d'initiatives végétales en milieu urbain" (Observatoires Unep Hortis des villes vertes, 2015). Une veille de créativité peut ainsi être mise en place, afin de partager ces différentes initiatives.

Plusieurs éléments peuvent ainsi être mis en lumière, tels que les enjeux et les problématiques relatifs à la création et à la gestion des espaces verts, les innovations, ou encore les principaux projets futurs ou en cours de réalisation.

Des études ont été réalisées au sein de cet observatoire par Nicolas Bouzou, ce qui a permis de faire ressortir les différentes fonctions et effets bénéfiques des espaces verts préalablement abordés au sein de la partie.

Les études réalisées par l’Observatoire des villes vertes ont permis de faire ressortir les bienfaits des espaces verts, mais surtout la demande des Français les concernant. En effet, 3 Français sur 10 ne possèdent pas de jardin, chiffre qui n’a pas évolué depuis la première enquête en 2007 (Enquête Unep-Ipsos, 2007), et pourtant il s’agit de la seconde pièce la plus importante pour les Français (Etude Unep-Ipsos, 2009). Afin de combler ce manque de nature, les Français fréquentent de plus en plus les espaces verts à leur disposition : « en 2016, 8 Français sur 10 fréquentent régulièrement les espaces verts » (Enquête Unep-Ipsos, 2008), et « dans le contexte d’un budget limité, 6 Français sur 10 souhaiteraient en priorité la création d’un jardin ou d’un espace vert dans leur ville [...] devant la crèche ou la bibliothèque ou les équipements culturels » (Enquête Unep/IFOP, 2016, p. 10).

Toutes ces études montrent donc de façon évidente la demande des Français en espaces verts. Étant déjà investie dans cette direction, la Ville de Nantes voit ses choix appuyés par ces résultats. De plus faisant partie des villes les plus vertes de France avec 16 % de sa surface étant végétalisée, elle est présentée comme un modèle de ce point de vue par l’Observatoire des villes vertes.

3.1.3. Association Plante et Cité

Plante & cité est un organisme national d'études et d'expérimentations créé à Angers en 2006, qui regroupe aujourd'hui 520 structures. Son rôle consiste donc en l'organisation d'études et d'expérimentations en relation avec les espaces verts. Tout comme l’Observatoire des villes vertes, l'association réalise également une veille de créativité pour assurer la transmission des connaissances scientifiques entre les différents acteurs concernés par la gestion et la création des espaces verts (professionnels, collectivités territoriales).

Plante & Cité prend en compte les besoins et les demandes de ces acteurs afin de produire les documents et outils qui leur sont nécessaires, et ce dans des domaines variés. Cela peut concerner l'économie d'eau, la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires, le choix des végétaux, la préservation de la biodiversité... Parmi ces documents disponibles en ligne se trouvent des fiches techniques, des guides, des

résultats d'expérimentations et d'études, mais aussi des fiches bibliographies. C'est également cette association qui a mis en place le label Ecojardin.

3.1.4. Label Écojardin

Il s'agit d'un label dont le propriétaire du référentiel et de la grille d'évaluation est l'association Plante & Cité. Tous les types d'espaces verts ont la possibilité de candidater pour être éco-labellisés, et ce quel que soit leur mode de gestion et quel que soit le propriétaire (public ou privé). La seule condition est que ces espaces soient accessibles aux usagers, en usage restreint (réservés à certains usagers comme des salariés ou des clients) ou en accès libre (espaces publics).

Une fois la candidature effectuée, un audit du site candidat est réalisé par un organisme extérieur chargé de son l'évaluation.

Sept domaines de gestion composent le référentiel du label :

- La planification et l'intégration du site
- Les sols
- L'eau
- La faune et la flore
- Le mobilier et les matériaux, le matériel et les engins
- Les formations
- Les publics

La planification et l'intégration du site

Il est important de prendre en compte plusieurs échelles lors de la création et de la gestion d'un espace vert. En effet le site doit bien sûr s'intégrer au sein du territoire dans lequel il s'inscrit, mais il est également nécessaire de ne pas laisser de côté les liaisons existantes entre les différents milieux présents à l'intérieur même de l'espace considéré, tout en limitant au mieux les éventuelles ruptures. Considérer une échelle plus grande permet dans le même temps de créer un réseau avec les différents espaces verts ainsi qu'une continuité écologique entre ces derniers.

Planifier les opérations à effectuer sur le site va permettre de prévoir ses fonctions, ses modes de gestion ainsi que son évolution, ce qui est nécessaire à la gestion écologique d'un espace vert (Plante & Cité, 2014, p. 7). Il est important de noter que chaque espace possède ses propres caractéristiques et qu'il ne faut pas le dénaturer.

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts suggère deux outils techniques afin de remplir ces objectifs : un plan de gestion différenciée et un plan de désherbage. Le premier doit définir des niveaux d'entretien pour chaque site afin de planifier les opérations à réaliser. Le plan de désherbage quant à lui est constitué d'un zonage des espaces considérés, et permet de "déterminer les méthodes de désherbage à utiliser sur la base de critères de risque et de types de surfaces désherbées » (Plante & Cité, 2014, p. 9).

Les sols

Les sols font parties des éléments à prendre en compte lorsqu'une gestion écologique est visée. En effet ils comprennent une part importante de la biodiversité présente quel que soit l'espace vert. Analyser les sols et en créer une cartographie permet à la fois de les préserver des risques tels que l'érosion, la pollution, la perte de la biodiversité et de matière organique, la compaction, l'artificialisation, l'imperméabilisation et le ruissellement, ou encore la salinisation.

Il est possible d'améliorer les fonctions écologiques du sol, en favorisant un ou plusieurs des trois types de fertilité (fertilité chimique, biologique ou physique) via notamment des apports de minéraux ou de matière organique.

L'absence de sol à nu est l'un des critères essentiels à l'obtention du label, hormis s'il existe des raisons écologiques à cela.

L'eau

Tout comme pour les sols, le référentiel de gestion écologique des espaces verts soulève la nécessité de faire un état des lieux précis afin de connaître au mieux la ressource en eau disponible. « La connaissance de la ressource en eau passe par l'existence et la mise à jour régulière de plans de récolement des réseaux du site » (Plante & Cité, 2014, p. 22), ainsi que par des contrôles de la consommation d'eau par les habitants.

Gérer la ressource en eau implique de réguler avec soin l'eau d'arrosage. Évaluer correctement les besoins permettra une meilleure régulation des apports en eau, tout en adaptant ces derniers dans une optique de gestion différenciée. Plusieurs stratégies sont proposées par le référentiel avec pour objectif de limiter l'usage d'eau potable. S'y retrouvent notamment la récupération de l'eau de pluie et l'utilisation d'autres sources d'eau (eau recyclée, brute et puisée).

Deux critères sont nécessaires à l'obtention du label : « l'évaluation des besoins en fonction du climat, du type de sol et des plantes » (Plante & Cité, 2014, p. 27), et « le fonctionnement des fontaines et bassins (non végétalisés) en circuit fermé (sauf raisons sanitaires) » (Plante & Cité, 2014, p. 27).

Faune et Flore

Les principales notions relevant de la gestion écologique sont : « la biodiversité, le suivi des espèces, l'intérêt écologique des plantes et la préservation des habitats » (Plante & Cité, 2014, p. 30). De la même manière que pour les points précédents, il est nécessaire de réaliser un inventaire de la faune et de la flore. Cela permet de préserver au mieux la biodiversité, tout en favorisant les plantes et animaux à intérêt écologique. Un suivi de la biodiversité doit être effectué grâce à des fiches observation par exemple.

Trois critères sont essentiels à l'obtention du label :

- « La présence de mesures de préservation de la biodiversité dans les actions de gestion du site » (Plante & Cité, 2014, p. 42),
- « L'absence de traitements avec des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dangereux pour la faune auxiliaire ou l'environnement » (Plante & Cité, 2014, p. 42),
- « La présence de mesures de réduction des déchets verts » (Plante & Cité, 2014, p. 42).

Le mobilier et les matériaux, le matériel et les engins

Une bonne connaissance des matériaux et équipements existants est encore une fois de mise, afin de pouvoir les renouveler le moment venu. Ce renouvellement doit se faire en respectant certains critères environnementaux et de traçabilité, via une politique d'achats responsables. Les matériaux utilisés seront majoritairement locaux et produits de façon durable (bois provenant de forêts gérées durablement par exemple).

Les engins utilisés lors de l'entretien des espaces verts verront quant à eux leur consommation d'énergie réduite, et les désagréments qu'ils pourront provoquer seront réduits au maximum (pollution sonore). Les matériels doivent pour cela fréquemment être entretenus, leur utilisation mutualisée si cela est possible et des plages horaires pour leur utilisation doivent être établies afin de préserver la tranquillité des lieux. Leur renouvellement quant à lui doit se faire avec les mêmes exigences vis-à-vis de l'environnement et de leur traçabilité que pour les matériaux et mobiliers urbains.

Les formations

Former le personnel intervenant sur les espaces verts doit se faire au travers de la mise en place d'un plan de formation. Les formations proposées peuvent aborder des sujets divers compris au sein de la notion de gestion écologique.

La présence d'un plan de formation du personnel est un critère essentiel à l'obtention du label.

Publics

Bien accueillir le public au sein des espaces verts est un aspect important à prendre en compte. Il est nécessaire de l'évaluer afin de pouvoir cerner aux mieux les besoins et les attentes des usagers, par exemple à l'aide de questionnaires. Il est également possible de recueillir les avis des jardiniers chargés de l'entretien du site.

Informé le public est aussi primordial, qu'il s'agisse d'informations générales comme le règlement du site ou d'information davantage pédagogique, concernant l'écologie et les méthodes de gestion utilisées. Cela permet donc d'éduquer et de sensibiliser les usagers à la gestion écologique des espaces verts.

Le label EcoJardin regroupe donc les différentes thématiques de la gestion écologiques, mais tous les aspects considérés ne comportent pas de critère absolument nécessaire à son obtention du label.

Il est important de noter que les réseaux et les labels s'influencent entre eux, et ce de façon bilatérale. Tout d'abord, certains réseaux comme Plante & Cité créent eux-mêmes des labels (ici le label EcoJardin), mais il ne s'agit pas là de la seule interaction. Obtenir par exemple la labellisation d'un site Natura 2000 le fait entrer dans le réseau Natura 2000, ce qui lui permet de participer à des compétitions telles que le Prix Natura 2000. De plus, faire partie d'un réseau tel que l'Observatoire des villes vertes permet d'être informé des nouvelles initiatives environnementales, d'adapter ces dernières et ainsi indirectement de faciliter l'obtention de label environnementaux. Labels et réseaux sont donc liés et participent mutuellement à leur développement respectif.

3.1.5. Le label EGC : indicateur d'exemplarité ?

L'acquisition de la labellisation *European Green Capital* a montré que même si les espaces verts n'étaient pas le point fort de la ville de Nantes, ceux-ci répondaient tout de même aux critères demandés. Ce label n'a pas réellement engendré d'évolution des pratiques relatives à la gestion des espaces verts mais a joué le rôle de catalyseur quant à l'implication des différents acteurs (publics et privés) par rapport au développement durable ainsi qu'aux espaces verts et à la sensibilisation des habitants face à ces derniers.

Une contradiction peut être relevée dans le discours entre les chercheurs et le Service des Espaces Verts. Pour certains chercheurs, l'obtention du label EGC ne s'est pas faite forcément sur les bonnes pratiques de Nantes et de ce fait ne paraît pas totalement légitime. Elle aurait répondu indirectement aux normes nécessaires pour l'obtention du label. Pour plus d'impact, d'après les chercheurs du séminaire, « ils ont dit vous ne trouverez pas d'habitant qui vit à plus de 300 mètres d'un espace vert » au lieu de parler en mètres carrés d'espace vert par habitant. De plus, selon les chercheurs du séminaire, le label donne la possibilité aux villes de tailles moyennes d'obtenir le label afin d'encourager d'autres villes à participer et garantir la visibilité du label. Néanmoins selon Françoise Barret, « Pourquoi 300 m et 500 m, c'est parce que c'est la distance moyenne que fait une famille pour y aller tous les jours [...] Les 37 m² c'est bien avant Nantes capitale verte européenne qu'on les avait. Ce sont des indicateurs qu'on suit depuis bien avant Nantes capitale verte européenne. Je m'inscris totalement faux là-dessus ».

D'autres labels et réseaux ont eu par ailleurs une influence variée sur les actions entreprises par Nantes Métropole au sujet des espaces verts. Si son appartenance au réseau de l'Observatoire des villes vertes n'a fait que la conforter dans sa vision des choses, l'obtention du label Ecojardin a poussé la municipalité à mettre en œuvre des actions concrètes concernant les espaces verts en particulier. Il a en effet été nécessaire d'adapter les méthodes de gestion mises en œuvre afin de répondre aux différents critères imposés au sein des 7 thématiques comprises dans le label, ce qui a permis à la ville de s'aventurer encore davantage sur le chemin de la gestion écologique des espaces verts.

L'obtention du label "Capitale Verte Européenne" n'est donc pas suffisante pour démontrer l'exemplarité de Nantes dans sa création et sa gestion des espaces verts.

3.2. *Elaboration d'une grille d'évaluation*

3.2.1. *Sélection des critères d'évaluation*

La sélection des critères s'est fait d'après :

- Le label Ecojardin
- Nos entretiens auprès des Services des Espaces Verts
- La facilité d'accès aux données

Nous avons conservé des critères relatifs à :

- La gestion (type de gestion, orientation politique et planification)
- La prise en compte des habitants (niveau de concertation, accueil et sensibilisation du public)
- La surface en m² d'espace vert par habitant

Nous avons fait le choix de ne pas mettre de coefficient à ces critères, mais il est à souligner qu'une hiérarchie peut être établie entre les critères. En effet, le plus important est « orientation politique et planification » car ce sont souvent les grandes orientations qui déterminent le « Type de gestion ». Inclure les habitants est un élément à prendre en compte car ce sont les principaux usagers des parcs urbains, d'où l'importance du critère « Niveau de concertation ». Nous pouvons ensuite observer les impacts des espaces verts sur l'organisation d'événements culturels ou encore l'effort de pédagogie du Service des Espaces Verts envers le public. C'est le critère « Accueil et sensibilisation du public ». Enfin, le critère quantitatif de la « Surface d'espace vert par habitant » donne une idée sur la place des parcs dans la ville.

3.2.2. *Fonctionnement de la grille d'évaluation*

Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Orientations politiques et planification	Absence de plan de gestion, les espaces verts ne sont pas évoqués dans les grandes orientations de développement (ex : PADD)	Aucun plan de gestion, les espaces verts sont évoqués dans les grandes orientations de développement	Présence des espaces verts dans les documents d'urbanisme, existence de plans de gestion sur les parcs remarquables, volonté d'acquérir des labels relatifs aux espaces verts	Présence des espaces verts dans documents d'espaces verts, existence de plans de gestion sur les parcs remarquables, volonté d'acquérir des labels relatifs aux espaces verts, présence de facteurs qui favorisent les espaces verts

Type de gestion	Utilisation de produits phytosanitaires systématique, aucune formation n'est mise en place pour le personnel	Personnel sensibilisé à la gestion différenciée, utilisation de produits phytosanitaires en baisse	Personnel sensibilisé à la gestion différenciée, utilisation de produits phytosanitaires très faible	Formation officielle du personnel à la gestion différenciée, utilisation de produits phytosanitaires très faible
Niveau de concertation avec les habitants	Absence de concertation mais information sur demande	Information régulière (lettre, site web etc.)	Participation des habitants (Ateliers, échanges participatifs, etc.),	Présence d'associations naturalistes qui participent à la discussion, concertation très dynamique en général (forums, plateforme participative...)
Accueil et sensibilisation du public dans les parcs	Evènements culturels dans les parcs (concerts, expositions, etc.)	Evènements culturels dans les parcs (concerts, expositions, etc.) Sensibilisation régulières par le service des espaces verts	Evènements culturels dans les parcs Sensibilisation et promotion régulières des espaces verts par la municipalité et d'autres acteurs (associations, habitants, etc.)	Evènements culturels dans les parcs (concerts, expositions, etc.) Sensibilisation régulières par le service des espaces verts mais aussi par d'autres acteurs (associations, habitants, etc.) Actions favorisant l'implication des habitants dans les espaces verts
Surface (m ²) d'espaces verts par habitant	0 - 30	31 - 60	61 - 90	91 et plus

Figure 29 : Grille d'évaluation (Réalisation : Rachel Frégné, Brice Mazallon, mars 2017)

La grille d'évaluation que nous avons mise en place permet d'évaluer une ville sur son mode de gestion et de création des espaces verts, et dans le cas de Nantes, de pouvoir la comparer avec d'autres villes, et ce à travers différents critères, que nous avons développé dans la partie précédente, mis en relation avec différents niveaux.

Chacun de ces critères est évalué sur 4 niveaux. Ces niveaux sont classés de 1 à 4, du plus faible au plus fort, comme nous le représentons sur la figure ci-dessous. Plus on se rapproche du niveau 4 et plus le critère sera parfaitement réalisé. C'est le niveau « idéal ».



Figure 30 : Niveaux d'évaluation (réalisation : Caroline Daumin, Décembre 2016)

Concernant les orientations politiques et la planification, nous avons décidé de définir le niveau 1 par l'absence des espaces verts dans les grandes orientations de développement ainsi que l'inexistence de plan de gestion. Le niveau 4 quant à lui correspond à une forte présence des espaces verts au sein de la politique de la municipalité, à la présence de plans de gestion sur les parcs remarquables, à une volonté d'acquérir des labels relatifs aux espaces verts et à la présence de facteurs qui favorisent les espaces verts.

Pour le type de gestion des parcs, nous avons déterminé le niveau le plus bas comme étant un type de gestion qui utilise systématiquement des produits phytosanitaires sans formation existante du personnel au maintien de la biodiversité, à la gestion différenciée... A l'opposé, le type de gestion est considéré comme niveau 4 (exemplaire) si le type de gestion est différencié, que les agents n'utilisent qu'une très faible quantités de produits phytosanitaires et suivent de réelles formations.

Pour ce qui est de la surface d'espaces verts par habitant, nous avons donc estimé que moins de 30 m² correspond au 1er niveau (en dessous de la moyenne nationale) tandis que le niveau 4 montre une densité exceptionnelle, supérieure à 91 m² par habitant.

Concernant la concertation, le niveau le plus bas dans la grille d'évaluation correspond à une absence de concertation mais la possibilité d'être informé sur demande tandis qu'au le niveau le plus élevé, des associations naturalistes participent à la discussion concernant la création et la gestion des espaces verts, et la concertation est très dynamique d'une manière générale (forums, plateformes participatives).

Enfin, pour l'accueil et la sensibilisation du public, nous avons déterminé que les événements culturels dans les parcs (concerts, expositions, etc.) correspondaient au niveau 1, et que le niveau 4 comprenait ces mêmes éléments avec en plus une sensibilisation régulière à l'environnement par le service des espaces verts ainsi que des actions favorisant l'implication des habitants dans les espaces verts.

Une fois la grille d'évaluation remplie pour une ville, celle-ci obtient une évaluation finale représentée sous la forme d'un graphique radar où il est possible d'identifier les points forts et les points à améliorer.

3.3. Résultats

3.3.1. Nantes

Il est question dans cette partie d'évaluer le cas Nantais sur les critères de la grille. Suite à l'entretien avec le SEVE de Nantes et aux informations récoltées lors du séminaire, nous sommes en mesure de placer Nantes sur une échelle de niveaux allant de la situation la moins à la plus vertueuse. Les éléments de réponse sont principalement apportés grâce à l'entretien effectué avec Françoise Barret, et quelques lectures.

3.3.1.1. Une multitude d'acteurs d'une importance variable

Afin de comprendre comment sont gérés l'entretien et la création des parcs urbains à Nantes, il est important de définir **les acteurs en charge de l'entretien** de ces derniers, de leur fonctionnement et de leur valorisation.

On retrouve tout d'abord la municipalité et le **Service des Espaces Verts de Nantes (SEVE)**, qui ont en charge l'entretien des espaces verts. Le SEVE est un service de la municipalité, donc un service public, et l'un des plus importants de la mairie. Il compte plus de 400 salariés qui gèrent plus de 1000 hectares d'espaces verts. La majorité des parcs/jardins/squares au sein du territoire de Nantes appartiennent à la municipalité et sont gérés par le SEVE ; « donc la ville de Nantes entretient et a en gestion pure, donc y compris propriété, tous les parcs/jardins/squares de la ville de Nantes » (Barret, 2016, p.12). Ce service du SEVE s'occupe :

- De l'entretien technique des parcs/jardins/squares : tout ce qui concerne l'arrosage, l'entretien des plantes, les travaux fait pour améliorer les parcs, les réparations, soit tout l'entretien en interne des parcs, réalisé par les jardiniers du service.

- De la conception et de la réflexion autour des parcs/jardins/squares : ils mettent en place de nouveaux parcs, de nouvelles infrastructures, en prenant en considération des problématiques importantes telles que la mixité, l'intégration de tous, la mutabilité des parcs.

- Maître d'ouvrage : ils sont en charge d'assurer la politique de la ville et mettre en place des parcs/jardins/squares un peu partout « [pour] que quand on sort de chez soi on [ne soit] pas dans un espace minéral [...] avec un grand parc, mais qu'un seul parc qui fait plein [...] d'hectares, et qu'il faut prendre sa voiture pour y aller. En fait l'idée c'est bien ça, quand on dit le jardin dans la ville c'est que [quand] vous sortez de chez vous [...] vous dites « [...] j'ai de la chance c'est une ville verte » (Barret, 2016 p. 8).

- « Il gère également, par convention, les Espaces Verts associés aux ensembles d'habitat social (convention avec Nantes Habitat, au total un peu plus de 100 ha) et à l'Université (dans la partie Tertre pour l'instant). La totalité du territoire gérée par lui représente un peu moins d'1/6 du territoire de la ville » (Nantes Métropole Communauté Urbaine, 2007, p. 130).

- De la réalisation de l'événementiel autour des espaces verts afin d'impulser leur attractivité. Il est en charge d'installations artistiques et ludiques et de la mise en place d'événements dans un but d'attractivité touristique.

On retrouve comme deuxième acteur majeur de ces espaces verts la **Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)**. Cet acteur fait également parti de la maîtrise d'ouvrage de certains parcs, notamment de la conception du Parc des Chantiers et du Jardin des Fonderies sur l'Île de Nantes. La SAMOA a été créée en 2003 par le conseil de la communauté urbaine de Nantes. C'est une société qui représente « un outil de réflexion et de projet à l'échelle de la métropole [et] a pour objet de réaliser, dans le cadre du développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire, toutes opérations, actions et programmes d'aménagement de renouvellement urbain et de construction, et toutes actions de valorisation territoriale » (SAMOA, 2008, p.5). De ce fait, il réalise toutes les études et toutes les mises en œuvre des opérations concernant l'aménagement, le développement et le renouvellement urbain, les opérations foncières, de lotissement ou de ZAC, ou même la restauration immobilière. Il est donc actif dans notre cas dans la mesure où il est à l'initiative des actions menées pour la création du Parc de Chantiers et du Jardin des Fonderies. Cet acteur est également à l'origine du choix des maîtres d'œuvre, dont l'architecte-paysagiste assuré par l'Atelier de l'Île de Nantes et plus précisément par Alexandre Chemetoff (Référence Loire-Atlantique, p.1). Il est important de savoir qu'entre 2003 et 2008, « La SAMOA est présidée par Jean-Marc Ayrault, Député maire de Nantes et Président de Nantes Métropole, et dirigée par Laurent Théry. La composition du conseil d'administration, présenté ci-après, traduit cet engagement et cette volonté d'être présent dans la mise en œuvre de projets d'aménagement et de renouvellement urbain, qui feront émerger la métropole Nantes Saint-Nazaire à l'échelle européenne » (Île de Nantes, P. 5). Cette société est par ailleurs subventionnée à hauteur de 61% par la métropole et par la municipalité, comme l'expose la figure 31 ci-dessous.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	610 000	61,00 %
Nantes Métropole	360 000	
Ville de Nantes	150 000	
Carene - Communauté d'agglomération de St Nazaire	50 000	
Conseil Général de Loire Atlantique	50 000	
ORGANISMES BANCAIRES	290 000	29,00 %
Caisse dépôts & consignations	140 000	
Banque Populaire Atlantique	25 000	
Caisse d'épargne Pays de la Loire	25 000	
Crédit Industriel de l'Ouest	25 000	
Crédit Agricole Atlantique Vendée	25 000	
Crédit Mutuel LACO	25 000	
Dexia Crédit Local	25 000	
AUTRES INSTITUTIONS	100 000	10,00 %
CCI Nantes	35 000	
CCI Saint Nazaire	15 000	
Port Autonome Nantes – St Nazaire	50 000	
TOTAL	1 000 000	100,00%

Figure 31 : Montant des subventions attribuées à la SAMOA
Source : SAMOA, 2008, p.5

La SAMOA bénéficie des opérations en mandat, c'est-à-dire qu'elle a en charge le développement complet des sites de l'Île de Nantes, tout en respectant les objectifs définis par la métropole et la municipalité. « Ainsi, en octobre 2004, la Communauté urbaine de Nantes a confié à la SAMOA le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des Nefs du site des Chantiers. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier Alexandre Chemetoff.

Cette opération de réhabilitation, menée de juillet 2006 à juin 2007 a consisté en la préservation et la transformation de ces anciennes nefs de construction navales, pour en faire « un lieu d'accueil d'équipements touristiques et culturels, en particulier l'Atelier-galerie des Machines de l'île et de la Fabrique » (SAMOA, 2008, p9).

Ce qui est également le cas pour les autres opérations réalisées sur l'Île de Nantes. Par ailleurs son travail continue, et la SAMOA assure aujourd'hui, en termes de réalisation d'espaces verts, la conception du futur parc métropolitain qui serait situé au sud-ouest du territoire.

Un troisième acteur apparaît : **Nantes métropole**. Cet acteur a pour rôle le financement de certains espaces verts, notamment du futur parc métropolitain situé au sud-ouest de l'Île de Nantes dans le programme de délocalisation du CHU de Nantes, mais aussi la propriété de certains espaces verts. « Les espaces sur l'espace public sont en mixte. Donc cela veut dire qu'ils peuvent être propriété de Nantes métropole, avec une convention de gestion par les jardiniers de la ville. Mais la responsabilité juridique reste de Nantes métropole » (Barret, 2016, p.12). Ainsi, les espaces verts peuvent-être soit sous l'autorité de la métropole soit sous celle de la municipalité. En effet, il faut savoir que c'est la propriété du sol qui induit le type de gestion et la convention qu'il y aura.

Ainsi, à travers la sollicitation de ces trois acteurs principaux, on constate donc qu'il y a une volonté et une mise en place d'une stratégie commune à l'ensemble du territoire nantais en ce qui concerne les espaces verts. En effet, finalement, ce sont les mêmes acteurs qui interviennent, avec la même volonté politique en termes de développement territorial. La gestion et la création des espaces verts se font selon les mêmes objectifs.

A ces trois acteurs piliers, s'ajoute un quatrième acteur dont l'importance est moindre et la force de décision plus faible, comme l'explique madame Françoise Barret lors de l'entretien effectué en octobre dernier. Ce sont les **associations**. Il en existe plusieurs à des buts variés et à des envergures plus ou moins grandes. Elles jouent tout d'abord un rôle de conseil auprès de la mairie, et de ce fait, prennent part aux débats qui existent autour des parcs urbains de Nantes.

Les associations naturalistes sont les plus sollicitées, et ce sont celles « *[que la mairie] connaît le mieux* » (Barret, 2016). On y retrouve :

- La Bretagne Vivante
- La Fédération des Amis de l'Erdre
- La SNOF (société nationale d'études ornithologique de France)
- La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Ce sont les associations principales auxquelles se réfèrent la municipalité et la métropole. Elles sont donc présentes pour vérifier et pour s'assurer que la gestion des espaces verts soit faite de manière respectueuse de l'environnement. Néanmoins, elles n'ont pas un pouvoir de décision important.

Grâce à ces acteurs et à leurs différentes influences, Nantes a pu développer une politique de gestion et de création de parcs bien spécifique. Nous verrons donc plus en détail au travers des critères de la grille d'évaluation les caractéristiques du système nantais.

3.3.1.2 Orientations politiques et planification

Depuis la décentralisation de 1989, les communes ont des compétences étendues en aménagement du territoire. Les Maires, indépendamment de leur couleur politique, peuvent ainsi influencer les directions qui sont prises pour le territoire par les documents d'urbanisme. Nous présenterons la façon dont la volonté politique a émergé et s'est maintenue à travers la place de la planification des espaces verts dans les documents d'urbanisme.

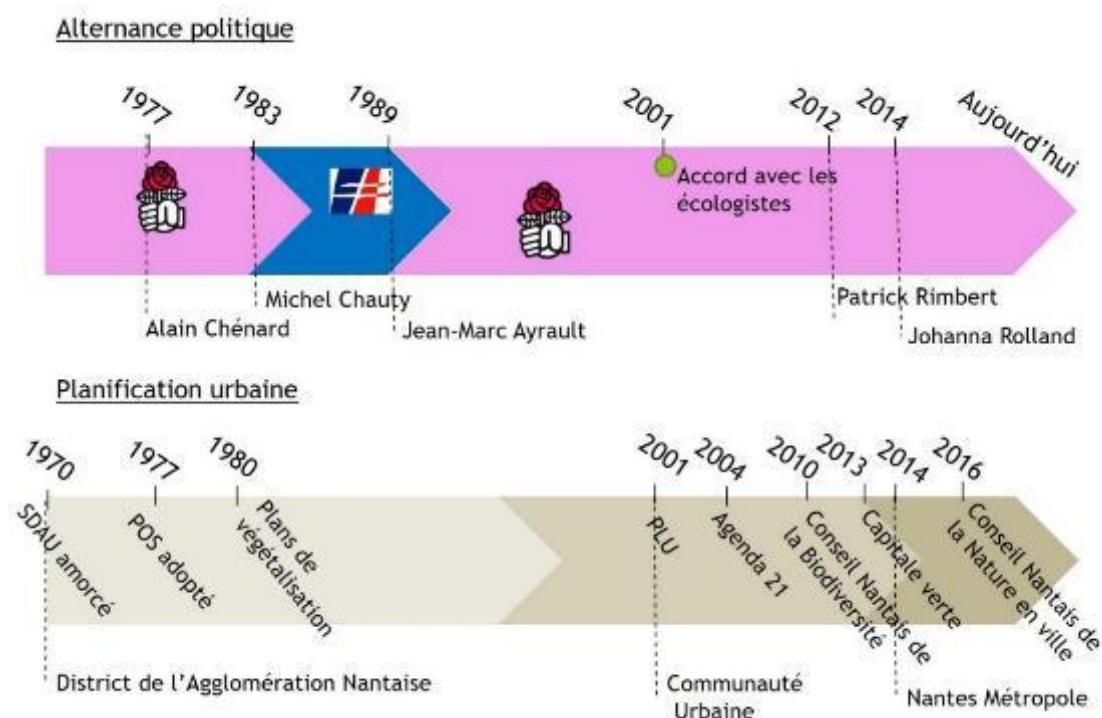


Figure 32 : Frise chronologique des dates clés dans l'alternance politique et la planification urbaine. Source : R.DORMOIS, 2006, p.843 ; site « Parcs et jardins de Nantes » ; site de la ville de Nantes. Réalisation : Rachel Frégné (novembre 2016)

A Nantes deux périodes peuvent être citées en politique (Dormois, 2006, p.843). Entre 1977 et 1989 Nantes avait choisi l'alternance politique tandis que depuis 1989 elle a préféré la stabilisation. En effet, après avoir été élu en 1989 Jean-Marc Ayrault a été reconduit trois fois. La ville a par la suite **toujours été dirigée par la gauche**.

En 1977 est élu Alain Chénard (PS) et Nantes rebascule ensuite à droite avec Michel Chauty (RPR) en 1983. Un **schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme** amorcé en 1970 ne sera pas poursuivi à cause des conflits opposants les Maires des communes périphériques et celui de la ville centre. Toutefois, en 1977 est adopté un plan d'occupation des sols qui devient en 2001 le **Plan Local d'Urbanisme**. Pour l'élaboration du POS, un dispositif de concertation avec les habitants a été mis en place (Dormois, 2006, p.844). Dans les années 70, la volonté de réintroduire le tramway et l'arrêt des projets de pénétrantes routières, montre que Nantes a porté relativement tôt un intérêt pour le développement durable (Comélieau, 2007).

Les plans de végétalisation mis en place dans les années 80 ont permis l'établissement de corridors verts qui renforcent les connexions des parcs intramuros. Encore aujourd'hui, un plan de végétalisation essaie de donner une cohérence au végétal de la ville. En fonction de l'histoire, du relief, des spécificités de chaque

quartier, les logiques d'aménagement vont différer. Ces plans sont aussi l'occasion d'une **gestion différenciée des espaces verts** et d'ainsi réduire les coûts de gestion (moins de consommation de produits phytosanitaires). Ces plans ont ensuite été pris en compte dans les documents d'urbanisme, comme le PLU. Des zonages appropriés ont été constitués pour les **trames Verte et Bleue** (introduites en 2009-2010) à l'échelle de l'agglomération. Notre sujet se rattachant davantage à la trame verte qu'à la trame bleue, nous nous concentrerons sur la première. La trame verte s'étend sur 31 000 hectares et est constituée d'espaces naturels herbacés à arborer (Nantes métropole, 2015).

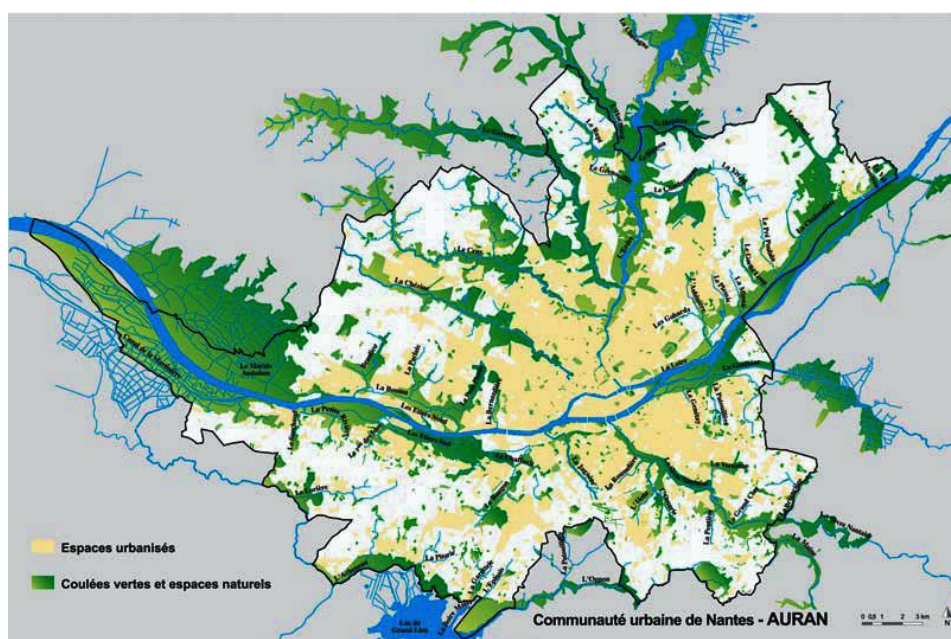


Figure 33: Les coulées vertes dans la Communauté Urbaine de Nantes Source : PLU de Nantes (2007)

Les coulées vertes sur la carte ci-dessus sont l'objet de promenades organisées par les Service des Espaces Verts de Nantes (site « Parcs et jardins de Nantes », SEVE).

Lors de la transformation de Nantes en intercommunalité, passant ainsi du district en Communauté Urbaine en 2001, Jean-Marc Ayrault passe un **accord avec les écologistes**. Les élections municipales de 2001 avaient permis à des élus écologistes d'être inscrits sur la liste de Jean-Marc Ayrault. Ils ont ainsi porté des délégations de l'environnement et du développement durable à la ville et à l'agglomération (Desmoulières, 2016).

Sa politique en faveur des espaces verts l'a-t-elle servi pour des raisons politiques ou d'image ? Selon Jean-Marie BIETTE, «Chez Ayrault, on ne peut pas parler d'un déterminisme social ou familial de la terre qui aurait forgé sa vision de l'écologie. Même s'il a grandi au milieu des champs, il n'est pas un écolo stricto sensu, c'est un industriel. Vous pouvez parler des heures avec lui sans qu'il n'évoque une seule fois la survie d'espèces menacées, la qualité de la Loire.... Mais ce n'est pas non plus un anti-écolo, il a ses intuitions et, pour des raisons politiques, il sait qu'il doit faire avec les Verts », (Perrichet, 2013).

De plus, Jean-Marc Ayrault a voulu rendre Nantes plus attractive en termes d'image de la ville à travers sa politique d'aménagement du territoire favorisant le transport en commun, mais aussi par sa politique en

faveur des espaces verts. En ayant une politique en faveur des espaces verts, Nantes était citée dans les magazines, l'écologie urbaine étant un sujet souvent exploité par les médias (Perrichet, 2013).

Cependant, des remarques ont été formulées par les chercheurs sur la durabilité dans le temps de cette orientation politique en faveur des espaces verts (Séminaire du 24/25 Octobre). En effet, il semble que Jean-Marc Ayrault ait impulsé cette politique et son départ pose la question de la **pérennité de ces orientations**. Néanmoins, après analyse de la gestion des espaces verts, il semblerait que les orientations soient maintenues. Nous pouvons nous poser la question de la stabilité de la couleur politique ; si le prochain mandat changeait de parti, nous nous questionnons sur le suivi des orientations en faveur des espaces verts.

Dans la continuité des plans de végétalisation, l'**Agenda 21**, décidé en 2004 et adopté en 2007 se positionne sur la question du désherbage et l'utilisation de moins de produits phytosanitaires. Ce sont des plans ambitieux à l'échelle de la ville mais aussi de la Communauté Urbaine. « La ville s'est fixée comme objectifs entre 2004 et 2010 de maintenir constant le taux d'espaces verts publics par habitant (37 m²) malgré la densification de la ville et de créer 1000 parcelles de jardins familiaux (850 parcelles en 2007), lieu de cohésion sociale » (Comeliau, 2007). La prise en compte des espaces verts est aussi affirmée dans le **Plan Climat d'Énergie Territorial** (PCET, premier chapitre de l'Agenda 21).

En 2010 est créé un **conseil nantais de la biodiversité**. Il s'inscrit parmi les autres conseils déjà créés à Nantes (conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, conseil nantais de la jeunesse...). Il est constitué de spécialistes et d'experts, d'associations représentatives nantaises œuvrant à la préservation de la biodiversité. Il fonctionne sur le principe de deux à trois réunions annuelles et plénières, plus des réunions thématiques. Ce conseil a plusieurs missions en tant qu'espace d'information, de concertation et d'échange, dont le but est l'évaluation, le suivi et le développement de la biodiversité nantaise. C'est un lieu de rencontre entre acteurs et municipalité.

Cinq mandats ont été confiés par la Ville de Nantes au Conseil Nantais de la Biodiversité :

- 1) Enrichir les plans d'actions biodiversité de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole,
- 2) Réaliser un atlas de la biodiversité à Nantes,
- 3) Aider la ville de Nantes à la mise en œuvre du parcours Nantais de la Biodiversité,
- 4) Réaliser un diagnostic de la biodiversité
- 5) Mener une action phare en 2013.

Ces actions correspondent par exemple à l'organisation d'un prix de thèse européenne sur le thème de la biodiversité dans les espaces urbains, récompensant les trois meilleurs travaux dans le domaine (Nantes Métropole, 2013). L'année 2013 est marquée par des efforts qui ont été poursuivis dans la création et la gestion des espaces verts mais aussi dans la politique des mobilités. L'encouragement des mobilités douces peut être ainsi relié à la création d'espaces verts.

En mars 2016, le conseil change d'appellation et devient le **Conseil Nantais de la Nature en ville**. Ce changement vient d'une volonté de davantage intégrer la société civile et notamment les lauréats des appels à projets de Nantes European Green Capital (site de Nantes, conseil Nantais de la nature en ville).

Enfin, Nantes a engagé de nombreuses études afin de mieux connaître sa biodiversité avec l'Université ou des spécialistes. Par exemple, une base de données permettra, entre autres, de mettre en place une cartographie avec les territoires à enjeux. De plus une étude sur la qualité des sols est en cours afin de modifier, si nécessaire, les pratiques culturales du SEVE.

Le fonctionnement et la gestion des espaces verts à Nantes se font en général beaucoup par rétrospection. C'est-à-dire « qu'il y a un effet *feedback* » (Barret, 2016, p.10). Il y a un travail de terrain effectué par les employés du SEVE afin de récolter des données de fréquentation, des dysfonctionnements et des attentes des usagers. Cela permet de faire évoluer les espaces verts et de corriger les erreurs. Ce sont des actions correctives qui viennent au fur et à mesure des usages faits des espaces verts, et de manière continue.

La ville de Nantes **possède dans son PLU des parties concernant uniquement ses parcs/jardins/squares**, afin de mettre en évidence des objectifs, mais également afin de mettre en lumière toute l'importance que ceux-ci ont et procurent à la ville. Ceci n'est pas le cas dans toutes les villes.

« La ville de Nantes est aussi un territoire où la nature a été mise en scène par la culture, utilisée et sculptée par la main de l'homme : les jardins et les parcs y occupent une place importante, tant dans l'imaginaire nantais que dans la réalité des quartiers. Ils participent de l'histoire nantaise, et aujourd'hui sont un élément essentiel de la qualité de vie à la nantaise, qui se décline dans une diversité d'espaces et mobilise des compétences importantes » (Extrait du PLU, 2007, p. 129).

La municipalité tente d'allier usage et qualification des espaces verts afin d'inclure le végétal et les paysages dans les projets de ville et de quartier, et ce à travers des parcs déjà existants ou de nouveaux parcs.

« Sur le plan de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts, la Ville regarde dans deux directions :

- D'une part un travail important pour **maintenir le patrimoine des parcs**, jardins, alignements, dans le respect de leur histoire et de leur esprit, qui se traduit par des opérations de réhabilitation et de restauration, qui acceptent aussi des adaptations d'espaces anciens à des usages nouveaux ;
- D'autre part un travail tout aussi important de **création et d'innovation** qui se traduit par des jardins, squares et modes d'accompagnement d'espaces publics nouveaux, et des expériences de plantation ou d'acclimatation, qui renouvellent l'approche et contribuent à faire émerger des "ambiances" nouvelles » (Extrait du PLU, 2007, p.131).

Ces deux axes révèlent ainsi la volonté de la municipalité de faire des espaces verts des parts entières du tissu urbain et des projets urbains, afin que les habitants et les usagers bénéficient d'espaces végétalisés à proximité. Cette politique permet de compenser le processus de densification de l'espace nantais et de répondre aux attentes de ses habitants.

De plus, des **plans de gestion ont été établis pour certains parcs**, comme pour ceux de la Chantrerie, de la Crapaudine du Grand Blottereau et des Oblates. La municipalité a « des plans de gestion sur les parcs les plus importants, mais pas forcément sur la totalité » (Barret, 2016, p.9). Prenons l'exemple du plan de gestion du parc potager de la Crapaudine indiqué en annexe. Ce document « s'articule sous la forme objectif/action, en expliquant les méthodes utilisées pour la gestion de chaque strate » (Ville de Nantes, p.1). On y retrouve des directives quant au devenir et à la gestion du parc potager de la Crapaudine et ce pour :

- La gestion de la strate herbacée
- La gestion du sol
- La gestion des jardins familiaux
- La gestion de la strate arbustive et arborée
- La gestion des zones humides

Ces plans de gestion, qui existent pour certains parcs/jardins/squares, permettent de mettre en place des objectifs dans la gestion des espaces verts.

Pour effectuer ces plans de gestion et pour l'entretien et la création des espaces verts en général, un budget est alloué au SEVE ; budget «qui est relativement constant en réalité. Au niveau du budget en propre au niveau de l'investissement, donc c'est de l'ordre de 3.5 millions » (Barret, 2016, p.16). Ce budget, selon Françoise Barret n'a pas connu de diminution notable et reste quasi constant. Ce budget concerne celui uniquement alloué au SEVE. « Ça veut dire qu'effectivement il faut ajouter à cela des budgets de la direction de l'espace public, il faut ajouter des projets urbains qui sont donc en dehors de ce budget » (Barret, 2016, p.16). De ce fait les budgets totaux pour les espaces verts sont beaucoup plus importants.

Nous pouvons nous poser la question si la politique en faveur des espaces verts est uniquement de la compétence de la ville de Nantes qui a réalisé de nombreuses actions, ou s'il existe une dynamique métropolitaine dans ce domaine.

Pour y répondre, il est nécessaire de savoir quels documents d'urbanisme sur le développement durable existent à l'échelle de la métropole. En effet si le PLU, le PADD et l'Agenda 21 s'organisent à l'échelle de la ville, d'autres documents tels que le PDU ou le SCoT sont à l'échelle de l'agglomération qui comprend 24 communes. Selon Philippe Hamman et Christine Blanc (2009) les compétences sont partagées en développement durable urbain. C'est plus la municipalité qui a la compétence que la métropole de Nantes. La métropole est responsable des espaces verts mais c'est la ville qui les entretient : une convention de gestion entre les deux.

Le SCoT de l'agglomération (2007) comprend une section « les espaces ou sites naturels et urbains à protéger ». Ce document ne donne pas spécifiquement des orientations quant aux espaces verts, mais souhaite préserver la biodiversité et les espaces naturels de la métropole (Parc Naturel Régional, la Loire...).

L'Agenda 21 est un document communal. Toutefois Nantes métropole a créé un Agenda communautaire en 2006. Révisé en 2011, celui-ci prévoit « une éco-métropole engagée dans la préservation du climat et des milieux ». C'est le volet environnemental de l'Agenda 21 de Nantes Métropole qui a été reconnu avec le titre de Capitale Verte 2013 de l'Europe qui a récompensé des sujets tels que le plan climat ou encore la biodiversité. Mais cette orientation a été prise par des villes de la métropole bien avant la ville de Nantes. Ainsi la ville de Bouguenais a sorti son Agenda 21 en 1994, trois ans avant la ville de Nantes.

Il existe d'autres documents tels que la Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public créée en 2015 et qui regroupe plusieurs guides dans différents domaines : transport, mobilier urbain, éclairage public mais aussi le paysage et les espaces verts d'accompagnement. Chaque commune appartenant à la métropole s'est engagée à suivre cette charte. Concernant les espaces verts d'accompagnement, il permet de prendre les mesures nécessaires pour protéger les arbres lors des chantiers. Pour le guide sur le paysage, la trame verte et bleue est décrite à l'échelle de la métropole. Mais cette charte est-elle vraiment mise en pratique et utilisée ?

Le plan Biodiversité adopté en 2010 est à l'échelle de la métropole et en 2013 la Charte de la biodiversité engage les acteurs du territoire (Nantes Métropole, communes et partenaires) à intégrer la thématique biodiversité dans leurs activités. Les agents de l'agglomération sont ainsi sensibilisés par des journées de formation sur la biodiversité et des visites de terrain.

Ainsi, Nantes métropole semble donner les objectifs incitant les communes à les suivre. La ville de Pellerin par exemple applique les objectifs de la Métropole pour la gestion différenciée des espaces verts.

En conclusion, la mise en place d'un « modèle » Nantais peut être due à la **volonté politique de Jean-Marc Ayrault** de mettre Nantes dans la lumière avec sa politique en faveur de l'environnement. Elle a été facilitée par la **stabilité politique au niveau de la CUN**. De plus, l'intégration de ces espaces verts dans les documents d'urbanisme dès les années 80 montre bien l'intérêt très tôt porté par la ville de Nantes à ces espaces. Enfin, la mise en place du **Conseil Nantais de la Nature en Ville**, inédit en France, montre bien l'implication de la ville et de la métropole dans ses espaces verts. Il existe donc bien des plans de gestion à Nantes sur les parcs remarquables, une volonté d'acquérir des labels relatifs aux espaces verts ainsi que la présence de facteurs qui favorisent les espaces verts, ce qui place Nantes au niveau 4 de la grille.

3.3.1.3 Type de gestion

Dans cette partie nous cherchons à montrer comment, de manière concrète, sur le terrain, les parcs urbains sont entretenus.

La ville a opté, depuis 5-6 ans, **pour une gestion différenciée de ses parcs** et est par ailleurs, une des villes pionnières en France de ce mode de gestion.

« La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable. Elle a de nombreux intérêts pour la collectivité le plus visible étant l'avancée de la biodiversité indigène. Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible. » (Grand Paris Sud, p.1).

Désormais, la ville de Nantes n'indique plus aux jardiniers les tâches à faire ou ne pas faire, mais plus les résultats qu'elle souhaite obtenir dans chaque espace vert, par rapport aux ambiances et aux paysages souhaités.

Par ailleurs, il existe des indicateurs sur les mesures environnementales prises au sein des espaces verts. Ces indicateurs servent d'éléments à la municipalité afin que leurs espaces verts obtiennent des labellisations. « [Ils] travaillent avec Plantes et Cités, [...] et donc ils peuvent éco labelliser des jardins. [Ils ont] un certain nombre d'éléments [à] fournir en disant comment est-ce qu'[ils] gère ça (les espaces verts) » (Barret, 2016, p.9). Ainsi, sur les **produits phytosanitaires** par exemple, des normes et des doses sont respectées afin d'avoir une gestion raisonnée des espaces verts et d'obtenir le label d'EcoJardin.

L'agglomération nantaise possède aujourd'hui **6 parcs et cimetières labellisés EcoJardin** : le Parc de la Chantrerie, le Parc du Grand Blottereau, l'Île Pinette, le Parc de l'Amande, le Parc de la Crapaudine, le Parc des Oblates et le cimetière Toutes Aides. Le label EcoJardin comprend, comme évoqué plus tôt, 7 critères en lien avec la gestion écologique des parcs dont le critère zéro produits phytosanitaires. Les municipalités qui souhaitent que certains de leurs parcs soient éco-labellisés doivent donc remplir ces critères. Le personnel quant à lui reçoit régulièrement **des formations** axées sur les thématiques présentes au sein du label EcoJardin, l'une d'elle présentant les pratiques de gestion qui lui sont liées.

Concernant la faune et la flore, un **Groupe de Travail Biodiversité** a été créé à l'intérieur du SEVE. Ce groupe suit l'évolution de l'avifaune, et est chargé d'installer des nichoirs ainsi que des mangeoires. A noter qu'il a été constaté qu'une espèce d'oiseau rare a refait son apparition au Parc de la Chantrerie une fois les méthodes de gestion ayant évoluées. La ressource en eau est quant à elle également préservée, puisqu'il n'y a pas d'arrosage et que des compteurs permettent de contrôler l'eau des abreuvoirs pour animaux ainsi que celle des bâtiments.

Une **Charte d'achats responsables** a été signée par la Ville de Nantes pour tout le mobilier présent au sein des parcs, et de plus en plus d'engins électriques sont mis en service. Il n'y a cependant eu aucun changement nécessaire au niveau de la gestion des sols. Les pratiques sont restées les mêmes : les feuilles mortes sont soufflées là où l'enrichissement des sols est nécessaire (massifs d'arbres), et le broyage est valorisé sur le site.

Comme l'explique Françoise Barret, pour la gestion des espaces verts, plusieurs critères sont pris en compte : des critères de gestion, de coûts, de moyens, des critères environnementaux, sociaux, culturels, patrimoniaux, d'usage et de volonté des habitants. Ainsi, c'est d'abord le caractère du site et les critères souhaités, qui sont décrits aux jardiniers afin que les moyens soient mis en place pour y parvenir correctement. A la suite de cela, **les jardiniers gèrent les indicateurs en fonction des critères souhaités**. Globalement les

indicateurs restent inchangés. On retrouve : la gestion de l'eau, l'utilisation de produits phytosanitaires, la tonte, les coupes...

Au vu de ces éléments, nous avons placé Nantes au **niveau 4** en ce qui concerne le type de gestion car le personnel du SEVE suit des formations à la gestion différenciée et que la ville est dans une dynamique de réduction des produits phytosanitaires, n'utilisant plus aucun produits sur les parcs labellisés Ecojardin.

3.3.1.4 Niveau de concertation avec les habitants

Selon la politique urbaine mise en place par la ville de Nantes, mais aussi selon l'entretien que nous avons eu avec Françoise Barret du SEVE, la ville a une forte **considération et une forte politique participative pour les habitants**, et notamment pour les espaces publics. Cette participation diffère selon les cas : « la question est très différente si on est sur de l'espace public, si on est sur un nouveau jardin à créer, si on est sur un jardin existant qu'il faut réhabiliter, [ou] si ce sont des demandes des habitants eux-mêmes qui se saisissent d'un endroit ou d'une question et qui [disent ce qu'ils veulent faire] » (Barret, 2016, p.2).

Prenons le cas d'un nouvel espace vert à créer, un square par exemple et ce intégré dans un projet global de type Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). On est donc dans le cas où la mairie souhaite intégrer un nouveau square dans une zone urbaine qui possède déjà des habitants. Dans ce cas, « systématiquement ils sont rencontrés » (Barret, 2016, p.2), c'est-à-dire que la mairie souhaite **intégrer de manière évolutive les habitants dans ce processus de conception**, d'une part pour les prévenir de l'évolution de leur quartier, et d'autre part pour récolter, s'il y a, des éventuels idées, commentaires ou remarques. En effet, dès lors tous les habitants du quartier sont prévenus du futur projet, « c'est réellement cage d'escalier par cage d'escalier » (Barret, 2016, p.2). La mairie souhaite alors écrire le programme de réalisation et de contenu du futur espace vert avec les habitants, et ce en récoltant toutes les données nécessaires, notamment sur ce qu'ils souhaitent du square et s'ils ont des idées.

Un exemple émane de cette collaboration entre habitants et municipalité, exemple que nous avons par ailleurs développé dans la partie « présentation des parcs urbains de Nantes ». Il s'agit du jardin des Nectars, jardin développé autour de la thématique du parfum : « le parfum était venu suite à de l'évènementiel qu'on avait fait sur le sujet, [qui] avait beaucoup intéressé. On avait travaillé avec les habitants sur les papillons. Et ils avaient [adoré], donc le papillon, [puis] le parfum, [et] tout ça avait marché. [Donc] le travail avait été fait sur ce thème-là » (Barret, 2016, p.2). Par ailleurs, le nom de ce parc a été choisi par les habitants en raison du thème choisi. Il implique donc en partie les habitants à la conception de ce nouvel espace de leur quartier.

Dans le cas d'une réhabilitation d'un ancien parc, le cas est différent, puisque, pour celui-ci, il possède déjà des habitués. Il y a déjà des personnes qui habitent à proximité et qui utilisent le parc/jardin/square, de manière quotidienne ou occasionnelle. Dans ce cas, la participation des habitants et la prise en compte de ces derniers s'effectuent en trois temps. Tout d'abord un travail de terrain : « on fait en général un premier point qui est [un point] fréquentation, comptage, pour savoir si effectivement on a du monde ou pas, à quel moment, [et] pourquoi » (Barret, 2016, p.3). Dans un deuxième temps, un autre travail de terrain afin de **récolter des informations auprès des usagers** pour connaître :

- Les raisons de leur usage de ce parc/jardin/square
- Leur régularité
- S'ils connaissent bien les lieux
- S'ils vivent à proximité

Enfin, la municipalité met en place des **réunions de quartier** avec les habitants par rapport au futur de ce parc. Cette réunion permet de partager avec les habitants « [les] propositions, [donner] aux gens les contraintes, qu'est-ce qui est intangible, les points sur lesquels de toute façon [la mairie] ne pourra pas bouger. Et [après] dire [et demander] ce qu'ils peuvent faire » (Barret, 2016, p.2). Dans cette situation les contraintes et les règles sont indiquées aux habitants au préalable, afin de restreindre dans le domaine du possible, leurs idées et leurs projets. En effet, si des habitants souhaitent avoir de grandes aires de jeux alors que la surface ne le permet pas, cela risque de faire échouer cette collaboration entre municipalité et habitants. « Ou autrement on peut aussi avoir un jardin pour lequel c'est très patrimonial, par exemple le jardin de Cambronne, jardin du 19ème, dans lequel on est dans le PCMV, c'est-à-dire dans le secteur sauvegardé on a l'action obligatoire et l'avis à demander à l'architecte des bâtiments de France. On donne tout de suite ces contraintes. Il ne s'agit pas que les gens commencent à nous demander des trucs qui ne pourraient pas après être intégrés dans le projet. Donc donner bien les contraintes et ça c'est vraiment primordial » (Barret, 2016, p.3).

Il existe également une autre forme de participation avec les habitants permettant l'entretien et le développement des espaces verts au sein de Nantes. En effet, il existe plusieurs services et plusieurs dispositifs permettant de saisir et d'informer la municipalité indirectement. Ce sont par exemple **des régies de quartier ou des vies de quartier**, des maisons de quartier, qui sont mis en place. « Donc ce sont des services spécialement réalisés pour le dialogue avec les habitants. [Ainsi il y a] au niveau de la ville, plusieurs services qui sont au service des habitants et qui font remonter les informations, les demandes, etc... » (Barret, 2016, p.3). Ces services spécifiques rattachés à la mairie permettent d'offrir différents moyens de communication pour les habitants par rapport aux espaces verts et à leur quartier. On peut retrouver d'une part des groupes de personnes chargées de faire remonter des informations de la vie quotidienne auprès de la municipalité. Ils ont donc comme fonction d'observer l'état des espaces verts de leur quartier, les dysfonctionnements, ce qui est une réussite, les dégradations naturelles ou volontaires etc.

D'autre part, il existe un autre service, un autre groupe de personnes : « Et puis on a aussi des personnes qui sont habilitées à monter des réunions publiques avec les élus, soit sur des thèmes précis, nature en ville par exemple » (Barret, 2016, p.3). Ce groupe de personnes travaillant pour la municipalité, est en charge de monter des réunions avec les habitants sur des thématiques plus précises et de plus grandes envergures, et même, le plus souvent, à l'échelle métropolitaine avec des bureaux d'étude qui s'intègrent en parallèle. Plusieurs sujets sont alors interrogés, comme nous l'explique Françoise Barret, auprès des habitants pour **connaître leurs attentes et leurs avis**. Bien évidemment, la grande part de responsabilité reste toutefois à la municipalité et à la métropole. Ces deux groupes au service des habitants travaillent pour la mairie, « ce sont des fonctionnaires de la ville (Barret, 2016, p.4). Finalement, tout passe systématiquement en concertation avec les habitants, que ce soit à l'échelle du quartier avec les remontées de dysfonctionnements auprès de la mairie, ou à l'échelle du projet d'aménagement ».

Cette concertation prend souvent la forme d'ateliers qui sont gérés soit par des élus de la municipalité, soit par des bureaux d'étude en charge du projet ; « Si jamais [on est dans le cadre] d'un square, [l'atelier sera] mené avec un élu, et donc, ces personnes qui sont plus spécialement formées pour la concertation » (Barret, 2016, p.4). La concertation peut également prendre la forme d'un dialogue semi direct par l'intermédiaire d'une plateforme internet, « [ce sont] des forums, [c'est] ce qu'on appelle Nantes éco » (Barret, 2016, p.4).

Il existe également **des commissions**. Ce sont des groupes de fonctionnaires de la mairie qui organisent des réunions. Ces commissions sont de l'ordre de l'informatif et du débat avec les habitants, par rapport à des sujets variés et des thématiques. Ces commissions ont permis de mettre en place des plans

paysagers patrimoniaux par et avec les habitants. « Pour l'instant [...] 4 quartiers [sont concernés par] des plans paysagers patrimoines qui sont montés avec les habitants, avec l'aide du bureau d'étude paysage, et **qui donnent la remontée des habitants** par rapport aux éléments du patrimoine qu'ils souhaitent conserver, mettre en valeur, des problèmes qu'ils peuvent voir par rapport à ça, leur questionnement. Donc à la fois des propositions après, des classements vis-à-vis des PLU, ce genre de choses » (Barret, 2016, p.4).

Des associations sont également mises en place par les habitants pour prendre part au débat au sujet des espaces verts. Elles interviennent parfois sur un parc urbain donné en développant un dialogue avec la municipalité. Ce sont les associations des jardins de quartier, des jardins familiaux ou des jardins partagés. « Ce sont plus spécialement [leurs] interlocuteurs puisqu'à Nantes il y a plus de 111 parcelles [...] donc une vingtaine d'associations » (Barret, 2016). **Ces associations interviennent directement avec la mairie** lorsqu'un dysfonctionnement apparaît et qu'ils ne peuvent le résoudre seuls. Encore une fois, la municipalité, lorsque cela concerne de l'espace public, essaie de prendre en compte les revendications et les remarques de ces associations par rapport aux espaces verts, à ce qu'ils pourraient devenir, à ce qu'il manque etc. ces associations concernent principalement les jardins familiaux et les jardins partagés, assez nombreux à Nantes. Ces **associations** interviennent donc auprès de la mairie de Nantes **comme conseillers et comme promoteurs des espaces verts nantais**. Cependant, leur importance et leur pouvoir de décision reste moindre comparé à celui de la municipalité.

Ainsi, par le biais de ces diverses participations des habitants, que ce soit directement sur le terrain par réunion, par collectes d'informations ou par l'écoute des associations, cela permet de refaire monter les informations pour chaque terrain et chacune des parcelles, ainsi que le souhait des habitants, ce qui représente un réel outil de terrain et d'action pour la mairie pour les espaces verts.

Nous avons observé un effort de concertation avec les habitants de la part de la municipalité via des ateliers, les commissions, l'interaction avec les habitants (boîtage, questionnaires). Toutefois nous pouvons apporter des nuances quant à ce type de concertation. Il existe en effet plusieurs niveaux de concertation, allant de la simple information à la co-construction. D'après Stefen Griggs, elle se fait souvent avec les mêmes habitants et la volonté de concertation ne serait que superficielle, pour exclure les oppositions, formant ainsi un « jeu à la Nantaise ». Selon les chercheurs présents au séminaire, lorsque la SAMOA a développé le projet "Green Island" consistant en des aménagements temporaires avec des associations, des étudiants, des groupes de concepteurs, cela a en effet engendré une déception car « ce sont toujours les mêmes habitants ».

Nous pouvons aussi **nuancer cette concertation** pour créer et réhabiliter des parcs car des cadres sont imposés par les maîtres d'ouvrage, orientant ainsi les habitants sur un projet qui est déjà en partie déterminé. Selon Françoise BARRET « On donne les règles du jeu [...] On donne tout de suite les contraintes ». Des améliorations semblent être possibles quant à cette concertation qui existe mais qui paraît superficielle.

Selon le Collectif FIL, la ville de Nantes n'est pas habituée à laisser gérer l'espace public aux associations. Ayant construit un kiosque de manière participative, il a ensuite été accepté juridiquement par la SAMOA lors de l'année d'expérimentation en 2013 (année où Nantes a été élue *European Green Capital*).

Toutefois il n'existe actuellement pas de cadres qui permettent de garder des projets qui n'entrent pas dans les projets des politiques publiques. Cependant, nous avons remarqué que dans certains cas comme pour les jardins familiaux, la municipalité contacte les associations qui sont chargées de la gestion et de la communication sur ces espaces.

Au regard de ces différentes méthodes de concertation, Nantes se situe au **niveau quatre de la grille d'évaluation**. En effet la municipalité fait bien davantage que de simplement informer les habitants. Elle les

fait participer au travers d'atelier, de réunions publiques, etc. De plus des associations naturalistes jouent un rôle de conseiller auprès de la municipalité.

3.3.1.5 Accueil et sensibilisation du public dans les parcs

La municipalité accorde, comme vu précédemment, une grande importance à la participation des habitants et à la concertation. Elle met aussi en avant l'accueil et la sensibilisation des usagers de ses parcs urbains.

Tout d'abord, certaines associations ont **un rôle de marketing et de promotion** des espaces verts, comme, par exemple, l'association Voyage à Nantes et bien d'autres. Celles-ci **organisent donc des évènements** afin de démocratiser l'usage des espaces verts à Nantes et de les rendre plus attractifs. « Voyage à Nantes c'est une sorte de label et un pass qui permet d'augmenter l'attractivité touristique de la ville. Avec des pass, des voyages organisés, des visites guidées voilà. Donc là... La cible est vraiment le tourisme, et la reconnaissance de la ville et de l'image de la ville » (Barret, 2016). Et cela impacte et prend en compte les espaces verts de la ville de Nantes.

D'autres opérations sont également organisées par des associations regroupant des habitants nantais, en collaboration avec la mairie, afin d'attirer un certain nombre de personnes au sein des espaces verts. On retrouve, par exemple, l'opération Mille coussins mille poussins, qui a fait intervenir plus de 2000 personnes (Barret, 2016).

La municipalité quant à elle organise de nombreuses animations telles que **des ateliers participatifs** (jardinage, reconnaissance d'insectes volants...) destinés aux enfants, notamment au travers de ferme pédagogique (Parc de la Chantrerie), ou encore des évènements festifs tels que ceux organisés sur l'Île de Nantes par exemple (Machines de l'île, Biennale Estuaire, Folle Journée...), cette dernière représentant « une vitrine de l'agglomération dont la renommée s'étend bien au-delà de la région nantaise, attirant un public national, voire de dimension européenne » (Long, Tonini, 2012).

D'autres événements sont quant à eux davantage axés sur **l'environnement**. Il existe en effet une « diversité d'actions et d'événements qui touchent ou prennent pour cadre les jardins et la botanique et contribuent largement à la fois à **l'éducation, à l'environnement et à l'animation** en ville (les Floralties, dans la première quinzaine de mai, attirent plus de 500 000 visiteurs, répartis dans plusieurs sites pendant plusieurs jours; de nombreuses manifestations ont lieu tout au long de l'année dans les différents parcs, associant souvent les écoles) » (Extrait du PLU, 2007, p.122).

Des actions variées sont donc mises en œuvre non seulement par la **municipalité** mais aussi par d'autres acteurs tels que des **associations ou encore les habitants**. Ces actions, à vocation culturelle, écologique ou pédagogique permettent de **sensibiliser** les usagers des parcs tout en leur permettant de s'ouvrir à de nouvelles choses. Selon la grille d'évaluation, Nantes se situe donc au **niveau 3**.

3.3.1.6 Surface (m²) d'espace vert par habitant

Le Plan Local d'Urbanisme indique les axes politiques principaux concernant les espaces verts, dont la volonté de mettre à contribution **un parc/jardin/square à 500 m de chez soi**. Cela peut également se traduire par la volonté de maintenir un ratio de **37 m² d'espaces verts par habitant** au sein de la ville Nantes. L'objectif principal est de maintenir ces chiffres même lorsque d'autres habitants viennent s'installer sur le territoire de Nantes. De ce fait, cela suppose qu'à chaque nouveau projet, il faut insérer des espaces verts pour maintenir l'offre auprès des habitants. Malgré la densification des habitats, il se crée aussi en parallèle une augmentation des espaces verts.

Nantes se situe par conséquent au **niveau 2** de la grille, entre 31 et 60 m² d'espace vert par habitant.

3.3.1.7 Graphique radar

Le graphique radar ci-dessous permet de constater les points forts de Nantes quant au type de gestion, au niveau de concertation avec les habitants et aux orientations politiques et planification situés au niveau 4. Par ailleurs, l'accueil et la sensibilisation du public n'est pas loin du niveau idéal et la surface d'espace vert par habitant est bien inférieure à celle que l'on observe à Besançon, soit le record de France (200 m²).

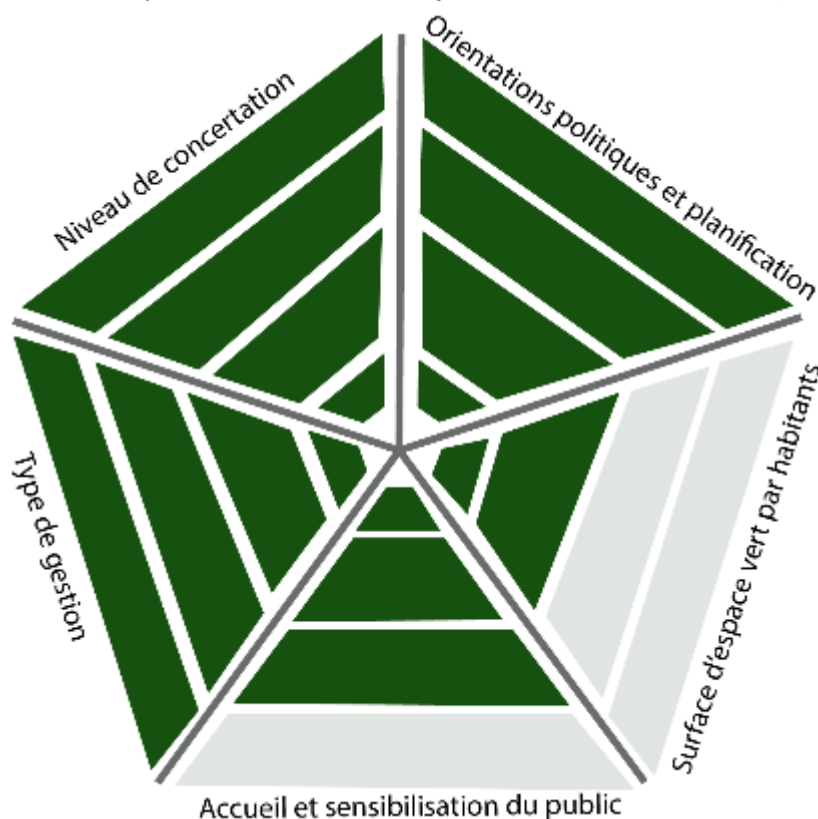


Figure 34 : Graphique radar de Nantes (Réalisation sur Adobe Illustrator : Brice Mazallon. Mars 2017)

3.3.2. Tours

3.3.2.1. Partie générale

Surnommée “Jardin de la France” depuis la fin du XV^{ème} siècle, la Touraine possède un héritage historique fort (Plaquette réalisée par la ville de Tours, “Vivre en couleurs en Val-de-Loire”, 2014). Les rois se sont vus très vite séduits par cette ville qui en a gardé de nombreux vestiges tels que les châteaux de la Loire (Amboise, Chenonceau, etc.). Tours est ainsi devenue la capitale française suite à l’installation de Louis XI au château du Plessis et le développement de l’industrie s’en est trouvé accru.

Plus récemment, l’élection de Jean Royer en 1959 a été le point de départ de nombreux changements. En effet, suite à la seconde Guerre Mondiale, peu de projets avaient vu le jour. Jean Royer a donc commencé par relancer l’industrie tourangelle en créant une zone industrielle, puis a réhabilité le Vieux-Tours pour ensuite aménager le Cher en 1968, avec notamment la création du parc Honoré de Balzac.

Tours est aujourd’hui la préfecture de l’Indre-et-Loire et possède 21 quartiers administratifs. La commune a une superficie de 34,4 km² et est traversée par deux cours d’eau : la Loire et le Cher.

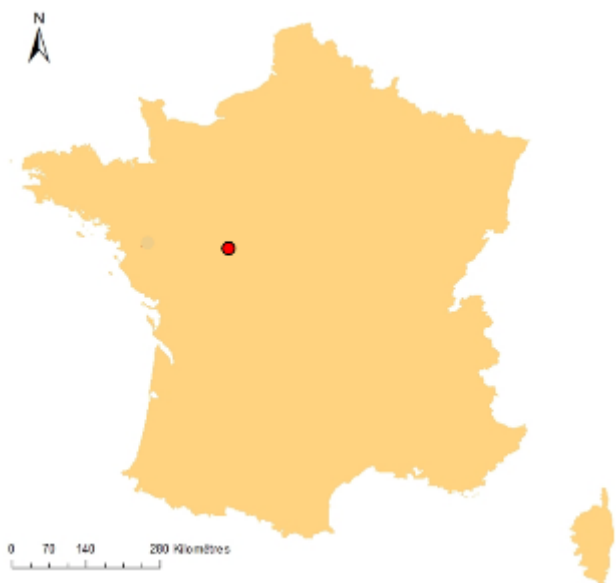


Figure 35: Carte de localisation de Tours. Réalisation : Rachel Frégné (10/03/2017) - ArcGis.



Figure 36: Limites communales de Tours. Source : Géoportail

D'après l'INSEE, au dernier recensement, la commune de Tours comptait 136 125 habitants (RP 2014). Tours est une ville avec un taux de croissance relativement décroissant, à près de - 0,6% entre 2006 et 2014.

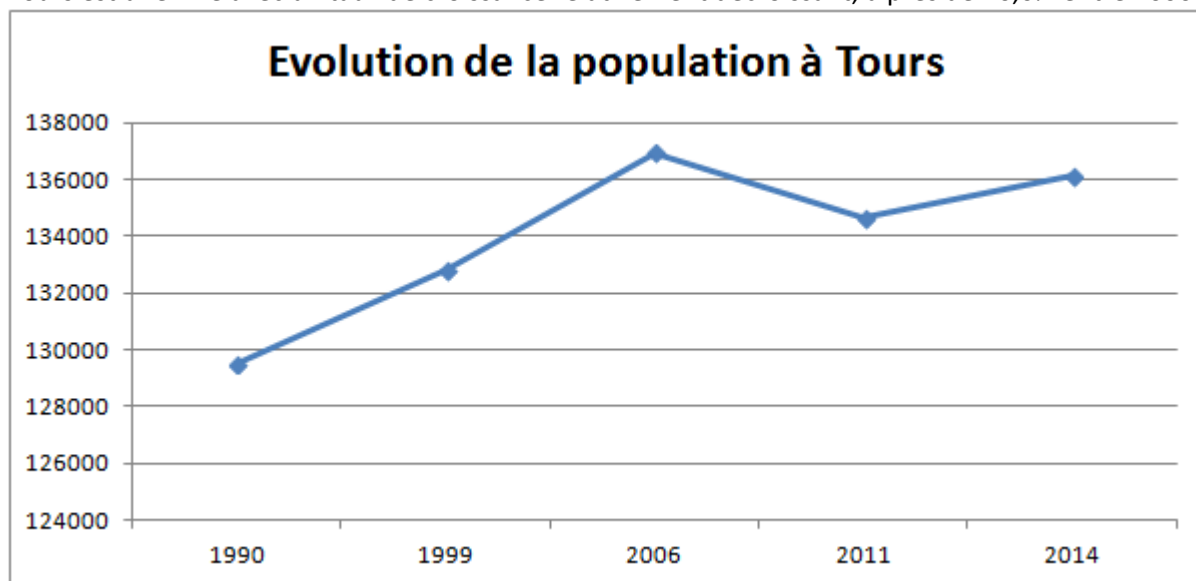


Figure 37 : Evolution de la population de Tours. Réalisation : Rachel Frégné (12/03/2017). Source : Insee

C'est en 2014 la 26ème ville de France en matière de population. Elle est passée de 129 509 habitants dans les années 1990 à plus de 136 000 habitants en 2006. Elle a ensuite vu sa population diminuer de -1,7% entre 2006 et 2011 puis a connu une légère hausse de 0,01% en 2014.

A l'échelle de l'aire urbaine, Tours se classe 18ème de France avec plus de 483 000 habitants en 2014 (Insee 2014).

La ville a une superficie de jardins et de parcs public d'environ 1100 ha (Plaquette réalisée par la ville de Tours, "Vivre en couleurs en Val-de-Loire", 2014).

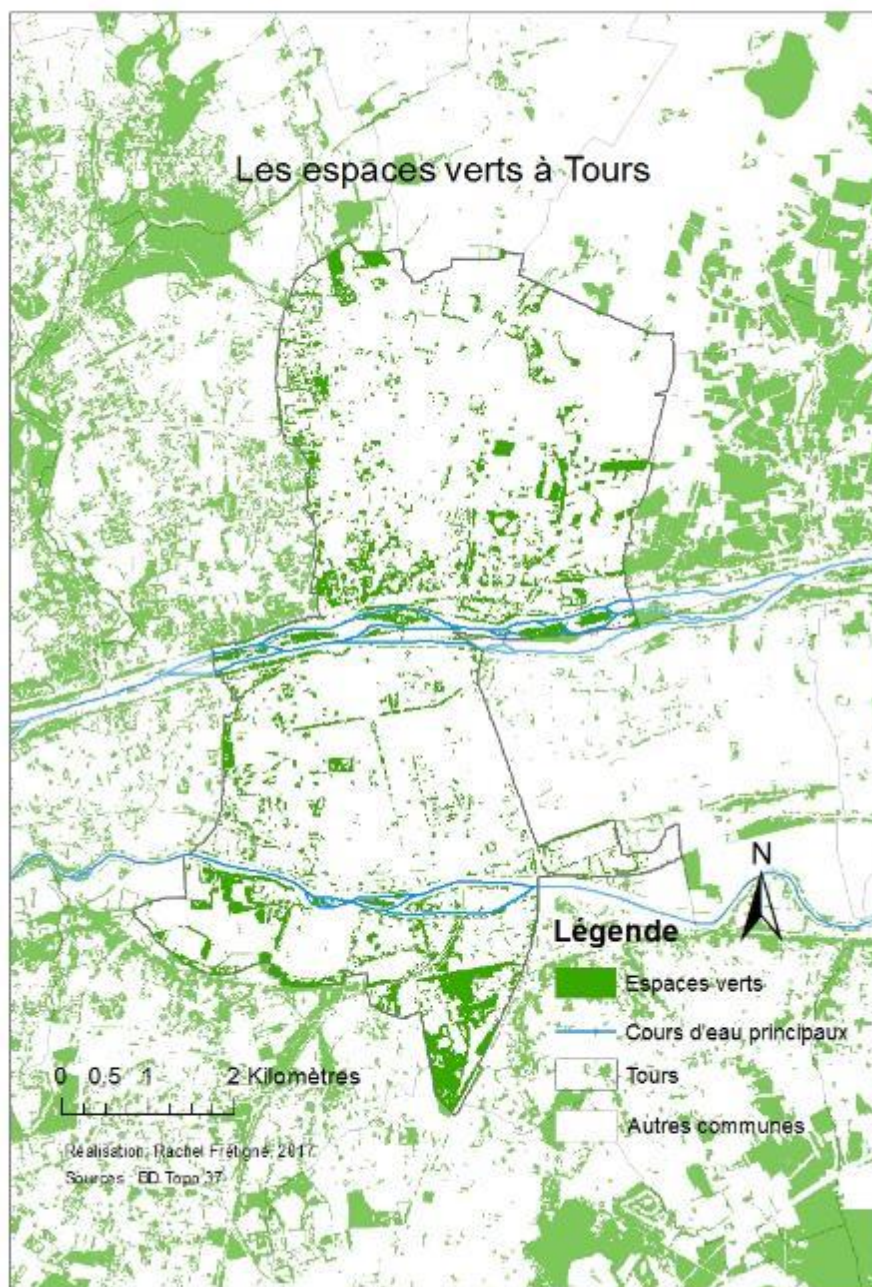


Figure 38: Les espaces verts à Tours. Réalisation : Rachel Frégné (22/03/2017) - ArcGis.

Selon Laurence Chapacou, il y a "plusieurs types de parcs [...] des grands parcs ouverts, type Gloriette, Cousinerie [...] qui sont des **parcs excentrés**, et ensuite des **parcs fermés** dont deux **parcs historiques**, comme le jardin François Sicard, le jardin du Musée des Beaux-arts, le jardin des Prébendes qui est un site inscrit [...] au patrimoine des monuments historiques, qui a donc des contraintes de gestion beaucoup plus sérieuses, le jardin botanique avec qui on travaille [...] et puis tous les petits parcs de quartier, les **squares de quartier**, de type square Sourdillon, jardin d'Aumont, y'en a au nord, un petit peu partout, jardin Châteaubriand, qui sont pas vraiment clos"

Localisation des parcs à Tours

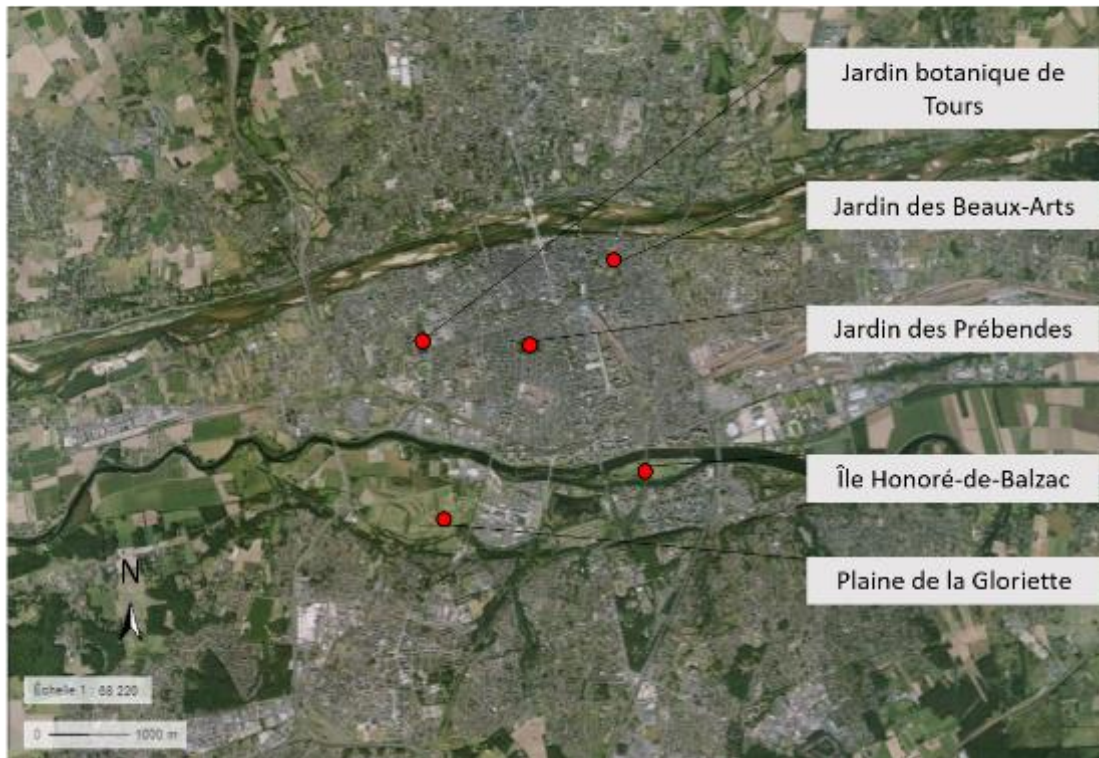


Figure 39: Localisation des principaux parcs de Tours. Réalisation : Rachel Frégné (22/03/2017). Source : Géoportail



Figure 40 : Parc de la Gloriette. Source : Site puissance2d.fr

Parc de la Gloriette

Le parc de la Gloriette est un **parc excentré et ouvert** qui a été créé en 2001 et accueille le public pour une initiation à l'environnement. Des activités y sont organisées par l'association de la plaine de la gloriette toute l'année comme la journée de la courge ou de l'abeille. Un potager présente les différentes méthodes de cultures et des jeux pour ainsi que des parcours sensoriels y ont été installés (Plaquette réalisée par la ville de Tours, "Vivre en couleurs en Val-de-Loire", 2014).



Figure 41: Jardin du Musée des Beaux-Arts. Source : [site de Tours.fr](http://site.deTours.fr)

Jardin du Musée des Beaux-Arts

Le jardin des Beaux-Arts, est un jardin à la française situé devant l'ancien palais des Archevêques. Il comporte des parterres de fleurs des essences d'arbres variées telles que des marronniers, des mûriers ou encore un cèdre vieux de plusieurs siècles et des jeux pour enfants en libre accès. Il est ouvert au public et gratuit, tout comme l'accès à la statue de Fritz, l'éléphant abattu en 1903.



Figure 42: Jardin des Prébendes. Source : desbs.vanablog.com

Jardin des Prébendes

Le jardin des prébendes, qualifié à tort de jardin à l'anglaise, est en réalité un jardin à la française du XIXe composé de nombreux arbres regroupés par essence. Plusieurs statues réalisées par François Sicard ornent le jardin, et une île se trouve au centre du plan d'eau. S'y trouvent également un kiosque ainsi que des jeux destinés aux enfants. Il s'agit d'un site remarquable classé.



Figure 43: Jardin Botanique. Source : site papayo.canalblog.com

Jardin Botanique

Situé sur les lieux d'une ancienne zone humide, le Jardin Botanique est décomposé en plusieurs parties distinctes : un jardin de plantes médicinales, un jardin à l'anglaise, un jardin alpin, etc. On y trouve également des serres avec des ambiances diverses ainsi que des essences d'arbres de toutes origines. Son accès est gratuit et les visiteurs ont la possibilité participer à des visites guidées sur rendez-vous.



Figure 44: Parc Honoré de Balzac. Source : touraine-insolite.clicforum.fr

Parc Honoré de Balzac

Le Parc Honoré de Balzac a vu le jour après les travaux de 1968 qui ont conduit au déplacement du lit du Cher. Il s'agit donc d'une île artificielle de plus de 23 ha. Un pont et trois passerelles piétonnes permettent d'y accéder. De nombreuses activités sont disponibles, telles que des jeux pour les enfants et plusieurs terrains sportifs ou encore un petit sentier de cross.

3.3.2.2. Orientations politiques et planification

La politique “zéro phyto” s’est depuis longtemps implantée à Tours. Même si la loi Labbé effective depuis le 1er janvier 2017 stipule que les collectivités ne doivent plus utiliser de produits non biologiques, la Ville de Tours n’a pas attendu cela pour s’investir. En effet, cela fait déjà plus de 5 ans que l’utilisation de ces produits est en baisse, pour finalement avoir presque atteint l’objectif zéro phytosanitaire aujourd’hui : « On est à [...] 97 % ou 98 % [sans produits phytosanitaires], partout, [...] il en reste quelques ersatz sur les terrains de sports [...] » (Chapacou, 2017).

De plus, depuis 15 ans, la politique des espaces verts tourangelles s’est articulée autour d’un même axe : « Nos élus espaces verts successifs [...] ont toujours eu à l’esprit la proximité » (Chapacou, 2017). Cette proximité s’est vue déclinée sous différents aspects. La première élue chargée des espaces verts durant cette période souhaitant travailler sur l’embellissement de la ville, et ce quelle que soit la taille de l’espace considéré, cela ayant eu pour conséquence d’avoir « [...] impulsé un travail transversal qu’on (le service des espaces verts de Tours) a gardé depuis 15 ans » (Chapacou, 2017). Tours possède d’ailleurs le label Villes et Villages fleuris, qui prend en compte non seulement le fleurissement de la ville mais aussi la qualité de vie. La question de se faire éco-certifier par Plante & Cité se pose également, mais l’aspect financier du label (payant et à renouveler) freine la démarche, et les bénéfices issus de l’obtention du label ne sont pas clairs : “Est-ce que ça nous apporte du public en plus ? Tous nos parcs sont gratuits. Qu’est-ce qu’on va gagner ? Je sais pas... Pour l’instant peut-être une visibilité pour les habitants, pour la ville” (Chapacou, 2017).

L’élue suivante, Nadia Hammoudi, était quant à elle davantage intéressée par les quartiers sociaux. Cela a mené à des aménagements principalement dans les quartiers des Sanitas ainsi qu’à la rénovation de grands jardins. Ainsi, le jardin Theuriet est apparu suite à la démolition d’un immeuble en face du palais des Sports (conformément au PLU). Le jardin Place Anne de Bretagne a également été créé, cette fois dans le « cadre [...] d’un quartier ANRU, lié à la politique de la ville pour remettre du vert, [...] il y a dix ans, et à la place un parking on a fait un jardin » (Chapacou, 2017). Grâce aux aides ANRU, ce type d’aménagement a pu être réalisé dans les quartiers en difficulté sociale.

Myriam Le Souef, l’élue actuelle chargée des espaces verts, s’intéresse tout particulièrement à la participation des habitants. Le service des espaces verts est donc « en création d’espaces, [...] rénovation de potagers, et [...] amélioration de tous les jardins principaux où il y a du public avec des enfants » (Chapacou, 2017).

Sur ces 15 dernières années, les espaces verts se sont donc toujours développés, avec des orientations légèrement différentes : « C’est toujours de l’espace vert, c’est juste des familles un petit peu différentes selon les élus et selon la tendance » (Chapacou, 2017).

Le maire quant à lui souhaite faire participer au maximum les habitants au niveau des espaces verts, mais le budget du service relatif a été fortement réduit : il est passé de plus d’un million d’euros à 750 000 €, ce qui correspond donc à une baisse de 25 %. De ce fait, l’objectif premier est d’entretenir le patrimoine et les parcs existants, et la création de parcs vient après. En effet créer un parc urbain requiert de l’argent mais surtout un espace disponible. Certains habitants se plaignent et souhaitent davantage de parcs, mais il est difficile au service des espaces verts de répondre à cette demande. Raser des logements pour implanter des parcs n’est en général pas envisageable, de même qu’il n’est pas possible de planter des arbres partout où le voudraient les habitants : la présence de réseaux souterrains (eau, gaz) limite le nombre d’espaces adéquats. Créer un espace vert, et plus particulièrement un parc urbain, demande donc d’être anticipé longtemps à l’avance : « C’est création de quartier, et partir comme ça dans une ville qui est très bâtie, une création de

quartier ça se fait que sur des espaces libres, donc là c'est qu'à Tours Nord » (Chapacou, 2017). C'est là qu'entre en jeu le PLU. C'est ce document qui recense les espaces où la création d'un parc serait envisageable dans le but de verdir la ville sur le long terme, tout en trouvant un « équilibre entre l'espace vert, l'économie, et le besoin de logement de la population » (Chapacou, 2017).

Toujours concernant la planification mais cette fois à l'échelle d'un parc, le Parc des Prébendes s'est vu attribuer un plan de gestion. En effet, il est inscrit aux monuments historiques et nécessite d'avoir recours à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) quelle que soit l'intervention réalisée. Il est nécessaire de déposer une déclaration et de le rencontrer afin de recueillir son avis et son approbation qu'il s'agisse d'abattage, de plantation ou encore de renouvellement. Les seules interventions réalisables sans le consentement de l'ABF sont celles concernant la sécurité immédiate des usagers (abattre un arbre menaçant de tomber par exemple). Afin de simplifier la procédure, l'ABF a demandé la réalisation d'un plan de gestion, qui est actuellement en cours de rédaction. L'ensemble des travaux à réaliser sur les dix prochaines années seront donc planifiés par îlot.

Le plan de gestion du Parc des Prébendes sera le seul de la ville de Tours. En effet il s'agit d'un parc remarquable classé, ce qui n'est pas le cas des autres parcs urbains tourangeaux, sur lesquels les interventions sont de l'ordre de l'entretien courant et ne "méritent pas un renouvellement total ou continu pour maintenir un patrimoine" (Chapacou, 2017).

Les espaces verts occupent donc une place certaine dans la politique tourangelle, et ce depuis plusieurs années. Les différentes équipes d'élus étaient toutes impliquées dans cette problématique, un plan de gestion est en cours de rédaction concernant le seul parc nécessitant un tel dispositif, et la ville est détentrice du label Villes et Villages Fleuris... Cela place donc Tours au niveau 3 de la grille d'évaluation.

3.3.2.3. Type de gestion

La ville de Tours utilise la gestion différenciée pour ses espaces verts mais Laurence Chapacou préfère utiliser le terme de « gestion adaptée ».

« C'est-à-dire qu'on imagine aisément que la Cousinerie, on ne la tond pas comme la place Jean Jaurès, parce que c'est pas les mêmes usages. Là c'est un écrin devant la représentativité républicaine, là-bas c'est un endroit où on joue au ballon. » (Chapacou, 2017).

La gestion adaptée permet au personnel de gagner du temps dans l'entretien de ces espaces, en ne fauchant certains endroits par exemple que deux fois par an au lieu de trois. La gestion des espaces verts se fait suivant l'usage qui est fait du lieu : il faut qu'il y ait un sens à tondre à trois ou deux centimètres. D'après Laurence Chapacou « Les gens comprennent parfaitement qu'on tonde pas à trois ou deux centimètres à la Cousinerie, ça n'a aucun sens ».

La notion de gestion différenciée sous-entend une classification des espaces verts. Le Service des Espaces Verts ayant réfléchi par rapport à trois familles du plus naturel aux espaces davantage horticoles. Le Service des Espaces Verts a ensuite dû officialiser davantage ces classes afin de réaliser une cartographie et d'informer les équipes sur le terrain. Cinq codes sont apparus avec de grandes tendances pour guider le personnel sur le terrain.

La culture de la gestion adaptée a émergé dans les consciences petit à petit. Il y avait quelques réticences à entrer dans le processus « il y a une partie qui a compris très vite, et une autre partie qui avait du mal à adapter ses pratiques » (Chapacou, 2017).

Il n'y a pas eu de formation particulière des jardiniers à la gestion différenciée ou à l'utilisation de pesticides, cela s'est fait « Avec le temps. [...] y en avait déjà qui sentaient pas les produits, au sens vraiment étymologique du terme, ça les gênait, c'est des produits chimiques » (Chapacou, 2017). Avec ce volontariat, certains parcs comme celui des Prébendes sont ainsi passés en zéro phyto avant la loi Labbé. Toutefois Laurence Chapacou et son collègue de la direction du Service des espaces Verts ont reçu un peu de formation sur la démarche zéro phyto.

La gestion adaptée demande un changement de gestion et donc parfois de matériel. Le Service des Espaces Verts de Tours s'assure que les jardiniers sont convaincus des outils qu'ils utilisent. Ces derniers sont donc présents lors de démonstrations avant tout achat de matériel. « Il y a un groupe de travail matériel qui a été mis en place depuis déjà huit ans, où les utilisateurs participent, on va voir les démos, on préfère ça ou ça, parce que c'est compliqué » (Chapacou, 2017).

Pour ce qui est de l'utilisation de produits phytosanitaires, le service est dans la démarche zéro phyto et a arrêté totalement l'utilisation de ces produits dans les cimetières. Pour ce faire il gère autrement les espaces verts en engazonnant des espaces car la tonte reste ce qui coûte le moins cher et qui donne un meilleur rendu. « On fait des tests là, d'engazonner des espaces en stabilisé avec un autre type [...] de gazon qui s'installe doucement, donc c'est le revers de la médaille, mais qui s'installe dans des milieux un peu plus ardu, donc on tente des nouveaux mélanges, on tente des choses » (Chapacou, 2017).

Le Service des Espaces Verts de Tours s'est inspiré d'autres villes pour la gestion des espaces verts. « C'est parti comme ça. En disant voilà dans d'autres villes ils font ça [...] Et puis des essais, on a essayé de nouveaux engins, on est allé voir à côté comment ils font... C'est venu comme ça progressivement [...] ceux qui sont très en avance c'est Versailles. Cela fait dix ans qu'ils sont en zéro phyto. Et Cathy-Biass Morin qui est une de mes copines qui est la directrice des espaces verts de Versailles a été le conseil technique du sénateur Labbé qui a mis en route la loi. Donc elle elle a organisé des formations » (Chapacou, 2017).

En conclusion, la mise en place d'une gestion adaptée a mis du temps car il a fallu changer les mentalités pour utiliser d'autres outils et techniques. Ce changement s'est fait davantage en expérimentant et sur la base du volontariat qu'en allant suivre des formations comme c'est le cas de la dirigeante Laurence Chapacou. Aujourd'hui la gestion adaptée est utilisée à Tours et a permis de réduire les pesticides. Ces éléments permettent à Tours de se classer au niveau 3, juste derrière Nantes.

3.3.2.4. Niveau de concertation avec les habitants

La création d'un parc accompagne souvent la formation d'un nouveau quartier. La concertation se fait alors à l'échelle du projet de quartier. Elle est menée par un maître d'œuvre extérieur. Ces espaces sont ensuite remis à la ville et leur gestion revient au Service des Espaces Verts. « Y'a eu deux phase, y'a la première phase on dit « oui un jour y'aura... Qu'est-ce que vous avez besoin ? Donc il y a une première réunion publique pilotée par le Maire et tout sort : les stationnements, vous avez tout [...] après il y a un bureau d'étude qui travaille dessus, et après, par îlot, parce que [...], les grandes fonctionnalités c'est aux urbanistes de les définir, après ça peut bouger à la marche si vous voulez. Mais après le contenu de l'espace vert on forme souvent des petits groupes de travail » (Chapacou, 2017). Toutefois la création d'un parc reste exceptionnelle : le Service procède plus souvent à des rénovations.

Lors d'une rénovation, le Service des Espaces Verts établit un état des lieux et convoque les habitants avec l' élu (actuellement Myriam Le Souef). Un courrier leur est envoyé ainsi qu'un communiqué. En général, la concertation a plus de succès dans le cadre de rénovation de jardins familiaux. "On leur fait un état des lieux, on écoute et on leur fait des propositions sommaires [...] c'est beaucoup de pédagogie" (Chapacou, 2017). Le Service des Espaces Verts travaille avec les représentants d'habitants "On les rencontre ces gens-là lors des CVL via les comités de quartier [...] C'est pas souvent très jeune, pour vous dire la réalité des choses donc ça pose un problème de représentativité."

Quelques initiatives viennent de la part des habitants comme les incroyables comestibles pour des jardinières sur l'espace public. « Vous savez voilà, je vais être complètement transparente, cette demande est très inhabituelle, on n'a pas l'habitude de gérer ça et ça arrive aux parcs et jardins qui est pas ma mission, parce que c'est des jardinières. Sauf que en théorie c'est une autorisation de voirie » (Chapacou, 2017). Il existe donc quelques initiatives toutefois cette demande bottom-up n'est pas toujours bien perçue par le service « donc nous au début, moi j'étais réticente, [...] au bout de trois saisons, ça va être dégradé... Voyez j'étais pas très favorable » (Chapacou, 2017).

En conclusion, le Service des Espaces Verts de Tours organise régulièrement des réunions avec les habitants, parfois des ateliers et restent à l'écoute de leurs initiatives bien que n'étant pas habitués à ces initiatives 'il y ait une certaine réticence à laisser le contrôle aux habitants comme avec les incroyables comestibles. Nous avons par conséquent placé Tours au niveau 3 pour ce critère.

3.3.2.5. Accueil et sensibilisation du public dans les parcs

Les parcs urbains tourangeaux, sont conçus pour être adaptés aux usages des habitants de la ville, davantage que pour attirer des visiteurs extérieurs. En effet, il existe peu d'éléments remarquables ou historiques hormis le cèdre du Musée des Beaux-Arts et un jardin japonais, réalisé dans le cadre du jumelage avec la ville de Takamatsu, qui attire des visiteurs étrangers. De ce fait, les parcs de Tours se voient être éclipsés par les autres pôles d'attractivité du Val-De-Loire, tels que le château de Villandry.

Afin de faire vivre les parcs et jardins, des animations sont régulièrement organisées. Chaque mois, le premier dimanche est consacré à des animations pédagogiques visant un public varié, allant des passionnés du monde végétal aux établissements scolaires : il s'agit des « dimanches verts ». A ces occasions, des démonstrations sont faites par les jardiniers (élagage, broyage, création de nichoirs à oiseaux, etc. Ce type d'animations permet de faire découvrir aux habitants la nature ainsi que le savoir-faire des jardiniers. Des concours municipaux sont également mis en place : concours des balcons fleuris, concours des jardins familiaux, concours des jardins, etc. Malheureusement, le manque actuel de moyen a poussé le service des espaces verts à s'investir davantage dans des activités moins coûteuses que celles-ci, principalement axées sur le milieu forestier comme la journée « brame du cerfs » par exemple, délaissant ainsi un peu les parcs urbains. Les « dimanches verts » et les parcs de Tours voient donc leur succès décliner auprès des visiteurs extérieurs à la ville, mais pas auprès des Tourangeaux.

Certaines associations sont embauchées par la municipalité pour mettre en place des expositions au sein des parcs. Elles proposent donc des animations et sont rémunérées. La Maison de la Gloriette joue un rôle important, avec ses journées de la courge, du cerf-volant, des abeilles, etc.

Le caractère événementiel du service des espaces verts de Tours est peu développé comparé à Nantes, principalement à cause du manque de moyen. Le budget alloué y est plus important et plusieurs personnes sont dédiées à l'événementiel.

Au niveau de la communication, il existe des panneaux « zéro phyto » et ce même dans les rues, des brochures sont distribuées dans les boîtes aux lettres, et des encarts sont présents dans le journal municipal.

Beaucoup d'animations sont donc proposées par la municipalité au sein des parcs urbains, que cela concerne la culture ou l'environnement, grâce à la participation des jardiniers du service Parcs et jardins mais aussi d'associations. Cela place donc Tours au niveau 2 de la grille d'évaluation.

3.3.2.6. Surface (m²) d'espace vert par habitant

L'agglomération de Tours compte 60 m² d'espace vert par habitant dont 30 m² sur la commune. Tours a en effet des bois extérieurs. Il y a 415 hectares d'espaces verts, dont la moitié est du gazon et de la prairie. Sont compris dans ces 30 m² les hectares de cimetières paysagers, 15 000 arbres d'alignement, 17 000 arbres de parcs, 80 aires de jeux dont 40 dans les écoles.

Les 30 m² d'espaces verts par habitant nous permettent de placer Tours au niveau 1.

3.3.2.7. Graphique radar

D'après ce graphique, nous observons que des efforts sont à poursuivre dans la manière dont sont gérés les parcs à Tours (Type de gestion et Orientations politiques et planification étant au niveau 3). De plus, le manque de personnel au Service des parcs et jardins de Tours a pour conséquence un faible niveau dans l'accueil et la sensibilisation du public (niveau 2). Enfin, la surface d'espace vert par habitant en m² est plutôt faible (niveau 1).

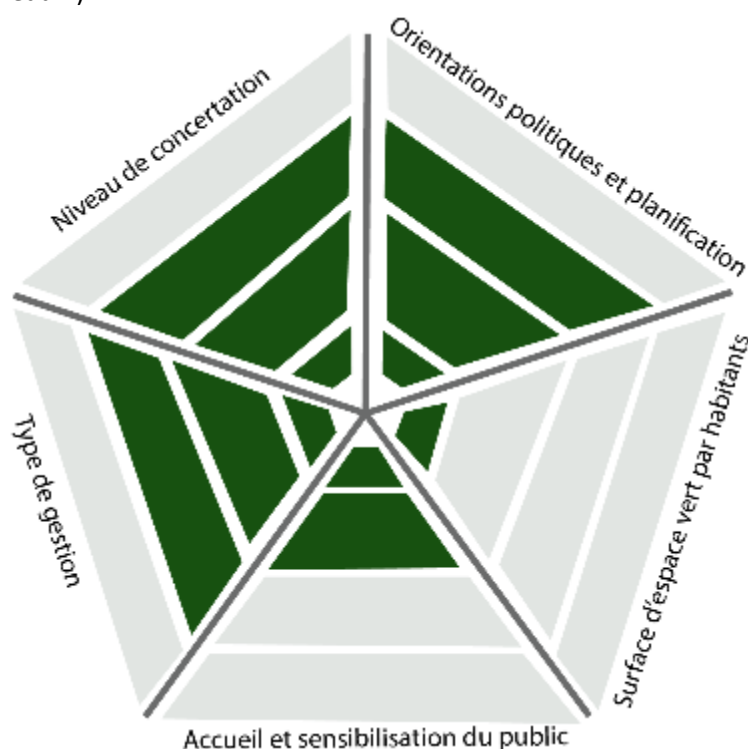


Figure 45 Graphique radar de Tours (Réalisation sur Adobe Illustrator : Brice Mazallon. Mars 2017)

3.3.3. Discussion

Nous avons analysé précédemment la gestion des espaces verts pour la ville de Nantes et de Tours. Nous allons à présent confronter ces deux analyses puis identifier les limites de cette comparaison.

Nantes et Tours sont deux villes françaises de l'Ouest de la France. Par conséquent nous retrouvons certaines similarités dans les interactions entre les principaux acteurs comme illustré sur le schéma ci-dessous.

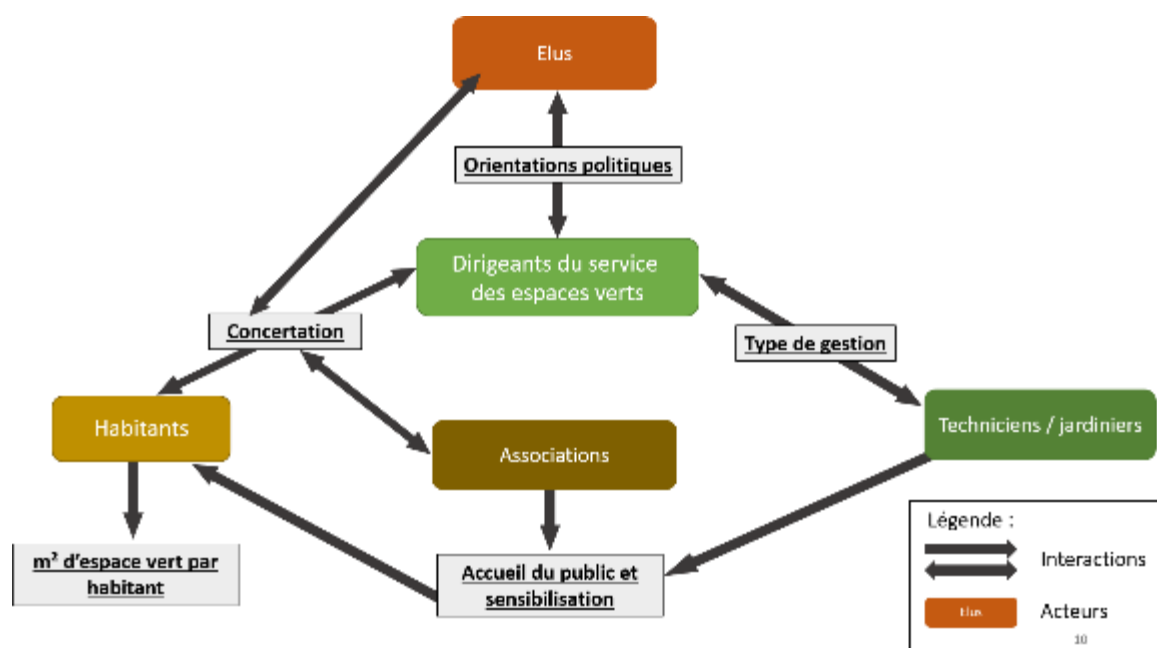


Figure 46: Schéma des interactions entre les principaux acteurs (Réalisation : Brice Mazallon, Rachel Frégné, mars 2017)

Les deux villes étudiées souhaitent également développer leurs parcs urbains, et des plans de gestion ont été établis. Toutefois contrairement à Nantes, aucun parc n'a été labellisé EcoJardin à Tours en raison du prix inhérent au label, et même si certains élus prennent les espaces verts très à cœur, aucun ne fait partie d'un parti écologiste. De plus, des éléments tels que les plans de végétalisations ou encore le Conseil Nantais de la Nature en Ville ne sont pas présents (cf Annexe 6).

Concernant le mode de gestion des espaces verts, les villes s'inspirent les unes des autres par le biais de réseaux tels que l'Observatoire des villes vertes ou encore l'AITF (l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France). La directrice du service des espaces verts de Tours, Laurence Chapacou, connaît bien l'exemple Nantais et a déjà été visiter plusieurs parcs à Nantes. « Il y a des corporations de jardins [...]. Donc Nantes Angers évidemment on se connaît tous. On a tous été visiter les voisins. Quand on organise une découverte de nouveaux parcs ou une nouvelle structure, on invite nos voisins » (Chapacou, 2017). Nantes quant à elle s'est inspirée de modèles allemands et hollandais pour la gestion différenciée. « La gestion différenciée, si on reprend ça dans les années 90, clairement elle a été inspirée des modèles allemands et hollandais. On a été à l'époque faire des études, des visites etc. » (Barret, 2016), (cf Annexe 7).

Par conséquent, nous retrouvons à Tours le principe de gestion différenciée existant à Nantes bien qu'il s'appelle différemment. « La gestion différenciée c'est autre chose, ça a été un terme un petit peu galvaudé [...] nous on l'a appelée la gestion adaptée » (Chapacou, 2017). A Nantes, le terme a été renommé gestion "optimisée".

La classification n'est pas la même à Nantes et à Tours. Il n'existe en effet pas de classification nationale. Chaque commune a sa propre classification en fonction de ses spécificités.

	Code 1	Code 2	Code 3	Code 4	Code 5	Code S
Typologie du CAUE Vendée	Espaces horticoles	Espaces jardinés	Espaces rustiques	Espaces naturels		
Typologie de la Ville de Lorient	Entretien très suivi	Entretien suivi	Entretien limité	Entretien extensif		
Typologie du SAGE de la Vie et du Jaunay	Ambiance horticole	Ambiance jardinée	Ambiance rustique	Ambiance naturelle	Ambiance terrains de sport	
Typologie de la commune de la Chapelle-sur-Erdre	Espace vert de prestige	Espace vert accompagnant les lieux publics d'importance	Espace vert traditionnel	Espace vert rustique	Espace naturel	Terrains de sport
Typologie de la commune de Grande-Synthe	La gestion horticole	La gestion semi-naturelle	La gestion naturelle			

Figure 47: Exemples de classification. Source : site de plante-et-cite.fr

Nantes privilégie dorénavant le cas par cas. « On donnait des résultats par rapport aux tâches à faire ou ne pas faire. Donc on avait, par exemple, sur un espace dit naturel, interdiction de passer déjà du désherbant, ou de désherbant toléré si jamais on était dans un espace très horticole. Donc voilà comment ça marchait. Maintenant ce n'est pas ça. On leur dit voilà vous allez obtenir une ambiance, donc paysage, donc on essaie de faire une synthèse de tout ce qui est nécessaire » (Barret, 2017).

D'après Plante & Cité, ce travail de gestion différenciée nécessite un plan de formation pour le personnel communal (Plante & Cité, gestion différenciée 2014). A Tours la gestion adaptée s'est faite avec le temps, par expérimentation des jardiniers volontaires. Il n'y a pas eu de formation mis à part pour la directrice des espaces Verts. A Nantes, des formations existent pour les jardiniers notamment sur des thématiques du label Ecojardin (exemple : le zéro phyto). Des groupes de travail se sont constitués à Nantes, notamment sur la biodiversité.

La surface d'espace vert par habitant est quelque peu plus importante à Nantes qu'à Tours avec une différence de 7 m². Les acteurs qui gèrent ces espaces sont plus importants à Nantes qu'à Tours. Il y a en effet davantage d'associations prenant part au débat au sujet des espaces verts et le mode de concertation est en général plus variée à Nantes (forums, plateforme participative) (cf Annexe 8). Une communication efficace est nécessaire auprès du public pour faire comprendre la gestion différenciée (Plante & Cité, gestion différenciée 2014) et Nantes comme Tours semblent bien communiquer sur le sujet avec des panneaux informatifs. La prise en compte des initiatives à Tours comme à Nantes est parfois difficile à gérer pour la municipalité, qui, dans le cas des incroyables comestibles comme dans le cas du Collectif FIL a parfois du mal à les accompagner, leurs demandes étant inhabituelles.

A Tours comme à Nantes de nombreux événements culturels sont organisés au sein des parcs urbains comme des concerts ou encore des expositions (cf Annexe 9). On y retrouve également des actions de sensibilisation à l'environnement organisées par les services des espaces verts ainsi que des associations. Cependant ces dernières ne font pas la promotion des espaces verts en tant que tels à Tours comme c'est le cas à Nantes.

Il conviendra de prendre en compte le fait que la grille d'évaluation possède 5 critères complémentaires. En effet, chaque critère pris individuellement n'est en rien représentatif d'exemplarité. Par exemple il est tout à fait envisageable que le niveau de concertation soit très élevé sans pour autant que la politique de gestion et de création de parcs de la ville ne puisse être considérée comme un modèle. En allant plus loin, les décisions qui sont prises par les habitants ne sont pas systématiquement bénéfiques pour l'environnement.

Il en va de même pour tous les critères. Le type de gestion et les orientations politiques peuvent être de niveau 4 et les parcs urbains gérés de manière idéale d'un point de vue écologique. Sans sensibilisation des habitants des plaintes face au manque d'information peuvent apparaître « le danger principal est que la végétation spontanée soit associée à un laisser-aller des services techniques, à la marque concrète d'un manque d'entretien » (Long, 2012, §48). De même, une ville peut avoir plus de 90 m² d'espace vert par habitant et pour autant avoir une gestion de ces espaces non respectueuse de l'environnement.

Le choix de Tours pour la comparaison avec Nantes peut être contesté. En effet, il aurait pu être judicieux de comparer Nantes avec d'autres villes ayant obtenu le label "Capitale verte européenne" telles que Copenhague, Hambourg, Stockholm... La ville d'Angers aurait aussi pu être prise en comparaison, étant citée par l'étude de l'UNEP ou encore l'Observatoire des villes vertes comme la première ville verte de France (Le Monde, 2014). De plus, les villes de Tours et Nantes ne sont pas de la même échelle considérant leur taille et les moyens engagés par la municipalité pour la création et la gestion des parcs urbains. Nous avons toutefois fait ce choix pour des raisons de proximité et de facilité d'accès aux données.

Il est également important de noter que seuls deux entretiens ont pu être réalisés en plus du séminaire *French British Planning Study Group 2016* lors de la collecte d'informations, ce qui peut mener au recueil de données incomplètes ou subjectives.

CONCLUSION

Dans ce PFE, nous avons tenté de comprendre le succès de Nantes dans sa politique en faveur des espaces verts. Ainsi, nous avons constaté que pour chercher à savoir si Nantes peut être un exemple pour d'autres villes, il ne suffit pas seulement d'identifier les aspects qui sont remarquables dans le mode de création et de gestion des parcs. Il s'agit aussi de comprendre les cadres qui permettent la réussite des parcs urbains. Pour répondre à cette question, nous nous sommes appuyés sur des entretiens avec le SEVE mais aussi avec la SAMOA (déjà effectué par Duygu Suleymanogullari) ainsi que sur le séminaire du 24/25 octobre 2016 à Nantes et sur des lectures approfondies.

Depuis les années 1980 a émergé à Nantes la volonté d'inclure les espaces verts dans les documents d'urbanisme. Sur cette base, la volonté politique de Jean-Marc Ayrault a mis en lumière Nantes comme étant une ville durable avec un plan de déplacement urbain favorisant les transports en commun, les mobilités douces et la prise en compte des espaces verts dans l'aménagement du territoire. La prise en compte de la biodiversité via la mise en place du Conseil Nantais de la Nature en Ville est une caractéristique remarquable et inédite en France. Certains aspects ont été identifiés comme remarquables, notamment la gestion différenciée des parcs qui s'avère efficace mais aussi la volonté d'impliquer les habitants au sein des projets. Son appartenance au réseau des Observatoires des villes vertes et l'obtention de labels a également conforté sa politique.

En somme, les résultats obtenus démontrent que Nantes est exemplaire sur certains aspects, ayant des orientations politiques et des plans de gestion remarquables. Les espaces verts semblent être gérés de manière optimale, en accord avec les requêtes et les usages des habitants. Néanmoins, Nantes ne dispose pas d'outil permettant de faire participer les habitants à la gestion des espaces verts. Nantes n'est pas non plus exemplaire quant à la surface d'espace vert par habitant, étant à 37 m² contre 200 m² à Bordeaux. Toutefois, comme nous l'avons expliqué précédemment, les critères ne sont pas à prendre en compte individuellement. Le label *European Green Capital*, bien qu'ayant favorisé le développement durable de la ville d'une manière globale, ne signifie pas pour autant que Nantes soit un modèle en matière de création et de gestion de ses espaces verts.

Des cadres juridiques manquent peut-être pour permettre aux associations de gérer pleinement l'espace public. Nous nous sommes également interrogés sur la durabilité du modèle, qui jusqu'ici semble fonctionner.

Nous nous sommes davantage concentrés dans cette étude sur la gestion des espaces verts que sur la création de ces espaces. Plus d'informations sur ce dernier aspect pourraient permettre de compléter notre travail. Également il aurait été intéressant de compléter cette étude par d'autres entretiens que nous n'avons pu effectuer par manque de réponse.

Nantes et Tours suivent donc les mêmes lignes directrices dans leur politique d'espaces verts, mais disposent de moyens différents pour leur mise en œuvre. En effet, le budget nantais s'élève à près de 17 millions d'euros tandis que celui de Tours n'excède pas les 800 milliers d'euros. Il en résulte un décalage entre les deux municipalités.

Afin de compléter notre étude, il sera intéressant d'appliquer la grille d'évaluation à d'autres villes pour confirmer la position de Nantes en tant que modèle.

BIBLIOGRAPHIE

Arnaud des Lions N., Rabenjamina M. (2013). « Nantes métropole, capitale verte de l'Europe 2013, les temps forts », Nantes métropole, pp 1-17 [en ligne] (consulté le 11/2016) http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2011_pdf/regles.pdf

Besse Desmoulières R. (2016). « Pourquoi j'ai décidé de quitter la vie politique », Le Monde [en ligne] (consulté le 11/2016). http://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2016/11/14/pourquoi-j-ai-decide-de-quitter-la-viepolitique_5030821_4497271.html

Chasseguet C. (2014). « Tours, Vivre en couleurs en val de Loire »

CitiZen Nantes. (2013). « Nantes Capitale Verte de l'Europe ?! », CitiZen Nantes [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://www.citizen-nantes.com/article-nantes-capitale-verte-de-l-europe-117315316.html>

Fresneys D. (2008). « Parc des Chantiers de l'île de Nantes : plus de 30 000m² de béton pour valoriser le patrimoine industriel ». Référence Loire-Atlantique, n°106, 4p.

Jarnier A. (2011). « Les modes d'appropriation d'un parc urbain. Usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations. Cas d'étude : le Lac de la Bergeonnerie à Tours (37) ». Mémoire de PFE : Politique urbaine et aménagement du territoire. Tours : université de Tours, 88p.

Long N. et Tonini B. (2012). « Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers », Vertigo, vol 12, n°2, pp 1-24 [en ligne] (consulté le 11/2016). <https://vertigo.revues.org/12931>

Mathieu Perrichet. (2013). « Jean-Marc Ayrault, géant vert ou petit homme vert ? », Slate France. [en ligne], (consulté le 11/2012). <http://www.slate.fr/story/68501/ayrault-nantes-capitale-verte-europe>

MEHDI L., WEBER C., DI PIETRO F., SELMI W. (2012) « Evolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. Vertigo [En ligne], volume 12 n°2, [7 novembre 2016]. <https://vertigo.revues.org/12670#tocfrom2n10>

Micand A., Larramendy S. (2014). « Référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin. Plante & Cité », Angers, 86 p [En ligne], [consulté le 5 décembre 2016]. http://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/96/ecojardin_referentiel_et_label_de_gestion_ecologique

Nacera, A. (2013). « Nantes Métropole capitale verte de l'Europe 2013 », [En ligne] [consulté le 21 novembre 2016]. <http://www.iledenantes.com/files/documents/pdf/dossier-presse-capitale-verte-2013.pdf>

Nantes métropole. (2015). « Trame verte et Bleue, des continuités naturelles pour la biodiversité », Nantes métropole, pp 1-2 [en ligne] (consulté le 11/2012). http://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/thema-tramevertebleue-nov2015_1447855412915.pdf

Nantes Métropole Communauté Urbaine. (2007). « Plan Local d'Urbanisme – Rapport de Présentation », Nantes, pp 9-351. [En ligne], (consulté le 11/2012).

Piéchot J-P. (2007). « Nantes : attractivité et durabilité, deux destins liés », L'Encyclopédie du Développement Durable, Édition des Récollets, vol., n°52 [en ligne] (consulté le 11/2016) http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf_N-_52_Comeliau.pdf

Rémi Dormois. (2001). « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine – Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes », Cairn Info, Université de Tours, pp. 837-867. [en ligne], (consulté le 11/2012) <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-5-page-837.htm>

Renard J. (2010). « L'expérience du conseil de développement de la communauté urbaine de Nantes dans la construction d'une démocratie participative locale », Université de Reims Champagne-Ardenne, pp 1-12 [en ligne] (consulté le 11/2016). <https://espacepolitique.revues.org/1573>

Souleymanogullari D. (2016). « Examining the role of actors and tools in the management process of Urban Green Spaces : the case study of 'Île de Nantes', France". Mémoire de recherche: Politique urbaine et aménagement du territoire. Tours : université de Tours, 127 p.

WEBOGRAPHIE

AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise). « Nouvelle aire urbaine de Nantes : nouveaux enjeux ? » [En ligne] (Consulté le 11/2016). <http://www.auran.org/dossiers/nouvelle-aire-urbaine-de-nantes-nouveaux-enjeux>

Boutefeu E. « Le paysage dans tous ses états » [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>

C.Blanc, P.Hamman. « Sociologie du développement durable urbain : projets et stratégies ». (consulté le 01/2017).

https://books.google.fr/books?id=xHaZZliYCAkC&pg=PA35&lpg=PA35&dq=gestion+des+espaces+verts+m%C3%A9tropole+de+nantes&source=bl&ots=fMWqBpjXES&sig=UC5dy_NLeCtaxbpZEzcZtw1rYEI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjXi_O5n8vRAhVD2RoKHaCpD4wQ6AEIUjAJ#v=onepage&q=gestion%20des%20espaces%20verts%20m%C3%A9tropole%20de%20nantes&f=false

Comité des Parcs et Jardins de France. « Jardin des Plantes de Nantes » [en ligne] (consulté le 11/2012). http://www.parcsetjardins.fr/pays_de_la_loire/loire_atlantique/jardin_des_plantes_de_nantes-719.html

Comité des Parcs et Jardins de France. « Parc de Procé » [en ligne] (consulté le 11/2012). <http://www.jardins.nantes.fr/N/Jardin/Parcs-Jardins/Plus/36/Parc-de-Proce.asp>

Erwein.M [en ligne] (consulté le 25/02/2017) https://www.researchgate.net/publication/310636957_La_gestion_differenciee_des_espaces_verts_Explorer_les_paradoxes_du_vivant_en_ville

European Green Capital [18 novembre 2016]. <http://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/winning-cities/2013-nantes/index.html>

Etude UNEP. « Les villes les plus vertes de France, Palmarès 2014 » (consulté le 20/02/2017) <http://www.observatoirevillesvertes.fr/wp-content/uploads/2015/01/DP-Palmares-Unep-des-villes-les-plus-vertes-de-France-2014.pdf>

France Urbaine, métropoles, agglos et grandes villes. « Biodiversité : Exemples d'engagements pris, d'actions menées par de grandes villes et leurs agglomérations » [en ligne] (consulté le 11/2016). http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2011_pdf/regles.pdf

Gilles Clément. « La ville un écosystème extraordinaire », Parcs et Jardins de Nantes [en ligne] (consulté en novembre 2016). <http://www.jardins.nantes.fr/N/Environnement/Nature-En-Ville/Ville-Ecosysteme-Extraordinaire.asp>

Île de Nantes. « Parc des Chantiers » [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://www.iledenantes.com/fr/projets/13-les-chantiers.html>

Jardin Nantes. « Histoire du Jardin des Plantes » [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://www.jardins.nantes.fr/N/Jardin/Parcs-Jardins/Plus/116/Jardin-des-Plantes/Histoire/Sommaire.asp>

Jardinez. « Jardin des Prébendes d'Oé » [En ligne] (Consulté le 22/03/2017). http://www.jardinez.com/Parcs-et-jardins-Jardin-des-Prebendes-d-Oe_Tours_Indre-et-Loire_Centre-Val-de-Loire-France_fr_1447.html

Le Voyage à Nantes. « Le parc des Chantiers : pointe ouest de l'île de Nantes » [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://www.levoyageanantes.fr/parcdeschantiers/ma-page-publique/>

Mauduit J-P. « Cimetières toutes aides » [en ligne] (consulté le 22 novembre 2016). <http://www.label-ecojardin.fr/site/cimeti%C3%A8re-toutes-aides>

Mauduit J-P. « Parc de la Chantrerie » [en ligne] (consulté le 22 novembre 2016). http://www.label-ecojardin.fr/site/parc-de-la-chantrerie-r2015_76

Mauduit J-P. « Parc des Oblates » [en ligne] (consulté le 22 novembre 2016). <http://www.label-ecojardin.fr/site/parc-des-oblates>

Mauduit J-P. « Parc du Grand Blottereau » [en ligne] (consulté le 22 novembre 2016). <http://www.label-ecojardin.fr/site/parc-du-grand-blottereau-r2015>

Nahmias.P, Renaud-Hellier,E «La gouvernance urbaine en question, le cas des lieux de nature cultivée» [en ligne] (consulté le 25/02/2017). <https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/973391/filename/Vertigo-vol12-n2-lieux-de-nature-PN-EH.pdf>

Nantes Data Journalise. « Nantes la grise, Nantes la verte » [en ligne] (consulté le 11/2016). <http://nantes-data-journalisme.letsroot.net/>

Tollis.C [en ligne] (consulté le 25/02/2017) <https://vertigo.revues.org/13736>

Touraine Insolite. « Le parc Honoré de Balzac » [En ligne] (Consulté le 22/03/2017). <http://touraine-insolite.clicforum.fr/t1057-Le-Parc-Honor-de-Balzac.htm>

Site des espaces verts modèles. « L'entretien des espaces verts » (consulté le 25/02/2017) <http://www.espacesvertsmodeles.fr/entretien-espaces-verts>

Site de Nantes Métropole. « Rapport développement durable Nantes 2011 ». (consulté le 01/2017)
http://www.nantesmetropole.fr/deliberations/co_20121214/annexeco_14_12_2012_27_annexe_delib_rapport_DD_23112012.pdf

Site implication citoyenne nature en ville. « Implication citoyenne et nature en ville, premiers enseignements issus de sept études de cas en France » (consulté le 24/02/2017)
<http://ita.calameo.com/read/000093679854ce0b7d0b6>

Site de l'observatoire de la biodiversité. « Superficie d'espaces verts urbains pour mille habitants » (consulté le 20/02/2017) <http://www.observatoire-biodiversite-npdc.fr/fichiers/documents/fiches/2012/sing-superficie-espaces-verts-pour-mille-habitant.pdf>

Site les entreprises du paysage. « Villes en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société » (Consulté le 24/02/2017)
<http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/espace-presse/2016-ville-en-vert-ville-en-vie-un-nouveau-mod%C3%A8le-de-soci%C3%A9t%C3%A9>

Site Le Monde.fr « Quelles sont les villes les plus vertes de France ? » (consulté le 23/02/2017)
<http://alternatives.blog.lemonde.fr/2014/02/19/le-top-10-des-villes-les-plus-vertes-de-france/>

Site officiel de la ville de Nantes. « Conseil nantais de la nature en ville » [en ligne] (consulté le 11/2016).
<http://www.nantes.fr/conseil-nature-ville>

Site officiel de la ville de Nantes. « Parc de Procé » [en ligne] (consulté le 11/2016).
<http://www.nantes.fr/home/a-votre-service/equipements/parcs--jardins/parc-de-proce.html>

Site de Plante et Cité. « Jardiner la ville : la participation des habitants » (consulté le 24/02/2017)
<http://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/400/jardiner-la-ville-la-participation-des-habitants-nantes-1er-juillet-2016>

Site de Plante et Cité. « Faire participer les habitants à un espace vert public » (consulté le 27/02/2017). http://www.plante-et-cite.fr/data/fichiers_ressources/cerema_participation_hab_aux_evp.pdf

Université de Lorraine. « La fonction thermorégulatrice de l'arbre en ville » [en ligne] (consulté le 11/2016).
<http://web04.univ-lorraine.fr/ENSAIA/marie/web/ntic/pages/2012/bureau.html>

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des espaces verts Source : Lofti (2004)	13
Figure 2: Évolution de l'espace bâti au sein de l'aire urbaine de Nantes Source : http://nantes-data-journalisme.letsroot.net/	14
Figure 3:Évolution des aires urbaines en Loire-Atlantique et plus précisément à Nantes Source : https://espacepolitique.revues.org/1573	15
Figure 4: Évolution annuelle de la population à Nantes Source : http://www.auran.org	15
Figure 5: Représentation d'un îlot de chaleur Source : http://web04.univ-lorraine.fr	19
Figure 6: Représentation des températures autour du parc Lafontaine à Montréal Source : http://web04.univ-lorraine.fr	19
Figure 7: Régulation de la température Source : http://web04.univ-lorraine.fr	20
Figure 8 : Représentation du nombre d'espèces dans un parc en fonction de sa superficie à travers les cas de 5 espaces verts différents en France Source : http://geoconfluences.ens-lyon.fr	21
Figure 9 : Limite communale de Nantes.....	24
Figure 10 : Localisation de Nantes Réalisation ArcGis : Rachel Frétigné (octobre 2016).....	24
Figure 11 : Découpage en 11 quartiers Source : Wikipédia	24
Figure 12 : Evolution du taux de croissance de la population (principales villes françaises) Source : INSEE, Nantes Métropole, AURAN	25
Figure 13 : Evolution comparée de la population de Nantes de 1990 à 2013 Source : INSEE Réalisation : Rachel Frétigné (novembre 2016)	26
Figure 14 : Les espaces verts à Nantes Source : BD_TOPO44 Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016).....	27
Figure 15 : Localisation du jardin des Plantes Source : BD_TOPO44 et Google Maps Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)	28
Figure 16 : Photographies de certains endroits du jardin des Plantes Réalisation : Caroline Daumin (2016).....	29
Figure 17 : Localisation du parc de Procé Source : BD_TOPO44 et Google Map Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)	30
Figure 18 : Point de vue du parc de Procé Source : Google image	31
Figure 19: Vue du parc de Procé Source : http://www.nantes.fr	31
Figure 20 : Localisation du parc du Grand Blottereau Source : BD_TOPO44 et Google Map Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)	32
Figure 21: Serre de l'ancienne école d'agronomie Source : http://www.jardins.nantes.fr/	33
Figure 22 : Espace Corée du Sud Source : http://www.atelierdesinitiatives.org	33
Figure 23: illustration du square des maraîches Source : http://mapio.net	34
Figure 24 : Localisation du parc des Chantiers Source : BD_TOPO44 et Google Map Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)	35
Figure 25 : Vue de la Loire du parc des Chantiers Source : http://www.iledenantes.com	36
Figure 26 : Éléphant de l'Île de Nantes sous les nefs Réalisation : Caroline Daumin (2016)	36
Figure 27 : Localisation du jardin des Fonderies Sources : BD_TOPO44 et Google Map Réalisation : Caroline Daumin (novembre 2016)	37
Figure 28 : Vue en profondeur du jardin des Tuileries Source : http://www.auran.org	38
Figure 29 : Grille d'évaluation (Réalisation : Rachel Frétigné, Brice Mazallon, mars 2017)	55
Figure 30 : Niveaux d'évaluation (réalisation : Caroline Daumin, Décembre 2016).....	56
Figure 31 : Montant des subventions attribuées à la SAMOA Source : SAMOA, 2008, p.5.....	58

Figure 32 : Frise chronologique des dates clés dans l'alternance politique et la planification urbaine. Source : R.DORMOIS, 2006, p.843 ; site « Parcs et jardins de Nantes » ; site de la ville de Nantes. Réalisation : Rachel Frétigné (novembre 2016)	60
Figure 33: Les coulées vertes dans la Communauté Urbaine de Nantes Source : PLU de Nantes (2007).....	61
Figure 34 : Graphique radar de Nantes (Réalisation sur Adobe Illustrator : Brice Mazallon. Mars 2017)	70
Figure 35: Carte de localisation de Tours. Réalisation : Rachel Frétigné (10/03/2017) - ArcGis.....	71
Figure 36: Limites communales de Tours. Source : Géoportail	71
Figure 37 : Evolutaion de la population de Tours. Réalisation : Rachel Frétigné (12/03/2017). Source : Insee.....	72
Figure 38: Les espaces verts à Tours. Réalisation : Rachel Frétigné (22/03/2017) - ArcGis.....	73
Figure 39: Localisation des principaux parcs de Tours. Réalisation : Rachel Frétigné (22/03/2017). Source : Géoportail	74
Figure 40 : Parc de la Gloriette. Source : Site puissance2d.fr	74
Figure 41: Jardin du Musée des Beaux-Arts. Source : site de Tours.fr	75
Figure 42: Jardin des Prébendes. Source : desbs.vanablog.com.....	75
Figure 43: Jardin Botanique. Source : site papayo.canalblog.com	76
Figure 44: Parc Honoré de Balzac. Source : touraine-insolite.clicforum.fr.....	76
Figure 45 Graphique radar de Tours (Réalisation sur Adobe Illustrator : Brice Mazallon. Mars 2017)	81
Figure 46: Schéma des interactions entre les principaux acteurs (Réalisation : Brice Mazallon, Rachel Frétigné, mars 2017)	82
Figure 47: Exemples de classification. Source : site de plante-et-cite.fr	83

ANNEXES

Annexe 1 : Entretien semi directif avec le SEVE de Nantes (26/10/2016)

Françoise Barret, employé au service des espaces verts de Nantes (SEVE)

Entretien effectué par Rachel Frétigné

Prise de notes : Caroline Daumin et Brice Mazallon

Retranscription : Caroline Daumin (2016)

Rachel F : « On travaille sur un projet de fin d'étude, donc un projet de recherche, qui concerne les espaces verts à Nantes. On doit voir en quoi Nantes est un modèle en termes de gestion des espaces verts. En fait on est dans la suite d'un travail qui a déjà été fait par Duygu, étudiante internationale à l'université François Rabelais à Tours. Comme elle ne pouvait parler qu'en anglais, notre travail est d'approfondir sa recherche et ses résultats. »

Barret : « Vous aviez interrogé des gens chez nous ou ?... »

Rachel F : « Oui, elle avait interrogé une personne de la SAMOA, car elle avait deux études de cas centrées sur l'île de Nantes. Donc quelqu'un de la SAMOA et quelqu'un de... Je crois que c'est quelqu'un du SEVE aussi. »

Barret : « Je me rappelle de quelqu'un.. »

Rachel F : « Il y a Alain Bertrand. »

Barret : « Alain Bertrand c'est SAMOA.... Jean-François Cesbron peut-être ? »

Rachel F : « Oui, c'est lui. »

Barret : « Parce que je l'avais repéré mais c'était une fille de Nigata. Il n'y a pas longtemps. »

Caroline D : « Non elle est turque. »

Barret : « Bon c'est très bien puisque vous dites que la ville de Nantes est, comme, exemplaire, c'est ça ? »

Rachel F : « Euh... On va voir justement quelles sont les bonnes pratiques, les bonnes gestions, faites sur ces espaces verts. »

Barret : « A voir si je peux répondre. Enfin, j'avais quand même comme ça, vite fait, lu vos questions. A priori, et bien on verra si je peux répondre à tout. On va voir. »

Rachel F : « D'accord. Du coup on va prendre selon la fiche. Donc la première dimension c'était sur les fonctions écologiques et environnementales des parcs. Donc pour vous, pour quelles raisons, selon quels aspects, la présence de certains parcs, contribue à un développement écologique de la ville ? Par rapport à la biodiversité, l'utilisation ou non de produits phytosanitaires. »

Barret : « Alors, par rapport à cette question, effectivement, qu'est-ce qu'on peut dire par rapport à ça ? Déjà, la première chose c'est que, à Nantes, pour avoir un peu un ordre de grandeur, on a plus de 200 hectares de parcs jardins squares, donc dans cette catégorie. Et on a environ, enfin ce n'est pas environ, on a un peu plus de 100 parcs/jardins/squares. Puisqu'on sait qu'on a un square à moins de 500 mètres de chez soi. Donc ça, ça fait partie des indicateurs, qui sont vraiment des indicateurs de politiques publiques, pour dire déjà, voilà, quelle est l'intensité, et comment est-ce qu'on répond aux demandes des usagers pour pouvoir avoir un espace de récréation à proximité, avoir un espace de rencontre, de jeux, et d'espaces verts évidemment. »

Espaces verts qui peuvent être soit des espaces verts qui sont plutôt horticoles. Donc ça c'est une majorité quand même qui concerne plutôt les parcs et jardins anciens. Mais aussi des jardins qui peuvent être aussi variés, que le square Mabon, jardin Mabon plus exactement, sur l'Île de Nantes, qui est un jardin uniquement de l'évolution. Ça veut dire quoi ? C'est un jardin sur lequel, donc c'était un travail de Chémétoff au départ, qui a dit finalement, on garde les espaces qui sont sur place, on voit comment ils évoluent, on intervient le moins possible. C'est pratiquement une sorte de réserve en pleine ville. Donc on a bien tous les gradients possibles. Donc ce qu'on peut faire, c'est que dans tous les cas on a la notion de biodiversité qui apparaît et pas que diversité végétale. Donc la différence que je fais entre ce qui est plutôt horticole et ce qui est plutôt des espèces indigènes. Donc là on a vraiment les deux. Et en fonction de ça, on peut considérer, qu'on a des gradients qui sont inversés entre la fréquentation, et donc les demandes et les usages, sur un parcs/jardin/square. Et puis, donc, la nature, à proprement dit, petite biodiversité. On est un petit peu dans... On ne va pas dire antagonisme, mais pour les parcs/jardins/squares, c'est vrai que souvent, on a bien les deux, et les mixités des fonctions. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre... »

Rachel F : « Euh si... ouais c'est clair. »

Barret : « Donc ça veut dire que la plupart du temps dans nos 100 parcs/jardins/squares on en a au moins la moitié qui sont sur des thèmes précis. Et donc quand on développe un thème ça peut être un thème lié au... ludique, des crans de pataugeoire, des jeux intéressants. Ça peut être un thème qui est plus sur le parfum, ça peut être un thème qui est plus sur le patrimoine, sur l'histoire du quartier. Donc par exemple le square du Maraiche, là on va être sur un ancien terrain où il y avait beaucoup de maraichers, sur lequel le thème est le maraichage, comment est-ce qu'on le décline. C'est-à-dire, vous allez avoir des parcelles pleines de végétaux de type euh... des tomates ce genre de truc. En fonction des thèmes qui sont choisis par les habitants, la plupart du temps, lié à un aspect, en même temps euh, local, environnement, dans le sens cadre de vie, on va, plus ou moins, travailler cet effet-là. Et puis, autrement, par exemple Jardin des Plantes, on peut considérer que pour nous le Jardin des Plantes c'est pratiquement une sorte de musée de l'horticulture et des collections végétales par rapport à ça. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des zones dedans de biodiversité, avec des oiseaux qui ont été répertoriés, des inventaires qui montrent que la nature est vraiment très présente aussi. »

Rachel F : « Justement vous avez dit, que, en fonction des thèmes qui sont choisis par les habitants, ça amène la question des... »

Barret : « Euh alors c'était à la fin de votre questionnaire. »

Rachel F : « Euh oui... c'est le domaine, il y a d'autre domaine. Ça amène la question du coup sur comment les habitants sont-ils pris en compte. Parce que vous parlez que c'est eux qui choisissent les thèmes. Dans certains cas je suppose... »

Barret : « Ça dépend des cas. Donc euh... Comment est-ce qu'on fait la participation des habitants, et comment c'est pris en compte ? C'est ça votre question. Alors, la question est très différente si on est sur de l'espace public, si on est sur un nouveau jardin à créer, si on est sur un jardin existant qu'il faut réhabiliter, et si ce sont des demandes des habitants eux-mêmes qui se saisissent d'un endroit ou d'une question et qui disent voilà on veut faire ça. Alors, comment est-ce qu'on prend en compte tous ces éléments ? C'est-à-dire qu'on va partir sur un nouveau square à créer dans un cadre d'un projet d'aménagement global de type ZAC ou autre chose. Là si on a déjà des habitants systématiquement ils sont rencontrés. On a un lettrage, c'est-à-dire que c'est réellement cage d'escalier par cage d'escalier, où ils sont prévenus qu'il va y avoir ce nouveau projet. Donc la plupart du temps on demande aux habitants d'écrire avec nous le programme. Donc qu'est-ce qu'ils veulent du square, est-ce qu'ils ont des idées, est-ce que quelque chose émane de ça ou pas ? Par exemple ça peut être... le parfum était venu suite à de l'évènementiel qu'on avait fait sur le sujet, qui avait

beaucoup intéressé. On avait travaillé avec les habitants sur les papillons. Et ils avaient dit, whoua c'est génial, donc le papillon, le parfum, tout ça avait marché, et le travail avait été fait sur ce thème là... »

Rachel F : « *C'était sur quel... ?* »

Barret : « Euh le square du... euh... de la petite avenue de Longchamp. Qui s'appelle maintenant le jardin des Nectars. Donc en plus du coup, le nom a été choisi avec les habitants en fonction du nouveau thème. Donc ça peut être ça. Ça peut être une réhabilitation donc là c'est différent car on a déjà des habitués, on a déjà des gens qui habitent à proximité et qui utilisent le square. Donc là on fait en général un premier point qui est fréquentation, comptage, pour savoir si effectivement on a du monde ou pas, à quel moment, pourquoi. Et puis en même temps on demande sur le terrain pour savoir bah pourquoi vous venez, est-ce que vous connaissez les parcs... Et puis après... donc euh... réunion de quartier, dans laquelle de la même façon, là on revient à la même proposition, on donne aux gens les contraintes, qu'est-ce qui est intangible, qu'est-ce qui est... les points sur lesquels de toute façon on ne pourra pas bouger. Et puis après, dire, bah qu'est-ce qu'on peut faire. »

Rachel F : « *Dans la marge de manœuvre laissée...* »

Barret : « Dans la marge de manœuvre voilà, mais on donne les règles du jeu. Parce que ça évite d'avoir des gens qui rêvent complètement et sur lequel ça ne sera pas utile après parce qu'on ne pourrait pas y aller. Je ne sais pas, par exemple quelqu'un qui demande une aire de jeux avec des toboggans, des machins partout, il n'y a pas la surface de toute façon. Ou autrement on peut aussi avoir un jardin pour lequel c'est très patrimonial, par exemple le jardin de Cambronne, jardin du 19^{ème}, dans lequel on est dans le PCMV, c'est-à-dire dans le secteur sauvegardé on a l'action obligatoire et l'avis à demander à l'architecte des bâtiments de France. On donne tout de suite ces contraintes. Il s'agit pas que les gens commencent à nous demander des trucs qui ne pourraient pas après être intégrés dans le projet. Donc donner bien les contraintes et ça c'est vraiment primordial. Après au niveau type également, on a des euh... comment on peut dire... Les gens qui nous saisissent indirectement, soit par les régis de quartier, par la vie des quartiers... Donc ce sont des services spécialement réalisés pour le dialogue avec les habitants. Donc on a au niveau de la ville, plusieurs services qui sont au service des habitants et qui font remonter les informations, les demandes, etc... »

Rachel F : « *Les maisons de quartier ?* »

Barret : « Pas que les maisons de quartier. Enfin, il y a les maisons de quartier qui sont... euh... il y a des gens dedans. Mais c'est vraiment un service spécifique qui est au service des habitants. Donc là-dedans on a différents moyens. On a des gens qui se baladent et qui regardent un peu les nids de poule, ce genre de choses. Donc qui font remonter vraiment le quotidien. Et puis on a aussi des personnes qui sont habilitées à monter des réunions publiques avec les élus, soit sur des thèmes précis, nature en ville par exemple. Ou des éléments concernant la transition énergétique parce que ça c'est actuellement ce qu'on est en train de monter, on fait ce genre de choses. Ou sur, par exemple, la place de la Loire, donc ce genre de choses. Et dans ce cadre-là, il y a de grands sujets qui sont débattus à l'échelle complètement de la métropole, sur laquelle il y a des bureaux d'étude qui viennent en appui. Donc c'est vraiment une grosse opération, dans laquelle les habitants sont consultés, avec des expertises, avec des réunions spécifiques... Une grosse machine, vraiment. Dans lequel, donc le dernier, il y a eu euh... La question de la place de la Loire à Nantes. C'est quoi la place de la Loire à Nantes, comment on va déplacer ce genre de choses, qu'est-ce que vous attendez de la Loire, qu'est-ce qu'il faudrait faire. Donc ça peut être aussi bien sur les paysages, les déplacements, les projets qui peuvent être interrogés... Enfin vraiment... L'économie par rapport à ça, le tourisme... Enfin voilà. »

Rachel F : « *Et donc je reviens aux services aux habitants, c'est des personnes référentes en fait ?* »

Barret : « Non non ce sont des fonctionnaires. Des fonctionnaires de la ville. »

Rachel F : « *Parce que vous avez dit qu'ils regardent les nids de poule..* »

Barret : « Oui parce qu'on a différents niveaux. Avec des habitants qui sont également à différents niveaux. C'est-à-dire que vous avez le référent qui peut être justement là pour les dysfonctionnements, souvent sécurité aussi, les stationnements. Enfin les petits désagréments de la vie quotidienne. Et puis des sujets qui sont beaucoup plus stratégiques sur lesquels les habitants sont également concertés. Et puis après tous les projets d'aménagement qui passent systématiquement en concertation. »

Rachel F : « *Et donc concertation ça prend la forme d'ateliers ?* »

Barret : « Ateliers, avec ou pas des bureaux d'études qui nous aident. Si jamais c'est vraiment uniquement un square, nous on va les mener avec un élu, et donc, ces personnes qui sont plus spécialement formées pour la concertation. Et puis autrement il y a des forums, il y a ce qu'on appelle Nantes éco, c'est-à-dire en fait des plateformes. Aussi les habitants peuvent dialoguer en quasi direct, car il y a quand même des médiations et des modérateurs, évidemment, c'est obligatoire. Donc ils permettent aussi aux habitants de s'exprimer. Après il y a des commissions encore, thématiques cette fois. Par exemple sur la nature en ville par rapport à ce qui nous intéresse. Donc là je pense qu'on a un panel assez complet. Enfin si, au niveau paysage également, il existe des euh... dans... pour l'instant on a fait 4 quartiers, des plans paysagers patrimoines qui sont montés avec les habitants, avec l'aide du bureau d'étude paysage, et qui donnent la remontée des habitants par rapport aux éléments du patrimoine qu'ils souhaitent conserver, mettre en valeur, des problèmes qu'ils peuvent voir par rapport à ça, leur questionnement. Donc à la fois des propositions après, des classements vis-à-vis des PLU, ce genre de choses. »

Rachel F : « *Il y a des associations aussi des fois qui prennent part aux débats, quelles associations par exemple.* »

Barret : « Bien sûr. En naturaliste on en a pas mal et ce sont celles qu'on connaît le mieux évidemment. Donc vous avez, donc euh... Bretagne vivante, la fédération des amis de l'Erdre. Vous allez également avoir la SNOF, donc euh, la société nationale, de, zut c'est quoi déjà. Donc c'est une association de naturaliste. Donc il va y avoir la LPO pour les oiseaux. Enfin bon les principales associations que l'on connaît. Et puis autrement vous avez l'association des familles, enfin donc, il y a un certain nombre d'éléments comme ça. Et puis après vous avez aussi toutes les associations qui sont plus spéciales, donc, pour les jardins partagés et les jardins familiaux, donc qui sont plus spécialement nos interlocuteurs, puisqu'à Nantes on a... alors c'est combien, je ne sais plus. On a 111 parcelles, je crois, quelque chose comme ça. Il doit y avoir une vingtaine d'associations. Donc qui sont à la fois sur des jardins familiaux en tant que tels, donc à l'ancienne, avec chacun sa parcelle. Des associations qui sont mixtes, qu'on appelle des jardins partagés, dans lesquels vous allez avoir des parcelles collectives et puis donc des parcelles individuelles. Vous avez des jardins, donc, qui sont dans des parcs, des jardins donc qui sont publics, donc on a une mixité du public et des rencontres dans ces coins-là. Et puis ça peut être aussi sur de l'espace public carrément. Donc à la demande des habitants qui peuvent se saisir ou saisir la municipalité et les élus, en disant, voilà, je voudrais planter à tel endroit, pourquoi pas après bah là il y a par exemple un grand gazon sous mes fenêtres, on souhaiterait que ça soit des jardins sur lesquels on puisse jardiner, planter, voilà. Ça c'est ce qu'on appelle les jardins collectifs au sens large. »

Rachel F : « *Donc les rencontres ça va être plutôt... Parce que les espaces verts c'est large... On le voit. Donc on travaille plus spécifiquement du coup sur les parcs urbains, et, juste une question par rapport à la participation des habitants. Est-ce que c'est déjà arrivé que ce soit constitué un budget participatif ?* »

Barret : « Alors on, alors, il existe, et ça c'est nouveau, ça va partir, un appel à projet pour des projets participatifs mais plutôt sur de l'espace public. A la limite, si jamais ils nous disent c'est dans ce petit square là, il y a rien, et puis nous on aimerait planter et puis l'entretenir, et bah on serait totalement ravis et ça pourrait faire partie également de l'appel à projet. Et dans ces cas-là, donc il y a des moyens, soit qui sont des

services parce qu'il n'y a pas que le nôtre, il y a aussi ce de la voirie, de l'espace public, ce genre de choses. Qui ne redistribuent une partie de nos moyens actuels et on les réoriente vers ce genre d'opération. Donc effectivement par rapport à ça il peut y avoir une partie de financement qui est redistribuée. Après quand on fait appel à des bureaux d'étude, que je disais, par exemple, pour le plan paysager patrimoine, donc là c'est clairement des budgets supplémentaires qui sont alloués. Mais souvent sur les projets d'aménagement on fait environ alors... Pour les projets... euh... c'est combien ? C'est 200 parcelles supplémentaires, et qui peuvent être également, donc euh... Pour nous on fait moins la partition je dirais entre jardin clos ou espace qui devient finalement complètement dans de l'espace public, et qui n'est pas spécialement figé dans des murs ou dans des clôtures par rapport à... Nous notre slogan c'est la ville dans un jardin. Donc on voit bien que... »

Rachel F : « *Juste pour hésiter entre espace public et privé... »*

Barret : « Complètement. Enfin pas privé. C'est... je parle... on est sur des jardins publics, mais qui sont clos donc on est dans des zones qui ont vraiment été des jardins, et nous, pour nous, on estime que le jardin doit sortir de ses murs et aller dans l'espace public. Donc ça veut dire que c'est l'espace public qui devient plus vert et qui devient un jardin. Exemple le square Mercoeur. Mercoeur avant sa réhabilitation il était clos, on avait un espace qui était en face du château. Et là maintenant il y a porosité entre le jardin dit public et l'espace public. A quel moment on est dans de l'espace public qui sert pour les terrasses des cafés, pour la circulation piétonne, et le moment où on est dans le jardin à proprement dit, même nous on a du mal des fois à le définir. »

Rachel F : « *Il y a plus de corridors du coup ? » (22min46).*

Barret : « Pas... Je ne dirais pas corridor. Corridor pour moi le problème c'est que c'est connoté, c'est un vocabulaire qui est ramené à la trame verte et bleue. Donc ça veut dire que corridor vous êtes déjà sur une notion d'écologie et donc d'écosystème. Moi je parlerais plutôt de trame verte urbaine, ou je parle à ce moment-là de trame verte tout simplement. Alors que la trame verte et bleue on est tout de suite sur le Grenelle, et sur une connotation, définition, Grenelle. Donc ça veut dire que corridor il est entre deux réservoirs ou des pas japonais, ou ce qu'on veut. Mais tout de suite on se retrouve avec une définition assez précise. Et dans la ville dense on se rend compte que ce n'est pas si facile que ça à définir. Vous êtes tout le temps dans un gradient entre, finalement, ce qu'on souhaiterait, c'est-à-dire la nature en ville, avec un écosystème qui est complètement intéressant, connecté, et puis la réalité qui est parfois, notre, corridor, il passe là, on a par exemple des faisceaux de trame verte. Si on avait une carte je vous montrerais. Je vais dessiner comme ça (elle dessine un plan sur sa feuille pour nous expliquer ses schémas). On a l'Île de Nantes qui peut faire un truc comme ça. Donc la Loire de chaque côté. Ici on va avoir la Sèvre, là on a l'Erdre, avec des discontinuités selon où on est. Bon ça suffit pour comprendre le propos. Ça veut dire qu'ici on va avoir réellement ce qu'on va appeler la trame verte et bleue avec ici pourquoi est-ce qu'on l'appelle la trame verte et bleue. Parce qu'ici je vais avoir des ZNIEFF donc des zones de protection, là je vais avoir des espaces qui sont protégés. J'ai des ZICO pour les oiseaux. Je vais avoir également ici l'Angélique des Estuaires qui est une plante protégée, euh, donc qui explique qu'effectivement ici on est complètement dans une zone de protection. L'Angélique elle passe également ici et donc du côté de la Sèvre. Donc là on est vraiment sur des bandes de corridors. Donc là on est sur de la trame verte et bleue, qui est également au niveau donc des grandes zones et également dans le SCOt et qui rappellent les grands corridors, qui vont, donc, puisqu'ici on va avoir la Brière, là l'estuaire de la Loire, ici on a tous les éléments avec le lac de Grands Lieux. Donc on a bien effectivement nos réservoirs qui sont clairement identifiés. Celui-ci c'est bien un corridor avec la Loire puisqu'effectivement on a bien des remontées très importantes au niveau de la faune et de la flore. Et là on est bien sûr de la biodiversité. Ici on a une interruption qui est très sérieuse au niveau de l'Erdre. Donc ça veut dire, comment est-ce qu'on gère cette interruption, ça on ne sait pas encore. Donc ça veut dire que là, clairement, on va être plutôt sur une gestion, ou des propositions, pour arriver à reconnecter une trame verte. Trame verte et bleue ça sera l'état un peu compliqué. On a vraiment des grosses interruptions avant le retour

de notre corridor qui est là. Donc effectivement on a bien des intentions de reconnecter. Et puis après on peut savoir qu'avec par exemple ici, on a la Chésile. Ici c'est totalement urbain ce n'est pas possible. Elle est busée. Donc ça veut dire comment on peut faire pour reprendre ici à partir du parc de Procé, donc dans des endroits intéressants, une vraie trame verte et bleue, qui a du sens. Ici ça veut dire qu'on va faire des intentions. On va recoudre. On va essayer d'avoir quelque chose, qui soit, soit ce qu'on appelle la chaîne des parcs. Donc on va avoir des petits jardins sur lesquels on va les reconnecter et on va essayer que ce soit le plus près possible de trame qui ont du sens au niveau de la trame verte et bleue. Mais comment est-ce qu'on va le faire de façon précise, ça veut dire que ça peut être simplement des arbres d'alignement. Dans ces rues là si on fait des arbres d'alignement, et bah on va essayer que les arbres eux-mêmes soient plantés au niveau des pieds d'arbre. Ça veut dire qu'on va essayer de déminéraliser au maximum ces rues. Mais l'idée c'est qu'on ne va pas rouvrir la Chésile. Donc on voit bien que les enjeux ils sont à la fois pragmatiques, ils sont à la fois de fonctionnalité. On est toujours en train d'essayer de trouver des équilibres, entre biodiversité, nature en ville, et puis donc la ville elle-même avec toutes les fonctions qui sont afférentes à cette ville. »

Rachel F : « Justement par rapport à cet enjeu de densité, parce que Nantes c'est une ville en croissance rapide, comment, du coup, justifier bah l'implantation d'espaces verts, car il y a une pression foncière, il y a... Comment, quelles justifications ? »

Barret : « Alors déjà on s'accroche à des éléments, je dirai de, politique publique, donc c'est ça qui nous donne vraiment la ligne conductrice. Donc la ligne de politique publique, c'est quoi, c'est madame le maire qui nous dit moi je veux une ville verte et je veux un cadre de vie intéressant pour les habitants. Tout en conservant une politique de dynamisme avec un investissement qui soit soutenu et avec effectivement une ville dense, parce qu'il faut que tous les habitants puissent se loger, et pas en allant, donc, à des distances énormes. L'étalement urbain est clairement quelque chose qui a été visé pour essayer de garder un renouvellement aussi de la ville sur elle-même. Donc ça ça fait partie aussi des éléments. Donc comment on fait pour avoir des espaces verts aussi denses et... des espaces... donc c'est le fait de dire aussi un parc/jardin à moins de 500 mètres de chez soi. Ça c'est quelque chose qui est vraiment important. Donc ça veut dire qu'effectivement quand on va avoir une ZAC ou un projet, ça veut dire qu'on va avoir d'autres habitants, donc ça veut dire qu'à ce moment-là on va flécher dans des programmes des... enfin des nouveaux habitants... bah tout, de la même façon qu'il va y avoir une nouvelle école, bah il y aura aussi un square et un jardin. Et on aura aussi donc des jardins familiaux, et on aura aussi des arbres, on aura aussi des liaisons piétonnes, à moins de... Puisqu'en fait l'idée c'est que dans les nouveaux habitants, on peut également avoir une maille de cheminement piéton, qui est suffisante pour qu'on puisse aller chercher son enfant à l'école à pieds. Donc voilà, c'est tout ça qui permet de. C'est aussi le fait de dire on veut garder un ratio de 37 m² par habitant d'espaces verts, en ville, sur Nantes. C'est 57 au niveau de Nantes métropole. Donc 37 m² par habitant ça veut dire que clairement quand on a d'autres habitants qui arrivent, donc une densification, on va flécher de la même façon des espaces pour arriver à conserver ce nombre de m². »

Rachel F : « Donc ces chiffres ont été définis euh... »

Barret : « Par les politiques, par les élus, enfin, qui ont été... Nous c'est lorsqu'on a fait le dossier de Nantes métropole capitale verte, en 2013, ce sont des chiffres qu'on avait déjà. Donc ça fait déjà très longtemps qu'on les conserve. Et là ça a donné une impulsion au niveau des élus pour dire oui, effectivement, on veut garder ça et ça c'est un cap intéressant et ce sont des indicateurs qu'on va suivre pour nous dire qu'on est correctement placé et qu'on restera dans cette ligne-là. »

Rachel F : « Donc c'est quand Nantes a rempli la candidature pour acquérir le label, qu'il y avait des critères où il fallait chiffrer que là on a défini.. »

Barret : « On avait déjà des critères. »

Rachel F : « C'était déjà défini ? »

Barret : « C'était déjà défini mais on les a affirmés. Et surtout on les a, donc, euh... Dit que ça ne bougerait pas. Donc on n'arrivera pas forcément à les augmenter, parce que ça serait vraiment trop contraignant, mais au moins on les maintient. On a par exemple, aussi, donc, 340 hectares d'espaces boisés classés, donc ça veut dire des arbres qui sont protégés au niveau du PLU. Donc ça c'est pareil, quand on décline pour une raison précise, donc en général pour des projets urbains ou parce qu'il y a vraiment un problème, à ce moment-là c'est systématiquement compensé. Donc on voit bien, et quand on regarde par rapport à ce genre de ratio, c'est très important. Il y a très peu de villes qui ont des pourcentages aussi importants d'espaces boisés classés donc sur leur territoire. Donc voilà, ce sont des exemples pour dire qu'effectivement, euh... Donc dans ces cas-là, soit, quand on dit qu'on flèche, ça peut être simplement dans le programme en disant, voilà, on a par exemple la caserne Mellinet qui arrive. Donc c'est un projet, caserne de gendarmerie. Donc ils sont partis, l'État revend le terrain à la municipalité, à Nantes métropole. Nantes métropole fait un aménagement qu'elle cède à Nantes métropole aménagement, c'est-à-dire, en fait, une SEM, qui va avoir pour objet de dynamiser et de fabriquer ce nouveau quartier. Dans ce nouveau quartier, dans le programme, quand on le relit, bah voilà, il faudra qu'il y ait un nouveau square, un nouveau jardin. Il y aura des jardins pour les habitants, avec des jardins familiaux. Il y aura donc un passage ici pour désenclaver en nord/sud/est/ouest. Il y aura de la même façon, des équipements publics, enfin, autrement. Mais ça fait partie des critères qui sont aussi donnés dans les programmes. »

Rachel F : « D'accord. Et est-ce que... Je ne sais pas ça fait combien de temps du coup que vous êtes au service des espaces verts ? »

Barret : « Trop longtemps (rire). Depuis 1983.

Rachel F : « D'accord. Est-ce que du coup il y a eu des revirements dans l'histoire des politiques relatives aux espaces verts ? A partir de quand les espaces verts ont vraiment commencé à prendre de l'importance à Nantes ? »

Barret : « Je dirais depuis tout le temps. Parce qu'au niveau historique déjà il faut comprendre que la ville a toujours eu des maires. Enfin... Je parle là, avant même la deuxième guerre mondiale. Donc... Le jardin des Apothicaires c'est l'ancien jardin des plantes, a 300 ans. Donc ça veut qu'en ville de collection avec de grands armateurs, il y a toujours eu de très grands parcs à Nantes. Et souvent les grands parcs publics sont issus donc de ces grands parcs d'armateur, donc commerce triangulaire, donc ça vient de là. Donc il y avait de très grands parcs qui ont été cédés pour faire les parcs publics. Style par exemple Procé, la Chantrerie. Donc soit d'Aubrais, qui a aussi légué un parc comme le parc du grand Blottereau ou le musée d'Aubrais. Donc on a eu cet apport, je dirais que c'est patrimonial et historique. Le fait qu'effectivement ce soit la ville des magnolias et des camélias, avec des collections qui sont complètement étonnantes. Ça c'est historique. C'est un patrimoine qu'on a conservé depuis très très longtemps. On a eu des maires qui étaient botanistes. Ça ce n'est pas fréquent non plus. Donc ce qui fait que du coup, je pense que les nantais sont viscéralement attachés à leurs espaces verts, et, je ne peux pas dire, on a eu vraiment une continuité. Je ne dirai pas qu'on a eu une continuité systématique dans les lignes directrices, dans les feuilles de route, on peut dire. C'est vrai que la feuille de route qu'on avait quand je suis arrivée dans le service dans les années 80 et maintenant, n'ont pas grand-chose à voir. Mais le développement des espaces verts en général, cet attachement à un patrimoine vert, à un cadastre vert on pourrait dire, ça s'appelle pas comme ça, mais le fait de défendre les arbres dans la ville, a toujours été là, donc... »

Rachel F : « Malgré les changements de municipalité ? »

Barret : « Il y a eu peu de changements de municipalité aussi. Mais quand même, moi j'en ai vécu, et de toute façon, c'est vrai qu'à chaque fois le vert a toujours quand même été là. Dans les préoccupations on a quand

même un service de... donc... Un peu plus de 1000 hectares. On est à 1085 hectares d'espaces verts publics, avec un peu plus de 400 salariés au service espaces verts. C'est quand même l'un des plus gros services. Donc effectivement, ça montre que, il y a eu toujours cet attachement au service des espaces verts. Il a changé de nom... »

Rachel F : « Je reviens un peu plus sur les questions du début, du coup plus sur... Donc on a parlé des fonctions écologiques et environnementales. Qu'est-ce qu'apporte la présence des parcs pour les usagers, quels sont les usages souhaités en fait ? On parle des fonctions physiques et sociales là... Physique sur le plan esthétique, et du coup quels étaient vos objectifs sociaux ou vos objectifs lors de la création des parcs en général ? C'est une question un peu large... »

Barret : « Et un peu bateau. Si je peux me permettre (rire). Je répondrai plutôt, finalement, c'est quoi l'intérêt du vert en ville ? Parce que finalement c'est plutôt de ça qu'il s'agit. Parce qu'effectivement ce n'est pas dans les parcs et jardins. Quand on est uniquement dans les parcs et jardins... bon... là on a un exemple sur un square. On sait que le square il doit répondre à différentes fonctions. Rencontre, décor, dépaysement, repos, ludique, animation, bon, voilà à peu près c'est ça qui est toujours demandé. Et quand on va commencer à être sur de plus grands espaces, ça va être surtout le sport aussi, ça va être... Et puis quand on regarde là on a de plus en plus de demandes par rapport à ça. Donc jogging, courir, vélo... Et puis donc toutes les pratiques dites libres de plus en plus avec... tous ces skates... et tout ce bazar. Donc en ce moment ça se développe un peu tout azimut. La question ce n'est pas de courir toujours quand on est dans un espace vert, ça je dirais, en tant que responsable, de toujours... euh... Pour fournir le dernier cri. Là bien sûr on va faire aussi, par exemple, des animations, pour que les gens puissent faire de la muscu avec les structures, avec... Zut je ne sais même plus comment ça s'appelle... Le street workout. Le sport de rue, mais avec les agréments sportifs. Bon voilà ce genre de choses. Ou faire des éléments de step line. Bon voilà ce genre de trucs. En fait l'idée c'est plutôt, est-ce qu'on a des espaces qui sont mutables, et qui peuvent répondre aux questionnements des gens maintenant, ce n'est pas réellement la même chose que répondre ou anticiper au coup par coup dans nos... Quand on a eu une carrière un petit peu longue, on sait qu'on a fait des skates parcs un moment donné puis qu'on les a enlevés, et puis qu'après on nous demande de les remettre, mais pas au même endroit, pas avec les mêmes gens. Mais vraiment on peut se poser aussi des questions sur... Ce qui est important c'est que ça soit mutable. C'est-à-dire qu'effectivement on peut avoir des espaces verts qui répondent à des questions dans un premier temps, pas forcément des équipements chers qui bloquent pour une catégorie de gens, et donc sont excluant pour d'autres. Ça fait partie des questions auxquelles il faut faire attention. Après je pense qu'effectivement ce qui est important c'est la présence du vert un peu partout, et que quand on sort de chez soi on n'est pas dans un espace minéral, et puis avec un grand parc, mais qu'un seul parc qui fait plein plein d'hectares, et qu'il faut prendre sa voiture pour y aller. En fait l'idée c'est bien ça, quand on dit le jardin dans la ville c'est que c'est... Quand vous sortez de chez vous et que vous vous dites « ah ouais j'ai de la chance c'est une ville verte ». Je ne suis pas obligé de faire une petite demi-heure pour aller une fois par semaine dans un grand parc, c'est vrai qui est génial, mais qu'il faut prendre un bilan carbone infecte pour y aller. »

Rachel F : « Euh... question maintenant... Je ne sais pas jusqu'à quelle heure... »

Barret : « Non moi j'ai encore du temps. J'avais prévu jusqu'à 17h30-18h. »

Rachel F : « Donc c'est bon, on est encore large. Donc maintenant une question plus sur des indicateurs. Est-ce qu'il y a des outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place pour la gestion des espaces verts. Savoir si on a bien atteint les objectifs, je ne sais pas si... Comment vous mesurez l'efficacité en fait de... »

Barret : « Ça dépend quoi. Si jamais on est sur le phytosanitaire par exemple, et sur les mesures environnementales, donc là on a un certain nombre de parcs qui sont labellisés. Donc on a travaillé avec Plantes et Cités, je ne sais pas si vous connaissez. Ou sinon vous allez voir si leur site internet. Et donc, ils

peuvent éco labelliser des jardins. On a un certain nombre d'éléments qu'on doit fournir en disant comment est-ce qu'on gère ça. Donc on a des plans de gestion sur les parcs les plus importants, pas forcément sur la totalité. Mais la totalité de nos parcs/jardins/squares, mais pas que, c'est-à-dire sur tous nos 1000 et quelques hectares qu'on entretient, on a des objectifs mais de... Comment dire... On doit atteindre un résultat mais on ne dit pas comment on l'obtient. Je m'explique. L'idée c'est que notre dernière gestion différenciée, il y a déjà maintenant 5-6 ans, puisqu'on a été la première ville à appliquer la gestion différenciée. Dans les années 90, on était à l'époque comme toutes les autres villes, c'est-à-dire, voilà, tel espace est un espace très horticole, et donc ce qu'on veut c'est qu'il y ait à peu près, une vingtaine de tonte... Donc on était à la tâche. Et on donnait des résultats par rapport aux tâches à faire ou ne pas faire. Donc on avait, par exemple, sur un espace dit naturel, interdiction de passer déjà du désherbant, ou de désherbant toléré si jamais on était dans un espace très horticole. Donc voilà comment ça marchait. Maintenant ce n'est pas ça. On leur dit voilà vous allez obtenir une ambiance, donc paysage, donc on essaie de faire une synthèse de tout ce qui est nécessaire, c'est-à-dire à la fois, dans tout ce qui est axe du développement durable. Donc là on prend tout en critère en transversalité. Donc à la fois des critères de gestion, les critères de combien ça coûte, les moyens etc... Des critères donc environnementaux, avec le moins possible d'utilisation d'eau, de produit phytosanitaire, un bilan carbone qui soit correct... De fréquentation donc social, d'usage, donc c'est tout ce qui est usage. On a aussi là-dedans des critères de... Par rapport à ce que souhaitent les habitants, donc euh... Et puis également culturel, c'est-à-dire que là-dedans on rentre tous les critères de est-ce que je suis dans un site patrimonial, je suis dans un site qui est plutôt contemporain, est-ce qu'on a une histoire du local, par exemple de maraîchage, est-ce que j'ai des éléments du patrimoine. Le jardin des Fonderies qui est un ancien site dans lequel on avait les hélices de bateaux qui étaient fondues, bon là clairement le travail va être de mettre en évidence ce patrimoine ancien. Donc en fonction de tout ça, ça donne une ambiance. Ça c'est au début des parcs de la création. Ça veut dire que sur tous nos espaces on fait faire le travail en disant ce site il est d'abord... Quel est le caractère de ce site ? Est-ce que c'est d'abord un caractère de biodiversité ? Vous êtes dans une réserve, comme le petit jardin d'Amazonie, le jardin Mabon, là c'est 100% de biodiversité et ça va être le critère principal. Et on va faire tout pour y arriver. On est sur un square normal, donc jardin des Nectars dont je vous parlais, là le principe c'est d'abord l'usage ludique. Il doit être en fait entretenu pour avoir une fréquentation optimale. Et donc c'est comme ça qu'on fait et qu'on définit à chaque fois les critères et la cible en fait donc qu'on doit atteindre. Et après on dit aux jardiniers, bah voilà maintenant à vous de vous organiser pour obtenir ça. Ce n'est plus pareil. Donc les critères et les indicateurs c'est globalement, ça va être la consommation d'eau, là on ne va pas inventer. Le nombre d'heures par hectare qu'on va faire, le nombre d'heures par site. Donc ça c'est moyen. Ça va être le type d'entretien qu'on va faire. C'est-à-dire est-ce que c'est d'abord un broyage ou une tondeuse hélicoïdale, donc voilà. Mais on a inversé le principe. On a les mêmes indicateurs qu'on suit depuis le début, comme le nombre de produits phyto, c'est-à-dire 0, donc voilà ce genre de choses. Mais à partir de là on leur dit, voilà, nous on veut que ce soit comme ça, et on veut obtenir ça, parce que ça c'est ce qui a été demandé par les habitants. Ou parce que ce site-là a des préconisations spécifiques, pour des problèmes, parce qu'on est sur un corridor, donc ça veut dire que là c'est la biodiversité qui prime. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. »

Rachel F : « Si. »

Barret : « Plus ou moins. »

Rachel F : « J'étais en train de réfléchir par rapport du coup à... Je ne sais pas si c'est déjà arrivé que les objectifs par rapport... Par exemple par rapport à l'usage on pense à créer ou à réhabiliter, réaménager, un parc, et l'usage n'est pas celui qu'on avait défini au départ, ou alors les habitants ce n'est pas ce qu'ils avaient comme idée au départ. Est-ce qu'il y a eu... Vous vous êtes déjà retrouvés dans une situation comme ça ? Oui, et pour quels exemples ? »

Barret : « Alors, systématique, mais depuis pas longtemps ça, sur tous les grands projets urbains de la ville, mais là je dirais que c'est plutôt sur de l'espace public, il y a un effet feedback. C'est-à-dire qu'on redemande aux habitants, comment est-ce qu'ils considèrent le nouvel aménagement, est-ce que ça leur convient, est-ce que c'est correct, enfin etc etc. sur les jardins et les nouveaux squares qu'on fait, je dirais qu'on ne le fait pas de façon systématique, mais on a un retour indirect parce qu'on est en contact direct avec les gens, et donc là c'est remonté par les mains courantes donc des... Soit nos fameux agents des quartiers, soit nos jardiniers eux-mêmes qui sont les meilleurs indicateurs qu'on puisse avoir, parce qu'effectivement eux nous font remonter des dysfonctionnements qui pourraient être là. Des dysfonctionnements autrement de circulation, c'est facile, c'est les platanes et on voit que les gens ils coupent, donc là on se dit, bah là on s'est plantés. Donc à ce moment-là on pourra corriger. Et ça peut être aussi tout simplement, donc des contrôles de fréquentation, donc ça... Alors on a en fréquentation, pour savoir un peu... Alors ça peut être en instantané, ou ça peut être par des compteurs. Donc là sur les principaux parcs et jardins on a des compteurs. Donc qui nous disent par exemple que la fréquentation des jardins des plantes c'est 2 millions de passages par an. C'est 1 million pour le parc de Procé. C'est un peu plus de 700 000, pas loin d'un million sur l'Île de Versailles, donc on voit qu'on a quand même des indicateurs chiffrés. Et puis pour certains endroits, donc par exemple sur des promenades qui sont très importantes, c'est pareil, on met des compteurs. Donc on sait par exemple qu'on n'a pas loin de 700 000 passages sur la promenade de l'Erdre, donc ça donne des indicateurs ça, chiffrés. Sur l'ensemble de nos parcs/jardins/squares, sur les 100, on passe, donc là... euh... Instantané ça c'est notre directeur qui dit « j'ai besoin d'un chiffre », donc là du coup c'est l'ensemble de tout le service qui se mobilise. On va aller, par exemple, souvent c'est un mercredi, parce qu'on veut un jour, pas forcément le samedi dimanche parce qu'il y aura plus de monde, donc ça va bien. Donc un mercredi, on se met tous à 15h par exemple, parce que souvent c'est là le pic, et on fait en 1h un comptage systématique de toutes les personnes qu'on voit dans un parc et jardin. Donc on se répartit, et puis voilà, on donne les chiffres. Ça nous donne instantanément une... ça veut dire que ça donne également, surtout, ceux qui marchent bien car ça c'est facile. Mais surtout si jamais on n'a personne sur un site, ça donne un renseignement qui est aussi très très important. C'est-à-dire qu'on va se dire pourquoi il ne marche pas du tout. »

Rachel F : « Du coup par rapport à ma question est-ce que vous avez des exemples de parcs qui vous viennent à l'esprit où il y a eu discussion avec les habitants et où ils ont, ou alors, qui n'a pas bien fonctionné par rapport à ce qui était attendu. »

Barret : « Par rapport à ce qui était vraiment attendu... (Silence)... Je ne sais pas. Non je n'ai pas vraiment d'exemples. Peut-être que ça ne me vient pas tout de suite. Il y en a certainement, parce qu'il ne faut pas penser que tout fonctionne. Non, je dirais qu'en fait les allers et retours sont au fur et à mesure et au fil de l'eau. Par exemple là actuellement on est en train de refaire le parc du Jamet. Donc c'est un espace vert qui était avant que du gazon, et on avait une allée qui n'était même pas carrossable, enfin bon, ce n'était pas continu, et dans le secteur du quartier prioritaire de Bellevue. Donc on est euh... là... On a eu énormément de discussion au départ avec les gens, qu'est-ce qu'ils veulent etc. On a commencé à faire une première tranche donc de jardins familiaux aux pieds d'immeubles, qui étaient en face dans un premier temps, une première poche d'une dizaine à peu près. Après donc on a continué. Donc c'est un projet qui se place sur deux ans. Donc là on n'a même pas terminé complètement. Donc ça veut dire qu'effectivement au fur et à mesure il y a des corrections qui sont faites puisque le projet continu et est travaillé avec les habitants. Moi je dirais que les actions correctives elles viennent au fur et à mesure. C'est pour ça qu'effectivement, je pense qu'on a eu par exemple cet été des petits dysfonctionnements qu'on est en train de recorriger maintenant. Des dysfonctionnements liés à des actes de vandalisme qui étaient un peu plus élevés, parce que tout n'était pas terminé. Des incompréhensions sur des... Bah finalement ça manque d'arbres, ce genre de choses, parce que ce n'est pas poussé... Donc il y a toutes ces explications aussi au fur et à mesure et au fil de l'eau. C'est rarissime que... Ce n'est pas quelque chose qu'on va livrer, on coupe le cordon et puis c'est parti. Il n'y a jamais en fait ce système, puisque de toute façon il y a l'entretien qui suit et qui est accompagné, donc euh... Je pense que

oui il n'y a pas de ruptures, par rapport à un bureau d'étude privé qui livrerait son truc et puis qui dit... Donc c'est peut-être pour ça d'ailleurs que les études feedbacks sont plutôt faites sur des espaces publics sur lesquels il n'y a pas de contact au fil de l'eau avec les habitants. Parce que là c'est livré et puis après on ne sait pas très bien ce que pensent les gens. Et puis dans les grands parcs, style jardin des plantes par exemple, il y a régulièrement bah... Des demandes de vous venez d'où. Bon enfin une sorte de petits questionnaires qui vont très vite, et pour savoir... Qui nous permettent de dire, bon bah voilà, si vous êtes plutôt contents ou pas, des mains courantes qui sont signalées par les habitants, les gens qui utilisent le parc. Et puis on a aussi pas mal de remontées justement par les sites internet aussi. Mais pas dans les quartiers d'habitat social, très peu. Mais autrement, oui. Donc il y a Nantes dans ma poche, enfin il y a un certain nombre d'outils qui font que, je pense, les gens qui ont envie de s'exprimer arrivent à s'exprimer. Quand on a l'opération là, quand on distribue les graines, les sachets de graines pour les pieds d'arbres et les pieds de mur, on en distribue à peu près 2000. C'est-à-dire que c'est autant de personnes qui se déplacent et qui viennent chercher leur sachet de graines. C'est autant de sujets qui s'inscrivent qui permettent de dire, bah oui c'est bien ou ce n'est pas bien. »

Rachel F : « *Nous on s'intéressait plus particulièrement au projet de parc métropolitain sur l'île de Nantes mais on n'a pas réussi à avoir trop d'information.* »

Barret : « Bah c'est normal parce que pour l'instant c'est encore un peu nébuleux. C'est-à-dire qu'en fait on sait qu'il y aura un parc métropolitain sur l'île de Nantes à proximité du CHU dans la future ZAC mais je pense que c'est à peu près tout ce qu'on sait puisque l'équipe qui doit faire la maîtrise d'œuvre n'est pas encore choisie sur le sujet. Et on sait que c'est un parc qui ne sera pas avant 2025 au moins. Donc on a encore le temps. On ne sait pas encore ni sa configuration, si encore le programme, ni... Il y a eu un certain nombre d'éléments qui ont été donnés mais qui étaient des spéculations. Style est-ce que c'est un jardin avec de l'eau, un vrai jardin avec un parc bien défini. Est-ce que au contraire c'est un jardin dans un écoquartier et qui est plus linéaire plutôt avec des équipements. Personne ne peut... »

Rachel F : « *Pourquoi est-ce qu'il s'appelle d'ailleurs parc métropolitain ? C'est pour donner une nouvelle dimension ? Une dimension métropole, Nantes métropole ?* »

Barret : « Non c'est tout simplement parce qu'il pourrait être financé par Nantes métropole. Il ne faut pas chercher plus (rires). Alors que les autres parcs jusqu'à présent sont plutôt nantais, donc... Mais je pense qu'il n'y a que les financeurs et ceux qui écrivent les programmes... Les particuliers à Nantes ils s'en foutent total. Savoir si vous êtes, quand vous intervenez sur de l'espace, est-ce que leur espace est privé, de l'espace public non cadastré et tout ce genre de baratin, mais alors ils n'en ont rien à cirer. Et ce qu'ils ne veulent pas savoir non plus c'est si la personne qui entretient est de Nantes métropole ou de la ville, ce n'est pas leur problème. Ce qu'ils veulent c'est un service. Ils veulent quelque chose qui les concerne. Mais ces querelles, je dirais administrative, mais ce n'est vraiment pas leur sujet.

Brice M : « *Sur l'entretien des parcs, qu'est-ce qui les entretient ?* »

Barret : « Déjà les jardins, et donc ce sont les jardiniers, donc la ville de Nantes.

Brice M : « *Nantes métropole n'intervient jamais ?* »

Barret : « Alors, si vous voulez aller sur ce sujet, donc au niveau administratif on va dire, donc la ville de Nantes entretient et a en gestion pure, donc y compris propriété, tous les parcs/jardins/squares de la ville de Nantes. Les espaces sur l'espace public sont en mixte. Donc ça veut dire qu'ils peuvent être propriétés de Nantes métropole, avec une convention de gestion par les jardiniers de la ville. Mais la responsabilité juridique reste de Nantes métropole. Et après vous avez... Euh... Bon c'est à peu près les deux cas de figure. Donc soit c'est une école donc là ça reste ville et les espaces verts sont également entretenus par les jardiniers de la ville. En fait c'est la propriété du sol qui induit le type de gestion et la convention qu'il y aura. »

Rachel F : « Par rapport aux impacts économiques des espaces verts, est-ce que... Est-ce qu'il y a un intérêt économique à faire des espaces verts, est-ce que... »

Barret : « Vous voulez quelles réponses là (rires) ? Qu'on est un service très coûteux ! »

Rachel F : « Est-ce que par exemple la proximité de ces parcs a provoqué une évolution par rapport au prix du foncier ? »

Barret : « Alors si jamais on regarde le nom de toutes les opérations qui sont à proximité des parcs/jardins/squares, c'est clair que vous avez à chaque fois un nom qui est en référence à un parc, quand c'est possible, même tiré par les cheveux, même si vous ne pouvez le voir que du dernier étage. C'est vrai qu'en général vous avez les jardins de, le parc de, enfin bon... Vraiment ça a un effet au niveau de l'immobilier, c'est sûr. Est-ce que pour ça l'immobilier est plus cher, je n'en sais rien. Il faudrait poser la question à des services qui sont plus compétents que moi sur le sujet. On sait qu'effectivement quand vous êtes à proximité du parc de Procé bah c'est très cher. Si vous êtes à proximité du parc des Plantes c'est la même, c'est dans la poursuite, mais c'est beaucoup moins cher. Donc je pense que c'est une corrélation mais qui n'est peut-être pas aussi évidente que ça. Ça dépasse à mon avis le fait d'être à proximité immédiate d'un parc, ça dépend quel parc. Ce qui est plus important c'est la proximité vis-à-vis du centre-ville, du centre historique, de certains équipements, de... L'île de Nantes par exemple maintenant a monté énormément. C'est plus lié à mon avis à la fois à des équipements qui sont importants, une politique qui a été très offensive sur le sujet, avec énormément d'investissements qui ont été faits. Restauration complète de tout l'espace public, donc voilà quelque chose qui a été très très volontariste, plutôt que des parcs et squares. On en a, mais ce n'est pas ça qui entraîne une amélioration... Enfin une augmentation de l'immobilier et du foncier. Je ne pense pas. Ça contribue mais ce n'est pas que le sujet. »

Rachel F : « Est-ce que pour les espaces verts Nantes s'est inspiré de modèles ailleurs d'autres villes. Par exemple le fait que chaque habitant doit avoir, alors ici c'était un espace vert, à moins de 300 mètres de chez lui, j'ai déjà entendu ça pour la ville de Freiburg par exemple. Du coup c'était juste une question qui... »

Barret : « ça je pense qu'on se copie tous les uns sur les autres, comme les artistes d'ailleurs. Enfin c'est n'est pas que je me compare à un artiste, mais ce que je veux dire c'est que... Quelle est l'origine d'une idée... Et heureusement d'ailleurs chacun puise ce qui est le plus intéressant chez chacun en fait. Donc effectivement... Par exemple la gestion différenciée, si on reprend ça dans les années 90, clairement elle a été inspirée des modèles allemands et hollandais. On a été à l'époque faire des études, des visites etc. Et heureusement qu'on s'inspire de tout ce qui se passe dans le monde. Ça s'appelle une veille de créativité et à mon avis heureusement qu'on le fait. Et après si jamais eux l'ont inscrit dans les années 90 et nous dans les années 2000, peut-être, je n'en sais rien du tout et à la limite ça ne m'intéresse pas vraiment. Je n'irai pas passer du temps à chercher ce genre de truc. Voilà. Donc ça veut dire que... En clair ce que je veux dire c'est qu'on s'inspire tous des uns des autres. Et heureusement. Et on a des réseaux en interne à la fois sur les espaces verts avec toutes les villes et donc...

Rachel F : « L'observatoire national ? »

Barret : « On a par exemple santé cité, comme je l'ai cité tout à l'heure, qui nous permet d'avoir vraiment des benchmarking assez faciles entre des collègues. Ça existe également au niveau européen. Donc on peut se rencontrer, aller visiter donc euh... ça m'est déjà arrivé de passer un petit coup de fil en disant à un collègue de Strasbourg par exemple pour ne pas le citer, ou on a été visiter il n'y a pas très longtemps Bordeaux, on a visité également des villes à l'étranger. C'est normal et heureusement. »

Rachel F : « Et il y a des échanges qui se font par le biais de réseaux ? »

Barret : « Par le biais de réseaux, de connaissances personnelles, de visites parce qu'on va à l'étranger pour le travail ou les vacances, ou par le réseau professionnel, oui. »

Rachel F : « *Non c'est juste intéressant de savoir si Nantes tient le modèle de...* »

Barret : « Non mais je dirais que c'est un ensemble. On ne peut pas dire... Oui Freiburg je connais, et puis on a lu beaucoup de choses là-dessus. Mais aussi bien Copenhague, on a regardé aussi ce qui se passait à Montréal, par exemple à un moment donné... Partout où on a besoin. C'est-à-dire que quand on a un projet, par exemple du style les fissures vertes, la végétalisation de la ville par les habitants, quand on a ce genre de projet, et bien on va aller repérer toutes les expériences qui existent à Lille, à Rennes, et puis à Bordeaux, à Lyon. On se renseigne et on regarde eux comment ils ont rédigé la convention qui les lie avec les habitants. Comment ils ont fait, quel est leur budget, quels sont les moyens qui sont alloués à ça, voilà, par exemple. Mais ça peut être aussi, bah quand on fait le miroir d'eau, on va bien évidemment aller visiter celui de Lyon et de Bordeaux. Quand on fait des opérations effectivement de... Et végétal et de la trame verte, et qu'on travaille sur les espaces humides, bah Freiburg et Copenhague, c'est indispensable d'aller voir un peu. Pas forcément, malheureusement, toujours en se déplaçant, mais ville internet. »

Brice M : « *Du coup quand vous parlez des 300m pour chaque habitant, du coup on a assisté à des conférences ces deux derniers jours, et un des intervenants a dit qu'en fait cette idée des 300m venait du fait que, quand Nantes avait postulé pour Nantes capitale verte, en fait il n'y avait pas assez de m² par habitant, du coup ils ont... Enfin la question a été un peu retournée, et... C'est quoi ça ?* »

Barret : « C'est faux. Enfin, je n'en sais rien si c'est faux ou si c'est vrai. Non ce qui est sûr c'est que nous c'est quelque chose qui... Le tampon comme ça... Pour dire, on s'en est toujours servi, tout simplement pour dire, par exemple est-ce que... Pourquoi 300m et 500m, c'est parce que c'est la distance moyenne que fait une famille pour y aller tous les jours. Ça veut dire qu'au-delà ils ne peuvent pas forcément avoir envie d'y aller tous les jours. Les 37m² c'est bien avant Nantes capitale verte européenne qu'on les avait. Ce sont des indicateurs qu'on suit depuis bien avant Nantes capitale verte européenne. Je m'inscris totalement faux là-dessus. Peut-être (rire). C'est peut-être là, c'est peut-être émergé, mais ça fait bien plus longtemps que ça qu'on les suit ces indicateurs. Et puis, je pense que 37 m² par habitant, regardez, c'est quand même pas mal, parce que ça dépend aussi de quoi on parle. Nous c'est vraiment des espaces verts publics par habitant. Et là-dedans on n'a pas, je ne sais pas moi... il y a des fois vous pouvez avoir une forêt domaniale énorme à côté, nous ce n'est pas le cas. »

Rachel F : « *Espaces verts publics, ça comprend...* »

Barret : « Les parcs/jardins/squares, les espaces naturels qui sont accessibles au public, les coulées vertes, ce genre de choses. »

Rachel F : « *Du coup les alignements d'arbres ?* »

Barret : « Non parce que là ce n'est pas surfacique. Mais par contre on va compter là-dessus des espaces, par exemple, le Mail Picasso (en face du bâtiment du SEVE) oui, parce que là vous avez une grande pelouse et donc là c'est surfacique. Donc c'est bien tous les éléments espaces verts publics entretenus par le public, qui sont ouverts au public. Par contre là-dessus on aura par exemple le campus universitaire, qu'on entretient par convention, qui est également ouvert à tous. A partir du moment où il n'y a pas de clôtures, donc ça ça fait partie quand même des espaces verts publics.

Rachel F : « *Du coup, par rapport à l'échelle du parc, est-ce que ces espaces verts sont faits pour répondre aux besoins de la population locale, ou pour faire de Nantes un territoire attractif, pour les touristes. Quand on parle des parcs, des espaces verts, à quelle échelle on parle ? Je suppose que ça dépend...* »

Barret : « Alors un parc en général c'est, au-delà de d'un hectare en générale. Pour nous, au-delà d'un hectare on commence à parler d'un parc. Autrement ce sont plutôt des jardins. Un jardin il peut avoir à la fois... Enfin, c'est indépendamment de la surface je dirais. On a des tous petits jardins qui sont à thème et qui sont très intéressants, et des grands jardins. Donc c'est un peu plus indépendant. Et, un square c'est plutôt quelque chose à proximité. Donc pour les habitants. Au niveau de l'attractivité, je dirais que ce n'est pas forcément en fonction de la surface. L'île de Versailles n'est pas si grande que ça mais elle a un facteur d'attractivité qui est énorme. Quand on regarde sur tripadvisor par exemple c'est très bien noté alors même que ce n'est pas si grand que ça. Le jardin des plantes il n'est pas si grand que ça, 2 millions de visiteurs par an. Et au niveau attractivité c'est un des sites les plus fréquentés à Nantes. Donc euh... Je pense que la surface n'est pas forcément... Un critère indispensable. Le parc le plus grand à très très peu de visiteurs parce qu'il est beaucoup plus excentré. Donc, ce n'est pas proportionnel. Et puis, par rapport à la surface, qu'est-ce que je peux dire encore... Ce qui est plus important, ce sont quelles animations, quels évènements, peuvent aussi être créés, et qu'est-ce qui entraîne un facteur d'attractivité. Par exemple, le jardin des plantes. Il y a 5 ans, on avait 1 million de passages par an, enfin de visiteurs. Et donc, une fois qu'on a fait des opérations événementielles très intéressantes, du style Ponti, des animations de cet ordre-là. Là on est passés à 2 millions. On voit bien qu'effectivement euh... Le jardin lui-même n'a pas bougé de ses murs. C'est simplement l'intensité et les ambitions qu'on a mis dessus au niveau, donc, de son intérêt, ont décuplé. Il a fait partie après, donc, de l'opération Voyage à Nantes, qui elle est effectivement très attractive au niveau touristique, puisque c'est vraiment son rôle. Et donc c'est parce qu'on a monté énormément la barre, au niveau, donc, d'installations artistiques, et ludiques, parce qu'en général nous on essaye de voir la même chose, que son attractivité est montée en flèche. »

Rachel F : « C'est vous et d'autres services aussi qui sont gérés d'organiser les animations dans les... »

Barret : « Alors, Voyage à Nantes, c'est une grosse machine qui prend à la fois le château, qui est à la fois l'office de tourisme, qui est chargé de l'art contemporain pour le développement d'installations dans l'estuaire et dans la ville. Donc c'est un ensemble. C'est aussi les machines de l'Île, enfin de façon indirecte, à chaque fois on a des gérants, ou des personnes, ou des associations. Mais, tout ça c'est regroupé sous le nom Voyage à Nantes. Donc, Voyage à Nantes c'est une sorte de label et un pass qui permet d'augmenter l'attractivité touristique de la ville. Avec des passes, des voyages organisés, des visites guidées voilà. Donc là... La cible est vraiment le tourisme, et la reconnaissance de la ville et de l'image de la ville. Donc on est là-dessus. Et par rapport à ça, nous on travaille avec eux. Donc ça veut dire euh... Par exemple quand on fait une opération avec Claude Ponti, quand on travaille avec... Comment ça s'appelle... Un écrivain qui fait des livres pour enfant à l'école des loisirs, qui est très connu au niveau des écoles et des parents. Donc là on travaille avec lui, c'est nous qui faisons les opérations et les installations artistiques. Et en général on a toujours et systématiquement une grosse opération avec les habitants de la ville. Par exemple, il y a deux ans c'était quoi... On avait, dans l'Orangerie des jardins des plantes, une opération de mille coussins mille poussins. Donc ce sont des gens de Nantes... Ont brodé et assemblé des coussins pour faire une espèce de gigantesque bataille de polochons quoi... Les gens se battaient à coup de coussin de poussin, c'était drôle. Et c'était des habitants, donc, de cette association avec lesquels on avait travaillé, ce sont les habitants qui se sont relayés pendant tout l'été pour réparer les coussins, et faire que ça fonctionne avec les gens. Donc ils faisaient de la médiation eux-mêmes. Donc en expliquant... Donc les habitants après ont récupéré leur poussin et leur coussin, enfin bon voilà. Cette année c'était un peu le même esprit, c'est-à-dire que c'était... Donc on a fait le palais du poussin, le palais du poussin donc c'était des fanions, des kakémonos, ou des éléments qui ont tous été fabriqués par les gens de cette même association. Quand je dis les gens, il y a 2000 personnes qui sont impliqués là-dedans. Il y a des ateliers d'écriture, il y a a... Donc c'est... A chaque fois qu'on a une installation artistique ou un élément d'animation, on a toujours une participation du public. Et donc du coup, c'est vrai que ça aussi ça contribue... Ce n'est pas forcément des touristes, mais c'est aussi les meilleurs ambassadeurs. C'est-à-dire que si jamais ils ont de la famille, on est sûrs qu'ils vont venir à Nantes, et qu'ils vont venir au Jardin des Plantes,

ce qui n'était pas le cas avant. Dans ces associations, on sait maintenant que dedans, il y avait des gens, donc des quartiers prioritaires, qui n'étaient jamais venu au Jardin des Plantes. Parce qu'on a fait ces animations avec les associations, donc du coup ils sont venus, ils ont osé rentrer. Donc c'est pareil, on fait beaucoup d'opérations comme ça, dans le muséum, dans... ce genre de choses. Donc ça veut dire qu'effectivement ils osent après. On a fait aussi, donc l'année dernière, c'était aussi un coup de musique, donc musique dans les jardins. »

Rachel F : « *Les festivals ?* »

Barret : « Une sorte de festival. Donc euh... Donc dans nos jardins ils étaient tous ouverts pour la fête des jardins, et donc pour la journée du patrimoine, fête du jardin du mois de juin. Ils ont été ouverts pour ça aussi à la fête de la musique évidemment. Mais aussi des festivals. On a rassemblé un certain nombre... Des groupes de musique on leur a proposé de venir dans nos jardins pour jouer, et du coup de la même façon on a eu des groupes qui ne descendent pas d'habitude, qui sont venus dans certains jardins qu'ils ont découvert. Donc bon voilà, ça fait aussi partie de notre animation. »

Rachel F : « *D'accord. Une question aussi par rapport aux... A comment vous décidez de prendre en compte le patrimoine, l'héritage historique et industriel, je pense notamment au parc des Chantiers, sur l'Île de Nantes, c'est comment vous avez décidé de prendre en compte...* »

Barret : « Alors, au niveau des... Bah c'est d'abord un schéma directeur là. Donc sur l'Île de Nantes, clairement c'était le schéma directeur de Chemetoff, avec lequel on a travaillé là. Donc on a beaucoup travaillé avec Chemetoff, et on a surtout été d'accord avec ce principe de dire on met en valeur le patrimoine. Non seulement on le garde mais on le met en valeur. Et donc du coup, à la fois les plantations et les espaces verts ont été travaillé dans ce sens-là. Et il y a eu des formations/actions au fur et à mesure avec les jardiniers pour expliquer le parti pris, pourquoi on le faisait. Et... Sur le jardin des Fonderies, donc c'est ce que je disais, ce qui a été conservé c'était donc les fours des hélices il y a des éléments qui nous permettent de comprendre ce qui se passait. Et la végétation c'est jardin des voyages, mais là c'est pareil ça a été fait avec un paysagiste qui a été mandaté sur le sujet, sur lequel on a travaillé pour être d'accord d'abord sur les projets, sur le parti pris, sur intentions, pour que après au niveau de la gestion, pour que après on ne perde pas le fil et qu'au contraire ce soit conservé et amélioré. On va dire ça comme ça. Donc voilà, effectivement donc ça c'était des projets qui étaient faits, je dirais, pas par le service au niveau régis et conception, mais que après on fait complètement notre par rapport à la gestion et l'entretien. Et autrement sur des projets que nous on a réalisés, donc effectivement c'est aussi un parti pris qu'on fait. Par exemple les Oblates qui est un des derniers parcs qui a été réalisé, donc là on a mis en valeur les spécificités, donc, pour ce parc, aussi bien par rapport à des beaux-arts, des vues... Il y a une très belle promenade qui s'appelle la promenade des soupirs avec une... Comment ça s'appelle... On voit le granit encore donc du sillon de Bretagne, on a des rochers qui sont spéciaux, des pavés, c'est très mal confortable. Donc du coup on a préféré faire une allée qui elle-même était confort pour les habitants à côté, mais on a conservé absolument ça dans son jus parce que ça avait trop de force au niveau patrimoine. Donc on voit bien qu'effectivement il y a systématiquement, quand on fait un nouveau projet, à la fois un inventaire au niveau de la biodiversité, mais aussi une vérification et puis une étude au niveau paysage, une étude au niveau patrimoine etc. Ça fait partie du métier de paysagiste je dirai là. C'est dans le cahier des charges.

Rachel F : « *Et du coup au niveau du budget alloué aux espaces verts, je suppose que vous avez un budget qui du coup a évolué ou...* »

Barret : « Alors qui est relativement constant en réalité. Au niveau du budget en propre au niveau de l'investissement, donc c'est de l'ordre de 3.5 millions grosso modo par an. C'est plutôt constant, on ne peut pas considérer qu'il est vraiment en diminution, par contre ça ce n'est qu'une partie de l'iceberg. C'est 3

millions 5 c'est ce qui est alloué réellement au service, mais on n'arriverait pas à maintenir un patrimoine aussi important si on avait que ça. Ça veut dire qu'effectivement il faut ajouter à cela des budgets de la direction de l'espace public, il faut ajouter des projets urbains qui sont donc en dehors de ce budget. Donc par exemple, le square Elisa Mercoeur, là nous on a pris en compte que l'aire de jeux. Mais l'ensemble de réhabilitation de tout le jardin il a été réalisé par l'espace public. Donc là si on calcule ça... On l'a estimé grosso modo à 17 millions par an. Ce qui fait que ce n'est pas du tout le même ordre de grandeur. »

Barret : « *Il n'y a pas eu d'évolution par rapport du coup à la préparation de label de ville verte, après obtention du label, il n'y a pas... On aurait pu imaginer qu'il y aurait eu...* »

Barret : « Une augmentation, une baisse ? »

Rachel F : « *Une baisse justement parce qu'on a déjà ce qu'il faut au niveau des espaces verts* ». »

Barret : « Non parce que c'était une ambition de... Pour moi je pense que ça a été plutôt une sorte de révélation pour beaucoup d'élus qui n'avaient pas forcément envisagé la réalité de cette ville verte. Je pense que pour beaucoup d'élus et pour beaucoup de Nantais, ça a été une fierté et une opportunité de mettre en valeur en fait ce label. Pas forcément de se dire, et bah maintenant on va se reposer sur nos lauriers, d'abord parce que quand on s'engage dessus il y a aussi l'engagement de dire bah maintenant ce n'est pas terminé au contraire. C'est un départ finalement et c'est... Au niveau des engagements c'est clair par rapport à ça, et puis je pense qu'effectivement pour la ville ça a... Vraiment oui... Je dirai plus les élus d'ailleurs que les services, comprendre que c'était une formidable opportunité. Et qu'il y avait des atouts sur le sujet qu'ils n'avaient pas forcément compris. Donc oui c'est un vrai plus, mais je ne pense pas que ce se soit diminué après, ou augmenté... Non en fait ça aurait peut-être plutôt même augmenté. Au moins dans les intentions. C'est-à-dire que là clairement depuis la nouvelle municipalité, donc c'est effectivement après 2013, on peut considérer que les injonctions en disant... Les marqueurs de ville verte n'ont jamais été si forts. Donc effectivement ça a pu jouer dans cette révélation. Je ne pense pas que c'était si partagé que ça avant quoi. Il y avait un besoin, une euh... Oui quelque chose qui euh... Certainement émergé. Autrement on n'aurait pas demandé d'avoir ce label parce que ça a été un énorme boulot. Ne serait-ce que les dossiers, arriver à monter tout ça c'est compliqué. Plus un dossier je dirai en aménagement proprement dit puisque ça c'était déjà lancé. On ne lance pas un aménagement vert uniquement pour Nantes capitale verte. On lance un événementiel qui est lié à ça, qui est lié à la com qu'on va faire pour communiquer avec les habitants justement pour leur faire savoir, leur faire comprendre, et puis aussi pour monter un réseau avec villes européennes, soit qui ont déjà eu, soit qui vont avoir. Bah là effectivement il y a des effets positifs, de confrontation, de comparaison, de benchmarking, enfin donc ce dont on parlait tout à l'heure. Mais je pense que c'est plutôt effectivement à la fois une opportunité et quelque chose qui engage. D'abord ne serait-ce que suivi des indicateurs par exemple. On a une batterie d'indicateurs maintenant qu'on suit. On s'est dit on avait du mal... Bon certains on les avait, c'est clair, c'est ce que je vous ai déjà dit. Par contre il y en a certains, bilan carbone par exemple, bon on ne l'avait pas. Faut être honnête (rire). Maintenant on se dit c'est un tel défi d'arriver à connaître un peu tous ces éléments, donc une fois qu'on les a on se dit bon ça vaut le coup de maintenir, ou d'au moins le faire de temps en temps, ne serait-ce que pour savoir si justement on est toujours dans l'inflexion ou si... Donc c'est une exigence. »

Brice M : « *Question, tout à l'heure vous avez parlé des plans de gestion sur les grands parcs, est-ce que ça serait possible d'avoir accès ou pas du tout ?* »

Barret : « Ah bah si on pourrait avoir un PDF sur le sujet, je pense qu'il faut juste... Ah bah si vous avez des clés, on peut essayer de voir si c'est possible par exemple sur un parc éco label pour que vous voyez par exemple... Je pense qu'on doit pouvoir faire ça. »

Rachel F : « Est-ce qu'il y a des projets futurs de... Spécifiques de... De jardins à réaliser, à par le parc métropolitain de prévu... On parle de jardins 2.0, par exemple à Nancy où ils font... Où ils essaient d'avoir des animations connectées... »

Barret : « Moi je ne sais pas si pour nous un parc 2.0, honnêtement je ne vois pas très bien l'intérêt, ce que ça veut dire vraiment. Si c'est avoir des visites guidées sur smartphone etc ça on est en train d'en faire. Donc style guideligo ou ce genre de chose. En fait on est en train de monter ce genre de choses. Personnellement, mais là je dirai que c'est personnellement, parce que ce n'est pas forcément partagé, je ne suis pas très chaude moi qu'on ait du WIFI dans tous les parcs. Je trouve que c'est au contraire assez intéressant d'avoir des zones sur lesquelles et bien on peut forcément ne pas avoir des ondes, qu'on ait un secteur qui soit avec enfin... Avec... Pourquoi pas effectivement, des systèmes où on a plus d'informations avec des smartphones ou ce genre de choses, oui, des visites guidées par ça pourquoi pas. Mais pas forcément partout, dans tous les parcs, ni tout le parc... Il faut vraiment... On parle vraiment de zones noires pour la lumière, je pense qu'avoir des zones sans ondes, ou le moins possibles, parce que... Bon on sait bien qu'effectivement c'est de moins en moins possible, mais le fait par exemple d'avoir des bornes dans tous nos parcs, moi je serai plutôt contre ça. Ça me choque, voilà... Donc c'est pour ça que moi je serai assez partagée là-dessus. Je pense qu'en plus... Bon j'ai déjà visité des musées, le dernier en date c'était celui sur Bordeaux là, la nouvelle cité du vin. Bon je pense qu'au niveau équipements informatiques justement 2.0 comme vous dites, c'était certainement à la pointe, je me suis embêtée. Je peux vous le dire carrément. Parce que ça ne m'intéresse pas. Parce qu'effectivement du coup vous vous sentez un peu dépossédés de votre libre arbitre, de la manière d'apprendre. Bon moi j'ai mon âge peut-être que ça peut jouer. Mais je n'ai pas ressenti de... Je ne sais pas moi... Pas de sentiment. Moi j'aime bien c'est un contact avec les gens. Une visite guidée ça va me passionner. On va avoir un vrai contact avec la personne. Dans les visites par rapport à ça, ce que j'ai adoré, même dans la cité du vin, là il y avait des portraits qui étaient magnifiquement filmés de vigneron, de gens qui avaient vraiment quelque chose à dire. Là je pense que si on avait des portraits de jardiniers, oui, ça serait intéressant. Mais des visites guidées, vous appuyez uniquement sur le truc, je pense que les visites au trésor qu'on a au Jardin des Plantes, qui sont vraiment à l'ancienne, avec qu'il faut que les gamins il faut qu'ils aillent chercher la clé du trésor, il faut qu'ils ouvrent le coffre, ils regardent le truc, et à droite à gauche machin et tout ça, ça marche du feu de dieu. Je pense que parfois on cherche des solutions pour être à la pointe. D'abord c'est dans nos... Enfin, on est souvent donc dans des équipes... Le nombre d'équipements qui ne marche plus dans des serres à l'extérieur etc, c'est quand même des milieux qui sont très corrosifs. On est dans des complications aussi, il faut que... Pour tous les équipements en fait qui sont mis à l'extérieur en libre-service comme ça ça marche très très peu ou pas longtemps. Donc effectivement, et puis moi ce que me gêne aussi beaucoup, c'est que je me rappelle une réaction une fois, on était en train de voir l'adaptabilité sur un espace public donc... Enfin c'était sur un petit jardin. Comment est-ce qu'on pouvait travailler avec des mal voyants, et que ce soit, simplement avec un smartphone, et je leur dit voilà maintenant on arrive à faire ça. C'est super. Et puis j'ai vu un grand blanc, et une personne me dit, on n'a pas les moyens d'avoir un smartphone, on n'a pas les moyens d'avoir ce genre de choses. Ouais voilà, d'accord, discrimination bête et méchante parce que mes moyens soit ne seraient-ce que financier, ils n'auront pas les tablettes... Et je me suis sentie vraiment bête. Donc vous voyez pourquoi pas, pas que ça, et toutes les limites que je vois à ça. Donc pas de discrimination, les personnes âgées. On a des systèmes sur lesquels on peut avoir toutes nos promenades. Sur notre site internet vous avez notre guide qui vous donne sur smartphone encore, là vous savez où vous êtes, il vous dit ce que vous allez faire et tout... Bon. C'est bien, mais il y en a combien qui y ont accès. Même avec les digicodes là on se retrouve avec beaucoup de freins quoi. Donc, ce qui est bien c'est effectivement, donc on a... On développe aussi pas mal de data avec accès aux données, pour que soient développés après par des gens des applications par rapport à des données qu'on donne. Bon bah ça c'est génial. Mais est-ce que c'est le service public qui doit le développer je n'en suis pas si sûre. Pas systématiquement. On met à disposition mais bon... Enfin je dis ça et en même temps on fait des cartopartys pour identifier avec les habitants les arbres qu'ils ont chez eux et les aider à les identifier. »

Rachel F : « Des carto parties ? »

Barret : « Ouais c'est ça. Et puis il y a des géocatching dans les parcs, dans les jardins (rire). Mais bon... »

Rachel F : « Bon bah je pense qu'on a fait le tour, après... Pour moi c'est bon. Si, s'il y a moyen de récupérer le document. Sinon j'ai coché toutes les cases. »

Annexe 2 : notes du séminaire à Nantes (24 – 25/10/2016)

Réalisation : Rachel Frégné (2016)

Nantes a reçu des récompenses, notamment le European Green Capital (Les villes doivent répondre à 12 critères). Ce label a aussi été une stratégie de marketing territorial. C'était un objectif d'internationalisation de Nantes. JM Ayrault est devenu 1er ministre car sa politique retenue par ce label. Mais c'est aussi prendre le risque de ne pas avoir le prix : ne pas avoir le prix peut comprendre des risques politiques. Cela peut donner une scène pour ceux qui contestent les politiques publiques comme c'est le cas de la contestation de Notre-Dame des Landes. Cela a comme effet indirect de davantage motiver les personnes qui travaillent au SEVE par exemples (a reçu une multitude de récompenses). Nantes n'avait toutefois pas un bon classement pour recevoir le prix EGC ; elle a joué sur la légitimité du label (toutes les capitales auparavant étaient du Nord et de grandes métropoles). Regarder le PCET de Nantes et l'Agenda 21 permet de montrer la politique en faveur des espaces verts.

Certains acteurs pensent développer une certification « made in Nantes » (=marketing Territorial) car aujourd'hui le débat sur les normes en développement durable varient (ex : HQE). Sur l'île de Nantes avant était prévu un Eco quartier.

Il est Important de faire partie de réseaux : depuis 2 ans, l'accélération de la présence de Nantes dans les réseaux européens. Une épine à Nantes est l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes qui a toujours mis la durabilité en second plan.

La SAMOA a développé « Green island » (=aménagements temporaires avec associations, étudiants, groupes de concepteurs). Cela a engendré une déception car ce sont toujours les mêmes habitants. La SAMOA a pensé à faire « Green island 2 » mais va finalement engager un autre projet : « L'île de Nantes expérimentation » avec un volet qui s'appelle faites le parc ! (métropolitain) accompagne le déploiement du nouveau CHU. Il y a toutefois beaucoup de retard sur ce CHU. Ces actions de déploiements sont peut-être une manière de dire qu'on gagne du temps. Dans ce cadre la SAMOA propose des idées : faire une pépinière expérimentale pour permettre une combinaison végétale (développée par la SEVE). Ces sont des Actions de « soft power ».

Les bénéfices d'avoir des espaces verts sont recensés dans la UK COMMISSION FOR ARCHITECTURE. Les parcs remarquables abordés : Procé, Jardin des Plantes, Grand Blottreau
Les parcs sur l'île : Parc des chantiers, Fonderies, Beaulieu.

Un parc métropolitain est en projet. La définition du nom montre qu'on veut lui donner une échelle apparemment. La participation des habitants est prise en compte dans le parc métropolitain car des groupes de 2 résidents qui vont prendre part à la décision finale.

« Chaque habitant doit être à 300 m d'un espace vert » est apparemment une norme utilisée par les instances européennes pour l'EGC. Toutefois les 300 m pour les habitants sont juste un objectif pour les habitants ou un objectif européen donc tout le monde fait pareil ? « When they filled the bid they realized

they have few number green space for inhabitants. BUT they say you won't find any habitants that leave more than 300 meters from Green Spaces » (S.Griggs).

Stefan Griggs parle du jeu à la Nantaise : « engineering concession, limits of representation, Excluding oppositions » (La participation des habitants est exclue car le projet est déjà décidé : « simulative governance »). Notre-Dame-Des-Landes est peut-être une opportunité pour construire une véritable opposition.

La Gouvernance collaborative à Nantes a deux niveaux (les 2 mixés forment le jeu à la Nantaise) :

- ➔ Entre les institutions (ex : ville-Métropole) qui fonctionne bien
- ➔ Participation démocratique avec les habitants, conseils de quartier

Les parcs ne sont parfois pas durables (exemple des jardins à côté de la gare : demande beaucoup d'énergie pour le garder vert mais pas durable car on a pas pris en compte tous les besoins sociaux ; peut-être besoin que d'un peu de vert pour jouer au parc). Il faut regarder la qualité de ces espaces verts.

Le label EGC ferait émerger des projets, des alternatives. C'est l'exemple du collectif FIL : On voulait capitaliser sur ces projets via la méthode CIEDEI (basée sur les cadres de références du projet). Cela a permis de montrer les limites des politiques urbaines. Elles se testaient par négociations. Le collectif FIL a cherché à partager ses savoirs avec la ville de Nantes et l'aménageur.

Ce modèle est-il transférable à d'autres villes ? La circulation des modèles s'opère souvent uniquement dans un cadre national. Un modèle peut-être une référence lorsqu'elle est réutilisée ailleurs. Comment utiliser les références, lesquelles utiliser ? D'après Rachel MULLON, dans son étude sur 100 références, on ne dit pas d'où elle vient, pas vraiment. La recommandation importe plus que le diplôme (par exemple plus recommandé par un collègue que par un label). Un label n'est donc pas une justification pour étudier une référence.

Le Collectif FIL ne pense pas qu'il est possible de transférer un guide des bonnes pratiques mais plutôt des cadres qui permettent de mettre en œuvre ces bonnes pratiques. Ville de Nantes et la SAMOA ont trouvé intéressantes ces pratiques urbaines. Ils ont la volonté d'aller plus loin que l'expérimentation. Mais il y a la difficulté du passage du militant au technicien. Le modèle serait plutôt une vision d'agir, des valeurs partagées qui construisent un nouveau cadre pour les politiques urbaines. Cela demande une culture commune et une co-construction (interroger pour qui les pratiques sont bonnes). Cela permet d'échanger des savoirs spécifiques, l'alternative peut avoir une influence sur la politique urbaine en place.

Il existe un projet d'observatoire d'occupation des espaces publics en Europe : « Alterarchitectures » et Urban Practices qui sont d'autres exemples d'identification. Cela montre qu'il n'y a pas de possibilité d'établir des modèles mais d'être incitatif.

En conclusion, l'innovation recherchée par les villes (labels) peut conduire à une plus grande porosité des limites des politiques urbaines. Il y a une difficulté de co-construction (ce n'est pas la pratique habituelle de la collectivité). Reste la question de la diffusion de la capitalisation du savoir observatoire en dehors des privés.

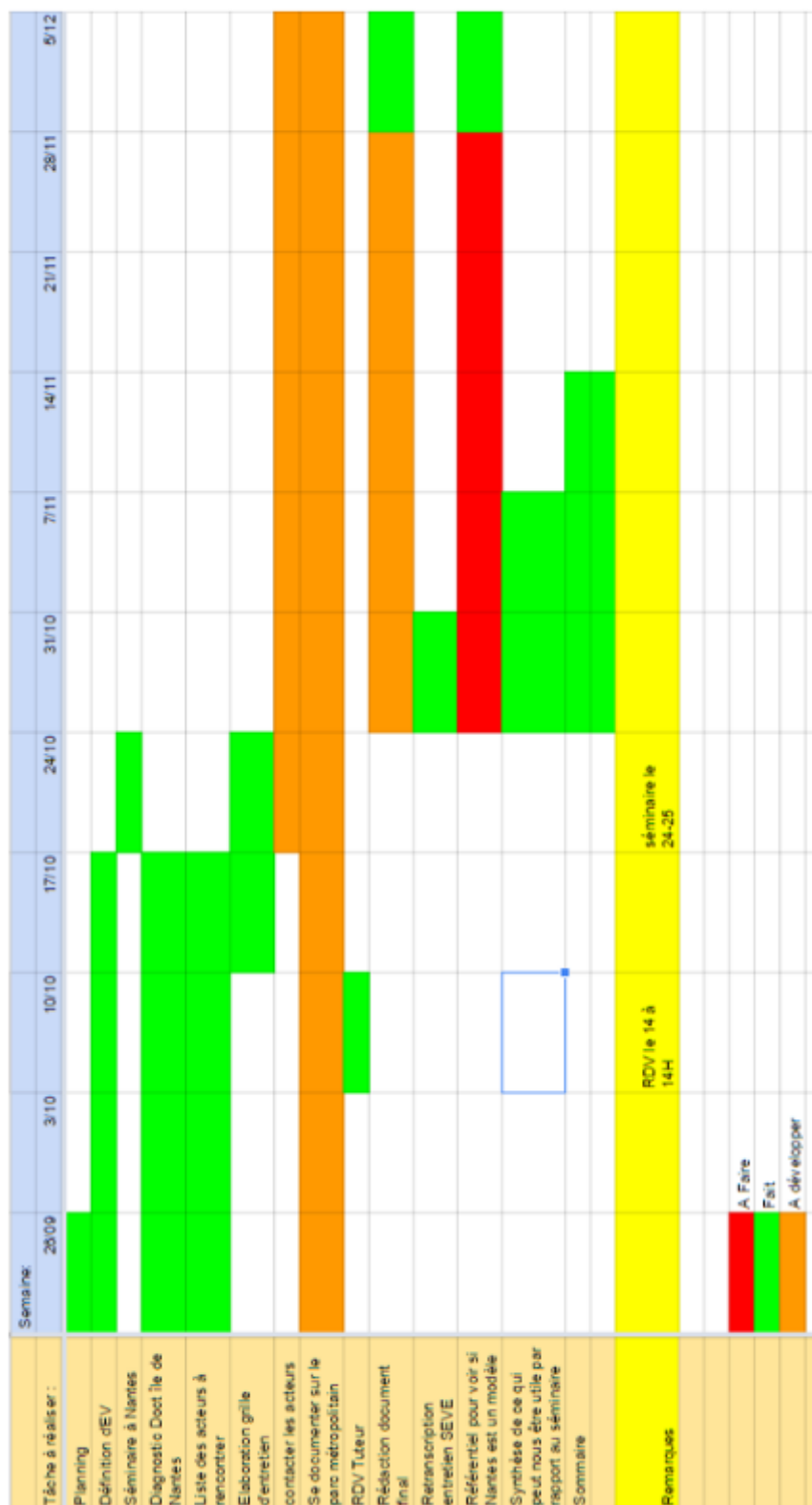
Annexe 3 : Liste des acteurs

Réalisation : Caroline Daumin, Rachel Frégné, Brice Mazallon (2016)

Acteurs	SAMOA	Conseil Nantais de la Biodiversité	SEVE	Ville de Nantes	Atelier île de Nantes	Service technique de la communauté urbaine	Conseil de développement
Rôles	A lancé des appels d'offre pour trouver les maîtres d'oeuvre à la réalisation des parcs, dont le parc des chantiers	Garant de la préservation de la biodiversité urbaine.	S'occupe des jardins collectifs. A édité des guides sur les parcs et jardins de Nantes. Organisent des ballades à thème dans les corridors verts de la ville de Nantes.	Maître d'ouvrage agissant sur tous les parcs publics	Maître d'oeuvre, constitué de plusieurs acteurs. Choix de l'articulation des parcs, des matériaux ...	Aide à la décision sur le parc des chantiers	A rendu un avis sur le parc métropolitain

Annexe 4 : Planning de réalisation du PFE

Réalisation : Rachel Frétigné (2016)



Annexe 5 : Entretien semi-directif avec le service des parcs et jardins de Tours (07/03/2017)

Réalisé par : Brice Mazallon (B), Rachel Frégné (R) avec Laurence Chapacou (LC)

B : Alors d'abord concernant l'entretien des parcs, qui s'occupe de ça, combien il y a de personnes qui s'occupent de ça ?

LC : Alors je vais vous présenter globalement comment on s'organise dans le service. On est organisés géographiquement. J'ai mon petit plan ici, voyez ça c'est la commune qui est représentée. Nous on a deux fleuves, la Loire et le Cher, donc ça distingue naturellement trois grandes familles, trois sites : le nord, le centre et le sud, et on est organisés géographiquement, c'est-à-dire que j'ai un responsable de la subdivision nord, un responsable de la subdivision centre et un responsable de la subdivision sud qui sont trois techniciens qui vivent à côté et qui sont chargés d'organiser l'ensemble de la gestion mais aussi des travaux neufs. Donc je vais vous dire comment on est organisés parce qu'on n'est pas du tout organisés comme Nantes. On est en tout 230 agents en gros, répartis sur le territoire comme suit, à peu près 150 agents sur le terrain. Donc les missions principales du service des espaces verts... Alors juste une petite parenthèse, on est passé à l'agglomération métropole Tours Plus depuis le 1^{er} Janvier, ce qui ne change pas nos habitudes mais change la dénomination. Le service, la direction des parcs et jardins de la Ville de Tours devient un service espaces verts de l'agglomération, et nous on a été transféré, donc je suis aujourd'hui personnel métropole Tours Plus, agglo, comme vous voulez ça n'a pas été encore tout signé mais ça va être une métropole dans quelques semaines. On a gardé, alors ça peut paraître confus tout ce que je vais vous raconter mais ça va se raccrocher : il y a deux types d'espaces verts, les espaces publics et les parcs. Les EV liés à l'espace public c'est de façade à façade tout ce qui peut se trouver sur le trottoir, les abords, les ronds-points, la Place Jean Jaurès, tout ce qui est dans la rue. Ça c'est l'agglomération, c'est de sa responsabilité, en revanche, les parcs, type Prébendes, Botanique, vous connaissez sûrement, tout ce qui est lié à un parc mais pas à un mode de déplacement, c'est resté Ville de Tours. Néanmoins on est tous passé personnel, vous imaginez comme la même équipe fait et des parcs et de l'extérieur on n'allait pas couper « alors vous vous êtes 60 % ça, 40 % là, c'est pas possible, on est l'un ou on est l'autre et on est mis à disposition. Ça c'est la forme juridique. C'est pour vous donner une indication de la complexité parce que ça fait gérer deux types de budget, puisque l'agglomération n'est pas chargée des parcs. Donc ça complexifie un tout petit peu les choses. Néanmoins, les agents sur le terrain, sont organisés géographiquement, comme je vous l'ai dit, et donc Olivier Massat qui est mon voisin de bureau est l'ingénieur chargé de la gestion, moi je suis ingénieure chargée de la maîtrise d'œuvre et des projets paysager. Et on a avec nous... En fait on va dire que c'est une direction bicéphale même si hiérarchiquement l'ensemble du personnel est raccroché à Olivier Massat, quand il y a besoin d'aménagement et que j'ai besoin des équipes pour le travail en régie, je fais appel à mes collègues, à mes collaborateurs qui sont sur le territoire. Est-ce que ça pour vous c'est clair ou pas très clair ? Vous savez ce que c'est la régie ? Quand je vous parle de ça ou c'est du chinois ? La régie, c'est l'entreprise Ville de Tours, c'est nos agents, nos pelleteuses, nos camions, c'est nous même. C'est Do It Yourself. Voilà ça c'est la régie municipale. Et donc j'ai deux solutions moi pour faire des travaux ou pour entretenir : j'ai ou mes bonhommes, ceux qu'on emploie, ou faire appel à l'extérieur. A Tours, c'est quasi exclusivement à 99 % la régie, les agents, qui assurent l'entretien de l'ensemble du patrimoine. Qu'il soit parc, ou abord, à une exception près sur les rives du Cher où on a des copropriétés où l'espace public et l'espace privé se mêle, et là on s'est mis tous ensemble, on a fait un groupement de commande. C'est une entreprise privée qui entretient aussi bien l'espace privé que l'espace public. Sauf qu'il n'y a pas de clôture ça ne se voit pas, c'est la seule exception on va dire sur la ville. Tous nos espaces sont entretenus par la régie communautaire puisqu'elle n'est plus municipale au sens propre du terme. Donc on fait comme ça pour l'entretien, avec nos propres moyens.

B: est ce qu'il y a eu une évolution à la fois dans le service et dans les méthodes employées ces dernières années.

LC: Evidemment oui vous êtes pas parlé sans le zéro phyto. Il faut que je vous dise combien on a de m² tout ça, d'hectares...

R : Si vous avez la surface... Ce que ça représenta par habitant...

LC : ça doit faire à peu près 35 m² par habitant, en tout, d'espace vert dans Tours. 60 m² d'EV par hab dont 30 m² sur la commune. Puisqu'en fait on a des bois extérieurs, donc pour être plus justes il faut dire 30 m². La ville de Tours c'est à peu près 140 000 hab, y'a 415 hectares d'espaces verts, dont la moitié de gazon et de prairie, en gros, ça vous donne une idée par rapport à Nantes, je sais pas ils sont à combien eux d'hectares ? Vous l'avez peut-être pas sous les yeux, c'est beaucoup plus, au moins le double, parce qu'ils sont 300 000 à peu près.

B : par habitant ils sont à 37 m².

LC : Donc on est à 30 donc on n'est pas si mal, on a des hectares de cimetières paysagers, du cimetière urbain qu'on entretient, on a 15 000 arbres d'alignement, 17 000 arbres de parcs, 80 aires de jeux, en tout, dans les parcs, et puis 40 dans les écoles... Donc on ne s'ennuie pas, on a un métier quand même assez large. Vous voulez que je vous parle de tout ça ? Des métiers, ou que de la gestion ?

R : Nous on s'intéresse plus spécifiquement aux parcs urbains, que...

LC : d'accord, que à l'ensemble. Alors les parcs c'est bien le personnel exclusivement, 100 %. On a plusieurs types de parcs, on a des grands parcs ouverts, type Gloriette, Cousinerie, vous connaissez un petit peu la ville, qui sont des parcs excentrés, et ensuite des parcs fermés dont deux parcs historiques, comme le jardin François Sicard, le jardin du Musée des Beaux-arts, le jardin des Prébendes qui est un site inscrit aux monuments historiques, au patrimoine des monuments historiques, qui a donc des contraintes de gestion beaucoup plus sérieuses, le jardin botanique avec qui on travaille... La fac de pharmacie, puisqu'un botanique, comme son nom l'indique y'a des références botaniques, et puis tous les petits parcs de quartier, les squares de quartier, de type, bah je sais pas moi, square Sourdillon, jardin d'Aumont, y'en a au nord, un petit peu partout, jardin Châteaubriand, qui sont pas vraiment clos, pas forcément fermés la nuit, y'en a toutes sortes, on a des parcs ouverts des parcs fermés, vous pouvez aller sur le site internet on a la liste du règlement, la liste de tous les parcs ouverts / fermés, avec horaires / sans horaires, avec ouverture / sans ouverture, été / hiver, enfin c'est toute une gestion un peu compliquée. Voilà, je ne sais pas si je réponds à votre question.

B : Oui oui, vous parliez tout à l'heure du zéro phyto, depuis quand est-ce que...

LC : Alors nous ça fait 5-6 ans qu'on commence à diminuer nos quantités, donc on doit... Faudrait que je vous l'envoie par mail, on a un petit PowerPoint qui dit notre... On est à 0... Pratiquement 0 ou 97 % ou 98 %, partout, donc il en reste quelques ersatz sur les terrains de sport ou les...

R : on ne peut pas complètement s'en passer...

LC : Ben si il faudra. On veut plus en mettre, donc voilà.

R : Y'a une loi qui...

LC : La loi Labbé dit qu'on est obligé de ne pas utiliser de produits autres que biologiques, donc on a encore quelques produits, néanmoins, oui les plus demandeurs c'est les terrains de sport et les cimetières, et nous

on a arrêté entièrement les phyto dans les cimetières, on procède à des aménagements pour faire de la gestion... Bah une présentation différente du territoire. Et c'est là où la liaison entre la maîtrise d'œuvre et l'aménagement est très étroite, puisque la seule solution pour faire du zéro phyto c'est de gérer autrement l'espace donc ou de le transformer, ou d'acheter des matériels adaptés. Donc là c'est le rôle de mon collègue de faire le lien avec ce groupe de travail donc par exemple sur les espaces qu'on doit garder absolument stabilisés qu'on ne peut pas engazonner. Le plus simple c'est la tonte : ce qui coûte le moins cher en termes de gestion et de rendu, c'est la tonte. Donc l'idéal quand c'est possible c'est d'engazonner les espaces. On peut engazonner ou en enlevant le matériau et en remettant de la terre, ça demande des engins, des moyens, du temps, de la surface, il faut faire quelque chose de toute ce qu'on évacue, ce n'est pas gratuit tout par en décharge c'est fini tout ça on met plus ça dans un trou, tout est chiffré. Ou, on fait des tests là, d'engazonner des espaces en stabilisé avec un autre type, la « chlorothéria ». Un autre type de gazon qui s'installe doucement, donc c'est le revers de la médaille, mais qui s'installe dans des milieux un peu plus ardu, donc on tente des nouveaux mélanges, on tente des choses, c'est un peu nouveau, ou on minéralise sous une autre forme : des pavés, de l'enrobé, en remettant des espaces verts extérieurs parce qu'on ne peut pas tout minéraliser non plus, en dure, puisqu'après c'est plus perméable. C'est un juste équilibre. Dans les cimetières c'est le plus délicat parce que les usagers des lieux, qui sont les familles des défunts, sont très exigeants en matière d'attentes, c'est un problème de respect, donc c'est très émotionnel, très affectif. Donc on marche sur des œufs sur ces endroits-là. Donc on a fait deux types de tests : l'engazonnement naturel, donc on laisse, spontanées les petits fétus qui s'installaient elles-mêmes en enlevant nous même à la main, dans les micro allées intertombes... Enfin je pourrais vous parler pendant une heure des cimetières c'est vraiment un sujet très spécial, en enlevant les adventis ou les indésirables, tout ce qui est chandelles à pivots à la main, on les identifie très jeunes, ou alors on force, on griffe, on met un semis nous-mêmes et ça rend plus vite. Après ça dépend des moyens dont on dispose, on fait ça par carrés, progressivement, sur des endroits où la machine peut encore passer. Parce que sinon si la machine ne peut pas passer on se retrouve à gérer à la main un engazonnement très compliqué, une tonte très compliquée.

B : Et sinon est-ce qu'il y a des plans de gestion qui ont été mis en place pour certains parcs ?

LC : Oui, alors c'est en cours, c'est moi qui en ai la charge ça tombe bien que ce soit moi qui vous reçoive, pour cette question-là. Donc le parc des Prébendes est donc un parc inscrit aux monuments historiques, il est dans le secteur sauvegardé de la ville de Tours, et donc à chaque abattage, tout comme abattage dans la ville, qui est dans le secteur sauvegardé : le secteur sauvegardé c'est une mesure de prévention du patrimoine qui nous oblige à nous tourner vers l'architecte des bâtiments de France pour toute intervention, pour avis. Donc on dépose une déclaration préalable, on le rencontre nous, en amont, on lui dit « voilà, on veut faire telle chose, tel abattage, il nous demande souvent de replanter, en essences locales, ou pas, on s'arrange avec lui, et donc pour le parc des Prébendes, vous imaginez, un parc qui a 150 ans, c'est très vivant, on a du renouvellement à faire, tout ce qui est intervention d'urgence, bien entendu on le fait sans autorisation, on peut pas laisser un arbre qui risque de tomber sur les gens, en revanche pour tous les renouvellement qui sont à prévoir, il nous a demandé, puisqu'il n'y avait pas qu'un seul arbre à abattre, d'organiser un plan de gestion. Donc il est en cours de rédaction, je vais le rendre dans quelques semaines, on a fait un groupe de travail, où par strate arbustive, arborée, j'ai prévu à 10 ans l'ensemble des travaux ; Donc là je suis en cours de chiffrage de ces travaux par îlot, on a procédé à un ordre. Donc on a fait le diagnostic intégral de l'état des lieux et ensuite l'évolution par degré d'urgence de chacun de ces îlots. Donc ça c'est un peu une nouveauté on a un plan de gestion en cours qui va prochainement être présenté en commission des sites par l'ABF qui doit le valider et ensuite la commission des sites le valide et il est alors opérationnel et nous permet pour les 10 ans à venir d'alléger la procédure à chaque abattage ou à chaque aménagement.

R : Donc il a quoi comme échelle ce plan ? Spatiale ?

LC : Que le parc des Prébendes.

R : Et du coup il n'y a pas besoin d'autre plan de gestion sur d'autres parcs

LC : non il n'en existe pas spécialement, sur les jeunes parcs type Cousinerie qui ont 15 ans c'est des jeunes parcs à la plantation on savait qu'il y aurait des éclaircies, c'est un type forestier donc c'est pas écrit forcément, c'est pas des choses qui sont écrites, ça se transmet avec les agents qui connaissent bien les lieux, qui sont habitués, qui connaissent bien les endroits. On fait comme ça pour l'instant. D'un autre côté à part un espace remarquable classé, le reste c'est de l'entretien courant, quand on décide de renouveler c'est qu'on est déjà très au bout, on n'a pas beaucoup de parcs qui méritent un renouvellement total ou continue pour maintenir un patrimoine si vous voulez. On fait ce qu'on veut en fait.

B : En ce qui concerne la concertation avec les habitants, comment est-ce qu'ils sont pris en compte ?

LC : alors la concertation à propos des parcs ? Alors votre question faut la préciser parce que... J'peux vous parler de plein de choses en concertation c'est moi qui les mène tout le temps, dans le cadre de nouveaux projets.

B : Est-ce qu'ils sont consultés par exemple quant aux choix de la conception des parcs, sur le thème du parc par exemple ?

LC : Alors il y a deux choses : les nouveaux parcs, quand on part de zéro et qu'on crée un espace, ce qui est pas tous les jours. C'est exceptionnel, dans une carrière vous en voyez deux ou trois des parcs se bâtir. Moi là j'en ai vu un, Monconseil, avec création d'un jardin, ça dépend de qui fait la maîtrise d'ouvrage, et la maîtrise d'œuvre. Si vous voulez, au moment de la consultation, de la création... c'est rare qu'on crée un espace vert ex nihilo, c'est très rare. Un parc au sens pas juste un petit espace vert d'accompagnement. Parce que de toute façon, bon je vais vous donner quoi comme exemple, quand on rénove un petit square, ce que je fais régulièrement, moi ce que je fais, c'est que je fais un état des lieux et je convoque les habitants, avec l' élu. Dire voilà on en est là, faut qu'on renouvelle ça, vous qu'est ce que vous voyez comme usage ? « Ah bah là faut pas mettre ça parce que y'a machin qui passe là ». Ils habitent autour, on prend tout, tout en note, et ensuite on tient compte des remarques pour que le projet soit viable et accepté des habitants. Donc ça c'est en cas de rénovation.

R : Donc concrètement ils reçoivent un courrier...

LC : Alors concrètement on fait du boitage ou moi-même je fais de l'affichage, vous voyez ce que je viens de faire à la minute c'est un communiqué, on imprime un communiqué qui va être validé par le service communication et le cabinet du maire. Ou c'est un petit piquet quand c'est un lieu de passage, ou on fait du boite aux lettres ou affichage dans les immeubles, avec une date et une heure et les gens viennent, c'est libre, ça peut être en salle. La dernière réunion publique ou j'ai eu beaucoup de monde on était 50, c'était des rénovations de jardins familiaux, donc vous voyez c'est autre chose, où tous les riverains étaient très attachés à cet espace. On a eu un monde incroyable, ça dépend de l'enjeu en fait et du lieu. Donc on leur fait un état des lieux, on écoute et on leur fait des propositions sommaires, on est en phase esquisse. On peut pas arriver avec un truc tout ficelé, ça ça marche pas. Donc c'est sommaire, on fait des traits, qui sont des intentions, pour les gens c'est pas du vocabulaire très familier, faut être très pédagogue, faut bien expliquer que ce sont les idées qu'on inscrit sur le papier, les ¾ des gens ne savent même pas lire un plan vu du dessus, donc voyez, c'est beaucoup de pédagogie quand vous on vous montre ça tout de suite vous repérez, la Loire, le Pont Wilson, les gens ils ne voient pas la plupart du temps « Quand vous arrivez vous rentrez par ici – Ah oui mais ici je suis comment », ils savent pas. Donc il faut vraiment rassurer, avoir des visuels pas que du dessus mais aussi des visuels côté quand on projette et le mieux c'est sur place sur le terrain. La plupart du temps les premières réunions ont lieu sur place, là où on va rénover, et on regarde les endroits : « Et là voyez y'a le passage du facteur, là machin il se gare là avec sa camionnette... ». Mais ça c'est vraiment pour les parcs... ça c'est de la rénovation. Création de parc, souvent il y a création d'un nouveau quartier. Et là la concertation

elle est à une autre échelle, elle est à l'échelle du projet de quartier, c'est pas moi qui la mène en direct, souvent c'est un maître d'œuvre extérieur puisque c'est des urbanistes qui créent les quartiers, nous on est consulté ensuite en tant que... Après on va être gestionnaires des espaces, ils sont remis à la ville. Donc par exemple là vous avez les casernes Beaumont Chauveau qui sont la réhabilitation d'un quartier, qui sont le quartier des casernes, il va y avoir des constructions d'habitat, et de l'espace vert. Les habitants vont bientôt être associés à la concertation, aux choix. Donc y'a eu deux phases, y'a la première phase on dit « oui un jour y'aura... Qu'est-ce que vous avez besoin ? ». Donc il y a une première réunion publique pilotée par le Maire et tout sort : les stationnements, vous avez tout tout tout tout. Donc après il y a un bureau d'étude qui travaille dessus, et après, par îlot, parce que, évidemment c'est pas les gens qui disent bah nous on veut un espace vert là, un espace vert là, les grandes fonctionnalités c'est aux urbanistes de les définir, après ça peut bouger à la marche si vous voulez. Mais après le contenu de l'espace vert on forme souvent des petits groupes de travail j' pense qu'on va en être bientôt là avec ce qu'on veut, des aires de jeux pas d'aire de jeux, des jeux d'eau pas de jeux d'eau, ça c'est pour la création de quartier, ça s'organise.

B : Et pour la rénovation, il y a un suivi ? Y'a qu'une réunion au début ou...?

LC : Alors non, il y a la première réunion et moi je travaille toujours comme ça et je continue à le faire quelles que soient les équipes municipales, et que selon les équipes municipales et j'assume tout ce que je dis là y'a pas de souci, notre rôle de technicien c'est d'être conseil, moi je conseille les élus, les élus rappelez-vous ce que c'est les représentants des habitants, les équipes changent, avec les élections, c'est pas toujours les mêmes. Et selon les équipes, la sensibilité à la concertation ou au contact, pas au contact avec les habitants au sens contact mais à la concertation est différent d'une équipe à l'autre. Donc moi je travaille très bien avec mon élue des parcs et jardins qui elle est toujours très demandeuse, donc c'est super ça se passe très bien, donc je dis voilà Myriam, c'est Myriam Le Souef son nom, je vous propose de venir avec moi à la première réunion, il en sort que je demande à quelques volontaires de faire partie d'un petit groupe restreint parce qu'évidemment je peux pas toujours avoir 25 personnes... Et que je convoque régulièrement à l'avancée du chantier. Au moins à la première réunion de chantier, en même temps que les entreprises, où ça vient de s'installer, nan nan nan mais comment on va faire, l'idée c'est pas de changer le projet, c'est que ce soit vivant, qu'ils puissent vivre avec les travaux. Donc là on n'est plus dans le contenu mais dans la forme, donc ils sont associés à comment ça se déroule, et il y a forcément des ajustements. C'est-à-dire ah bah là finalement, ici le banc comme on avait dit c'est pas possible voyez... On le déplace, c'est pas du tout un problème. Et au moment où ça naît, les gens se rendent compte de choses et donc là on ajuste : mais là on n'avait pas pensé, là finalement le passage piéton... Lui on va l'ajuster, évidemment on avait anticipé des choses la plupart du temps. Voilà, ça se passe comme ça. Donc le petit groupe de travail, je leur écris, je leur fais de petits comptes rendus, par exemple on avait fait un groupe de travail pour une aire de jeux, je faisais des comptes rendus, c'était super j'avais mes copains papis mamies, qui me répondaient, qui étaient hyper contents de savoir ... ça fait un rapport avec la population qui est très agréable en fait, ils sont très contents de participer les gens, ceux qui sont volontaires.

R : Ouais justement c'est toujours les mêmes qui sont demandeurs, est-ce qu'il y a des représentants d'habitants ?

LC : Alors voilà vous avez raison il y a plusieurs types de représentativité selon les villes. Alors ici il y en a au moins deux sortes. Au moins comme là nous des comités de quartier, et là nous la consigne du Maire de cette équipe c'est de travailler avec les comités de quartier. Les présidents des comités de quartier c'est des associations, qui organisent le concours de belote, le concours de pétanque, le basket, la gym, enfin qui ont des locaux, et qui sont les relais du quartier. C'est pas souvent très jeune, pour vous dire la réalité des choses donc ça pose un problème de représentativité. Et là, comme on parle de concertation je vais vous faire un tout petit écart, vous n'êtes pas sans savoir que le PLU qui est le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision et le Maire nous a explicitement demandé de faire travailler les habitants sur les espaces verts de la ville. C'est moi qui suis chargée, on m'a confié cette mission, d'animer dix réunions publiques avec les représentants des

habitants, et là je dois voir mon élue très rapidement faut absolument que je décroche un rendez-vous très prochainement, pour qu'on se mette d'accord avec elle sur qui on invite à ces réunions. Parce qu'en fait ces réunions je vais les animer mais le mode de concertation par un cabinet qui s'appelle l'ATU, l'agence d'urbanisme, qui me donne une sorte de cadre. C'est un genre de jeu de rôle où on leur donne les mots clefs, pour que ça vienne pas en vrac et qu'on n'ait que les crottes de chiens, les stationnements et les jeux d'enfants. Sinon ça n'a pas de sens. Donc on est accompagné dans la démarche pour faire dire aux gens quel est leur besoin d'espace vert pour les trente ans qui viennent. Pour que dans le cadre du plan d'urbanisme de la ville soit réservé ou qu'on tienne au moins compte de l'avis des habitants sur le besoin. Mais pour avoir ce besoin sur les trente ans faut pas que j'aie sur les tranches d'âge 70-80 quoi. Ce n'est pas très... Donc c'est la difficulté d'aller chercher, donc nous on les connaît bien, c'est toujours les mêmes qui râlent, on a notre top list, ou qui se manifestent, pas forcément qui râlent mais qui manifestent. Donc les représentants de quartier, ça fait une ou deux personnalités comme ça qui se dégagent. On les rencontre ces gens-là lors des CVL. Alors qu'est-ce que c'est un CVL à Tours, c'est l'expression de la démocratie locale, vous savez il y a la loi, la loi relative à la démocratie, c'est la loi MAPTAM, nous oblige à faire de la démocratie. C'est l'ancêtre de la loi MAPTAM, parce que ça fait quand même déjà dix ans. Et à Tours ça a été constitué en quatre groupes : nord, sud, est, ouest, donc le nord tout entier, l'est et l'ouest et le sud, où là, c'est des groupes d'habitants tirés au sort, qui font partie d'un bureau, qui ont un budget à disposition, et il y a des collègues. Alors groupe de convivialité, groupe histoire, c'est un peu une usine à gaz mais c'est la seule manière d'avoir du public de tout âge. Donc moi il se trouve que je suis représentante technique, j'accompagne, on ne laisse pas un élu tout seul, il est toujours accompagné d'un ingénieur dans ses réunions, donc on est quatre à se partager le territoire où on répond, où on prend note de toutes les questions relatives à tout. Et donc dans ces groupes-là, j'ai identifié des personnes ressources, qui sont des gens de toutes tranches d'âge, qui sont motivées et qui viennent régulièrement. Donc là je vais proposer à mon élue voyez de les faire adhérer à notre groupe de réflexion. Donc ça c'est lié à l'habitude, on frappe pas chez les gens « bah tiens est ce que vous voulez faire partie du groupe truc » nan ça marche pas comme ça, c'est difficile de mobiliser les gens, c'est après leur travail, ils ont les enfants, c'est très difficile de faire adhérer le public. Sauf pour un truc qui se passe au pied de chez eux, là ils viennent.

B : est-ce qu'il y a des initiatives qui viennent des habitants ?

LC : Alors quelques-unes, ça commence à venir, là c'est une nouvelle mouvance, vous avez du entendre parler des incroyables comestibles. On est en plein dedans là, le clic juste avant que vous arriviez c'était ça, c'est des demandes souvent de jardinières sur l'espace public. Alors ça débarque dans notre service, j'ai fait la réunion publique jeudi dernier sous la pluie, on s'est retrouvés dans un abris vélo chez des gens. Je leurs dis « vous savez voilà, je vais être complètement transparente, cette demande est très inhabituelle, on n'a pas l'habitude de gérer ça et ça arrive aux parcs et jardins qui est pas ma mission, parce que c'est des jardinières ». Sauf que en théorie c'est une autorisation de voirie, comme une terrasse de café ça arrive à la voirie. Donc heureusement on travaille bien en transversal, Arnaud qui est mon collègue voit ça et me dit « oulha, toc toc, euh viens me voir, ouais, faut qu'on voit nos élus là, qu'est ce qu'on fait ? ». Parce qu'on donne pas des autorisations n'importe où, parce que là c'est pas une, j'ai 15 demandes en attente. Donc là je suis en train de rédiger une note à mon élue, pour lui expliquer les tenants et aboutissants, qu'on ne connaît encore pas bien. Donc là j'ai un peu discuté avec les habitants, « mais pourquoi vous avez envie de faire ça, vous avez déjà votre jardin - Alors c'est pour nous réunir, et puis... - Oui bah il y a le comité de quartier... ». Je faisais exprès, pour essayer de comprendre leurs motivations, très gentiment, ça s'est super bien passé. « Oui mais nous on a envie qu'il y ait des gens qui n'ont pas de jardin qui puissent voir comment ça pousse », et puis il y a ceux qui disent « ouais mais nous on veut... » qui sont vraiment dans la mouvance incroyables comestibles, vous êtes déjà peut-être allés sur le site internet des incroyables comestibles et puis ça fait peut-être partie des cours que vous avez maintenant, « nous on veut participer au grand mouvement nourriture de la planète », alors oulah oulah oulah on va où comme ça ? Parce que l'espace public nous on en est garant, si c'est moche j'vous préviens, si c'est dégueulasse ça vient sur mon bureau le coup de fil, donc je vous préviens l'autorisation de voirie elle est caduque si ce n'est pas propre. Parce que espaces verts les gens ils nous téléphones, que ce soit l'agglo, sur n'importe quelle commune ça arrive sur notre bureau. Albane notre assistante elle en reçoit dix

par jour, des gens pas contents, et des branches, des machins qui dépassent, et des trucs pas entretenus, donc c'est donnant donnant quoi. Alors là on va faire un essai, avec des jardinières palette. Alors là aussi le mobilier on se pose des questions parce que dans le cadre du plan d'embellissement de la ville on essaie que tout le mobilier soit harmonieux, que tout soit de la même couleur, on a une ligne de conduite, on est Tours jardin de la France, on essaie que ce soit beau, que les clôtures ce soit pas... Que ce soit tout assorti. Et là POUF on autorise des trucs extraterrestres, donc voyez ? Donc pour vous donner un exemple c'est Quai Paul Bert, on a une jolie placette, Architecte des Bâtiments de France, on a fait faire sur mesure une clôture ouvragée qui ressemble à la clôture du quai, enfin la totale, des pierres, du calcaire naturel, et POUF on a la palette derrière. Voyez, donc nous au début, moi j'étais réticente, « tain mais c'est quoi cette merde qu'il vous nous rajouter par-dessus quoi », bah oui, ça va être peint au bout de trois saisons, ça va être dégradé... Voyez j'étais pas très favorable.

R : Oui le risque avec ces projets là c'est que les personnes motrices partent et puis ensuite...

LC : Exact, parce que c'est pas la première fois, on en a déjà, bah au bout de six mois ça disparaît. Et on a l'expérience dans les écoles : « ouais ouais on est hyper motivés ». Deux mois après, c'est haut comme ça l'herbe, parce que personne s'en est occupé. Donc on avait une certaine réticence. Comme c'est le mouvement, on a dit on est hyper *open*, on s'est dit ok on fait un essai, on verra bien, si dans six mois c'est pas concluant, on vire le truc. Donc tout le monde est d'accord, donc autorisation de voirie en cours. Mais donc j'en ai quelques-unes, là, madame Pesserault, qui me tanne, je vais l'appeler, parce que comme on a dit oui à un je peux pas lui dire non à elle, mais alors elle elle avait des idées extravagantes rigolotes d'endroits. J'dis « ah bah non là les endroits tout est pas possible chère madame ». Mais l'idée c'est vraiment je dis « mais, vous êtes sûre, y'a des gens qui viennent planter, et c'est les autres qui cueillent ? ». Parce que c'est ça l'idée, c'est un peu opposé à la société dans laquelle on vit où il y a des limites de propriété, tout le monde met des murs, voyez, pour pas qu'on rentre dans son jardin. Et là c'est open, il faut s'habituer aux évolutions de mentalité quoi. J'attends de voir.

R : Et par rapport aux gens pas contents, vous parliez de la démarche zéro phyto, vous êtes aussi dans une démarche de gestion différenciée non ?

LC : Oui mais la gestion différenciée c'est autre chose, ça a été un terme un petit peu galvaudé parce qu'on était en balbutiement de « qu'est-ce qu'on fait ? On tond on tond pas ? ». Alors nous on l'a appelée la gestion adaptée, dans notre jargon à nous en disant qu'on adaptait l'entretien au lieu. C'est-à-dire qu'on imagine aisément que la Cousinerie, on la tond pas comme la place Jean Jaurès, parce que c'est pas les mêmes usages. Là c'est un écrin devant la représentativité républicaine, là-bas c'est un endroit où on joue au ballon. Donc on peut comprendre qu'on passe une ou de fois en moins par sem... Enfin une toute normale c'est toutes les semaines, ici ça va être tous les vendredis, souvent c'est fait le vendredi pour que ce soit joli le weekend, ou le jeudi, et puis peut-être le mercredi si il a fait très chaud parce qu'il y a de l'arrosage intégré donc *pjuiiiit*, voilà, pour avoir un bel écrin de... De l'autre côté-là-bas, bah on tond une fois par semaine, ou tous les 15 jours, c'est pas grave on joue au ballon, on se promène. Donc ça c'est ce qu'on a appelé la gestion adaptée, où pour gagner du temps dans les territoires parce que petit à petit le personnel bah il est pas remplacé forcément de manière égale, et encore que nous on est gâtés parce qu'on a été très longtemps maintenus en personnel, donc là on est en diminution obligatoire depuis trois ans par restriction budgétaire, donc on remplace pas les départs à la retraite, on se réorganise, y'a une limite, forcément. Néanmoins on s'est dit ben tiens, si on tond moins souvent là, ou qu'on fauche que deux fois par an certains endroits, donc y'a des bas-côtés, des accompagnements de voirie qu'on a en enherbement naturel, donc on en a mis des petits panneaux. En général ça s'est très bien passé. Cela a été assez bien perçu parce qu'on n'a pas fait n'importe quoi. On a gardé, on a vraiment choisi par rapport à l'usage des lieux. Et ça passe tout seul, les gens comprennent parfaitement qu'on tonde pas à trois ou deux centimètres à la Cousinerie, ça n'a aucun sens.

R : Est-ce que la gestion adaptée est organisée par catégorie ?

LC : Oui ça a été... C'est pas par catégorie, on est pas un deux trois quatre... Alors on a un deux trois quatre parce qu'il a bien fallu faire une carto, on a un cartographe qui fait que ça. Pour certains endroits, y'avait des endroits qui tombaient sous le sens... En fait un avait, on va dire on a trois grandes familles : le truc dit naturel, le truc hyper léché, et puis après entre les deux. Qu'est ce qu'on fait ? Sur lesquels ? Donc là il a bien fallu les classer, parce que les équipes sur le terrain, même qui changent, peuvent pas deviner, donc on s'est donné des codes avec des grandes tendances, c'est pas à la lettre pas plus de 12 tontes par an, on n'est pas une entreprise privée, nous si il faut passer une fois de plus ou une fois de moins, bah c'est pas grave. C'est pas comme quand on commande à une boîte privée où c'est payé 12 tontes par an, 4 désherbage et pas un de plus, ça c'est, on rajoute. C'est la puissance aussi de la régie municipale, nous on s'adapte.

B : En ce qui concerne la politique des espaces verts, de façon un peu plus générale, est-ce que l'idée c'est plus d'augmenter le nombre de parcs, ou de rénover ceux qui existent déjà ?

LC : c'est quoi la politique en ce moment vous voulez savoir ? Eh ben c'est pas simple de vous répondre à ça parce que c'est lié aux exercices budgétaires et c'est toujours très contraint, donc en fait c'est au moins d'entretenir le patrimoine existant, en créer c'est selon... Alors je sais pas si c'est très facile pour vous à comprendre ça mais c'est lié à l'urbanisme, à un moment dans une ville, si il faut un espace vert ici, bah on rase là ? Qu'est -ce qu'on fait ? Moi je veux bien en faire un mais j'ai pas la place matérielle. C'est ce qu'on explique au public. Parce que j'ai des chieurs de première, et pardonnez-moi l'enregistrement, parce que j'en ai quelques-uns, qui *fjuiiiit*, on rencontre, mais, je les mets où moi, je veux bien vous faire un jardin, mais on rase vos voisins on fait quoi ? Et là bah non on peut pas c'est la route, « et là on peut pas mettre des arbres ? » bah non y'a des réseaux en dessous on peut pas. Donc les gens ont pas toujours ça dans la tête, créer un nouvel espace, ça demande de le penser très en amont. C'est création de quartier, et partir comme ça dans une ville qui est très bâtie, une création de quartier ça se fait que sur des espaces libres, donc là c'est qu'à Tours nord en ce moment, où on a du patrimoine qui se bâtit et des espaces verts qui se glissent entre. Donc on essaie, là le PLU ça sert à ça, recenser les endroits, les endroits qu'on pourrait raser ne pas rebâtir, redonner du vert dans la ville, ça c'est presque pas à l'échelle du mandant, c'est à l'échelle de l'urbanisme. Là le PLU se fait pour 2030, donc y'aura d'autres équipes qui vont passer. La grande tendance c'est oui, prenons en compte le besoin des habitants, le Maire nous a demandé ça, essayons de le traduire au mieux, en équilibre entre l'espace vert, l'économie, et le besoin de logement de la population. Donc c'est un équilibre qui est pas facile à trouver.

B : Est-ce qu'il y a eu des revirements un peu dans la politique d'espaces verts, est-ce qu'il y a eu un moment où c'était pas du tout à l'ordre du jour ?

R : Parce que là vous nous avez parlé des élus qui vont dans la concertation avec les espaces verts, avant c'était... Depuis quand en fait...

LC : Alors moi je travaille ici depuis 15 ans, et depuis 15 ans on a beaucoup de concertation. Les élus, de deux bords différents, on a eu la gauche et la droite, avaient vraiment... Nos élus espaces verts successifs, j'en ai eu trois moi, ont toujours eu à l'esprit la proximité. Alors orientée de manière différente, la première élue c'était surtout l'embellissement de la ville, au sens traiter un petit espace aussi bien qu'un grand, donc ça ça nous a impulsé un travail transversal qu'on a gardé depuis 15 ans.

La suivante était plus branchée quartiers sociaux, on a rénové des grands jardins, dans les quartiers Sanitas en particulier. Le jardin Theuriet, il est né de... On a rasé une barre. C'est pas moi qui l'ai décidé, c'est le PLU qui le décide. Il est face au Palais des sports. Après on a créé un autre jardin qui s'appelle Place Anne de Bretagne, c'est pareil, on est dans le cadre de... On est dans un quartier Anru lié à la politique de la ville pour remettre du vert, ça c'est y'a dix ans. Et à la place d'un parking on a fait un jardin. Et j'ai eu un troisième jardin, donc ça c'est parce que Nadia Hammoudi qui était l'élue d'avant, avait aussi très à cœur de développer cela

donc on a concentré les moyens, et les aides Anru, qui étaient favorables à ce moment-là, et son souhait politique qui était de développer les espaces, les jeux, dans les quartiers en difficulté sociale.

Notre élue d'aujourd'hui, elle est surtout sur la participation, les jardins familiaux. Beaucoup sur les jardins potagers. Donc on est en création d'espaces, de rénovation de potagers, et d'amélioration de tous les jardins principaux où il y a du public avec des enfants. Donc là on est sur plusieurs espaces. Donc voyez c'est pas très très différent, on va dire qu'il y a quelques visions un petit peu... C'est toujours de l'espace vert, c'est juste des familles un petit peu différentes selon les élus et selon la tendance.

Je vous parlerai de notre équipe, parce que pour être performants en régie, il faut avoir des professionnels, donc notre équipe c'est pas juste des jardiniers, qui sont parfaitement compétents, et très professionnels, formés, on a aussi des élagueurs, un expert arboré. On a aussi des gens... Donc mes trois techniciens sont tous formés bac +2 aménagement paysager avec une expérience tous de terrain, donc on a vraiment des professionnels. On a des chauffeurs, on a une équipe logistique avec des camions, sans ça on peut pas faire les rotations de feuilles, de branches... On a toutes les habilitations, qui utilisent deux personnes pratiquement pour veiller à la validité de l'ensemble des habilitations de conduite, d'engin, de taille de coupe, d'échelle, de tout ce qui fait qu'on maintient le patrimoine et qu'il faut que ce soit aux normes, et vous imaginez pas la quantité, c'est invraisemblable, de permis à renouveler... Tout ça ça rentre dans des listes, si c'est pas fait le gars il conduit pas. Donc si il conduit pas, ça bloque toute l'équipe.

R : Encore une question par rapport à la démarche zéro phyto, est-ce que pour aller vers le zéro phyto il y a dû avoir une formation du personnel justement de...

LC : Alors c'est une bonne question, alors oui et non. Cela a été plutôt une évolution des mentalités. J'veus le fait en raccourci, les vieux briscards qui avaient l'habitude que ce soit nickel en mettant la dose de Round up, fallait plus le faire ça. Propre en faisant autrement, oulah oulah. Alors il y a une partie qui a compris très vite, et une autre partie qui avait du mal à adapter ses pratiques, parce que la pratique numéro 1 ça nous fait rire c'est un petit jargon : PTB « prend ta binette ». Quand tu mets plus de produits ben tu grattes à la main. Donc on a acheté une quantité de ratisettes et de gratouiller pour ôter à la main. Après on s'est dit « bon quand même on peut pas tout faire à la main », évidemment, et donc on a investi progressivement, et on a un budget dédié à cela avec des aides de la Région, c'est soutenu. C'est normal c'est une loi qui est sortie donc heureusement que la Région nous aide, pour acheter des matériels type, mince j'ai mangé le nom de ce truc-là, c'est une espèce de petite charrue qui gratte en surface le stabilisé qui permet que les jeunes plantules soient mises racines à l'air et elles sèchent d'elles-mêmes, et ensuite y'a un petit rouleau qui raplatit. On met ça derrière une petite tondeuse. Une petite machine qui *KRRRR* pis derrière rouleau, ça marche vachement bien. Donc ça ça demande de le faire au bon moment donc effectivement formation sur l'utilisation des nouveaux engins. Et avant de les acheter on invite les jardiniers aux démonstrations. Il faut qu'ils soient convaincus, parce que du matériel qu'on achète sans eux, je peux vous dire qu'il sort pas de l'atelier.

R : C'est déjà arrivé ça ?

LC : Ah bah oui évidemment, pas forcément sur ce domaine-là mais des trucs où les publics adhèrent pas, *pfft* vous pouvez toujours courir. Vous obligerez pas quelqu'un, on est pas, vous avez vu, nous on est grand, les gars ils embauchent dans des sites, on est pas tous les matins... Y'a des agents de maîtrise ils sont chargés de ça, de la gestion du matériel, de veiller à ce qu'ils prennent les bons outils pour faire les bonnes tâches, qui sont affectées par semaine, par jours, enfin chaque agent de maîtrise s'organise, à côté ils y vont une fois par semaine et par lieu, on peut pas être là tous les jours, nous on y va... On y va de temps en temps, donc de temps en temps on lève des loupes, « ah bah c'est trop large – Mais vous pouviez pas nous le dire [avant de l'acheter] ? ». Donc il y a un groupe de travail matériel qui a été mis en place depuis déjà huit ans, où les utilisateurs participent, on va voir les démos, on préfère ça ou ça, parce que c'est compliqué. J'veus rappelle que c'est de l'argent public, et qu'on est contraint de faire des appels d'offre et qu'on n'achète pas ce qu'on a décidé. On achète ce qu'on a décrit. Donc il faut être suffisamment habile pour que la description puisse

permettre aux gens de répondre et qu'on ait le bon matériel. C'est chaud parfois, parce qu'il y a des concurrents qui font un truc qui se ressemble, mais pas parfaitement, on s'amuse pas là, pour acheter le matériel, c'est très compliqué, c'est pas comme votre porte-monnaie, vous voulez cette paire de chaussure, y'a les mêmes en face mais non vous voulez celle-ci vous, bah ça on peut pas, en marché public. Faut définir des règles du jeu très précises, tout est possible mais ça demande une organisation compliquée.

R : Et comment on a réussi à faire changer un peu les mentalités ?

LC : Avec le temps. C'est pas du jour au lendemain. Au début ça a été basé sur le volontariat. C'est-à-dire qu'il y en avait déjà qui sentaient pas les produits, au sens vraiment étymologique du terme, ça les gênait, c'est des produits chimiques. Et on était déjà en lutte biologique intégrée, depuis très longtemps, dans nos serres de production. On a une serre de production qui produit 400 000 plantes l'année, et donc déjà dans les serres c'était... Vous imaginez, bombarder du produit dans un endroit clôt... Ils ont vite pigé que c'était pas une bonne idée, on a vite pigé que bon bah non on pouvait pas laisser les gens tousser, les masques et tout... C'était en place depuis très longtemps. Donc c'est nos petites bêtes, les coccinelles, ça marche nickel, sauf qu'en milieu ouvert ça marchait moins bien. Quand on est à l'air, les produits c'est pas pareil. Avec la prise en compte progressive, des médias, de manger plus sain, de faire attention, de pas polluer... Tiens voyez c'est pas venu du jour au lendemain, c'est venu progressivement, y'a toujours des irréductibles gaulois dans les équipes, mais là y'en a plus, tout va bien. Cela a été avec le temps, avec le volontariat, et par exemple le parc des Prébendes est passé en zéro phyto bien avant la loi et le Botanique aussi. Un jour les gars nous on dit « Vous le trouvez comment le parc cette année ? – Super – Bah on est en zéro phyto – Ah bon ? ». Y'en a qui nous avait fait « On a essayé depuis 6 mois, on a essayé », ils commencent une allée, puis deux allées, ils voient comment ils peuvent gérer. « Bah, en échange vous avez fait comment parce que c'est un temps monstrueux ! – Bah on va essayer, est-ce que c'est si grave si on tond un peu moins telle pelouse ? ». C'est un passage de moins, pendant ce temps le gars qui tond pas, binette ! Vous voyez ça a été un petit équilibre progressif, on n'a jamais imposé quoi que ce soit, c'est pas possible. Au début d'eux-mêmes, certains qui étaient très en avance, et on s'est appuyé sur ces forces vives-là. Quand on s'est dit « Voilà, la loi Labbé, nous on voulait prendre de l'avance, on pouvait pas passer du jour au lendemain, ce sera trop compliqué, faites-nous des propositions sur ce que vous pensez de vous-même pouvoir mettre en place ». C'est parti comme ça. En disant « voilà dans d'autres villes ils font ça, on a pensé à ça, c'était beaucoup de partage en fait. Et puis des essais, on a essayé de nouveaux engins, on est allé voir à côté comment ils font... C'est venu comme ça progressivement, et il y avait une certaine fierté, et c'est hyper important, vous verrez dans votre carrière la moitié du temps c'est du management. C'est la relation à l'autre. Et vraiment, dans tous les métiers, dans tous les domaines. Et ça au début on vous l'apprend pas à l'école.. Vous passez votre temps à faire des messages bien enrobés parce que si il est pas bien enrobé, l'effet papillon on le retrouve plus tard. C'est l'expérience qui montre les choses. Donc pour pas avoir d'effet papillon, on y va tranquille en concertation. Cela demande beaucoup de temps, d'énergie, de motivation. Et voilà! petit à petit on a fait des visites parce que ben.... Alors c'est quoi la notion de propre? c'est propre ou c'est pas propre là? beeen ça dépend des gens! c'est bon ou c'est pas bon? ça dépend des gens! il est bien le film ou il est pas bien? ça dépend des gens. Pourtant vous avez vu la même chose. Il y a eu un gros travail de qu'est-ce que le propre... vous avez sûrement lu l'étude de Plante & Cité. Allez-y si vous l'avez pas lu celle-ci sur la notion de propre. Donc moi j'ai fait des formations, mon collègue aussi.. ceux qui sont très en avance c'est Versailles. Cela fait dix ans qu'ils sont en zéro phyto. Et Cathy-Biass Morin qui est une de mes copines qui est la directrice des espaces verts de Versailles a été le conseil technique du sénateur Labbé qui a mis en route la loi. Donc elle elle a organisé des formations. A chaque fois elle a eu 300 personnes fin y a plus de place c'est terrible! il y avait vraiment une réelle envie de la part des espaces verts et des dirigeants de la direction des espaces verts d'avancer dans ce domaine. Car de toute façon c'est pas bon pour nous hein! Nous les agents qui tombent malade car ils respirent trop de produit. Alors...c'est pas vrai.. mais y en a qu'on des maladies professionnelles hein faut pas se leurrer aujourd'hui! dans toutes les villes hein! aujourd'hui on aura plus ça. Et heureusement qu'on évolue. Que y a cette prise de conscience, et planétaire et de santé publique et de pas polluer le sol. Et donc pour répondre à vos questions: oui ça a été progressif, oui avec de la concertation et un peu de formation aussi.

B: Vous avez parlé de Plante & Cité, est-ce que vous travaillez avec eux, avec le label écojardins?

LC: Alors on y est pas encore au label écojardins. Pour l'instant on a le label quatre fleurs grand prix fleur d'or qui sont des.. labels donnés par le ministère du tourisme mais qui contiennent dans la grille. Je vous invite à aller la voir si vous connaissez pas la grille de notation des quatre fleurs. Y a que 20% de fleurissement le reste c'est la qualité de vie. La qualité de vie dont le zéro phyto, dont le respect dont les déchets dont la politique de l'urbanisme. Lisez là elle est très intéressante. Vous allez sur le site du CNVVF et vous tapez grille d'appréciation du jury. Alors je pense qu'on y viendra. Aujourd'hui on est en train de se demander si on doit pas se faire éco certifier euuh en sachant que les labels c'est payant c'est variable qu'un an sur une partie du territoire. Nous on est en restriction budgétaire donc on se dit qu'est ce que ça va nous apporter? et de plus on ne sait pas aujourd'hui on en est au stade de la réflexion. Est-ce que ça nous apporte du public en plus? Tous nos parcs sont gratuits. Qu'est ce qu'on va gagner? Je sais pas.. Pour l'instant peut-être une visibilité pour les habitants, pour la ville. Vous savez ça ça devient très politique donc on commence à y penser je pense qu'on va commencer à faire des propositions avec des élus en disant: voilà ça ça coûte tant. Jusqu'à aujourd'hui le label quatre fleurs était gratuit. Il va devenir payant à terme. ça n'existe pas le gratuit hein. C'était encore un artefact d'une organisation des années 60. Tout ça c'est fini c'est normal. Les jury c'est des gens qui se déplacent, qui mangent qui dorment. ça n'existe pas le coût zéro. C'est des experts en plus c'est pas n'importe qui.

B : Je rebondis sur ce que vous avez dit à propos de l'attractivité. Est-ce que les parcs ont aussi été pensés pour attirer les locaux ou pour essayer d'attirer les gens de plus loin?

LC: Bah euh je pense que c'est surtout... Les parcs de la ville de Tours sont fait pour les habitants. On a pas de reconnaissance internationale particulière si ce n'est l'inscription aux monuments historique ou le parc des prébendes et y à des monuments remarquables le cèdre du Musée des Beaux-Art. Alors vous voyez de fait ça a été pensé mais avant qu'on était là il y a 150 ans. Ca c'était des parcs qui était là bien avant que nous n'arrivions pour les gérer. Les parcs de l'avenir... On a constitué un jardin japonais... qui attire une clientèle internationale. Il est très récent il a un an tout juste. Si vous voulez il a été fait dans le cadre d'un jumelage. Du bouche à oreille ça va venir, peut-être que y aura également quelques visiteurs étrangers... Mais en fait le territoire tourangeau c'est le Val de Loire. Les gens viennent en Touraine par ce que c'est le jardin de la France et les châteaux. Ils ne viennent pas aujourd'hui à Tours pour nos jardins. Il viennent à Tours pour voir Villandry... vous voyez? C'est le Val de Loire. Va falloir penser plus loin hein la métropole nous y encourage.

R : Par rapport au plan de gestion, est-ce que il y a une évaluation de l'efficacité de votre travail? fin y à des indicateurs je suppose... qui permettent de dire si ça a été efficace par exemple le zéro phyto?

LC : Je comprends pas bien votre question mais reformulez, continuez.

R : Du coup par rapport au zéro phyto, il y avait un objectif...

LC : Oui est-ce que'on a plus de plaintes ou on en a moins par rapport aux habitants... C'est cela que vous voulez savoir?

R : c'est plus est-ce que on a un moyen de mesurer l'efficacité de la mesure mise en place en fait?

LC : Non. Fin ça dépend; on est pas dans une entreprise avec un code qualité. ça existe pas ça. Ici, on a surtout un nombre de plainte ou alors on affiche les remerciements mais y en a quelques uns que l'on reçoit par an et qui disent : Vous faites un travail formidable, c'est magnifique, merci on adore votre parc! on reçoit souvent plutôt: Qu'est ce que font les parcs et jardins c'est scandaleux! le tas de branche est là depuis deux semaines... Alors quand j'explique au monsieur qu'on a que deux broyeurs et puis que là c'est la saison de la taille et qu'on

peut pas être à tous les endroits mais que ce sera fait la semaine prochaine cher monsieur... On s'énerve pas parce que là... Je réponds jamais tout de suite parce que sinon on répond des choses désagréables. Parce que les gens ils nous agressent on a notre organisation! Ils pourraient demander plutôt que de nous agresser... mais non. Ils paient des impôts vous comprenez alors il faut que ce soit fait tout de suite. Parce que l'attente en matière de propreté elle est pas la même pour chacun et c'est vraiment ça notre indicateur; c'est la population. Et aujourd'hui bah non c'est à dire qu'avec moins de personnel moins de produit on a pas plus ni moins de retours de gens qui se plaignent... y en a toujours hein, toujours les mêmes... ils se sentent un peu des gardiens du site... mais on peut pas empêcher, c'est la vie!

R : Par rapport, vous parliez d'une personne qui était chargée d'organiser l'évènementiel?

LC: Pour faire vivre un peu les jardins.

R : Qu'est ce qu'il y a comme évènements?

LC : On essaie de faire des visites, des dimanches verts : vous pourrez aller sur notre site tout y est expliqué! le site ou la petite plaquette. On a les dimanches verts on essaie d'organiser 2 ou 3 manifestations types. On avait une journée verte il y a quelques années qui s'est transformée où l'idée c'était de montrer le savoir-faire au public de nos jardiniers. Donc il y avait des démonstrations, ateliers d'élagage, broyage et des tas d'ateliers d'activité associatives: fabriquer un nichoir à oiseau, goûter des plantes... Fin tout ce qu'on trouve habituellement dans les fêtes des plantes et compagnie. Là aujourd'hui on est en manque de moyens déjà et puis on s'est un peu essouffés. Donc aujourd'hui on est plutôt découverte de la forêt. On fait une journée "brame du cerf". Avec une visite, d'expliquer les milieux forestiers... Donc c'est aussi les espaces verts. On fait une journée ouverture des serres de productions. Les gens adorent: on montre les nouvelles variétés, on explique de la graine à la plante, la nurserie les différentes phases de transplantation: un super jardiland quoi. Le public adore et vous savez il faut tenir compte de ça hein. Vous savez les loisirs des français sont très axés sur le jardin. C'est pour ça que y a du succès. Il y a aussi des expositions... On essaie d'organiser dans les cadre des dimanches verts quelques visites de jardins découverte. Mais ça marche pas très très bien en fait. A part le botanique où de toute façon les gens vont rarement dans un jardin exprès, sinon pour les aires de jeux et les animaux. Sinon c'est les habitants autour qui fréquentent le parc. Vraiment les parcs sont faits pour les habitants.

R: Vous organisez des évènements... Est-ce que vous savez si il y a aussi des associations qui font appel à vous pour organiser des évènements?

LC : On a parfois des expositions qui se servent des jardins. Les associations utilisent les jardins pour faire la brocante du comité de quartier truc pour ...

R: c'est pas forcément pour sensibiliser les gens...

LC : Nan... c'est pas forcément leur mission fin ils y gagnent rien. ça marche quand c'est la ville qui les embauche parce que c'est jamais gratuit c'est toujours un problème d'euro hein. Quand on fait venir des associations elles viennent pas bénévolement. Elles installent un stand, elles proposent une animation... on les rémunère. Donc on s'associe aujourd'hui à la gloriette qui a sa journée de la courge au mois de septembre, la journée du cerf-volant, la journée des abeilles... Vous voyez la mission environnement de l'agglomération est... Si vous voulez notre mission d'évènementiel est très limitée et on en a pas les moyens en fait. Alors qu'à Nantes, ils ont une mission évènementielle très déployée. Ils sont quatre ou cinq personnes dédiées... vous imaginez? Quatre ou cinq personnes à plein temps. C'est le groupe ici de maîtrise d'oeuvre pour toute la ville. J'ai halluciné quand j'ai vu ça... ils ont fait des trucs supers! voilà c'est une autre échelle... Peut-être que nous à l'échelle de la métropole on aura une cellule évènementielle jardin qui va potentiellement faire venir du public. Parce que c'est la commande de cette équipe : l'attractivité, le rayonnement. Donc à nous d'inventer

des choses pour faire venir du public. Ça peut-être culturel ça peut-être jardin. Vous voyez là le Kcode qui fait venir jusqu'à la reine de Norvège c'est une organisation culturelle, il y a aussi l'inauguration d'un jardin, y a aussi l'inauguration du bâtiment à rayonnement international puisque il y aura des oeuvres internationales. Mais voyez on s'éloigne du jardin là c'est la partie culturelle. Néanmoins autour d'un bâtiment, il y a toujours des espaces verts, donc nous on se retrouve toujours un petit peu associés à l'évènement. Et c'est rarement un jardin lui-même.

R: Et du coup les gens sont au courant? Est-ce que il y a des panneaux d'information par exemple pour les prébendes pour dire que c'est zéro phyto...

LC : ah oui! on a notre petit logo sur des panneaux zéro phyto même dans les rues... Qui indiquent cela. Et puis on a fait de la communication aussi dans le journal municipal qu'est distribué dans les boîtes aux lettres. Il y a eu des interviews Nouvelle République et le journal local, y a eu la télé... y a eu plusieurs fois des interview... pratiquement tous les 15 jours. Là c'était sur la tempête d'hier... On a tout.. après les oiseaux, la période des naissances...le fleurissement c'est bientôt hop les jonquilles apparaissent on a un évènement fleurissement.

B: Au niveau du budget maintenant. Quel budget est alloué aux espaces verts?

LC : Il y a deux budgets : de fonctionnement et d'investissement. Il est pas voté. Je vais vous dire combien on a cette année. C'est autour de 800 000 € ce qui est très bas pour une ville comme la nôtre mais on fait avec. Je vous le dis car c'est vrai. Le budget est voté fin mars. On a été pendant des années à un million de fonctionnement, un million d'investissement; là on est à 750 ou 800 000 dans les deux sections. Voyez... 25% de réduction depuis quelques années... c'est pas facile, ça fait $\frac{1}{4}$: disparition.

R: Après il y a sûrement des périodes où on a envie de plus investir? Car on a cette idée...

LC : Idée ou pas, il faut faire avec l'enveloppe qui nous est dédiée. Donc là mais idées j'en ai des listes comme ça là vous voyez je fais des cartes de recensement avec tous les alignements qui doivent être remplacés. Heu je vais pas pouvoir donc on fait la liste avec des priorités de priorités et on fait les urgences. Donc on fait beaucoup travailler la régie qui nous coûte moins cher car on a nos propres matériaux sauf que il y a des petits jeux d'écriture si vous voulez. L'investissement, là où c'est un peu compliqué c'est de l'argent lié aux dotations de l'Etat et aux impôts locaux, mais aussi à l'emprunt. Et ça ça dépend de la capacité de la ville à emprunter et à rembourser. Le fonctionnement : c'est l'argent qui est dédié au paiement des salaires et à l'achat de tout ce qui est matériaux : la terre, les cailloux, le fioul... tout ce qui fait fonctionner l'équipe régie c'est du fonctionnement. Et ça, il est limité lui aussi c'est notre porte-monnaie. On ne peut pas puiser ce qui est pas inépuisable alors que l'investissement peut-être parfois subventionné. C'est plus coûteux, mais on a des subventions de l'autre côté on a moins de marge mais ça coûte moins cher. C'est un juste équilibre entre les travaux faits avec la régie qui sont revalorisables en investissement donc là il y a des jeux d'écriture qui permettent de ... une partie revalorisée en investissement qui fait baisser la dette. C'est très compliqué mais si on comprend pas bien ça on comprend pas bien après quelle marge on a. Le budget c'est environ 800 000 dans chaque section. Il sera rendu public dans quelques semaines... On a vraiment une petite enveloppe... Il y a des années où on avait plus de mou mais bon c'est lié à la santé financière de la collectivité elle-même si vous voulez c'est pas lié aux parcs et jardins eux-même. Et puis aux choix. Vous avez un gros porte-monnaie ville qui est réparti en petits portes monnaies: parcs et jardins, sport ... Donc à volume équivalent vous mettez ce que vous voulez dans chacun des portes-monnaies hein si il faut construire un gymnase, une école ben ça fait moins de jardin ... Toute façon quand on récupère un truc c'est qu'on l'a pris à quelqu'un d'autre... Parfois on a des surprises dans les budgets supplémentaires d'argent pas dépensé donc c'est réaffecté... C'est assez rare mais ça arrive: nous on dépense tout hein!

B : Sinon est-ce que ben malgré toutes ces contraintes budgétaires est-ce que vous avez des objectifs, des pistes d'amélioration. On avait l'exemple des jardins 2.0 connecté ou le développement de l'agriculture urbaine....

LC : Houla ! C'est dans les cours à l'école... dans la vraie vie... c'est encore sur le papier à Tours. Zéro il se passe rien. C'est des budgets les QR codes on a regardé on a pas les moyens.

R : on parlait tout à l'heure d'augmenter la concertation... ça ça fait partie des objectifs quand même?

LC : Bah oui moi je suis payée que je sois là à mon bureau ou à concerter ça coûte zéro à la ville. ça coûte du temps mais c'est pas un investissement supplémentaire.

B : Et vous avez dit que il y avait comme même quelques actions de sensibilisation de formation qui étaient faites. Est ce qu'il y a des panneaux de mis en place sur l'écologie pour informer les habitants ?

LC : ça arrive. Chaque année dans l'enveloppe qui est réservée à la communication et à l'évènementiel ben on se dit qu'est-ce qu'on va faire de ça ? Donc on fait une proposition à notre élu et quelques fois y à une exposition sur un thème, quelque fois y a une commande donc on y consacre toute notre énergie et tous nos moyens. C'est des choix au départ. A chaque fois qu'on vote le budget, y à un programme qui va avec. Avec des préchiffres. Donc en juillet de l'année d'avant on prépare un budget donc là dans 3 mois on va préparer le suivant qu'on a pas encore dépensé le premier. Pour l'année prochaine, si on reste dans le même volume, qu'est-ce qu'on peut faire ? Donc on anticipe on fait des pré-chiffrages pour que quand c'est organisé en fin d'année pour le vote... fin jusqu'à aujourd'hui c'était fait en décembre pour qu'on ait une année entière budgétaire pour d'autres raisons c'est voté en mars. Peu importe on s'adapte. Il faut que il y ait des programmes et ils varient suivant le montant qu'on va nous attribuer. Donc l'élu donne ses priorités dans tout ça. Donc pour vous répondre les expositions oui ça arrive mais c'est pas récurrent. Si on a un thème. Par exemple cette année on va parler des jardins potagers de la ville de Tours, on commande une exposition donc on y met les moyens parce que imprimer les affiches, faire des kakémonos ; ben voilà c'est de l'argent c'est pas des feuilles qu'on colle sur du papier qu'on récupère c'est plus des étudiants faut que ça ait de la gueule quoi pour le public. Si on veut faire venir faut pas que ça fasse amateur.. Voyez ? on est des professionnels donc il faut le budget qui va avec même si on a de l'imagination même si on est bricoleurs et astucieux et que la régie est vachement bien on peut fabriquer des beaux panneaux peints... Mais les impressions de photos qui ont de l'allure ou de texte ça se paie hein.

R : J'avais juste une dernière question parce que vous parlez de Nantes. Vous avez l'air de bien connaître le fonctionnement. Est-ce que y à des échanges qui se font ?

LC : En fait les échanges oui ils sont faits à chaque fois qu'il y a des formations organisées dans les villes. Comme nous on est pas très loin on va à Angers, on va à Nantes, on est organisés en réseau. Donc le réseau comme vous vous avez peut-être votre réseau après étudiant quand vous serez dans le monde professionnel. On a plusieurs types de réseaux des réseaux par corporation et des réseaux par métiers. Donc il y a le réseau des ingénieurs, l'AITF (l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France) qui regroupe 5 000 membres par spécialité et quand on est membre on connaît tous les collègues et on peut passer un coup de fil quand on a besoin d'un truc. Après y a les corporations de jardins. Donc Nantes Angers évidemment on se connaît tous. On a tous été visiter les voisins. Quand on organise une découverte de nouveaux parcs ou une nouvelle structure, on invite nos voisins. Y à la presse, c'est local en fait. Donc là c'était dans le cadre de ... c'était organisé par l'AITF à Nantes. C'était à Nantes et donc moi j'y étais allée. On connaît bien le directeur et le chef de la com... et on se dit qu'ils sont très en avance. Mais ils ont plus de sous que nous! Mais tant mieux on est très contents c'est magnifique ils ont vraiment de très beaux parcs et de très beaux événements. Ha Ponty quand ils ont fait Ponty... avec toutes les petites bêtes en fleurs là Poussin ça a eu un succès incroyable.

B: On a fait le tour...

LC: Quoi vous dire de plus .. Sur les 230 agents il y a 150 terrains mais y à aussi la logistique atelier les chauffeurs la production, quelqu'un qui s'occupe des aires de jeux. Qui c'est que j'oublie...? Le pôle végétal donc production avec les acheteurs de végétaux. On a aussi un pôle finance administration. Vous imaginez bien que y à quelqu'un qui gère les présences/ absences, réhabilitation, une DRH délocalisée. On a 3 comptable, une cheffe de budget, respo marché, dépenses. On a un paysagiste détaché qui n'est pas dans notre service... qui est à la direction générale avec qui on travaille. Donc à la direction on est une vingtaine et tous les autres sont sur le terrain... ils sont délocalisés. On a un gars qui fait que les peintures des bancs, un gars qui fait que la réparation de l'arrosage intégré. Bah chacun dans sa spécialité hein car la gestion des espaces verts c'est pas que tondre et tailler les arbustes. Il faut les camions pour évacuer les tailles, les feuilles. Il faut remettre des bancs neufs il faut des gars qu'entretiennent l'aire de jeux car avec toutes les normes de coincement de tête de doigt de cou. La gestion c'est permanent c'est pas juste envoyer une équipe sur le terrain quoi c'est bien au-delà. Et croyez-moi il s'ennuie pas mon collègue à côté. La notion de travail d'équipe c'est pas toujours bien compris. Y a toujours le "Vous dans les bureaux ..." Tout comme on se rend pas vraiment compte du quotidien comme on est pas sur le terrain tous les jours. C'est pour ça que les deux c'est bien qu'il y ait des moments de rencontre pour partager et chacun nos contraintes, et eux leurs contraintes sur le terrain. Après quand on a une équipe qui est mise en place depuis un moment on se connaît bien donc ça se passe bien. Mais nous la collectivité donne des contraintes temporelles. Il faut beaucoup anticiper pour que soient livrés les râteaux, et tout le matériel sur le terrain il se passe des mois! c'est pas juste à la maison vous allez chez Jardiland acheter votre râteau ça marche pas comme ça quoi. On en achète pas qu'un et même si on en achetait qu'un on peut pas l'acheter chez Jardiland, c'est pas possible! Donc ça demande une organisation pluri-annuelle donc c'est un vrai travail et ça parfois c'est pas toujours très... Mais c'est normal hein de toute façon moi je dis chacun son métier c'est pour ça quand on forme une équipe tout se déroule normalement hein.

R: Vous avez parlé d'un power Point sur le zéro phyto?

LC : Si je le trouve...

On a les animaux aussi.. Parce que je viens de voir le chef animalier. Les animaux dans les parcs. Avec une cheffe animaux qui a toutes les règles d'habilitation de présentation au public. Quand on présente des animaux public il faut un examen de capacité.

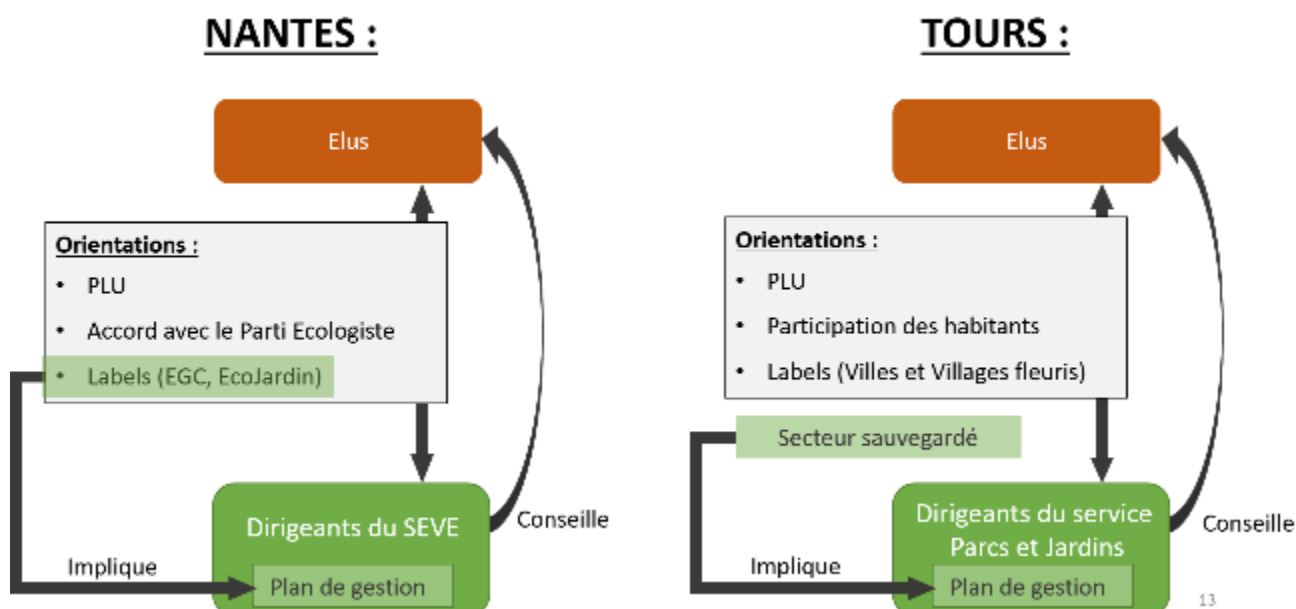
Ce que je peux vous montrer là tout de suite c'est le bilan de l'année, les voeux du service.

On projette voilà un peu de tous les p'tits moments, le fleurissement les portraits de service... Donc voilà dimanche vert et nuit des cerfs on fait une ouverture nocturne des cerfs. Cela c'est un stage sur la tensiométrie où le collègue utilisait les sondes tensiométriques pour la gestion de l'eau. Le printemps des poètes ça c'est une animation avec nos collègues de la culture. Donc là comme vous pouvez le voir ça se passe dans les jardins. Courteline donc là voilà c'est une exposition artistique d'une association qu'a demandé la serre. Et donc voilà une inauguration avec l'élue qui est la dame ici... puis avec d'autres élus. A fleur de trottoir... Je vous ai pas parlé de ça c'est notre campagne de fleurissement de la ville basée sur le volontariat avec des permis de planter sur le domaine public. ça ressemble pas aux incroyables comestibles parce que ça se mange pas. c'est que amélioration du végétal de la ville. Donc on paye des petites saignées et puis on fournit les plantes et ensuite les gens les entretiennent. Voyez on fait les travaux: donc ça c'est notre contribution au développement du vert dans la ville. Les crues faut bien les gérer... rendez-vous au jardin c'était la manifestation de l'année dernière. Donc on a fait une sorte de labyrinthe en herbe avec des plantations voilà ça c'est avec de la visite du public. C'était à Noirmoutier, c'était coupé à Saint Martin. L'événement Saint Martin. Voyez c'est assez joli, tout ça c'est de la régie, on a tout fabriqué nous-même. ça c'est les rendez-vous aux jardins en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avec les papys mamy qui sont tout contents... ça c'est la cité de la gastronomie... octobre rose ça c'est médical on fait le ruban rose place Jean

Jaurès ça sensibilise le public. Le jardin japonais inauguré par le Maire et par une délégation japonaise donc on l'avait fait pour. On avait un an pour le faire. C'était short mais voilà. Y a le concours des balcons fleuris. Le concours des jardins familiaux. C'est beau hein? La livraison du sapin, qui est coupé chez des gens, qui est escorté par la police c'est un convoi exceptionnel. Rien que le sapin ça prend 6 mois d'organisation. On s'y prend 6 mois à l'avance. Le décor du conseil municipal... Le fleurissement remarquable à Tours.. on a une composition assez exceptionnelle les jardiniers composent eux-mêmes c'est très beau. Les travaux... qu'on a suivi, de l'élagage. Cela c'est mon petit chantier du Val on a fait de la concertation. Il pleuvait des cordes!!! les gens étaient là comme même mais il tombait des cordes! Terrible! Ils sont archi-contents, à l'inauguration c'était super! "On est hyper contents ça a changé notre vie dans le quartier, c'est des voies qui rentre dans l'urne..." Nan mais sérieux ça donne vraiment une image positive de l'entrée du vieux Tours. Le curage du bassin donc ça c'est pas très glamour mais faut bien le faire. Ça sent mauvais, gêne les rues, vous voyez on a mis des panneaux. Le jardin Sisley alors ça ça aussi c'était un truc vilain et là c'est super on est super contents. On a aussi des forêts donc vous voyez notre élue qui est là fidèle au poste. On a créé une passerelle, accompagnement végétal, on a contribué à réaliser un espace convivial au jardin botanique à la place de la fosse aux ours. Donc moi j'étais chargée du comblement, de casser... voilà. Le fameux jardin japonais.. donc mine de rien faut consulter pour ça et ça et ça... c'est de gros moment ça je me rappelle. On a refait une aire de jeux, on a dû abaisser les clôtures car y a du coincement de cou... voyez là les chouchous ce qui font là.. S'ils sont trop petits qu'ils se lâchent les pieds : ils sont suspendus! Je vous jure que c'est vrai j'en ai vu! On a rénové une volière... ça c'est Châteauneuf qui va être préfiguré... y a eu une réunion publique d'information on fait de l'éco-pâturage, on a nos petites biquettes. Voyez notre cimetière on a des aménagements paysagers où là on a mis beaucoup de couvre sol à la place de haies donc on a aussi gagné du temps en taille. En fait on a remis à plat toute notre manière de ... fin pour répondre à votre question.. Avant de les tailler ça prend du temps, ça s'abîme, faut les remplacer. Alors que si on remplace par des couvres-sol, y a des fleurissements et c'est un entretien une seule fois par an. Alors ça dépend les vivaces faut y revenir tous les trois ans... Mais on fait des essais hein on est en tâtonnement de toute façon. On fait de la signalétique quand même on change les panneaux qui date des années soixante. On a des tempêtes qui nous font des blagues. On rénove des îles aussi. Oui vous êtes sur le Cher, ça c'est des îles au milieu du Cher... On rénove des petits squares... là on a planté des bulbes mécaniquement... ça fait partie de la nouveauté ça. Et pour 2017, Minneapolis la foire de Tours, fête de la danse au jardin botanique... Le brame du cerf, les visites du bois des hâtes... La place de Châteauneuf en version aménagée. C'est une préfiguration avec juste des pots pour empêcher les gens de stationner. Après y aura des petits squares... C'est en deux temps. Bah là on va préfigurer un jardin.. Un deuxième jardin et un troisième jardin. Voilà ça c'est avant après, un petit peu de changements... Voilà Châteaubriand je suis censée remplacer le jardin par ça donc c'est une image de synthèse faut que ça fasse ça plus tard... J'ai deux mois pour le faire. On fait les abords du cimetière, voilà les granges-Collières c'est un endroit qu'on ouvre au public avec nos collègues de la culture qui feront des animations musiques, fêtes de la musique... théâtre... Activités variées : ça c'est des petites blagues... Et Voilà... Vous avez vu les évènements de l'année!

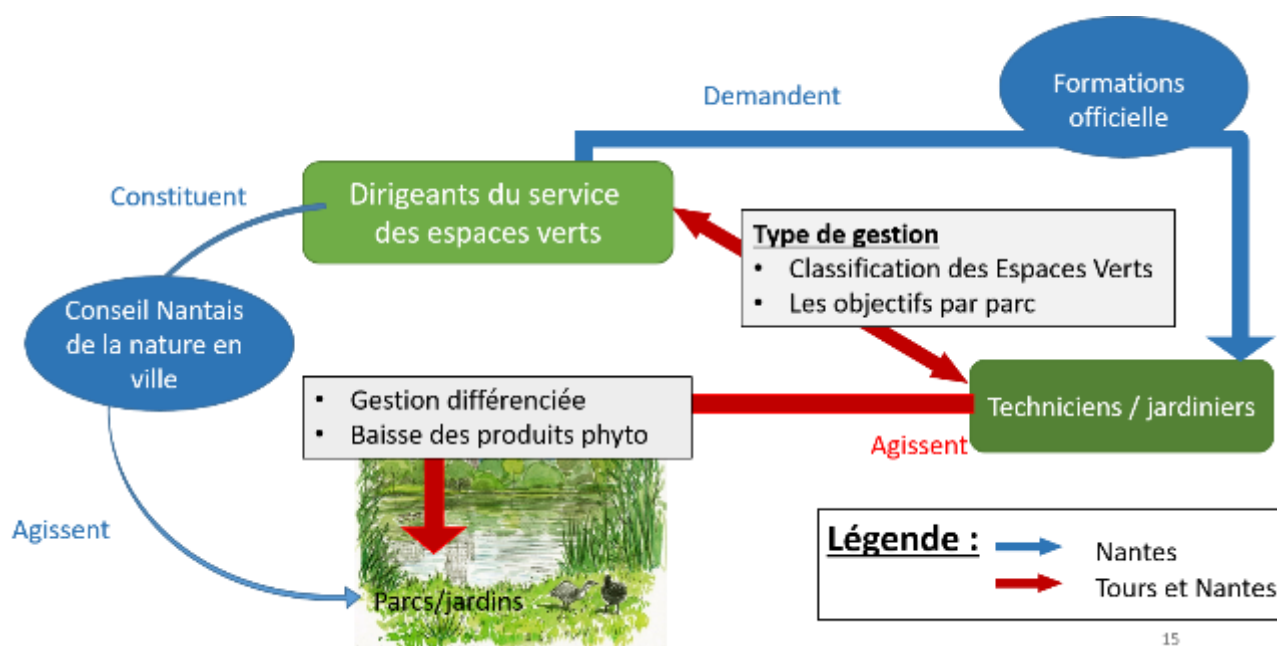
Annexe 6 : Schéma des interactions entre acteurs pour l'orientation politique

Réalisation : Rachel Frégné, Brice Mazallon (mars 2017)



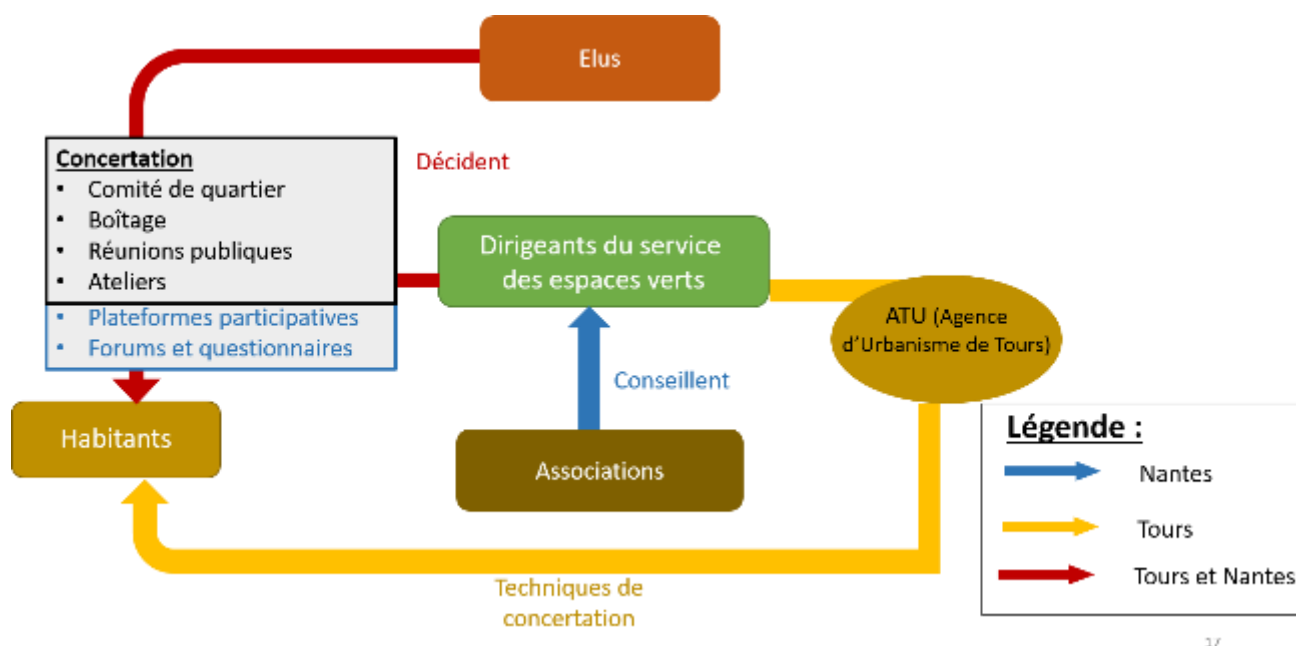
Annexe 7 : Schéma des interactions entre acteurs pour le mode gestion

Réalisation : Rachel Frégné, Brice Mazallon (mars 2017)



Annexe 8 : Schéma des interactions entre acteurs pour la concertation

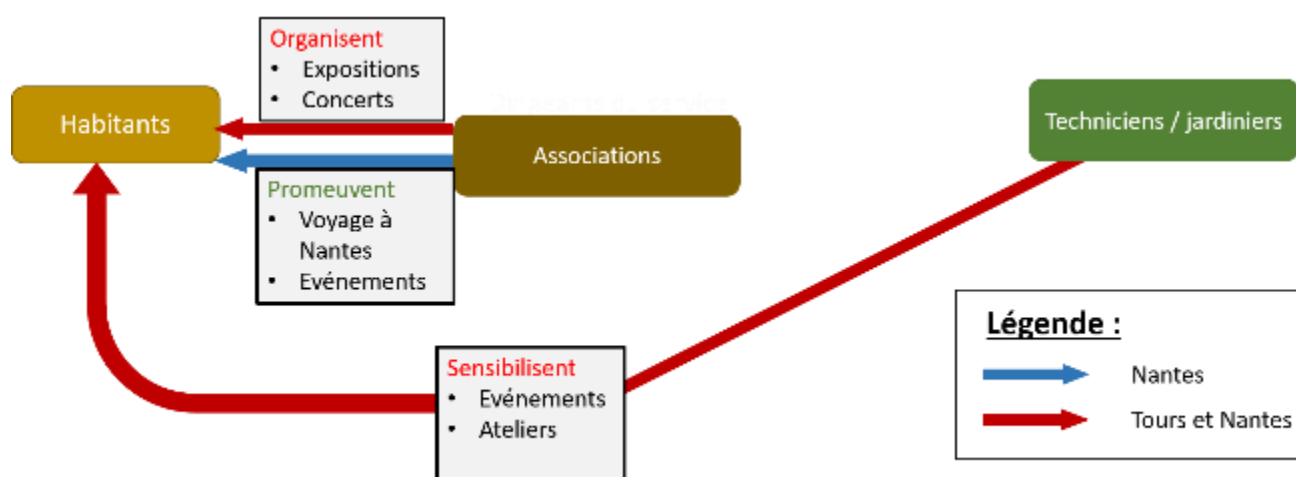
Réalisation : Rachel Frégné, Brice Mazallon (mars 2017)



17

Annexe 9 : Schéma des interactions entre acteurs pour la sensibilisation

Réalisation : Rachel Frégné, Brice Mazallon (mars 2017)



18

CITERES

UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement



35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
Demazière Christophe

Daumin Caroline, Frétigné Rachel, Mazallon Brice
Projet de Fin d'Etudes DA5
2016-2017

Verdir les villes en croissance rapide : La politique des parcs urbains à Nantes

Résumé :

Les parcs urbains sont des éléments très importants au sein des ensembles urbains, notamment du fait de leurs différentes fonctions (urbanistiques, sociales, environnementales, etc). Cela est particulièrement vrai au sein de la ville de Nantes, qui se veut être un modèle en matière de gestion et de création de parcs urbains, forte de ses 200 ha de parcs et de sa centaine de jardins.

Ce travail s'intéresse donc à Nantes et à sa politique d'espaces verts avec pour objectif de définir si oui ou non la ville est le modèle qu'elle prétend être dans ce domaine. Plusieurs éléments tendent à confirmer le caractère exemplaire de la ville dans le domaine des parcs urbains. En effet les espaces verts ont été intégrés dès les années 1980 au sein de la politique nantaise via les documents d'urbanisme, et de nombreux événements ont été organisés sur ces espaces ce qui démontre l'intérêt porté à la valorisation de ces derniers.

Malgré tous ces points positifs nous avons identifié certaines limites et élaboré une grille d'évaluation nous permettant de comparer Nantes avec d'autres villes. Cette grille est décomposée en 5 critères qui sont : les orientations politiques et la planification, le type de gestion, la concertation, l'accueil et la sensibilisation du public, ainsi que la surface d'espace vert par habitant en m². Une fois cette grille d'évaluation établie, nous l'avons appliquée à Tours. Il en est ressorti un certain nombre de similitudes avec Nantes quand à ces 5 critères mais également des différences, notamment dus à des écarts de budget.

Mots Clés : Label Capitale Verte Européenne, Nantes, exemplarité, mode de gestion, orientations politiques, concertation, sensibilisation